

sous la direction de

Samuel Cogolati & Jonathan Piron

sous la coordination éditoriale de

Pierre Paulus

L'ÉCOLOGIE EN COMMUNS

13 PROJETS POLITIQUES
POUR UN NOUVEL IMAGINAIRE
DE L'ACTION COLLECTIVE

Ont contribué à cet ouvrage :

- **Samuel Cogolati**, député fédéral à la Chambre des représentants et auteur d'une thèse de doctorat en droit sur les communs (KU Leuven).
- **Veronica Cremasco**, députée régionale au Parlement wallon.
- **Séverine de Laveleye**, députée fédérale à la Chambre des représentants.
- **Tine De Moor**, conseillère communale Groen à Gand, professeure d'entrepreneuriat social et d'institutions d'action collective à la Rotterdam School of Management (RSM), elle a notamment présidé l'International Association for the Study of the Commons et a fondé l'International Journal of the Commons.
- **Barbara de Radiguès**, députée régionale au Parlement bruxellois.
- **David Dessers**, 1er échevin de la Ville de Louvain en charge de la mobilité, du climat, de l'agriculture et de la consommation.
- **Bernard Dubuisson**, échevin à Profondeville en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'énergie, des relations avec les usagers et de la mobilité.
- **Ton Duffues**, docteur en anthropologie sociale et culturelle et sociale, spécialisé en économie agraire ainsi qu'en développement social et culturel de l'Europe rurale à la Rotterdam School of Management (RSM).
- **Silke Helfrich**, fondatrice en Allemagne du Commons-Institut, auteure de plusieurs livres de référence sur les communs, dont "Who Owns the World? The Rediscovery of the Commons" (2009), et "Free, Fair and Alive: The Insurgent Power of the Commons" (avec David Bollier) (2019).
- **Dirk Holemans**, coordinateur du centre de recherche flamand en écologie politique, Oikos, co-président de la Green European Foundation, co-éditeur d'un livre de référence sur les communs en néerlandais "Op grond van samenwerking: Woningen, voedsel en trage wegen als commons" (2018).
- **Anne Kelleter**, députée régionale au Parlement de Wallonie.
- **Alain Maron**, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Démocratie participative, de l'Action sociale et de la Santé.

- **Caroline Mitri**, échevine à Tournai, en charge du commerce, du développement économique transfrontalier, de la transition énergétique, de l'environnement, des parcs naturels, de la politique agricole et de la politique rurale.
- **Jonathan Piron**, coordinateur du pôle prospective pour Etopia et professeur de relations internationales contemporaines à Helmo (Liège).
- **Magali Plovie**, présidente du Parlement francophone bruxellois.
- **Jos Raymenants**, échevin du développement durable, des propriétés communales et de l'énergie à Saint-Gilles.
- **Lotte Stoops**, députée régionale au Parlement bruxellois.
- **Marie Toussaint**, eurodéputée Europe Écologie Les Verts, cofondatrice de "Notre affaire à Tous" et initiatrice de l'Alliance internationale des parlementaires pour la reconnaissance de l'écocide.
- **Barbara Trachte**, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique, et Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

Par **Silke Helfrich** 07

INTRODUCTION | L'ÉCOLOGIE EN COMMUNS

Par **Samuel Cogolati et Jonathan Piron** 11

PREMIÈRE PARTIE | L'ÉCHELON LOCAL

1 | LA BRASSERIE COOPÉRATIVE LIÉGEOISE, ET COMMENT NOUS SOMMES DEVENUS DES "ÉLEVEURS DE BIÈRES" EN COMMUN
Par **Veronica Cremasco** 37

2 | VIVRE EN COMMUN

Par **Anne Kelleter** 47

3 | LES COMMUNS, UN PHARE DANS LES MÉANDRES DE LA "SMART CITY"

Par **Bernard Dubuisson** 67

4 | VERS LA CONSTRUCTION D'UN HALL-RELAIS AGRICOLE

À TOURNAI, POUR UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET INCLUSIVE

Par **Caroline Miti** 85

5 | UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE À SAINT-GILLES, AVANT DE VOIR PLUS GRAND ?

Par **Jos Raymenants** 93

DEUXIÈME PARTIE | L'ÉCHELON RÉGIONAL

6 | COOPCITY, OU COMMENT FAIRE DE L'INNOVATION ÉCONOMIQUE UNE RESSOURCE COLLECTIVE

Par **Barbara de Radiguès** 101

7 FACILITER L'ESSOR DES COMMUNS EN RÉGION BRUXELLOISE Par Alain Maron et Barbara Trachte	113
8 COMMENT LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE RENFORCE LE PRINCIPE DU COMMUN ? Par Magali Plovie	127
9 LES COMMUNS AU SERVICE D'UNE NOUVELLE CULTURE POLITIQUE Par Lotte Stoops	149

TROISIÈME PARTIE | L'ÉCHELON GLOBAL

10 FEARLESS CITIES : LES VILLES, CES CATALYSEURS DU CHANGEMENT Par David Dessers	169
11 LA COMMUNAUTÉ NE DATE PAS D'HIER : VISION ET EXERCICE DE RÉFLEXION SUR LE RÔLE DE L'AUTO-ORGANISATION POUR LES COLLECTIFS CITOYENS DANS LA SOCIÉTÉ POST-CORONAVIRUS Par Tine De Moor et Ton Duffhues	187
12 VERS DE VRAIS COMMUNS MONDIAUX POUR LUTTER CONTRE L'ACCAPAREMENT DES FONDS MARINS ET DE L'ESPACE ? Par Séverine de Laveleye et Samuel Cogolati	205
13 DE LA PROTECTION DES FORÊTS DU MONDE AUX COMMUNS NATURELS PLANÉTAIRES Par Marie Toussaint	221

CONCLUSION

VERS UNE ALLIANCE VERTE DE L'ÉTAT ET DES COMMUNS Par Jonathan Piron et Samuel Cogolati	243
POSTFACE Par Dirk Hollemans	255

PRÉFACE



Par **SILKE HELFRICH** | Fondatrice en Allemagne du Commons-Institut, auteure de plusieurs livres de référence sur les communs, dont "Who Owns the World? The Rediscovery of the Commons" (2009), et "Free, Fair and Alive: The Insurgent Power of the Commons" (avec David Bollier) (2019)

[Traduit de l'allemand par Anna Heck]

Été 2021. Depuis des mois, les gouvernements de toute l'Europe promettent beaucoup d'argent et beaucoup de «relance» pour lutter contre les conséquences - et non les causes - de la pandémie du coronavirus. À l'approche d'une élection, les promesses financières s'avèrent populaires et, cet été, l'Allemagne se trouve en plein milieu d'une campagne électorale. La campagne est éclipsée par la pandémie, les bouleversements climatiques et les inondations catastrophiques. Dans ce contexte, les engagements politiques se multiplient. La CDU/CSU, au pouvoir depuis 16 ans sans interruption, fait la cour aux électeurs avec un nouveau leitmotiv. Le slogan «Faire l'Allemagne ensemble» („Deutschland gemeinsam machen“) orne chaque affiche conservatrice. Ce n'est pas un argument de vente unique, car les Verts et d'autres partis invoquent également le "faire ensemble" et le «commun». Nous, les *commoners*, serons certains de leur rappeler leurs promesses quand ce «faire ensemble» sera à nouveau banalisé et laissé aux prétendus rêveurs, utopistes ou simples bénévoles.

L'omniprésence soudaine de ces termes autour du "commun" semble, en réalité, être un aveu que la dégradation des relations sociales domine - plus précisément: la désintégration. Et en effet, la cohésion sociale en tant que telle est en jeu ! La question est de savoir si la conception actuelle de la politique est capable d'offrir des solutions. Et pour le dire franchement, je crains que la réponse soit négative, car nous avons enchaîné la démocratie, cette idée formidable, à une logique de compétitivité. Les partis concentrent les intérêts de certains groupes, entrent en concurrence

PRÉFACE

mutuelle et soulignent ce qui les différencie dans la bataille pour obtenir plus de « clients » et plus de « parts de marché » (en pourcentage des votes exprimés). Pointer la *différence*, se distinguer, l'argument de vente unique, c'est tout ce qui compte. Et lorsque aucune différence ne peut être mise en évidence, les attaques *ad hominem* contre l'« adversaire politique » font leur entrée.

Il semble presque que le langage, les procédures et les fondements juridiques des démocraties libérales et représentatives aient été conçus par des économistes. Nous n'entrons pas dans une agora, nous ne pratiquons pas la démocratie délibérative, nous sommes maladroits dans la prise de décision collective et nous considérons en fait qu'un résultat électoral de 51% contre 49% est la victoire des uns et la défaite des autres. Nous pratiquons la politique - même au-delà des campagnes électorales - à la façon d'une lutte, exacerbée par certains traitements médiatiques superficiels et précipités. C'est précisément ce mode de fonctionnement qui contribue à diviser la société sur le plan social, économique et idéologique.

Dans ce contexte de divisions, les auteurs de ce livre prennent un autre chemin et se demandent ce qui pourrait advenir si les communs revenaient au cœur du projet politique :

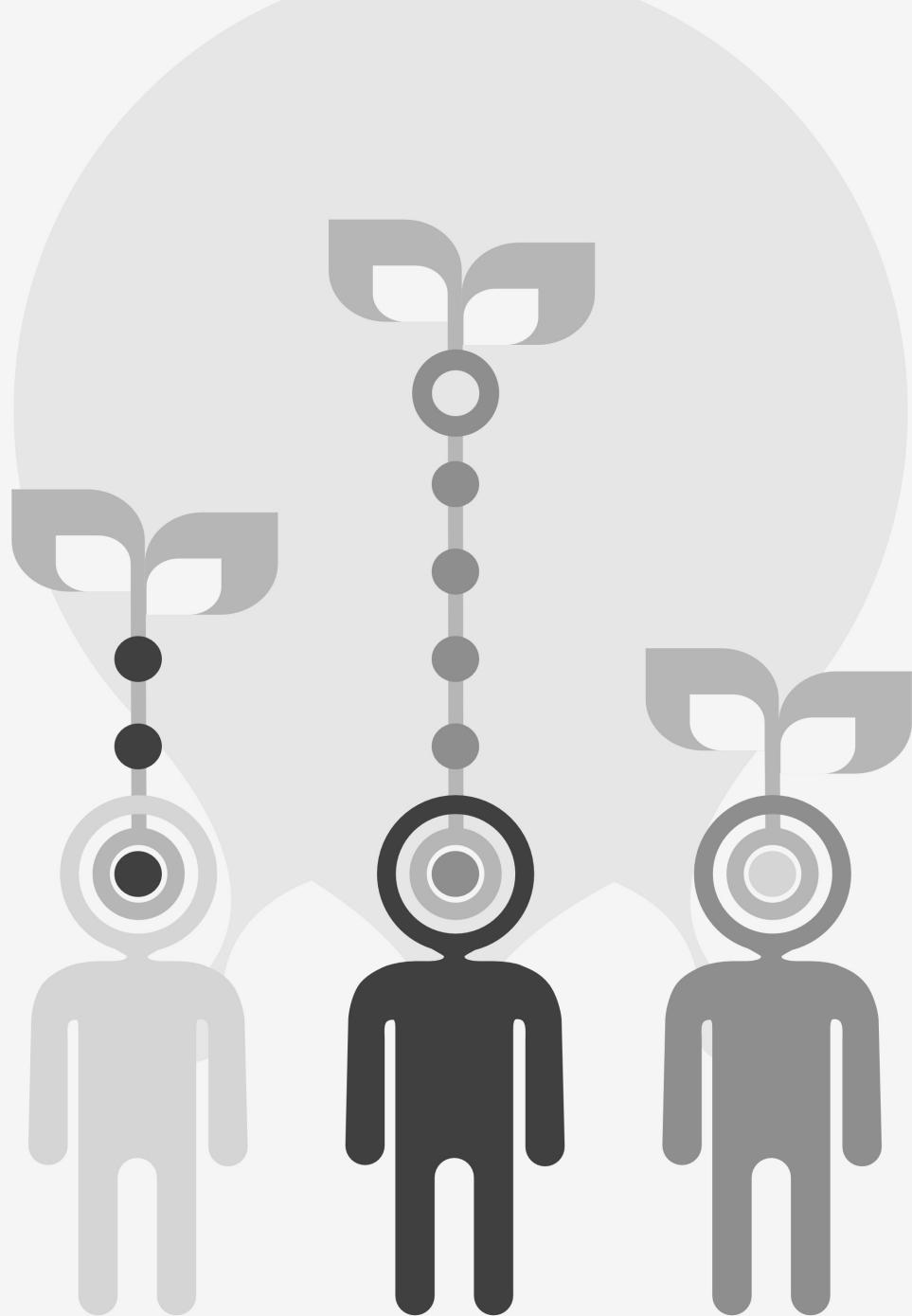
- La question « *De quoi avons-nous vraiment besoin pour bien vivre ?* » deviendrait alors la boussole de l'activité économique.
- Partout seraient créées de bonnes conditions qui facilitent l'auto-organisation, propices à l'émergence et au fonctionnement des communs.
- La politique et l'administration bénéficieraient d'une légitimité accrue et pourraient développer leur imagination institutionnelle.
- Nous considérerions que les partenariats public-communs sont un accord-cadre normal entre l'État et les citoyens.
- La protection de la nature serait érigée en principe de base, de telle sorte que les êtres humains ne seraient pas artificiellement séparés de l'environnement, mais y seraient au contraire intrinsèquement liés.

- Nous pratiquerions des procédures qui renforcent nos relations de réciprocité et de partage et nous nous concentrerions sur ce qui crée des liens plutôt que sur ce qui nous divise.

En bref, ce nouveau projet politique créerait ce dont la société a le plus urgemment besoin : la cohésion (« *Zusammenhalt* »). Nous pratiquerions, modérerions, réfléchirions et créerions activement cette “co-responsabilité”. Partout, nous privilégierions des structures organisationnelles *sociocratiques*, *hétérorchiques* et *horizontales* en vue de distribuer le pouvoir au plus grand nombre possible. Nous comprendrions que les relations, les institutions et les rapports peuvent être transformés à tous les niveaux - micro, meso, macro - comme le suggèrent les exemples de terrain présentés dans ce livre.

Il ne s'agit donc pas de permettre aux citoyens de « participer » selon le modèle édulcoré de la démocratie participative. Non, il s'agit surtout d'améliorer les conditions politiques permettant aux citoyens d'éprouver l'auto-efficacité collective. Il peut s'agir de la mise à disposition de fonds de recherche et de points d'information pour les projets auto-organisés, ainsi que d'avantages fiscaux ou la fourniture de base inconditionnelle pour les économies solidaires ou soutenues par la communauté. Ceux qui placent les communs au centre de leur projet politique les considéreront comme des «institutions à part entière», et non comme des gadgets. Il s'agit en effet d'un mode collaboratif de partage qui pose de nouveaux jalons dans notre manière de vivre et de façonner nos sociétés. C'est la raison pour laquelle ce terme du commun est décrit à juste titre dans ce volume comme un « *nouvel imaginaire politique* ».

Puisse ce livre aider les citoyens, acteurs et actrices du changement, élus locaux, parlementaires et dirigeants politiques à mieux ressentir le pouvoir de penser comme un « commoner ». Cela permettrait de s'assurer que le « commun » ne soit pas seulement utilisé comme un slogan de campagne électorale. Et cela ferait honneur à l'idée de la démocratie.



INTRODUCTION : L'ÉCOLOGIE EN COMMUNS¹



Par **SAMUEL COGOLATI** | Député fédéral à la Chambre des représentants et auteur d'une thèse de doctorat en droit sur les communs (KU Leuven)



Et **JONATHAN PIRON** | Coordinateur du pôle prospective pour Etopia et professeur de relations internationales contemporaines à Helmo (Liège)

La Tragédie des Communs

« Communs. » Késako ? Avouons-le d'emblée : les « communs » sont un terme difficile à cerner. Parlons-nous vraiment d'une idée révolutionnaire, ou plus simplement des toilettes en copropriété sur le palier d'un immeuble ? Est-ce une nouvelle forme de communisme ou bien un partage dont on se demande bien comment celui-ci s'organise ?

Si l'expression évoque quelque chose de plus précis au lecteur, c'est souvent une image négative qui apparaît de prime abord à l'esprit – celle de la « **Tragédie des Communs** ». Qu'est-ce qui pose problème dans la « Tragédie des Communs » ? Garrett Hardin assimilait ce qu'il appelait les « communs » à des ressources en libre accès. Il nous demandait tout simplement d'imaginer **une pâture sans barrière**, ouverte à tout un

¹ Les auteurs remercient Pierre Paulus pour la coordination éditoriale de cet ouvrage, son aide précieuse et ses nombreux conseils à travers chaque chapitre qui ont permis de faire résonner le commun dans le témoignage de chaque auteur·e.

INTRODUCTION

village, sur laquelle les bergers feraient paître leurs troupeaux. Pour Hardin, l'être humain était un parasite avide par nature. Seul l'appât du gain le motivait. Pour lui, le berger tenterait donc automatiquement de multiplier son bétail pour user au maximum la prairie commune ... jusqu'à l'épuiser complètement (puisque ne lui appartenait de toute façon pas). Pour lui, laisser ces ressources limitées en libre accès mènerait inévitablement à leur surexploitation, et donc leur ruine. D'où le terme si pessimiste de « tragédie ».

Pas étonnant que ce stéréotype ait la vie dure : cette fable tragique reste l'un des articles scientifiques les plus souvent cités dans la littérature ! L'article fut publié il y a tout juste un demi-siècle, dans le célèbrissime journal *Science*, par le socio-biologiste américain Garrett Hardin². L'idée d'Hardin reste aussi très simple à acquérir. Difficile de sortir du préjugé selon lequel l'égoïsme domine les rapports actuels sur les ressources. Seule la privatisation (ou, à défaut, la nationalisation par l'État) pourrait selon Hardin éviter la disparition des communs. C'est donc ce triste **modèle binaire de privatisation** ou de recours à la **puissance publique** qui dominaient toute idée de gestion des communs (précisément pour empêcher la tragédie).

La tragédie des communs semble être d'une logique implacable, et pourtant, elle souffre d'au moins quatre limitations :

1. La fameuse pâture sans barrière de Hardin est une belle métaphore pour désigner toute sorte de **ressources naturelles en libre accès**, mais elle n'a rien à voir avec le système de gouvernance des « commons » dont nous voulons vous parler dans ce livre. Du coup, il est évidemment aisé pour Hardin et ses disciples contemporains de prétendre que les communs seront automatiquement détruits vu qu'en réalité, ils ne visent que des ressources naturelles sans aucun mécanisme de protection et préservation (qu'il soit privé, public ou communautaire, d'ailleurs). Les communs à la Hardin, c'est du « *no man's land* », un « bien sans maître » en bon français. Et c'est bien cette confusion entre « ressource en libre accès » et « commun » comme système d'auto-gouvernance qui est la source de la tragédie !

² Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons », 1968, *Science*, 162 (3859), p. 1243.

Car c'est souvent sous le premier vocable qu'on comprend la notion de commun.

2. Deuxièmement, comme dans le **dilemme du prisonnier**, Hardin présume que les bergers de la pâture ne communiquent pas entre eux et qu'ils vont automatiquement se battre entre eux pour prendre un maximum de lopins de terre comme des chiens enragés. En théorie, à l'écrit, ça peut sembler plausible. Mais en réalité, cette hypothèse fait peu de sens. Si ces bergers doivent partager le même lopin de terre, il semble raisonnable d'imaginer qu'ils vont aussi communiquer entre eux pour maintenir une quantité suffisante de ressources pour leurs troupeaux. En fin de compte, il s'agit de leur survie.
3. Ce qui rend la tragédie des communs si séduisante pour nos penseurs néolibéraux contemporains, c'est qu'elle colle parfaitement au paradigme de l'***homo oeconomicus***³. L'être humain est soi-disant guidé par le seul appât du gain et son intérêt égoïste de piquer tout ce qu'il peut avant les autres. Voilà la vision théorique du comportement de chaque homme, de chaque femme, à la base du modèle néo-classique en économie. Et ce modèle reste influent dans le récit politique actuel ! Par exemple, il est marquant de lire comment des penseurs libéraux, chez nous, décrivent l'être humain comme : « *une sale bête, un serial killer écologique, un désastre ambulant dès l'origine*⁴ ». À l'image Hardin, il s'agit de défendre l'idée de l'appropriation privative de toute chose car « *ce sont les biens sans maître qu'on pollue le plus qu'on épouse* », « *c'est-à-dire les ressources collectives*⁵ ». Quitte même à aller dans les excès en proposant de privatiser les « *bancs de baleines* » pour pouvoir les « *localiser grâce au GPS*⁶ ». Voilà une vision très triste, pessimiste, profondément rivale, de ce qu'un homme ou une femme peut réaliser sur la planète Terre. Souvent, pourtant, les choses ne sont pas aussi noires. Au-delà du mythe de l' « *homo oeconomicus* »,

³ Vilfredo Pareto parle de l'*homo oeconomicus* dans son Manuel d'économie politique de 1906.

⁴ Mathieu Colleyn, « Le modèle écolo repose sur un mythe » (Corentin de Salle, MR), L'Echo, 12 février 2019.

⁵ id.

⁶ id.

INTRODUCTION

un berger peut tout à faire se dire, en toute intelligence, que, plutôt que de déclarer la guerre à ses voisins, il aura sûrement plus à gagner à coopérer avec les autres bergers pour préserver la prairie commune. Il agira alors en « *homo reciprocans* » : un acteur coopératif motivé par la préservation de son environnement à travers la réciprocité. Forcément, si le point de départ est celui d'un être humain qui détruit tout sur son passage, l'histoire qui suit ne peut être que tragique... Le commun à la Hardin ne peut être que détruit. En revanche, si l'être humain devient acteur de son destin, l'histoire qui suit peut s'avérer formidable !

4. Enfin, et c'est sûrement l'aspect le plus intéressant (et terrifiant) de la tragédie de Hardin, il ne propose que deux solutions pour empêcher la destruction des communs : la **privatisation** ou le **contrôle public**. Ce qui est à l'image de la pensée politique binaire dominante – le Leviathan de Thomas Hobbes, conférant une souveraineté sans limite à l'Etat, et l'institution de la propriété individuelle exclusive de John Locke. À titre d'exemple, les facultés de droit sont ainsi souvent divisées en deux sections de base : droit privé et droit public. Ces deux méthodes coercitives connaissent pourtant des exceptions, et ce sont justement ces dernières que nous souhaitons éclairer dans cet ouvrage : l'expérience de mise en commun, par le bas, de manière beaucoup plus horizontale, d'une ressource partagée par une communauté d'êtres humains.

Elinor Ostrom et la reconnaissance du commun, au-delà du marché et de l'Etat

Des centaines d'études empiriques et historiques ont déjà démontré que **les prédictions de Hardin s'avéraient fausses**, pas seulement en théorie, mais surtout en pratique. Car oui, en vérité, l'histoire regorge de « communs » qui ont bel et bien réussi ! Même au Moyen-Âge, chez nous, en Europe occidentale, tant la campagne que les villes connaissaient des « institutions d'action collective » comme, par exemple, des guildes, pour gérer des terres et d'autres ressources en commun, de manière collective⁷.

⁷ Voy. Tine de Moor, « Le Moment est Venu : les Biens Communs du Passé au Présent », Green European Journal, 26 novembre 2016.

Tout ceci évidemment avant la première vague de privatisation (« enclosures ») au XVIII^{ème} siècle. Même si l'individualisme aujourd'hui domine les relations économiques dans nos contrées, les pays du Sud continuent à foisonner de communs pour gérer des forêts, pêcheries, lacs, pâtures.

Une personne en particulier va s'attacher à démonter la prétendue tragédie des communs : la politologue **Elinor Ostrom**. Celle-ci y consacrera une grande partie de sa carrière académique, en allant sur le terrain et non plus sur base de grandiloquentes prédictions sur la race humaine dans son ensemble. Ostrom en publiera un ouvrage fondamental sur les communs : « *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*⁸ ». En vérité, Ostrom découvre que les hommes sont dans les faits parfaitement capables de s'auto-organiser, de coopérer, en communautés pour éviter la destruction des ressources naturelles telles que les forêts, les lacs, les pâtures, desquelles ils dépendaient pour leur survie. Non seulement, ces communs existent depuis la nuit des temps, mais en plus ils se sont souvent avérés plus efficaces que l'État ou le marché pour protéger les ressources naturelles.

Pour Ostrom, les communs se caractérisent par une **auto-organisation** de communautés dans la prise en charge de ressources et dans l'accès donné aux différents usagers. Ostrom réfute le postulat de Hardin, en démontrant dans la pratique comment ces communautés arrivent à gérer leurs ressources de manière durable sur le long terme, sans recours à la privatisation, ni à la force publique de l'état. Pierre Dardot et Christian Laval, autres penseurs des communs, souligneront là la pratique instituante autonome du groupe, qui devient un nouveau sujet collectif.⁹ L'institution créée par le groupe développe elle-même un ensemble de droits, de règles d'accès, de sanctions et d'exclusion des cavaliers clandestins, assurant en ce sens la durabilité de la ressource en question, qu'elle soit matérielle (par exemple : des pâtures, des forêts, des lacs) ou non (par exemple : des connaissances qui se transmettent de génération en génération, les ressources génétiques, Wikipedia).

⁸ Elinor Ostrom, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990.

⁹ Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2014.

Le grand réveil des communs

Depuis 2009, grâce au travail d’Ostrom, le commun est devenu « LE » phénomène à la mode. En recevant le Prix Nobel d’économie en 2009, Ostrom (la première femme à être honorée de la sorte!) bénéficiera d’une renommée importante tout comme sa recherche innovante. Le commun, tant décrié pendant des siècles comme mode archaïque de gestion de paysans, est légitimé comme mode valide de gouvernance – voire plus efficace que l’État ou la sacro-sainte propriété privée ! Depuis, nombreux sont les mouvements citoyens qui se réclament du commun afin d’organiser autrement la production, la distribution et la gouvernance de différents biens et services. Pensez simplement à :

- la lutte contre la marchandisation de l’eau à Cochabamba en Bolivie,
- la lutte contre la confiscation par quelques-uns des richesses à Occupy Wall Street ou sur la place Taksim en Turquie,
- le mouvement des *beni communi* en Italie contre la marchandisation de l’eau avec notamment Ugo Mattei,
- et même chez nous en Belgique avec des organisations comme Habitat groupé, Terre-en-vue, le Moc, voire des communes comme Gand, qui commencent à promouvoir le commun comme nouveau projet politique…

La pandémie de la Covid-19, loin de freiner ce formidable essor, démultiplie les initiatives citoyennes d’auto-gestion. Un peu partout en Europe bourgeonnent des chaînes de solidarité inédites. Des étudiants de médecine, infirmiers, psychologues et même vétérinaires se sont porté volontaires pour aider le personnel hospitalier débordé. Dans les premières semaines de la pandémie, des couturières bénévoles ont permis, grâce à leurs masques réutilisables, de pallier les ruptures de stocks à l’échelle internationale. Des artistes ont organisé des concerts ou *blind tests* en ligne. Des voisins ont proposé leur aide pour faire les courses des plus âgés. Les petites annonces gratuites ont fleuri. Et ces initiatives ne répondraient à aucun appel venu d’en haut – ni de la Commission européenne, ni des gouvernements nationaux. Elles étaient encore moins motivées par l’argent.

Non, elles avaient pour seul et unique but l'intérêt général et la solidarité.

Qui aurait pu prédire, il y a quelques mois à peine, qu'en fin de compte, nous dépendrions de ces citoyennes et citoyens confinés aux quatre coins de nos pays pour nous protéger du virus ? **Ce monde globalisé, ultra-sophistiqué, à la pointe des technologies, nous avait rendu quelque peu arrogants.** Nous pensions que « la » solution viendrait automatiquement d' « en haut », de l'État centralisé (un peu démodé) ou (de plus en plus) du marché. Nous disions même qu'il n'y avait pas d'alternative (le fameux « There Is No Alternative » de Thatcher). L'être humain, soi-disant profondément égoïste et avide de consommer sans cesse plus, viendrait toujours à bout de toute ressource naturelle laissée en commun . Seules la privatisation ou, à défaut, la nationalisation par l'État pourraient éviter leur disparition dans cette concurrence infernale entre individus. Ce mythe sonnait si juste qu'il a prévalu durant des décennies dans tous les modèles de « développement » et de « progrès économique », comme par exemple derrière les plans de privatisation de l'eau dans les pays pauvres. Mais le mythe s'écroule à nouveau aujourd'hui.

Face à la crise, d'aucuns prévoyaient une prise de pouvoir par le haut, *top-down*, verticale, voire carrément autoritaire « à la Chinoise », pour lutter plus efficacement contre ce satané virus. Or, nous vivons, plutôt la faillite de la globalisation capitaliste (nous étions en rupture de stock de masques justement parce que nous ne les produisions plus ici depuis belle lurette), l'estompement de l'Europe néolibérale (pensez à la suspension des règles de discipline budgétaire de l'Union européenne), l'étouffement des services publics, à commencer évidemment par les soins de santé (eux-mêmes asphyxiés par des années d'austérité). Mais parmi les ruines du monde tel que nous le connaissons jusqu'il y a encore quelques mois, il apparaît tout de même une petite lueur d'espoir : le réveil spectaculaire des communs. Il faut bien admettre que l'Europe confinée a connu une contre-offensive citoyenne, locale, décentralisée, collaborative, désintéressée, absolument inouïe.

Il ne s'agit pas ici d'ignorer la contagion qui a tué par centaines de milliers, ou de romantiser le confinement qui a écrasé les plus faibles, mais de porter un regard lucide sur le bouleversement de nos manières de produire et de consommer qui sont dépassées. Il ne s'agit pas non plus de prétendre

INTRODUCTION

que les communs peuvent remplacer le marché ou l'État, mais d'admettre plus humblement que ces nouveaux liens de solidarité et d'autonomie refondent une société plus juste et plus verte... et, au final, peuvent nous sauver. En effet, produire un masque en tissu localement pour répondre aux besoins locaux des hôpitaux s'avère non seulement louable sur le plan social et environnemental, mais aussi vital.

N'oublions pas non plus les **communs de subsistance**, parfois aussi appelés « communs agricoles ») : les terres agricoles, forêts, zones de pêches gérées de manière autonome par des communautés pour leur propre survie. Pour de nombreuses communautés indigènes ou paysannes travaillant dans des zones rurales dans le Sud, les communs représentent effectivement des moyens de subsistance. Il ne s'agit pas juste d'une « mode », mais d'un régime ancestral d'auto-gouvernance. La colonisation a transformé beaucoup de ces communs en marchandises dans l'accumulation de capital, mais plusieurs ressources n'ont heureusement pas connu cette forme d'enclosure, et elles doivent donc aujourd'hui continuer à être protégées et préservées pour la survie des communautés qui en dépendent.

La multiplicité des communs : un même vocabulaire pour des pratiques et des expériences hétérogènes

Reconnaissons-le : ces mouvements citoyens et communautaires évoluent dans des domaines très variés, à des niveaux très différents. Cette **multiplicité** et cette **pluralité** constituent des caractéristiques intrinsèques du phénomène des communs. Les communs ne peuvent pas se couler dans un moule prédéfini. Chaque commun représente une innovation sociale dans la manière de décider collectivement de l'usage d'un bien et de la redistribution de ses produits. Cette conception multiple, cette institution en « commun » réintroduit une diversité de gestion qui ne se réfère plus uniquement à une conception binaire de la société – le marché ou le gouvernement ne sont plus les seuls instruments organisant le vivre-ensemble.

Mais que visons-nous alors sous le vocable du « commun » ? Il n'y a pas une seule définition (encore moins juridique) qui prévaut en la matière. En revanche, il est possible d'énumérer au moins trois caractéristiques constitutives et cumulatives (inséparables) du commun, comme institution sociale, comme système d'auto-gouvernement :

1. L'objet : une **ressource en propriété commune** (« common-pool resource ») soumise à la rivalité (en quantité limitée), qu'il s'agisse d'une ressource naturelle tangible comme une pâture, une terre, des semences, des forêts ou des réserves d'eau, ou d'une ressource intangible comme le savoir traditionnel qui se transmet de génération en génération au sein d'une communauté autochtone. Les règles d'utilisation et d'accès de ces biens communs visent à partager des ressources rares de manière équitable et collective sur le long terme. En ce sens, la typologie économique des biens reste pertinente.
2. Le sujet : une **communauté de personnes** (une tribu, une famille élargie, un comité de quartier, une association qui porte une initiative citoyenne en commun) qui a un accès *exclusif* (plutôt que libre et ouvert) à la ressource en question et qui la gère en commun. Ce qui est important ici à souligner, c'est que nous ne nous concentrerons pas uniquement sur des ressources physiques à partager et sur leurs propriétés naturelles. En vérité, ces ressources rivales et non-exclusives ne nous intéressent pas tant. Ce qui retient notre attention dans cet ouvrage, c'est la construction sociale du commun : sans communauté, pas de communs. C'est aussi pour cette raison (voir section ci-dessous) que nous ne parlons pas de « biens communs » dans ce livre.
3. La **pratique de la mise en commun**. Le commun n'est jamais pré-défini de manière abstraite, il se vit *in concreto*, à travers l'action collective d'un groupe qui édicte des règles *ad hoc* pour gouverner une ressource. C'est pourquoi pour pouvoir parler de « commun », le collectif doit atteindre un certain seuil d'institutionnalisation.

Le commun, pas juste un bien, mais une institution sociale

Comme déjà dit dans la définition ci-dessus du commun, le commun n'est pas juste un *bien*. Le commun est un fait social, un système d'autogouvernance, une institution collaborative.

Le **bien commun**, c'est une chose, un truc, une ressource... Prenons l'eau, par exemple, qui est évidemment un bien commun. Les économistes la définissent comme tel. L'eau est en principe une ressource disponible pour toutes et tous. Mais attention ! Définir l'eau comme « bien commun » ne veut en soi rien dire de la manière dont cette eau est produite et distribuée. L'eau peut être gérée de manière publique (comme c'est le cas à Liège par la CILE ou à Bruxelles par Vivaqua) ou privée (comme c'est le cas dans de nombreux pays du monde – la Banque Mondiale donna par exemple en 1997 à la Bolivie 20 millions de dollars, à la condition de privatiser le réseau public de fourniture d'eau très endetté de Cochabamba). Mais ça ne veut pas dire que l'eau est nécessairement gérée comme un « commun », par le bas, de manière autonome, en autogestion, par une communauté bien déterminée d'hommes et de femmes ! Donc dire que « l'eau est un bien commun », en soi, ne veut rien dire du tout sur son mode de gestion. Or, c'est bien ça qui nous intéresse dans cet ouvrage.

Ce que nous voulons dire, c'est que le « **commun** » va bien au-delà de qualité intrinsèque d'un objet. Le « commun » n'est pas un état des choses, ce n'est pas une marchandise. Il faut sortir de cette logique propriétaire. Le commun représente un fait sociologique, une troisième voie au-delà de la gestion publique et privée, c'est un mode de gouvernance alternatif, qui contredit complètement le TINA (« There Is No Alternative ») de Thatcher, c'est une institution sociale à part entière, une pratique de « *commoning* » (comme les adeptes disent en anglais). Qui sont ceux qui décident des règles d'accès, d'utilisation, des sanctions pour ceux qui abusent du commun ? Ce sont les *commoners* comme codéicideurs et autorégulateurs. Donc oui, en soi, si l'on définit la démocratie comme une production de normes par les acteurs qui sont les premiers concernés, le commun peut s'avérer être une institution démocratique. Puisque tous les acteurs ont

en principe participé à la délibération et à l'édiction des règles qui devaient s'appliquer à la communauté. Puisque les parties prenantes (« stakeholders ») deviennent maîtres de leur propre destin. L'autogestion des communs, cette pratique collaborative des communs, apparaît alors comme une nouvelle forme de pratique démocratique, une alternative à la pauvre vision libérale étriquée de la démocratie représentative.

Mais attention, tout ceci reste un potentiel ! Nous résistons à la tentation de définir le commun comme une institution *ipso facto* démocratique en son sein, comme un sorte d'enclave idéale de « bisounours » où tout le monde serait automatiquement l'égal de l'autre dans la prise de décision. Trop longtemps ont été ignorées les **tensions** qu'il pouvait y avoir au sein même d'un commun¹⁰. Or, il est important de les regarder. Nous pensons en particulier aux discriminations faites contre les femmes. Au sein de nombreux communs agricoles de subsistance, par exemple, ce sont les femmes qui éduquent les enfants, qui transmettent les connaissances de la communauté, qui vont chercher l'eau, qui vont pêcher, qui font les récoltes, et pourtant, elles n'ont absolument rien à dire au sein de leur communauté¹¹. Cette ligne de fracture genrée est souvent complètement oubliée dans la littérature sur les communs. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas nous limiter à contempler le commun comme un idéal démocratique abstrait, comme une utopie, mais simplement comme un pratique collaborative, comme une pratique de gouvernance qui peut poser les mêmes problèmes que dans d'autres secteurs de la société et qui reste donc perfectible. C'est pourquoi cet espace d'autonomie que représente le commun, ne doit pas être imperméable aux droits humains, et en particulier aux droits des personnes marginalisées ou plus faibles. Pour nous, il ne peut y avoir de commun démocratique sans respect des droits humains.

¹⁰ Martin Deleixhe, « Conflicts in common(s)? Radical democracy and the governance of the commons », 2018, *Thesis Eleven*, 144 (1), p. 59.

¹¹ Samuel Cogolati et Marlena Wisniak, « Taking Women's Rights Seriously: The Case of Commons », Mars 2018, *Leuven Centre for Global Governance Studies*, Working Paper No. 198.

Les communs au cœur de l'écologie politique

Le plus important à présent est d'en venir à l'essence même de ce livre : nous voulons montrer à quel point les communs sont au cœur de l'écologie politique. C'est vrai que les « communs » sont aujourd'hui sur les lèvres de tous les **acteurs de la transition écologique** et des penseurs de l'écologie politique : potagers communautaires au pied des arbres de grandes avenues, ateliers collectifs de réparation d'objets (FabLabs), kiosques à jeux en libre-service sur les places, coopératives d'énergie renouvelable ou pour la gestion de l'eau, habitats groupés et éco-quartiers dans d'anciennes usines... Même si ces nouvelles manières de vivre et de produire sont souvent catégorisées sous le terme des « communs », le lien entre communs et écologie politique demeure néanmoins à démontrer. C'est bien là l'ambition principale du collectif d'auteurs derrière le présent ouvrage : présenter le commun comme l'institution écologique par excellence. Nous toutes et tous, mandataires écologistes aux niveaux communal, régional, fédéral, même européen, nous battons – chacun-e dans nos domaines de compétences – pour une écologie politique du commun.

Pourquoi le commun est-il si important aux yeux des écologistes ? Car la gauche classique a toujours défendu une vision étiquetée de l'État comme meilleure option pour l'organisation du vivre-ensemble. La droite a, elle, toujours défendu le libre marché. Le rôle de l'écologie politique est justement de sortir de ce pauvre carcan et de défendre une voie plus démocratique, plus horizontale, plus citoyenne. C'est justement le commun qui se distingue de la propriété privée ou publique comme mode de gestion pour accélérer la transition écologique ! Comme l'écrivait Dirk Holemans, « Pour un peu, on en conclurait que le citoyen – dépositaire de la démocratie – ne peut rien faire d'autre que de regarder le match se jouer sans lui, sans qu'il ait la possibilité de proposer des solutions aux problèmes de la société. »¹² Pour nous aussi, il convient de sortir de ce clivage gauche-droite, et de reconnaître de manière moins artificielle la réelle contribution positive des institutions créées par des citoyens eux-mêmes en pleine autonomie.

¹² Dirk Holemans, « Diversité Institutionnelle pour des Sociétés Résilientes », Green European Journal, 26 novembre 2016.

Face à la droite du marché (libéralisme) et la gauche de l'État total (socialisme), l'écologie politique correspond, elle aussi, à ce que **Philippe Van Parijs** appelle « une société pleinement autonome » en recherche de liberté et d'émancipation. Bien que Van Parijs comprenait cette sphère autonome dans un sens très large comme « toutes les activités productives dont le produit n'est ni vendu sur le marché ni commandé par une autorité publique », ce sont probablement aujourd'hui les communs qui représentent le mieux ce troisième angle du triangle État-marché-communautés. Et si cette troisième option des communs a déjà été largement commentée dans la sphère scientifique, il importe aujourd'hui qu'elle soit aussi reconnue à sa juste valeur dans la sphère politique.

Pour **Ivan Illich** également, l'« écologie radicale » s'opposait à une société industrielle qui s'attaquait aux communs en les transformant en ressources économiques. Comme les nombreuses expérimentations de la transition écologique, les communs apparaissent comme des actes de résistance contre un marché ou un État tout puissant. Ils rompent avec cette dualité. Ils tournent le dos à toutes les formes d'étatisme qui ont tant influencé la gauche au cours du XX^e siècle. Ces initiatives bottom-up ne sont ni gérées par le public, ni guidées par l'appât du gain : elles sont créées par et pour les communautés de citoyens dans une sphère pleinement autonome. Évidemment, la société ne sera jamais à 100 % exclusivement gérée par des citoyens autonomes. Le propos n'est pas d'éclipser complètement l'État ou le marché, mais plus humblement de reconnaître la place essentielle du commun dans ce triangle et de promouvoir l'élargissement de la sphère autonome. Une combinaison (et coopération) des trois sphères est tout à fait possible, et même souhaitable. En d'autres termes, pour les écologistes, tant l'État que le marché devraient laisser plus de place au commun pour émerger et à la participation citoyenne pour pleinement s'épanouir !

Dans leur livre « **L'Ecologie du Droit** » (2015), Fritjof Capra, écologiste à l'Université de Berkeley, et Ugo Mattei, leader du mouvement des communs en Italie, soulignent eux aussi l'importance de la notion du commun pour approcher la crise écologique actuelle et améliorer le rôle des communautés et de l'autogestion des ressources¹³. Les communs

¹³ Fritjof Capra et Ugo Mattei, *The Ecology of Law: Toward a Legal System in Tune with Nature and Community*, Oakland, Berrett-Koehler Publishers, 2015.

INTRODUCTION

permettent une interprétation contra-hégémonique des catégories juridiques de base que sont la propriété privée et la souveraineté publiques, des deux mythes à l'origine de la société occidentale – et contribuent ainsi à la transformation de la « propriété extractive » en une « catégorie générative ». L'écologie du droit requiert que sa mise en œuvre se fasse en stricte symbiose avec la nature et la communauté.

C'est pourquoi **l'écologie s'oppose aussi bien au « plan soviétique » qu'au capitalisme débridé**, où seuls l'État et le marché sont maîtres à bord. C'est justement contre ces deux courants dirigistes et paternalistes qui se sont tant affrontés au cours des dernières décennies jusqu'à culminer dans une guerre froide de la propriété privée contre la propriété publique absolue, du capitalisme contre le communisme, que l'écologie est née.

D'ailleurs, pour les nombreuses expérimentations de la transition écologique aux quatre coins de notre pays que sont les potagers collectifs, les rues pour jouer, les éoliennes citoyennes, les habitats groupés, les communs apparaissent comme des actes de résistance contre un marché ou un État tout puissants. Ces initiatives citoyennes rompent avec cette dualité. Elles tournent le dos à toutes les formes d'étatisme bureaucratique ou de marché sans limite qui ont tant influencé la gauche et la droite au cours du XX^{ème} siècle. Ces initiatives *bottom-up* ne sont ni gérées par le public, ni guidées par l'appât du gain : elles sont créées par et pour les citoyens pour le bien commun.

Et si, plutôt que de nous diviser dans de nouveaux sophismes autour de l'écologie « bleue », « sociale », « pragmatique », « humaine », nous tendions l'oreille à ce que nous disent Adelaïde et Anuna dans la rue chaque jeudi ? Et si nous nous rassemblions simplement autour de l'essentiel : sauver la planète, notre bien commun ? Nous avons effectivement déjà perdu tant de temps : force est aujourd'hui de constater que les vieilles recettes propriétaires ont usé la planète, ses ressources et les gens qui y vivent. Et si nous décidions collectivement d'entrer dans le XXI^{ème} siècle en remettant le commun au centre de nos préoccupations économiques, sociales, démocratiques ? Ce pourrait être ça l'esquisse d'une écologie en commun, qui mobilise de manière positive autour d'un nouveau projet de société porteur de sens pour toutes et tous.

Vers des partenariats public-communs (PPC)

Et si le fameux « plan de redéploiement » vert d'après la crise passait par les communs ? Pour nous, écologistes, ça ne fait pas l'ombre d'un doute, l'« État partenaire » de demain doit entendre les appels citoyens à une révolution des communs, et soutenir résolument ces initiatives citoyennes pour remettre à l'honneur la solidarité et la convivialité. Les gouvernements doivent reconnaître l'existence des communs (pas juste symboliquement, mais aussi juridiquement) et surtout soutenir leur essor. Faisons-leur une vraie place dans la société de demain !

En effet, ce qui se dégage de ces projets en commun, c'est leur ancrage profondément démocratique, éthique et environnemental. Pourquoi, dès lors, ne pas favoriser leur extension ? Pourquoi, aussi, ne pas permettre leur entrée à un autre niveau ? En Italie, des communs ont abouti à ce que des citoyens « usagers » remplacent les élus dans des intercommunales, comme celles chargées de la distribution de l'eau. Les coopératives dans le secteur des énergies renouvelables, comme les éoliennes citoyennes, sont un autre secteur d'action, dont les résultats sont très positifs notamment financièrement. Bref, les ambitions sont déjà, dans certains lieux, des actions.

Cette démarche serait pourtant inefficace sans une action des pouvoirs publics et des grandes entreprises. Il ne sera pas possible de répondre aux chocs climatiques sans une nouvelle politique sociale, réduisant les inégalités environnementales. De même, les politiques visant à réduire le changement climatique doivent aussi se concentrer sur les super-riches. Selon un article récent publié dans *Nature*, les émissions de carbone liées au mode de vie des 0,5% les plus riches sont à peu près équivalentes à celles des 50% les plus pauvres. D'autres rapports démontrent aussi que l'épargne privée finance largement les énergies fossiles. Une réorientation de ces investissements doit donc être réalisée.

Il ne s'agit pas d'**idéaliser l'Etat**, ou d'occulter sa transformation néolibérale au cours des dernières années. Il est important d'admettre que quand un petit comité de quartier organise un « boulodrome » en commun pour jouer à la pétanque le week-end à Huy, le rapport de force avec les autorités publiques de la commune n'est évidemment pas d'égal à égal.

INTRODUCTION

Si un promoteur immobilier souhaite construire 70 logements à l'endroit même des terrains de pétanque, il est clair que le public favorisera souvent le privé au détriment du commun. Même chose dans les pays du Sud ... L'État représente souvent le bras armé du marché et représente un risque pour le commun. La prudence s'impose.

Il ne s'agit pas non plus simplement de « **consulter** » **les citoyens**, de compléter la démocratie représentative par un peu plus de démocratie participative, comme un emplâtre sur jambe de bois. Les communs ne sont pas juste une histoire de « consultation » citoyenne pour édulcorer quelques projets plic-ploc cadenassés par les autorités publiques. Les gens ne sont pas juste des électeurs invités à donner leur avis une fois tous les 5 ans. Nous ne parlons même pas dans ce livre de démocratie participative. Michel Bauwens parle d'ailleurs de « **démocratie contributive** » : les gens contribuent eux-mêmes en participant directement à la gestion de ressources partagées au travers de communs. Nous reprenons cette expression pour indiquer que les gens eux-même peuvent s'engager et passer à l'action, ils peuvent se substituer à l'action publique dans un domaine bien déterminé et donc proposer une nouvelle manière de faire de la politique.

Pour nous, le politique ne peut pas tout centraliser et diriger. Avouons-le : c'est ce qu'il fait le plus souvent. C'est la vieille **vision top-down** de faire de la politique : tout récupérer pour aller aux élections avec « son » bilan. Les adeptes de cette vieille façon de faire de la politique voient souvent d'un mauvais œil les citoyens un peu trop actifs ou curieux...

Pour nous, au contraire, les mandataires politiques pouvons et devons agir de manière plus discrète, et plus noble, au service des communs. C'est la **vision bottom-up**. Notre rôle n'est pas de tout récupérer, mais de tout faire pour faciliter (à la fois financièrement et logistiquement) l'innovation citoyenne, en lien avec le réseau déjà existant d'institutions publiques, de syndicats, mutuelles, coopératives, associations. C'est la vision que nous essayons de mettre en œuvre à Leuven, à Amay, à Louvain-la-Neuve, à Gand avec son fameux « Commons Transitie Plan », à Bruxelles, mais aussi dans les gouvernements régionaux et fédéral, même au niveau européen : les communs sont placés sur un pied d'égalité avec l'État et bénéficient de l'aide publique pour se maintenir et grandir. C'est cette nouvelle façon de

faire de la politique au service des communs que nous souhaitons explorer dans ce livre.

Pour nous, les autorités publiques peuvent développer des liens de coopération et de solidarité avec les communs, entrant dans une **nouvelle dynamique de coopération** (« *enabling state* »). Le retour des communs incite à substituer à la traditionnelle dualité de l'État et du marché une « nouvelle triarchie » comprenant l'État, le marché et les communs et qui repose sur le concept d'un « *État-partenaire qui crée les conditions optimales pour la constitution et la promotion de communs, stimule l'autoproduction, régule le marché, garantit la sécurité publique et l'intérêt général* »¹⁴.

En ce sens, une collaboration approfondie entre acteurs publics et communs pourrait déboucher sur la mise en place de nouveaux projets locaux répondant aux attentes et souhaits de chacun. Un outil pourrait être mis à disposition des gouvernements et des citoyens : le « **Partenariat Public-Commun** » (PPC). Ce terme jouerait un rôle fort dans l'espace public, s'opposant à l'idée de Partenariat Public-Privé (PPP) et insistant sur la dimension citoyenne. La différence fondamentale avec les PPP classiques est que le public sort de la logique de privatisation ou d'accaparement de ressources appartenant à toutes et tous.

L'idée centrale est la suivante : ces communs s'inscrivent dans une série d'initiatives destinées à encourager les citoyens à prendre possession de leur bien-être et de leurs besoins (via l'agriculture, les services, les échanges locaux, etc.). Or, nombre d'entre eux connaissent des difficultés de lancements ou disparaissent après quelques années faute de moyens efficaces. Souvent financiers, ces manques sont parfois aussi purement logistiques, comme l'absence d'une salle permettant au projet de se réunir et d'exister. Les pouvoirs publics peuvent entrer en jeu en tant, par exemple, que fonds de garantie pour les projets développés et dont l'empreinte devient durable dans le tissu social. Dans le cadre d'une monnaie complémentaire qui respecte les règles de fonctionnement en

¹⁴ Michel Bauwens, *Sauver le monde. Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Paris, Éditions Les liens qui libèrent, 2015.

INTRODUCTION

commun, un tel mécanisme de sauvegarde pourrait être mis en place en cas de mise en danger du projet. L'objectif est à la fois d'assurer la pérennité du commun et de ne pas voir s'effondrer, avec lui, d'autres pans de la sphère publique ou privée qui en ont bénéficié collatéralement. Les autorités peuvent également permettre aux projets rentrant dans une charte communale des communs à pouvoir bénéficier de locaux publics inutilisés afin de se développer et d'organiser leurs activités.

La **Ville de Bologne** a signé une charte des communs, qui a depuis été reprise par 100 autres villes italiennes. A Naples, les citoyens sont ainsi impliqués dans la gestion du réseau public d'eau potable, devenant par la même occasion des experts dans ce domaine. A Barcelone, c'est même une plateforme citoyenne « *Barcelona en comú* » qui a remporté les dernières élections avec comme projet phare de rendre les institutions au service des personnes et du bien commun. La nouvelle majorité va maintenant récupérer 4 000 logements vides ou ceux saisis par les banques, et inclure les usagers dans les compagnies publiques qui fournissent eau, électricité et gaz.

Chez nous, la **Ville de Gand** vient d'initier en mars un grand « Plan de Transition des Communs » qui doit renforcer l'aide publique aux communs. Ce Plan, rédigé par Michel Bauwens et Yurek Onzia, rappelle d'ailleurs en premier lieu que les communs représentent un levier important de la transition écologique : « les infrastructures partagées et mutualisées ont une empreinte environnementale nettement plus faible que les systèmes basés sur l'«individualisme possessif», ceci à condition que cela soit mis en place de manière réfléchie et systémique. » Les exemples, en effet, abondent à Gand : LikeBirds où des travailleurs indépendants et freelance partagent les frais de bureaux en co-working en plein cœur de la ville, la coopérative EnerGent dans laquelle des familles gantoises ont décidé de cotiser ensemble pour la construction de deux éoliennes le long de l'E40, le mouvement VoedselTeams qui garantit des produits venus de fermes bio de Flandre orientale, etc.

Les initiatives sont donc présentes et émergent un peu partout en Europe. Elles reposent, cependant, sur une réorientation dans la manière de penser la gestion et l'usage des biens collectifs. Sans la mise en place d'une nouvelle culture politique, dans laquelle l'État se conçoit comme partenaire

et les communs comme des espaces d'authentique autonomie, ces étapes de transition ne resteront que des bouts d'utopie nichés dans des zones privilégiées. Il s'agit donc de fertiliser les esprits, et ce dans tous les sens: les mouvements œuvrant en tant que communs, les administrations publiques, les élus, etc. doivent apprendre à (re)négocier entre eux et sortir aussi bien de leur logique bureaucratique que de leur possibilité de vider l'État de son sens. Des partenariats public-communs peuvent être un moyen de dépasser ces tensions et de sortir par le haut, non seulement à l'échelle locale mais aussi à un niveau plus élevé. C'est en tous cas ce que nos auteurs tenteront de démontrer à travers chaque chapitre !

Transformer l'État en s'inspirant des communs

Le déploiement potentiel des communs ne se limite cependant pas au rôle de l'État partenaire. Le commun est aussi devenu synonyme de valeurs alternatives au dogme néolibéral, comme l'entraide, la collaboration, la participation, la confiance mutuelle, la réciprocité, diamétralement opposées à la compétition et à l'individualisme du marché. À ce titre, le commun peut transformer l'état, ou en tout cas lui réinventer de nouvelles manières de fonctionner qui sont plus démocratiques, plus directes, plus citoyennes, plus mobilisatrices des compétences et inspirations de chacune et chacun. Nous voulons aussi éclairer dans ce livre, pas seulement comment nous soutenons les communs, mais aussi comment les communs nous inspirent dans la transformation des institutions publiques que nous servons.

Il peut sembler contre-intuitif de parler de transformation de l'État ici. Le discours politique de la gauche classique se borne souvent à défendre les services publics contre les politiques néolibérales. On entend souvent : « la défense des services publics ». Le sujet est ultra-sensible... Rien que de parler de réforme de la fonction publique, et vous aurez l'impression d'entendre Emmanuel Macron qui veut « insuffler l'esprit d'entreprise et du marché » dans la fonction publique. Bref, virer des agents publics et mettre des contractuels à la place. Cette vision de l'Etat-entreprise va droit au mur puisque les citoyens sont là des clients qui obtiennent plus de droits quand ils sont riches, et moins quand ils sont pauvres. L'Etat n'est pas une

INTRODUCTION

entreprise et doit échapper à la logique de marché.

Par contre, il est tout à fait possible d'**insuffler l'esprit du commun dans la manière de concevoir des politiques publiques**. En vérité, nous ne voyons que des avantages à ce que l'Etat soit institué, réinventé par le bas, par des communautés de citoyens. Les services publics doivent être conçus comme des institutions au service du commun, pour la satisfaction des droits humains de tout un chacun comme citoyen-usager¹⁵.

La **remunicipalisation du secteur de l'eau à Naples** nous offre un bel exemple de « gestion publique participative » qui sort du cadre classique de la démocratie représentative. Suite au fameux référendum de 2011 dans lequel 27 millions d'Italiens se sont prononcés contre la privatisation de l'eau, le Conseil municipal de Naples a en effet décidé de transformer la société anonyme par action qui gérait le service de distribution de l'eau à Naples en une « entreprise spéciale » de droit public, « *Acqua Bene Comune (ABC)* ». Sous le slogan « *I comuni per i beni comuni* », le Conseil d'Administration d'ABC prévoit, par exemple, des postes pour les associations de protection de l'environnement avec vote de délibération. Certains postes sont même dits citoyens et donc désignés par la société civile directement. Naples a aussi prévu un comité de surveillance, où siègent non seulement des représentants des usagers mais aussi des employés de l'entreprise. Grâce à ce comité de surveillance, ABC est plus transparente et accessible aux citoyens. L'expérience de Naples peut nous inspirer dans l'organisation des politiques de gestion des biens communs que sont l'eau, l'énergie, le plan de la ville, le territoire, l'air, mais aussi, pourquoi pas, les biens immatériels comme la culture.

La marque de fabrique de ces projets ? Ce sont **les citoyens** qui sont aux **manettes**. Ce qu'on fait très bien à Naples est parfaitement transposable ailleurs en Europe. Ce sont aussi les citoyens – et pas uniquement les mandataires politiques seuls dans leur coin – qui doivent faire vivre leur commune, région, pays, au quotidien. L'enjeu est de transformer des espaces délaissés en lieux de vie pour faire revivre la politique.

En Belgique, nos **intercommunales** – qui sont à la base des association de communes dans la gestion de matière d'intérêt communal – font pourtant

¹⁵ Dardot & Laval, p. 515.

trop souvent défaut de cet engagement civique. Le citoyen semble être relégué à un rôle de client (et non d'acteur). A défaut d'espace pour les citoyens, la plupart des sites Internet d'intercommunales proposent aujourd'hui un « espace client » pour domicilier sa facture, et comprendre la structure du prix de l'eau imposé d' « en haut » selon des règles qui échappent à la grande majorité des gens. La dimension de citoyenneté semble complètement perdue dans le chef de l'usager. C'est le gros problème de nos intercommunales : alors qu'elles devraient être de fabuleuses associations au niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, elles sont trop souvent devenues d'opaques galaxies de pouvoir centralisé et dépourvues de contrôle démocratique réellement qualitatif. Les citoyens semblent avoir perdu tout contrôle de ce qu' « on » fait de leurs biens communs, de l'eau, de la santé, de leur énergie. Il est donc dans l'intérêt général des citoyens-usagers de re-communifier l'État pour retrouver la juste valeur du commun à travers les institutions publiques.

Il nous revient à nous, mandataires écologistes, de repenser, transformer et démocratiser la notion de service public « par la création d'organes démocratiques donnant aux professionnels mais aussi aux citoyens, destinataires de ces services, un droit d'intervention, de délibération et de décision, dans le respect évidemment des lois générales et du sens de la mission de service public »¹⁶. Et encore une fois, il ne s'agit pas uniquement de « consulter » les citoyens sur des enjeux dépolitisés pour édulcorer de vieilles bureaucraties d'État, mais bien de les impliquer dans la construction des plans stratégiques de redéploiement, des politiques d'utilité publique et de transition. Et c'est ce que nous faisons déjà, tant au Parlement de Wallonie qu'à Bruxelles : grâce à l'action de parlementaires comme Magali Plovie, Stéphane Hazée et Rodrigue Demeuse, des citoyen·ne·s seront bientôt directement impliqués dans les assemblées législatives pour débattre ensemble de la mobilité, de l'environnement, du logement, de la santé, des matières sociales et de l'enseignement. Ces commissions délibératives constituent l'une des réponses des écologistes à la crise de la représentation que connaît actuellement la politique. Grâce à cette réforme, 1000 personnes pourront désormais aussi proposer au Parlement des sujets de discussion, qui pourront être abordés au sein d'une commission parlementaire réunissant parlementaires et citoyen·ne·s et dont l'objectif

¹⁶ Dardot & Laval, p. 522.

INTRODUCTION

sera d'élaborer des recommandations à l'attention du Parlement.

Le but de ce livre est de répertorier les initiatives politiques qui mettent les communs à l'honneur !

Structure du livre

Ce livre se conçoit comme un voyage à travers plusieurs expériences très concrètes de terrain. Ce déploiement des communs nous est présenté par un panel très divers de mandataires vert·e·s, de l'échelon local le plus proche du citoyen (première partie), en passant par les régions (deuxième partie), jusqu'à l'échelle européenne et même globale (troisième partie). L'engagement des Vert·e·s pour le commun dépasse les frontières linguistiques et nationales. Nous sommes donc fiers de compter des mandataires de Groen (en Flandre) et même d'Europe Écologie Les Verts (en France). Partout, c'est la logique collaborative du commun qui sous-tend notre engagement politique. Que ce soit dans une brasserie coopérative à Liège, un habitat groupé en communauté germanophone, le développement d'une application *open source* de partage numérique d'une commune rurale dans le Namurois, la construction d'un hall agricole à Tournai, une communauté d'énergie à Saint-Gilles, l'entrepreneuriat social, l'action de deux Ministres écologistes qui travaillent en tandem à Bruxelles, la transformation de nos parlements en assemblées délibératives ouvertes aux citoyen·ne·s, la culture et l'art, la construction du nouveau réseau municipaliste des *Fearless Cities* au niveau mondial, les innombrables collectifs citoyens révélés par la crise du coronavirus, la lutte contre l'accaparement des fonds marins et de l'espace, un nouveau contrat naturel planétaire, notamment pour protéger les forêts, le socle institutionnel et l'imaginaire politique de notre action collective sont fondés sur le commun.



1^{ère} PARTIE

L'ÉCHELON LOCAL



1 | LA BRASSERIE COOPÉRATIVE LIÉGEOISE, ET COMMENT NOUS SOMMES DEVENUS DES “ÉLEVEURS DE BIÈRES” EN COMMUN



Par **VERONICA CREMASCO¹** | Députée wallonne

Du rêve à la naissance d'une coopérative

Comme beaucoup de projets, c'est autour d'une bière qu'est né celui de la brasserie coopérative liégeoise.

Le plus loin que je me souvienne est une soirée d'anniversaire et une super discussion avec un pote, un des créateurs de la bière « Deux Nigauds ». A quelques-uns, ils avaient imaginé la recette de cette bière et en assuraient une petite distribution, qui fonctionnait déjà bien.

Je m'interrogeais sur le modèle de production. En discutant avec lui, j'ai compris pourquoi elle était brassée par d'autres, « à façon » comme on dit dans le jargon, et pourquoi ils n'avaient qu'une très faible maîtrise sur leurs matières premières.

Ce qui m'intriguait le plus c'était précisément ces matières premières. Pourquoi ne pas utiliser des ingrédients produits localement pour fabriquer un produit aussi belge que de la bière ? Il m'a expliqué qu'il n'y avait plus que quelques grosses malteries en Belgique qui vendent du malt au poids. Ce malt est fabriqué à base d'orge dont nous ne maîtrisons ni les conditions ni les lieux de production. Si nous voulons faire malter « notre » orge, dont nous maîtrisons l'origine, alors nous devons nous engager sur de très grosses quantités.

¹ Avec l'aide précieuse de Pierre Paulus.

D'autres s'interrogent sur les méthodes de fabrication, le savoir-faire brassicole, etc. L'idée de l'"ownership" du processus de fabrication de la bière est débattue, re-débattue. Elle évolue. Le rêve d'une vraie nouvelle Brasserie est déjà dans les têtes. La bière est un bien de première consommation, il faut se le ré-approprier!

Nous nous sommes rendus compte qu'en Province de Liège, on pouvait en réalité produire tout ce qu'il fallait. Alors pourquoi ne pas brasser des bières de qualité avec des matières premières issues du circuit-court et bio de chez nous ? Nous nous sommes alors tournés vers un des pionniers de l'agriculture biologique en Belgique : la famille Pâque, fondatrice de la Ferme à L'Arbre de Liège. Allié parfait pour lancer notre micro-Brasserie !

Mais, nous n'avions pas de moyens financiers et nous ne voulions pas créer une énième brasserie traditionnelle supplémentaire. Nous voulions partager nos valeurs : le recours à des matières premières de qualité, une agriculture respectueuse du sol et des hommes, des recettes partagées, la promotion des circuits-courts,...

Un projet citoyen et social était né par le bas, en tous cas dans nos têtes.

L'idée d'une coopérative à finalité sociale avait germé comme le bon grain !

Il a fallu régler des tas de points juridiques et administratifs mais nous avons entre autres pu faire appel à l'expérience de nos amis de la coopérative « Vin de Liège ».

Fin 2015, la Brasserie Coopérative Liégeoise est née !

A la signature des actes chez le notaire, nous étions 10 co-fondateurs. Je revois très nettement la scène, avec toujours une pointe d'émotion, de satisfaction. L'impression de mettre concrètement notre avenir en commun.

Et ça ne faisait que commencer. En juin 2016, après la fin du premier Appel Public à l'Épargne, nous étions près de 200 à avoir rejoint l'aventure.

Aujourd'hui, nous sommes aujourd'hui quelque 450.

Du champs à la bouteille

En juin 2016, les travaux de la première salle de brassage commencent dans une ancienne étable de la ferme à L'arbre de Liège. Des talents se mobilisent, des équipes se créent. Après 6 mois de chantier, nous pouvions lancer les premiers brassins. Inutile de vous décrire la fête que ce fût.

Il a fallu lui trouver un nom à cette bière... Notre devise, nous l'avions : nous serons « éleveurs de bière ».

Après le vote des coopérateurs.trices, notre première bière a son nom, bien wallon et bien liégeois : La **Badjawe**. *Brassée pour partager, parfaite pour bavarder.*

Il était temps de faire découvrir aux liégeois.es la première bière bio de la province de Liège. La Badjawe est née précisément le samedi 22 avril 2017. L'attente était telle que le stock a été vendu en une journée ! C'est la force d'avoir une bière en commun. Nous sommes nos meilleurs clients en quelque sorte. Nous sommes des consom'acteurs.

Cette première Badjawe s'est invitée au Festival « Nourrir Liège », grâce à Pierre Ozer. Quelle fierté quand il me demande s'il est possible d'avoir une des toutes premières Badjawe pour l'offrir à José Bové, parrain de l'édition 2017 du festival. La bouteille n'avait même pas encore d'étiquette.

Nous voulions aussi donner du sens à l'étiquette de notre bière. Après de belles réflexions soutenues par des travaux d'étudiants en design de Saint-Luc Liège, nous avons lancé un appel aux graphistes liégeois pour réaliser l'étiquette de la Badjawe. Une occasion d'exposer différemment : dans les rayons "bières" des épiceries bio. Nous sommes très amusés par le concept. Toska l'a remporté. Nous comptons réitérer l'expérience pour d'autres.

Retrouver les ingrédients à la source

Pour revenir sur l'enjeu des matières premières, une houblonnière était

à ce moment-là déjà en phase test sur le site de la ferme. La Wallonie a un climat particulièrement favorable pour la culture du houblon. Nous voulions participer à la ré-introduction de la culture du houblon bio en Wallonie. Quelques samedis à la houblonnière, avec des coopérateurs et leurs familles et les fleurs étaient dans le sac. De beaux moments, en connexion avec la nature et son rythme. Plein d'enfants aussi. De beaux moments qui se terminent toujours par une Badjawe.

Aujourd'hui, la houblonnière a bien grandi, elle fait face à la prison de Lantin, et semble la défier avec ses mâts inclinés. Il faut venir voir, c'est superbe ! Le houblon grimpe et forme une véritable cathédrale végétale. Les récoltes sont des moments absolument succulents. En 2018, nous avons eu notre premier brassin de Badjawe Harvest IPA, une édition limitée au houblon frais.

La Badjawe contient aussi du froment cru, produit à la ferme Pâques, elle-même.

Enfin, le défi de taille était ... le malt. En effet, pour faire malter « notre » propre orge bio, les malteries exigent des tonnages très, trop importants. Un risque conséquent pour nombre d'agriculteurs céréaliers. En effet, la culture de l'orge brassicole demande un savoir-faire spécifique qui s'est souvent perdu, tant la culture de la céréale fourragère (destinée aux bêtes) est devenue la norme en Wallonie. Mais pour nous, il importait de soutenir cette culture tellement wallonne. Il s'agit de l'un des enjeux qui me fascine le plus dans cette aventure : se réapproprier la plus-value de l'orge brassicole bio, avec et pour l'agriculteur.

A force de contacts, d'essais et erreurs, de partages de lots avec une autre brasserie coopérative, celle de "La Lesse" pour ne pas la nommer, nous y sommes arrivés. Grâce aussi au concours de CultivaE (une ASBL partenaire, qui permet de mettre en relation les agriculteurs locaux et les brasseries), nous travaillons aujourd'hui avec Hélène et Christian, de La ferme Schiepers de Wanze (à 30km) et nous travaillons surtout à essaimer notre modèle.

Un autre enjeu nous est apparu au fil du chemin : faire revivre un réseau de petites malteries, indépendantes et accessibles aux petits producteurs. Autrefois, il y avait beaucoup de malteries dans nos régions. Elles ont hélas

disparu.

Ensuite, le succès de la Badjawe nous a obligés à nous agrandir. Il fallait trouver une nouvelle salle de brassage, un nouveau local tout en restant proche de nos racines, proche de notre houblonnière et de notre ferme.

Fin 2019, nous avons déménagé à Alleur, à deux pas de la Ferme à l'Arbre mais avons gardé une unité de brassage à taille humaine : 10hL par brassin, 80hL de cuves de fermentation et 700hL produits avec comme perspective d'arriver à un peu plus de 1000hL annuels.

Mise en commun à tous les étages

C'est qu'à l'origine, nous avions essentiellement des idées. En un mot comme en cent : on reprend la main sur ce breuvage local, mais pas seuls dans notre coin.

Pour le premier appel à coopérateurs, nous avons écumé tous les marchés bios possibles et imaginables. Très vite, nous sommes arrivés à la première étape de notre levée de fonds : 250.000 euros.

J'aime beaucoup le fait de mettre en commun nos choix, comme le logo (qui est une poule, tant il y en a dans la cour de la Brasserie), le nom de la bière, nos collaborateurs ... Cela a une dimension apaisante, cette communautarisation des choix essentiels à la bière que nous co-créons.

Une communauté de personnes liées par un même projet, c'est de facto un réservoir de ressources humaines où tout le monde est par essence attaché aux valeurs fondatrices. Récemment, nous avions besoin d'une aide comptable pour la gestion quotidienne. Un coopérateur a répondu et relève fort bien la tâche. Un autre coopérateur informe l'ensemble en prenant notamment en charge la newsletter. Et ainsi de suite.

Puis 450 coopérateurs, ce sont 450 ambassadeurs de la Badjawe. Pas besoin de publicité ou presque. Cette brasserie est notre patrimoine commun. Quel bonheur de croiser un coopérateur sur un évènement ou dans une

épicerie. Comme si on se reconnaissait à travers notre bière.

Pour revenir sur la houblonnière, d'une expérience modeste à l'origine, c'est devenu une cueillette et une gestion d'un espace grand d'un hectare et demi. Avec, là aussi, une mise en commun du matériel grâce à « Houblon made in Liège », et une dynamique qui soutient l'ouverture d'houblonnières en général.

Tout au long de l'année, il y règne une ambiance de ferme, de champs, de production, d'odeurs... Il est clair que la Ferme et la Brasserie sont intimement liées. Au moment de la récolte, les coopérateurs se transforment en passeurs de lianes. Nous ressentons ce lien à la terre. Des enfants courrent au milieu de tout ça. C'est à la fois sérieux, à la fois pas.

Il y a peu, l'État fédéral avait décidé d'étendre la prison, menaçant le terrain de la houblonnière et plus généralement des hectares d'agriculture bio. Mais le combat semble gagné pour l'instant, la prison de Lantin s'étendra dans des bâtiments déjà construits à Glons.

Les amis du « Vin de Liège », nous aident fréquemment grâce à leur expérience. La brasserie de La Lesse a accepté de partager des lots de malts bios trop conséquents pour notre production. Nous avons des parts dans leur brasserie, et vice versa.

Bien entendu, tout n'est pas rose : nous devons faire face à certains problèmes, de trésorerie par exemple, mais on s'en sort !

Vous le savez, cette dernière année a été difficile pour beaucoup de monde, et la brasserie n'a pas été épargnée. Nous venions tout juste de terminer les réglages de la nouvelle brasserie, quand le premier confinement a débuté.

Cet imprévu allait obliger nos principaux partenaires, à savoir la Culture, l'événementiel et l'Horeca, à fermer ! Mais nos valeurs nous ont permis de garder le cap défini. Grâce aux coopérateurs qui n'ont jamais cessé de soutenir leur bière et à nos fidèles partenaires (épiceries et petits commerces bio et/ou locaux c'est important.) avec qui nous avons des liens étroits et qui nous ont mis en avant.

La suite... avec l'aide des pouvoirs publics ?

Si je troque ma casquette de coopératrice contre celle de députée wallonne à présent, je me dis que les pouvoirs publics ont un vrai rôle à jouer dans le renforcement de l'aide à l'économie coopérative. Après tout, cette économie-là s'est avérée plus résiliente que beaucoup d'autres pendant la crise sanitaire. Or le bras financier de l'économie coopérative en Région wallonne, W.Alter (anciennement Sowecsom) reste peu doté par rapport aux organes qui soutiennent l'économie dite traditionnelle.

L'accompagnement des coopératives demande des moyens financiers plus importants, notamment pour honorer le financement du mécanisme Brasero. Mécanisme qui consacre le fait que pour chaque euro investi par les coopérateurs, W. Alter peut doubler la mise. Une aide précieuse pour certaines phases d'investissement.

Mais l'accompagnement humain est aussi crucial et aujourd'hui pour toute la Wallonie, c'est une équipe de 7 personnes dont 4 s'occupent de la gestion des investissements dans les coopératives à proprement parler. L'équipe de W.Alter, branche de la SRIW, est un outil trop peu doté dans l'absolu certes, mais surtout relativement aux autres secteurs économiques de type coopératif.

L'économie sociale et coopérative en plus de s'être montrée particulièrement résiliente est aussi un vecteur puissant de relocalisation et de partage de la richesse pendant le mécanisme même de production de cette richesse.

L'expérience de la Brasserie coopérative liégeoise montre à quel point la production agro-alimentaire locale et de qualité est dépendante des circuits qui vont s'écouler et vice-versa. La qualité de ce que l'on va produire, et la façon dont on va le produire, est non seulement un facteur de réduction de la pauvreté mais aussi de cohésion sociale.

Mais, pour arriver à ce que ce modèle économique de production en circuits-courts prenne de vraies « parts de marché », et s'implante comme un moyen de produire viable et durable, il faut que la demande existe évidemment et soit la plus constante possible.

Récemment, j'ai déposé une proposition de résolution au Parlement wallon qui vise à donner aux soutiens publics en faveur des circuits-courts une dimension plus structurelle. Ce, en comparaison à des chèques, qui incitent à consommer localement une fois.

Cette proposition de résolution parlementaire considère la nécessité de soutenir un modèle de production, de transformation et de vente en circuit-court en Wallonie pour des raisons sanitaire, alimentaire et économique. Elle vise à engager le secteur de l'HORECA dans une spirale vertueuse, qui ancrerait son économie dans le territoire wallon et l'engagerait vers un fonctionnement moindre en consommation de carbone notamment.

Cette résolution demande au Gouvernement wallon de soutenir les initiatives qui permettent la rencontre de l'offre des producteurs locaux avec les demandes de l'HORECA, en développant des initiatives du type plateformes locales, des soutiens logistiques ou des aides à la structuration.

Ces initiatives doivent tenir compte des situations spécifiques et de la solvabilité de ses deux secteurs, et s'appuyer sur les dynamiques territoriales et les structures existantes en permettant un développement adapté aux besoins et aux ressources.

L'enjeu est, vous l'aurez compris, de ne plus voir servir de l'Apple Tease à nos gamins, dans les buvettes, après un match, mais un vrai jus de pommes wallon dont la bouteille aurait comme étiquette une belle photo d'un verger hautes-tiges.

Je vis sur la même planète que vous, dans le même pays, je sais que ce ne sera peut-être pas la norme générale dès demain, mais quel bonheur d'amorcer la pompe. A la fois comme coopératrice, mais aussi comme parlementaire.

1 | LA BRASSERIE COOPÉRATIVE LIÉGEOISE, ET COMMENT NOUS SOMMES DEVENUS DES
"ÉLEVEURS DE BIÈRES" EN COMMUN



2 | VIVRE EN COMMUN



Par **ANNE KELLETER** | Députée régionale au Parlement de Wallonie

Une évidence

À 14 ans, j'avais peu d'idées sur ce à quoi ma vie allait ressembler plus tard, mais une chose était déjà sûre: un jour, j'allais partager ma maison avec d'autres. Je ne sais pas vraiment pourquoi ce modèle m'inspirait autant. Peut-être car j'ai grandi sans frères et soeurs ou peut-être car ce mode de vie est ancré depuis toujours dans la ruralité qui m'est si chère. Ce qui est sûr, c'est que je n'ai jamais un seul instant douté du fait que ce modèle soit fait pour moi.

Vivre en commun, pour moi, c'est une évidence.

C'est une évidence car je ne me retrouve pas dans l'individualisme qui règne dans notre société, car le fait de partager son lieu de vie me semble bénéfique pour tout le monde qui participe à cet échange et car c'est économique en ressources et en espace.

Évidemment, ma vision de la vie en commun a évolué. Au début, ma vision était une grande maison partagée, avec un café au rez-de-chaussée où on allait organiser des expositions et des concerts. C'était très idéalisé et peu détaillé, sans réelle conscience des difficultés et obstacles qu'un tel projet présente. Un rêve, un idéal que j'avais en tête sans avoir les moyens, ni une vision concrète de comment l'atteindre.

Au fil du temps, c'est surtout la composante écologique qui s'est ajoutée. Le fait de partager un espace permet de réduire l'empreinte qu'on laisse sur notre planète, sans pour autant faire des compromis en termes de qualité de vie. C'est cette composante qui est devenue moteur de la mise en œuvre de mon rêve. En trouvant des associés qui partagent mes valeurs, mon copain d'abord et d'autres ensuite, mon rêve est devenu un rêve partagé,

une perspective commune qui va, j'espère, définir notre vie.

En allemand, le terme "wohnen" (habiter) vient du terme tudesque "wonēn", qui signifie "être/exister", "être satisfait", "rester". Déjà là, le lien entre bonheur individuel et lieu de vie apparaît clairement. Une habitation est plus qu'un endroit où on dort et où on mange. C'est aussi un lieu qui nous rassure, qui nous appartient et qui nous permet de nous épanouir, de créer des souvenirs et d'exprimer nos valeurs.

On dit souvent que le belge "a une brique dans le ventre". Expression par excellence du fait qu'être propriétaire de son habitation nous donne de la liberté. La liberté de prendre des décisions selon sa propre conviction. Malheureusement, de moins en moins de gens sont aujourd'hui en capacité de devenir propriétaires de leur lieu de vie. Chose malheureuse car cette liberté de décision que nous offre la propriété nous lie à une terre, à un endroit précis et nous amène donc à nous intéresser à la communauté et l'environnement liés à cette terre.

Il y a donc un lien entre l'engagement sociétal et le fait d'être propriétaire d'un bien. L'habitat groupé est une piste non seulement pour permettre à plus de gens de devenir propriétaires, mais également pour créer des communautés/du lien social. De quoi contribuer sur plusieurs niveaux à recréer la cohésion sociale que notre société a perdu au fil du temps. Il pourrait en particulier offrir des perspectives pour le monde rural, qui souffre beaucoup de la rupture du contrat entre les générations à laquelle on assiste en ce moment.

L'habitat groupé comme modèle de vie

En principe, notre habitat groupé est une nouvelle interprétation d'un ancien modèle de vie dans le monde rural. Il en résulte quelques contradictions avec le modèle actuel de notre société. Ces contradictions peuvent être résolues, ce qui nous a parfois amené à changer notre modèle de vie. Cet exposé est donc le fruit d'une longue évolution, pour certains d'entre nous sur plus d'une dizaine d'années. Une évolution parfois contestée et pas encore aboutie, mais déjà fascinante. Et en même temps nous sommes

conscients qu'il y a encore tout un chemin à faire, tout un monde à explorer.



Vue de la ferme depuis le foyer au fond de notre prairie, l'été avant le début de la construction.

On ne vit pas encore ensemble, et il est donc très probable que quelques parties du modèle changent, mais on est à mon avis déjà assez avancé dans notre réflexion du modèle. C'est donc une contribution à une discussion qui se mène au sein de notre société et non une théorie de l'habitat groupé que j'émets ici.

Contrairement aux tendances de notre vie moderne actuelle, on essaye dans notre projet de ramener des fonctions à notre lieu de vie. Ceci est contraire au mode de vie actuel où nos maisons deviennent davantage des "dortoirs". Dans une vie moderne, la maison est un espace protégé et très privé où l'on passe son temps libre, si on n'est pas en voyage...

Historiquement, et surtout dans le monde rural, c'était très différent : une habitation comprenait toutes les "fonctions" de la vie. La famille, plusieurs générations et souvent aussi des relations de deux et troisième degrés, habitaient très proches les uns des autres. Une ferme évoluait souvent autour d'une cour partagée, chaque génération, mais aussi chaque nouvelle addition en bétail, recevait sa petite part de bâtiment autour de la cour qui servait aussi de lieu de travail et de vie sociale. Ces habitations étaient entourées d'un foncier partagé, appartenant à la famille. Le fait de partager cour et foncier permettait de partager le travail assez lourd, commun aux premières formes agricoles. Ceci est un stéréotype et une image assez réductrice de ce monde, qui a aussi des facettes plutôt

sombres, mais il s'agit de faire ressortir les critères qui se retrouvent dans notre projet.

En somme, les habitations étaient donc aussi le lieu de travail, qu'il s'agissait de préserver aussi pour les générations futures. C'est ici que le contrat entre générations est mis en place. La première génération construit un patrimoine pour celle qui suit. Celle qui suit rend la pareille en prenant en charge la première génération à partir du moment où elle n'est plus à même d'assurer sa subsistance. Malheureusement, aujourd'hui, les générations qui nous suivent ont le sentiment justifié qu'on détruit leur base de vie. Si on commence à changer notre modèle de vie avec l'objectif de préserver, au sens littéraire et figuratif, la terre, on peut regagner leur confiance et rétablir le contrat. Le contrat rétabli présente en plus pas mal de bénéfices, comme la possibilité de prise en charge des enfants par les aînés et l'augmentation conséquente de la qualité de vie de ces derniers car ils continuent à prendre part activement à la vie familiale.

Avec l'essor de la modernité, on assiste de plus en plus à une externalisation des fonctions d'un lieu de vie. Nous travaillons autre part, notre vie sociale se passe autre part, nous mangeons autre part et nos enfants et nos parents vivent autre part. Notre habitat groupé veut inverser ces tendances et rapatrier les éléments qui donnent sens à la vie au sein de notre lieu de vie. Cette inversion permet également une utilisation plus cohérente de l'espace car les "doublures" (maisons vides la journée/bureaux et usines vides la nuit,...) seront moindres. L'espace gagné pourrait contribuer à restaurer la biodiversité qui fait la richesse de notre territoire et qui assure sa fonction alimentaire.

Une deuxième évolution concerne la spécialisation de la fonction des pièces d'une habitation. Aujourd'hui, nous avons souvent des pièces séparées pour manger, cuisiner, dormir et cetera. Cette spécialisation fait augmenter la superficie des habitations. En habitat groupé, on peut, via les espaces communs, garder la spécialisation des pièces tout en réduisant la superficie des habitations. Ceci devient possible car la majorité des pièces spécialisées n'est utilisée qu'occasionnellement. En partageant ces pièces, par exemple les chambres d'amis, l'atelier ou encore la buanderie, on utilise moins de ressources, moins d'espace et moins d'argent sans faire des compromis sur notre qualité de vie.

Comme il nous semble peu réaliste, dans le monde dans lequel nous vivons, de rapatrier toutes les fonctions de la vie à notre lieu de vie, nous avons commencé par l'alimentation. C'est un premier pas et peut-être arrivera-t-on plus tard à faire de notre lieu de vie aussi un lieu de travail. Pour l'heure, comme nous devons tous continuer à gagner notre croûte, commencer par l'alimentation nous semblait être la meilleure piste.

Le but n'est pas d'arriver à une autosuffisance totale, mais de raccourcir les chemins de transport de notre nourriture et son empreinte carbone en augmentant la part d'aliments cultivés localement de façon respectueuse de l'environnement. Le fait d'utiliser des toilettes sèches et de recycler notre eau sur place contribue à cela et nous aidera à restituer la qualité de notre sol. Nous regagnons en terre fertile et en biodiversité, tout en produisant de la nourriture. Tout cela sans encombrer l'environnement, mais en utilisant les mécanismes naturels qui garantissent une croissance durable.

La notion d'autosuffisance joue un rôle important dans l'idée de notre habitat groupé et s'applique également pour les ressources en eau, en énergie et dans tout le reste des ressources matérielles et immatérielles du projet. Elle n'est cependant pas vue comme absolue ; plutôt comme un idéal à atteindre. Nous sommes assez réalistes pour savoir qu'il est peu réaliste d'atteindre l'autosuffisance complète. Elle serait en plus peu souhaitable, car l'autosuffisance parfaite mène trop souvent à une coupure du monde et c'est exactement ce que nous ne voulons pas.

Nous ne voulons pas créer un monde à part, mais nous voulons faire évoluer notre mode de vie, tester des alternatives, tout en restant ancré dans le présent. Nous croyons par exemple en une scolarité commune et en beaucoup de développements de la société moderne. Nous ne voulons pas retourner au Moyen-âge, mais nous voulons apprendre de notre histoire pour créer un modèle de vie durable. Un modèle qui ne détruit ni notre planète, ni nos relations humaines, qui permet une vie digne à tous ceux qui font partie du projet et à nos enfants. Ceci n'est pas LE modèle, ceci est UNE idée de réponse parmi des milliers.

L'habitat groupé est pour nous une preuve que réduire notre consommation ne doit pas signifier diminuer notre qualité de vie.

7heaven : naissance et mise en place du projet à Lontzen

La **naissance** du projet précède ma participation. Le groupe s'est créé il y a plus de 15 ans. Au début, c'était une poignée de personnes qui habitaient déjà ensemble dans une colocation à Eupen. L'idée est née, comme beaucoup de bonnes idées un peu folles, tard la nuit lors d'une soirée. Les initiateurs voulaient un espace pour vivre ensemble qui serait construit de façon durable et qui leur permettrait de vivre de façon la plus autonome possible, avec un grand jardin producteur d'aliments. Ces trois piliers, vie commune, construction durable et autosuffisance, sont toujours le fondement du projet.

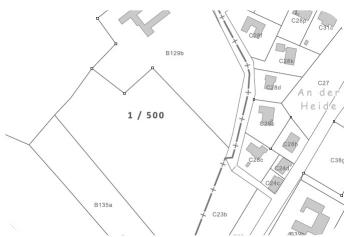
La première difficulté était de trouver un endroit qui se prêtait à la mise en oeuvre de cette vision. Cette recherche a pris au moins dix années, avec des échecs majoritairement dûs aux limitations financières et aux refus de quelques autorités communales d'accueillir le projet sur leur territoire. Pour certains, notre modèle reste trop novateur, trop inconnu et donc difficile à saisir. Il y a aussi eu plein de changements dans les participants au projet, avec des désistements et des nouvelles arrivées (dont moi et mon copain). Jusqu'à aujourd'hui, la composition du groupe est en évolution.

Nous sommes entrés dans le projet début décembre 2016 par invitation via un ami à moi qui faisait partie du groupe initial. À cette époque, la ferme à Lontzen était déjà trouvée. Il faut souligner ici que la commune a été ouverte à nos idées dès le début et nous a pas mal soutenus dans les démarches administratives, en particulier en ce qui concerne le permis de bâtir. Le fait que le destin d'un tel projet dépende fortement de la bonne volonté des autorités communales est un élément important.

Fin janvier 2017, le contrat d'achat a été signé. Je me souviens du sentiment vertigineux que nous avions lors du rendez-vous chez le notaire. En devenant propriétaires, la concrétisation de notre rêve devenait palpable.

Le **nom** "7heaven" se veut un clin d'œil à l'expression "être au septième ciel". Il se réfère aussi au fait qu'il y avait initialement 7 parties prenantes dans l'aventure.

1. Description du lieu



Extrait du plan de secteur, notre propriété correspond aux lots B129b et C26b.

de rangement et deux pièces qui accueillent les systèmes de technique ménagère.

Avec le bâtiment, nous avons pu acheter une prairie adjacente d'environ deux hectares et demi. La majorité de l'ensemble est située en zone agricole, ce qui nous a valu pas mal de complications lors de la demande du permis à bâtir. Une partie de la prairie est située en zone d'habitat et va être revendue pour financer une partie des travaux. À la fin, nous aurons environ deux hectares qui seront aménagés et cultivés selon les principes de la permaculture. À part des petits jardins privés, tout le reste du terrain est commun.



Un des premiers modèles de l'habitat groupé

Notre ferme se situe au bord du village de Lontzen. Elle va être aménagée de façon à pouvoir héberger cinq familles, avec des habitations entre 110 et 140 m² qui ont chacune une terrasse extérieure et un petit jardin privé. Ces habitations seront complétées par des espaces partagés, à savoir une salle commune, un atelier, deux chambres d'amis avec un petit bain, une buanderie, un espace

L'esprit de la permaculture, qui vise à garder un maximum de ressources dans le système, se retrouve dans toute la conception du projet. Partout où c'est possible, nous réutilisons nos ressources matérielles en énergie.

À titre d'exemple, j'aimerais détailler le circuit de l'eau de pluie qu'on a mis en place.

En commençant par la capture d'eau des toits qui sera traitée par un système de filtrage avancé permettant d'arriver à une qualité d'eau égale à l'eau potable, nous allons - après utilisation - capter et rincer cette eau

dans un lagunage qui alimentera notre jardin et servira donc à la culture de notre nourriture. Le cercle se ferme ici. Pour que cette eau soit la moins polluée possible, nous avons décidé d'utiliser uniquement des savons et détergents biodégradables ainsi que des toilettes sèches. Un égout séparé raccroché au canal est prévu au cas où on devra jeter de l'eau trop polluée (médicaments, peintures, etc.). À ce circuit d'eau de pluie s'ajoutent plusieurs autres éléments (eau potable, eau du jardin, étang, mare, zones d'infiltrage, ruisseaux, ...), toujours construits dans un souci de respecter un maximum cette ressource précieuse.

L'eau est une des ressources les plus dignes de protection sur notre planète. Pourtant, les coûts, l'énergie et les efforts nécessaires pour le traitement et le transport de l'eau ne cessent d'augmenter. La nécessité d'agir est généralement reconnue, aussi en ce qui concerne la consommation énergétique des bâtiments, le chauffage et la gestion des déchets. Malheureusement, il y encore trop peu de personnes qui mettent vraiment en œuvre ce qu'ils peuvent. Avec notre projet, nous essayons de contribuer, ne fasse qu'à une échelle très petite.

2. Construction



Après une bonne année, nécessaire pour affiner la conception du bâtiment et pour obtenir le permis de bâtir, nous avons commencé la construction en décembre 2018. Nous avons choisi de réaliser une bonne partie des travaux en **autoconstruction**. À la fois pour des raisons financières, mais aussi par volonté d'imprimer encore plus notre marque sur ce terrain et par volonté de construire nous-mêmes notre lieu de vie.

L'autoconstruction est un vrai défi. Nous avons dû acquérir toute une série de nouvelles compétences et nous passons toujours énormément

de temps sur le chantier : chaque samedi et quasi tout le temps libre pendant la semaine. Ici aussi, le fait de travailler en commun est un avantage considérable, même presque une condition *sine qua non*. Si des personnes assez peu instruites en construction se dédient à un tel projet, une répartition des tâches permet de minimiser l'effort nécessaire.

Comme vous allez l'apprendre dans la suite de ce texte, nous avons structuré notre communauté aussi en termes de fonctions qu'un membre a dans un groupe. L'un de nous a été désigné responsable de l'énucléation du bâtiment. Frederick, appelé Biggi, est un fameux bricoleur dans le meilleur sens du terme. Il a non seulement passé des études supérieures en recherche de matériaux biosourcés et basse-émissions, mais il a aussi passé des heures à négocier avec les artisans et les fournisseurs. Surtout, il a été présent. Il a expliqué les mêmes choses avec patience des dizaines de fois et il a réussi à nous faire travailler, ce qui n'est pas donné avec une bande de hippies diaboliques...

En faisant ainsi, Biggi a épargné des heures de travail à tous les autres. C'est ici l'avantage de construire en commun. On se répartit les tâches et à la fin on est capable de réaliser un boulot énorme. Les trois photos suivantes en témoignent.



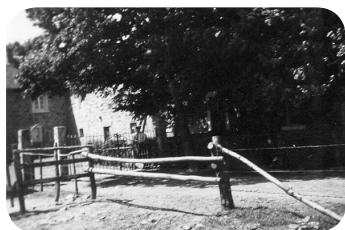
Des perspectives à couper le souffle nous ont fait tenir pendant l'action. Et bien évidemment cette fameuse machine avec son plateau qui nous a amené à une petite dizaine de mètres de hauteur tout en sécurité.

Ce week-end, nous avons détaché une par une les 9000 tuiles de l'ancien toit. Nous les avons emmagasinées, descendues au sol avec l'aide de ce monstre. Cette petite offensive nous a permis de gagner quelques milliers d'euros. Ces tuiles sont très recherchées et trouvent vite des acheteurs. Une famille toute seule n'aurait jamais pu accomplir cela en un temps justifié par le prix des tuiles, mais en y allant ensemble, on a gagné en rentabilité.

Cette dynamique se répète tout au long du projet, par exemple avec les achats de matériaux, les contrats avec les sous-traitants etc. Nous nous renforçons mutuellement, avec nos forces et nos faiblesses.

3. Conserver l'histoire tout en innovant

Tout au long du processus de construction, nous avons fait beaucoup d'efforts pour conserver les **traces historiques** du bâtiment. Notre ferme n'est pas classée, mais vue comme «intéressante à conserver», ce qui veut dire qu'on doit faire attention à ne pas détruire le patrimoine culturel qu'elle représente. Et je trouve enthousiasmant de construire notre modèle sur ces traces du passé. Tout en innovant, on garde une continuité, une certaine cohérence et conscience du passé dans ce que nous faisons.



Prise de vue de la cour intérieure, pas datée.

Notre ferme représente une habitation typique pour son époque. On voit toujours très bien comme le bâtiment s'est agrandi presque pièce par pièce au fur et à mesure du développement de la propriété et du nombre des membres de la famille. L'urbanisme nous a informés que la partie du bâtiment la plus ancienne a plus de 300 ans. Je l'ai retrouvé sur la plus ancienne carte de Belgique, l'Atlas Ferraris (1770-1778).



Notre ferme dans l'Atlas Ferraris et la situation aujourd'hui.

Source, consulté le 13.03.2021: <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#B-BOX=265789.79490582005,267110.0683797003,154101.34659339685,154729.73326683685>.

Vous pouvez vous imaginer ma joie suite à cette découverte, par pure causalité, dans un atelier d'une amie artiste qui travaille avec cet atlas pour créer une réflexion artistique sur les modes de vie du futur. Pour cela, elle copie des parties de l'atlas sur des grandes toiles et peint au-dessus. Parfois, la vie nous réserve de belles surprises... Le fait que notre maison soit représentée dans l'atlas qu'elle a choisi pour travailler sur ses visions d'un monde futur vert et durable est juste fantastique et me fait beaucoup sourire.

Après cette découverte, je me suis un peu plus intéressée à l'histoire de l'endroit, avec une deuxième découverte devenue running gag entre nous: lors d'une rencontre sur le terrain, on parlait avec un de nos voisins qui est lié à la famille qui détenait notre ferme auparavant. Il se souvient des anciennes histoires de ses grands-parents. Apparemment, l'endroit où se situe notre ferme s'appelait anciennement "Duvelsplei". C'est en dialecte local de l'époque et signifie "plaine de jeux du diable". Selon ce voisin, le nom laisse entendre qu'ici se situait aussi le lieu d'exécution du village. Le juge avait, encore selon lui, une maison en face. La situation s'explique aussi par le château tout proche, situé de l'autre côté de la forêt. Il semblerait que le lieu d'exécution se situait souvent entre le village et le château. Nous prenons un plaisir fou à nous moquer de nous-mêmes en tant que nouveaux habitants du "Duvelsplei" car il y a aussi eu des remarques assez - comment dire ? - "clivantes" à notre égard. Au début, on a par exemple dû expliquer qu'on n'était pas des hippies communards et qu'on couchait bien dans des chambres séparées. C'est étonnant à quel point ce préjugé persiste. Mais nous avons à mon avis aussi un rôle à jouer afin que ces regards changent.

Pour revenir à la sauvegarde du patrimoine culturel de notre maison, outre de ce mode de construction "une pièce en plus à la fois", la maison témoigne aussi de **techniques de construction** anciennes. L'ancien toit par exemple était isolé avec des "hommes de paille": entre chaque couche de tuiles, on mettait une petite botte de paille pliée au milieu et ensuite bridée de façon à ce qu'un tirant se forme. Ces bottes avaient l'apparence de petits bonhommes avec une tête au-dessus d'une sorte de tunique de brins de paille, d'où le nom.



Restes d'hommes de paille trouvés lors de la démolition



Ce qui allait devenir notre cuisine...

Ces techniques anciennes nous ont inspiré dans l'énucléation de notre maison. Nous avons travaillé autant que possible avec des **matériaux durables**. À part quelques compromis dûs aux normes qui régissent la construction, notre budget, notre confort de vie et les demandes et turbulences de marché en temps de covid, nous avons employé des matériaux recyclés ou biosourcés. Nous avons essayé de travailler avec des entreprises et fournisseurs locaux. En plus du respect du passé de cette maison, ce sont bien évidemment des considérations écologiques qui ont joué ici. Le secteur de la construction est un énorme émetteur de CO2 et il est essentiel que nous changions les pratiques du secteur vers plus de durabilité. Il faut aussi veiller à créer une économie circulaire de la construction. Trop peu de matériaux peuvent être recyclés et trop peu d'efforts sont faits pour une utilisation plus durable des ressources en jeu.

Notre façon de (re)construire majoritairement en pierre, bois, paille et argile, outre que l'empreinte carbone réduite, présente aussi des avantages en termes de bien-être et de santé. L'argile est capable de réguler l'humidité à l'intérieur de la maison. Le climat que l'argile crée est particulièrement favorable en hiver. L'argile, comme il est résistant au feu (il se densifie même au contact de la chaleur), permet d'isoler la maison avec les matériaux biosourcés, des ressources renouvelables.

Il est essentiel que nous ne perdions pas les compétences du passé si nous voulons évoluer vers des pratiques durables. Ici aussi, c'est le modèle ancien actualisé que l'on vise. Des "anciens" matériaux, retravaillés avec nos connaissances d'aujourd'hui, permettent d'atteindre les standards d'efficacité d'énergie et sont compatibles avec les systèmes complexes

comme les chaudières, panneaux photovoltaïques etc. En renforçant l'artisanat, on va aussi contribuer à ce que la plus-value créée par notre société reste ici, mais ceci va peut-être trop loin dans ce contexte.

Pour clairement marquer la différence entre parties anciennes de la maison et celles que nous avons ajoutées, on a veillé à ce que l'apparence des deux soit cohérente avec les matériaux normalement utilisés dans notre région, mais aussi distincte l'un de l'autre.

Les anciennes parties sont en pierre du pays (du village à côté pour être exact), avec un toit en tuiles noires typiques pour notre région et des petites ouvertures (fenêtres, portes). Suite à un incendie déclaré il y a quelques années, nous avons dû reconstituer une grande partie des murs. On a veillé à ce que l'image du mur reste fidèle à l'ancien bâtiment. Le diable joue aussi dans les détails de ce projet...

Pour contraster avec les anciennes parties, les nouvelles parties sont en bois, ont un toit plat qui sera planté comme une prairie fleurie, les fenêtres sont grandes et les espaces à l'intérieur plus généreux et lumineux. On adore ce contraste et on l'a aussi employé pour marquer la différence entre anciennes et nouvelles fenêtres dans l'ancien bâtiment. Les anciennes fenêtres ont été conservées en état, parfois avec des nouvelles pierres quand cela était nécessaire. Les nouvelles ouvertures sont contournées par un cadre en acier galvanisé à chaud.



Façade avec anciennes et nouvelles ouvertures

Le résultat est parfois drôle, parfois très élégant et s'intègre bien au cadre paysager. Cet effort d'actualiser le bâtiment correspond à notre effort de contribuer à un nouveau mode de vie en monde rural.

4. Cohabitation - entre vie privé et vie commune

Tout au long de la phase de planification, nous avons essayé de structurer l'espace pour favoriser la cohabitation entre vie privée et vie commune. Premièrement, la **séparation entre espaces privés et communs** est importante pour un habitat groupé. Nous avons pensé tout le projet selon la formule: "Gemeinschaft soll ein Plus -, aber kein Muss sein" (le commun doit être un plus, pas un devoir). Ceci se reflète dans la conception de la maison, mais aussi du jardin.

Tout comme les anciennes fermes décrites dans le chapitre passé, notre habitat groupé est constitué autour d'une cour centrale, entourée par les bâtiments. La cour donne accès à toutes les parties du bâtiment, dont le jardin et la rue. Elle est censée fonctionner comme un lieu de rencontre, c'est un espace commun. Les **habitations** par contre permettent aux différents partis de conserver une vie privée, à un degré qu'ils souhaitent. Ils peuvent exister indépendamment des espaces communs, sont donc tous équipés d'une cuisine, de salles de bain etc. Le respect de l'intimité des divers partis est primordial. Tout le monde a besoin d'un lieu de repli qui lui appartient, au moins de temps en temps. L'habitation inclut un jardin privé adjacent à la terrasse à l'arrière de chaque unité, qui sera aussi visuellement protégé par des haies et autres plantations.

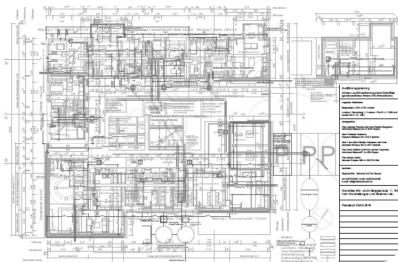
Les **espaces communs** complètent les habitations. Leur existence est un plus. Aucun d'entre nous n'aurait pu se permettre de bâtir des chambres d'amis, une grande salle multifonctionnelle, un terrain tellement grand ou encore un atelier de transformation et de bricolage. Ensemble, tout ça est possible.



La salle commune donne sur le terrain.

Les espaces communs sont donc à la fois un gain en espace et un gain en ressources, car ils permettent la mise en place, à petite échelle, d'une économie de fonctionnalité au sein du projet. En partageant la buanderie par exemple, on a besoin de 2-3 machines à laver au lieu d'une par famille comme c'est le cas en général. Il en va de même avec les livres, les jouets, les outils et la liste est encore longue.

5. Mise en place technique de notre philosophie



Le plan de tuyauterie

Je vous épargne la grande partie des difficultés "techniques" qui sont liées à la mise en place de systèmes techniques, partagés entre 5 entités auxquels s'ajoutent les espaces communs, qui permettent notre alimentation en eau et en énergie solaire, ainsi que le chauffage combiné solarthermie - poêle à bois. Il suffit de dire que

notre architecte a passé des mois à loger tous les tuyaux dans notre cour intérieure...

La rigidité des normes législatives n'a pas aidé non plus. Notre législation prévoit malheureusement surtout le cas de la maison unifamiliale ou celui d'un immeuble à appartements. Installer des systèmes partagés qui sont en accord avec cette législation est une sorte de ballet. Il faut être très flexible et danser sur les bords des mots pour concilier ces deux paradigmes.

6. Franchir le cap législatif

La question "comment régler une vie en commun ?" s'apparente aussi à "comment et pourquoi régler une utopie?". Dans le meilleur des mondes, une vie en habitat groupé se passe sans conflit, la prise de décision se fait par unanimité et tout le monde prend sa part de responsabilité. Avec un objectif de croissance personnelle continual et dans un climat de tolérance maximale vis-à-vis de l'autre et de grande confiance, un idéal de vie en commun peut être atteint. Mais quelles balises pour cet idéal? Si jamais un conflit peine à se résoudre ou si une décision ne peut pas être prise de façon unanime, que faire? C'est le premier cap législatif à franchir. Il faut ici briser l'utopie afin de la protéger.

Afin d'éviter qu'un conflit nous sépare, on a prévu quelques filets de sécurité. En premier lieu, on se fixe des rendez-vous réguliers pour travailler

ensemble sur notre cohésion sociale. On ne peut pas éviter des conflits, mais on peut apprendre à les gérer. Toute une série d'outils sont bien développés pour cela et nous avons désigné un membre de notre groupe qui est responsable pour ces formations.

Le deuxième filet prend la forme d'un budget alimenté par toutes les parties. Ce budget est utilisé pour couvrir des formations et - si rien ne va plus - un médiateur professionnel.

S'ajoutent deux règlements constitutifs de notre communauté : une charte éthique qui reprend les valeurs que l'on partage et un règlement intérieur qui définit des choses pratiques comme la prise de décision, les procédures en cas de vente, la répartition des tâches communes etc. Ces documents ont aussi un caractère évolutif.

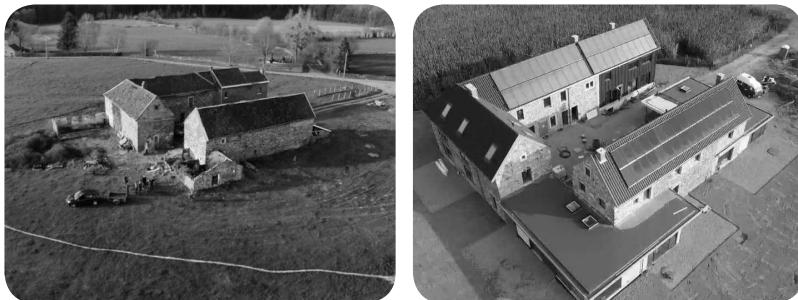
Un deuxième cap à franchir se situe là où cette nouvelle interprétation d'un ancien modèle de vie doit se confronter à notre **réalité législative** en Belgique. J'ai déjà évoqué les difficultés quand il s'agit de faire coexister notre modèle avec les normes sur le plan technique et sur le volet urbanistique. Cette difficulté se retrouve aussi dans les actes notariaux et dans la répartition des coûts du projet.

Le titre de propriété par exemple a été fait sous forme d'un immeuble à appartements. C'est comme si les appartements existaient les uns à côté des autres au lieu d'être l'un au-dessus de l'autre. Le contrat définit ce qui appartient uniquement à chaque partie et ce qui appartient à la collectivité. Pour éviter des cavaliers seuls, les murs extérieurs sont propriétés communes. Il faut donc une décision selon les principes fixés dans l'ordre intérieur pour pouvoir changer la couleur des fenêtres ou peindre un mur extérieur. À l'intérieur, chacun est libre de faire comme il le souhaite, à condition qu'il agit selon les valeurs définies dans la charte éthique, par exemple en n'utilisant pas de produits chimiques qui pourraient mettre à mal notre lagunage.

Les parties en propriété partagée sont par contrat indivisibles. Il est donc par exemple impossible pour une partie de planter des piques dans une partie du jardin autre que sa partie privée et de la réclamer pour un usage privé permanent. Il reste possible, avec l'accord des autres, de "louer" un

espace commun pour usage privé. Par exemple pour une fête familiale. Afin d'éviter des conflits, le groupe demande dans ces cas à la partie qui loue une participation très modérée pour couvrir les charges qui n'ont pas été occasionnées par la collectivité.

En tout cas, il est intéressant de fixer des balises claires pour le vivre-ensemble au sein de l'habitat groupé et de prévoir des dispositions assez détaillées pour tout contrat, procédure et acte notarial. Selon le principe que toute discussion à l'avance, même si parfois pénible, permet de réduire le risque de conflits, on a déjà passé des heures et des heures à réfléchir autour de ces textes. Un processus qui nous a parfois divisé, mais nous a permis de grandir et qui a ainsi renforcé notre cohésion et notre confiance mutuelle. Un processus qui a surtout permis de rester ensemble et d'accomplir cette transformation énorme sur un peu plus de deux ans de travaux.



Vivre en commun, vivre mieux

Notre habitat groupé définit notre mode de vie. J'espère que notre modèle pourra en convaincre d'autres, s'ils le souhaitent, à explorer cet ancien-nouveau modèle. Construire une vie en commun ne va pas de soi. Il faut trouver les bons participants, créer de la cohésion au sein du groupe, définir les responsabilités de chacun.e et du collectif. Il faut aussi apprendre à exprimer clairement ses attentes et à faire confiance aux autres, tout en respectant les différentes personnalités et en tenant compte des forces et faiblesses individuelles. Parfois tout cela s'apparente à la quadrature du cercle, mais jusqu'à présent nous avons réussi, ensemble.

Cette réussite est majoritairement due au fait que nous avons pris la décision de vivre ensemble. La réussite de cette vision est une priorité de nous tous, même si on la perd parfois de vue entre travail, chantier, enfants, amis etc. Au bout du compte, nous sommes une famille. Et, tout comme une famille, nous avons la volonté de cohabiter. Une volonté qui est plus forte que les différences et difficultés que nous avons rencontrées jusqu'à présent. Tant qu'elle reste plus forte, le projet existera.

Nous avons eu la chance énorme de pouvoir choisir une (deuxième) famille. Nous allons profiter de cette re-création de lien social tout au long de notre vie. L'autosuffisance, même si partielle à quelques endroits et la consommation réduite de biens et de ressources nous permettra, j'espère, à terme, de lever le pied. Le fait de gagner en temps libre permet de gagner en temps partagé et de renforcer la dynamique positive pour notre environnement. La décroissance, "Entschleunigung", est en train de devenir notre modèle de vie.



Remerciements

Avec notre projet, nous voulons contribuer à améliorer notre société. Nous sommes conscients du fait que notre modèle ne convienne pas à tout le monde, mais il pourrait quand même inspirer un certain nombre de personnes.

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter notre projet à plusieurs reprises, ce pourquoi nous sommes très reconnaissants.

Nous avons aussi vécu des expériences très positives en contact avec les administrations et la société en général. Nous tenons à remercier les autorités communales de Lontzen, les services urbanistiques, en particulier madame Heinen, notre architecte Stephan Birk, notre banque Crelan, l'équipe du gros oeuvre de monsieur Notermans, l'ensemble des artisans, petites entreprises et fournisseurs, ainsi que tous ceux qui vont encore venir, pour leur compétence, leur capacité à partager notre vision et pour avoir réalisé en continu des aménagements parfois sophistiqués...

Une reconnaissance infiniment grande est aussi réservée à nos familles, nos collègues et nos amis. Ils ont tous contribué à leur échelle, nous ont soutenus financièrement, nous ont fait à manger après des longues heures de chantier, et ont été présents là où nous on ne savait pas aller. Ils ont gardé nos enfants, ont écouté nos craintes et critiqué de façon constructive ce qui n'allait pas encore, mais ils ont surtout supporté nos humeurs et notre absence.

Merci à vous tous, vous avez été indispensables dans la réalisation de notre rêve. Et nous allons fêter ça, covid passé, dignement.



3 | LES COMMUNS, UN PHARE DANS LES MÉANDRES DE LA “ SMART CITY ”



Par **BERNARD DUBUISSON** | Échevin à Profondeville en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'énergie, des relations avec les usagers et de la mobilité

Bienvenue dans l'Europe profonde

Profondeville, 12.500 habitants, est une riante commune du Namurois tout ce qu'il y a de tranquille. Par ici, dit-on, la Meuse coule plus lentement qu'ailleurs... En avril 2020, le Bureau économique de la Province de Namur nous propose de candidater pour intégrer "Smart Rural 21", le programme européen des "villages intelligents".

A l'époque, la thématique des technologies est un sujet chaud. Quelques semaines auparavant, le 1er avril, l'opérateur télécom Proximus a annoncé, en plein confinement, le lancement d'une offre 5G sur son territoire. La carte de couverture montre que la 5G passe bien par notre commune : l'antenne-relais des émetteurs de la RTBF, pylône de 163 mètres qui surplombe le village de Rivière, est retenue pour héberger des antennes 5G. Dans les 6 villages qui composent l'entité, c'est un tollé qui, comme souvent, est avant tout destiné aux autorités locales. Celles-ci, unanimes, se font chambre d'écho du mécontentement populaire et renvoient une dizaine de courriers dans toutes les couches de la lasagne institutionnelle belge. Proximus finira par faire marche arrière sur toute la Wallonie, expliquant la nécessité de "faire oeuvre de pédagogie" pour mieux expliquer ce qu'est la 5G.

Cet épisode résonne dans nos têtes au moment de déposer notre candidature pour devenir un "village intelligent". N'est-il pas contradictoire de s'opposer au progrès technologique promis par la 5G d'un côté, et d'embrasser une vision enthousiaste de la "smart city" de l'autre? Notre acte de candidature fera le choix d'être explicite à ce sujet :

"Pour nous, devenir un "smart village" signifie prendre les devants. Nous pourrions gloser sur l'importance de la transition numérique et sur la nécessité de ne pas rater le train des "smart cities".(...) Il s'agit plutôt de prendre (...) notre destin en main et de décider pour nous-mêmes en quoi la technologie peut nous aider à faire face à nos défis, à améliorer nos communautés rurales et la vie de nos citoyens. Dans ce contexte de redistribution des cartes, il nous revient de décider ce que nous sommes prêts à accepter et ce que nous rejetons (...) plutôt que d'avaler la feuille de route de l'industrie, qui est probablement inadaptée à nos zones rurales et sans intérêt face à nos enjeux. A cette fin, nous avons besoin de consacrer du temps, de l'argent et de l'attention pour explorer comment la technologie peut nous aider, et jusqu'où nous admettons qu'elle nous aide. Il nous revient de définir notre propre agenda local, de manière inclusive et démocratique."

Démonter l'injonction numérique

Cet appel à nous réapproprier notre futur numérique sonne comme un accès de défiance. Par le concept de transition numérique, le monde de l'entreprise est invité à se "réinventer" à marche forcée, c'est-à-dire au prix de remplacement de personnes salariées par des programmes informatiques et des robots. C'est un mécanisme économique très puissant, qui prédit, à l'instar du bureau d'analyse Gartner, que celui qui prétend ignorer cette évolution se retrouvera bientôt dépassé par ses concurrents ayant déployé avec succès de nouveaux "business models" qui tirent profit de ces technologies¹.

Les pouvoirs publics sont eux aussi courtisés par l'industrie du numérique, et le concept de "smart city" est taillé sur mesure pour les communautés territoriales. Diverses tactiques sont mobilisées pour pousser les pouvoirs publics à effectuer eux aussi cette fameuse transition.

¹ "Organisations that ignore this trend will find themselves unable to counter attack a rival who has successfully deployed new business models leveraging these technologies." <https://www.information-age.com/gartner-digital-transformation-123478351/>.

Les stratégies sont celles de vendre du rêve, bien-sûr : la smart city nous promet des villes plus sûres, où les déplacements sont plus fluides, où les personnes âgées ne sont jamais seules, où les routes sont plus sûres, etc. Mais ces promesses ne suffisent pas. **Il s'agit aussi d'accrocher le train de certaines valeurs. Classiquement, toute innovation technologique se doit de promettre de sauver des vies, si possible des vies d'enfants**². Aujourd'hui, l'innovation numérique s'emploie en plus à s'associer à la transition écologique. Voitures partagées comme solutions de mobilité, réseaux énergétiques intelligents et dispositifs économies en énergie, nettoyage des océans, le numérique et l'innovation promettent de sauver la planète. On l'affirme jusqu'à la Commission européenne : transition climatique et transition numérique vont de pair³. L'innovation technologique veut se mettre au service de la transition climatique, au travers de concepts comme l'innovation frugale, concept brandi tantôt comme un processus destiné à servir les populations les moins nanties, tantôt comme une ingénierie visant à faire plus avec moins tout en minimisant l'usage des ressources naturelles rares⁴.

Il n'est pas simple de démêler le vrai du faux car la technologie est souvent complexe, si pas opaque. Il est difficile pour un profane de comprendre ce qui se trame sous le capot. On nous dit que c'est bien, que c'est facile, que c'est bénéfique, mais il y a généralement peu de preuves pour en attester réellement. Et sans preuve, il est permis de douter.

L'innovation technologique repose en effet sur des infrastructures matérielles : des ordinateurs, qui fonctionnent à l'électricité, qui sont produits avec des métaux rares. Plus d'infrastructures signifie plus d'objets, plus d'appareils, donc plus d'impact environnemental.

² Par exemple, <https://blogs.microsoft.com/on-the-issues/2018/09/24/using-ai-to-help-save-lives/>.

³ Making Europe's businesses future-ready: A new Industrial Strategy for a globally competitive, green and digital Europe, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_416.

⁴ Haudeville, B. & Le Bas, C. (2016). L'innovation frugale, paradigme technologique naissant ou nouveau modèle d'innovation ? [1]. Innovations, 3(3), 9-25. <https://doi.org/10.3917/inno.051.0009>.

Le développement des transmissions sans fil par des objets connectés accroît le risque d'un électrosmog⁵. Si les effets ne sont pas démontrés, il s'agit aussi d'un domaine d'étude particulièrement complexe où les causalités sont diffuses et parfois difficiles à établir.

Il y a aussi et surtout les transformations sociales et économiques induites par l'innovation technologique. L'avènement de l'ordinateur généraliste embarqué (general-purpose computing) rend possible des transferts de valeur ajoutée très importants dans diverses directions, mais avec une convergence des transferts du travail vers le capital, la concentration des données, et la concentration des moyens de production vers quelques grands acteurs surpuissants⁶.

Il y a encore d'autres problèmes, comme des risques énormes à faire reposer des pans entiers de nos vies sur des technologies peu sûres, qui prêtent le flanc à la manipulation, la cybercriminalité et l'espionnage entre États⁷.

Pourtant, la technologie reste un moyen, puissant, de transformer la société. Dans des mains bien intentionnées, une solution informatique ou un robot peuvent effectivement contribuer à un monde meilleur en proposant un socle technologique solide et fiable, fruit d'un travail collaboratif désintéressé : le kernel Linux, le logiciel de serveur web Apache, les langages de programmation Python ou Ruby en sont des exemples.

Le problème aujourd'hui est que cette technologie semble fortement cadenassée par des monopoles, acteurs d'un modèle socio-économique délétère qui l'utilisent pour maintenir leurs rentes de situation.

⁵ Office fédéral de l'environnement OFEV, Sources d'électrosmog, https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/sources-d_electrosmog.html.

⁶ Cory Doctorow, The Coming War on General Computation (2011), https://en.wikisource.org/wiki/The_Coming_War_on_General_Computation.

⁷ "Investigation Xoth: Smartphone location tracking", <https://www.expressvpn.com/digital-security-lab/investigation-xoth>.

La gestion des données au cœur de la stratégie numérique

En juin 2020, nous recevons un retour sur la candidature de Profondeville. A notre grande surprise, elle est acceptée et nous ferons partie des 21 villages européens qui pourront intégrer le programme "Smart Rural 21" pendant deux ans. Cependant, le programme ne prévoit de soutien financier que pour 17 d'entre eux, et Profondeville n'en fait pas partie. Nous ne bénéficions donc que d'un accompagnement limité.

Nous sommes amenés à réaliser un plan stratégique "smart". Celui de Profondeville repose sur plusieurs objectifs dont le principal consiste à faire monter la maturité communale en matière de gestion des données. Véritable pilier de l'innovation technologique, la gestion des données est un enjeu en soi.

Par "données", on entend des représentations élémentaires de la réalité empreintes d'une grande granularité. Les données ont un côté brut, elles forment la matière première sur laquelle l'information se construit. Le courant de la "smart city" insiste sur l'importance stratégique des données pour soutenir la bonne gestion et l'innovation⁸. Pour les pouvoirs locaux et les communes, il n'y a là rien de neuf ! Ils sont depuis toujours les premiers gestionnaires de certaines données de base, comme les registres de population. Mais leur traitement par l'informatique connectée constitue un changement de dimension, révélant des enjeux, des opportunités et des risques inédits.

La technologie permet en effet des sauts qualitatifs et quantitatifs importants. Aujourd'hui, les données peuvent être produites de manière automatique. Les pouvoirs publics locaux sont en première ligne pour récolter des données sur le territoire, la population et les activités qui s'y déroulent :

- Localisation des arrêts de bus, des bancs, des bâtiments accessibles aux personnes handicapées, des toilettes publiques, des attractions

⁸ Smart City Institute, Guide Pratique Smart City, TOME 3 (2019) - Nos territoires face aux données et à leur gouvernance. https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_4871526/fr/smartercity-decouvrir-les-tomes.

touristiques, des poubelles et bulles à verre, des sites classés, des arbres remarquables, des sources d'eau potable...

- Rapports sur la collecte de déchets, la météo, la qualité de l'air, le trafic automobile, poids lourds, vélos et piétons, la consommation d'énergie des bâtiments, le rendement des cultures, la santé, les revenus, la pauvreté, ...
- L'activité des transports publics, des touristes, des promeneurs, des agriculteurs ...

Ainsi, le Bureau Economique de la Province de Namur, en partenariat avec notre commune, prévoit d'équiper les camions-poubelle de capteurs multi-fonctionnels destinés à récolter des données variées : c'est le projet "camions-sentinelles".

La récolte des ordures ménagères étant réalisée chaque semaine sur l'ensemble du territoire habité, les capteurs offrent l'opportunité d'une collecte très régulière de données géolocalisées, de manière à comparer une même mesure dans le temps et dans l'espace. La première application de ce projet pilote consiste à auditer la qualité de la couverture 3G et 4G sur le territoire, mais l'idée est de laisser l'innovation faire son travail pour imaginer de nouveaux usages pour ces capteurs⁹.

Outre les camions-sentinelles, notre commune entend lancer un projet pilote sur les données relatives au trafic routier, qui sont aujourd'hui collectées par plusieurs radars mobiles. Tantôt destinés à avertir les automobilistes qu'ils roulent trop vite (ou à les féliciter de respecter les limites de vitesse), tantôt à effectuer des mesures à l'aveugle, ces radars collectent de nombreuses données utiles pour analyser le comportement des usagers de la route, la pression automobile, celle des poids-lourds, le développement du vélo, et les problèmes de sécurité routière. Actuellement, toutefois, ces données ne sont pas gérées de manière optimale et nous souhaitons investir pour en développer l'usage.

⁹ <https://www.bep-environnement.be/actualites/camions-sentinelles-le-bep-souhaite-collecter-des-donnees-via-ses-camions-poubelle/>.

Plus prosaïquement, la digitalisation croissante des services au public est également une source importante de données. Les démarches offertes en ligne sont autant d'opportunités pour glaner à peu de frais nombre d'informations sur les activités et les besoins de la population vis-à-vis de sa commune.

Le monde numérique ne simplifie pas seulement la collecte des données. Il rend également possible leur stockage et leur traitement de manière puissante et rapide. Là où les registres communaux de nos ancêtres sont confiés à des historiens qui les éploquent avec patience et minutie, les bases de données d'aujourd'hui offrent des possibilités de traitement et d'exploration infinies. Par exemple, les données brutes des radars mobiles ne sont jusqu'ici pas exploitées directement, mais converties automatiquement en rapports pré-établis. Ces rapports sont très utiles pour faire parler les données collectées, mais ils constituent aussi une réduction du potentiel des données qui, une fois digérées, ne peuvent plus faire l'objet d'autres usages. L'idée est donc de pouvoir stocker, gérer et utiliser ces données brutes ("un véhicule de dimension x est passé à l'endroit y au moment t avec une vitesse z") de manière systématique qui doit permettre des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Ma rue souffre d'un trafic important, mais qu'en est-il du trafic dans les rues voisines? Qu'en est-il du trafic d'il y a 5 ans? En remplaçant l'ensemble de ces données sur une carte, leur visualisation sera aussi plus aisée et plus intuitive.

Les données sont comme des fraises

With great power come great responsibilities : la gestion des données dans le monde numérique emporte son lot de conditions de succès. Les bénéfices attendus ne se réaliseront qu'au prix de certaines règles à suivre minutieusement. En quelque sorte, la gestion de la donnée s'apparente à la culture de la fraise - un petit fruit qui fait la fierté de nos campagnes, proches de Wépion. La saveur de la fraise n'a d'égale que sa fragilité. Sa culture nécessite beaucoup de soins. Arrivée à maturité, il convient de la récolter et de la vendre dans un laps de temps réduit où rien ne peut être laissé au hasard. Si vous ne disposez pas d'un processus bien établi pour cultiver et écouler votre

marchandise, celle-ci risque bien de perdre toute sa valeur.

Il en va de même pour la donnée. Générée, collectée avec soin, elle doit être inventoriée et stockée à travers le temps, mise à disposition et valorisée. Elle doit être protégée contre l'altération, le vol ou la perte. Sans un processus de gestion bien défini pour chacune de ces étapes, les données n'ont aucune valeur.

Or si les pouvoirs publics locaux sont en première ligne pour gérer des données, leur maturité en la matière est généralement faible voire inexistante, si l'on excepte les grandes villes. En Wallonie, les communes peinent particulièrement dans la mise en place de solutions et dans l'acquisition des compétences nécessaires pour gérer adéquatement ce potentiel¹⁰. Au-delà des domaines traditionnellement bien maîtrisés comme les données budgétaires ou de population, les communes petites et moyennes n'ont généralement que quelques notions assez floues de ces enjeux. Profondeville ne fait pas exception à la règle et l'un des objectifs de notre stratégie, au-delà des projets pilotes en matière de données, est la sensibilisation et la formation des agents communaux à l'importance des plans de gestion des données communales ainsi que la constitution d'un plan de Master Data Management, ou plan de gestion des données de référence.

Des guides et recommandations existent également pour tenter de rajouter des valeurs et des balises aux initiatives smart city. C'est le cas notamment de la Green European Foundation qui a édité une Charte pour la ville intelligente¹¹.

Conséquence directe de ce manque de maturité, les communes, poussées par le discours ambiant autour de la smart city, avancent à l'aveugle sans toujours mesurer les conséquences de leurs décisions pour elles-mêmes et pour l'intérêt général.

10 Randaxhe Julie, Baromètre wallon 2020 Smart Cities en Wallonie, Smart City Institute, p. 23
<https://content.digitalwallonia.be/post/202101211401/Rapport-Smart-Cities-Wallonie-SCI-2020.pdf>.

11 <https://gef.eu/publication/a-charter-for-the-smart-city/>.

L'informatique des pouvoirs locaux, histoire d'un train non maîtrisé

C'est ici que la situation se complexifie. En Belgique, le principe d'autonomie communale sacrifie l'indépendance des choix effectués au niveau local. Chaque commune, quelle que soit sa taille, est libre de s'organiser comme elle l'entend pour effectuer ses missions. Il résulte de ce principe plusieurs problèmes lorsqu'on approche les ressources informatiques.

Le premier problème, c'est le manque de maturité. Qu'elles le veuillent ou non, les communes sont invitées à s'informatiser comme le reste de la société. Mais les responsables communaux, administratifs ou politiques, ne sont pas forcément des experts de ces enjeux et cette informatisation se fait rarement de manière cohérente et organisée. Il en résulte un paysage informatique interne fragmenté et pas toujours maîtrisé, des choix effectués parfois en dépit du bon sens, et des communes qui deviennent captives d'acteurs privés qui sont habiles pour déceler ces faiblesses.

Le second problème est un manque de ressources et de moyens, essentiellement humains. Du point de vue de leur taille, les petites communes - qui rendent exactement le même service que les grandes villes - n'ont pas toujours la possibilité de s'adjointre du personnel informatique, et quand elles le font, leur cadre ne leur permet pas de s'aligner sur les salaires du marché. Avec à la clé des risques sur la sécurité. L'échange de données, qui se généralise comme principe de fonctionnement de l'Etat, requiert que chaque maillon de la chaîne ait mis en place et maîtrise ses processus de gestion des données. La grande complexité des enjeux de sécurité informatique transforme chaque administration communale en une potentielle faille d'entrée dans des systèmes plus sensibles. Pensons par exemple aux systèmes qui gèrent la production des pièces d'identité et des passeports.

Le troisième problème est un manque d'efficience. Puisque les communes rendent toutes le même service, il est coûteux et peu efficace de "réinventer la roue" dans chaque commune, avec des stratégies, des solutions et des services qui sont rendus de différentes manières. Il y a bien des solutions qui sont mises en commun, par exemple celles proposées ou imposées aux communes par les instances fédérales ou régionales, mais celles-ci sont

généralement très fragmentaires. Plus globalement, on sent une frilosité, pour les acteurs fédéraux et régionaux, à s'aventurer sur le terrain du service aux communes, précisément parce que leur paysage est trop disparate et fragmenté, et que par conséquent un support centralisé serait très coûteux à mettre en place. En quelque sorte, on court après un train déjà lancé, dont la trajectoire n'est pas maîtrisée et dont la vitesse ne fait que croître.

L'innovation technologique, pour le pire et le meilleur

En informatique, l'usage non-marchand des ressources est inscrit dans l'histoire. Le père fondateur du mouvement Open Source, Richard Stallman, souhaitait avant tout permettre à tout utilisateur ou acheteur d'un logiciel de pouvoir en lire le code source, et s'il le souhaite, de le modifier. Le propriétaire d'un vélo est libre de le démonter ou d'en changer le guidon ou le dérailleur, l'utilisateur d'un logiciel devrait avoir la possibilité d'en faire autant. Dans le sillage du mouvement Open Source se sont développées des licences d'utilisation, au travers desquelles le créateur d'un logiciel, son auteur, octroie à ses utilisateurs certains droits de lecture et de modification. Les plus célèbres sont les licences GNU, MIT, et Creative Commons. Ces dernières sont conçues dans une optique plus vaste que la gestion des logiciels, pour s'étendre à toute création humaine dans un monde numérique, où un produit dématérialisé, contrairement à la bicyclette, est aisément reproductible à l'infini.

Bien entendu, les créateurs de logiciels ne partagent pas forcément ce point de vue. Dans le monde de l'informatique, l'intérêt des utilisateurs converge rarement avec celui des pourvoyeurs de solutions. Le modèle économique des logiciels payants a d'ailleurs fortement évolué depuis 20 ans et cette évolution illustre une tendance grandissante des fournisseurs informatiques à pratiquer le "lock-in", c'est-à-dire à rendre leurs clients captifs.

Depuis la distribution rémunérée de supports physiques (disquettes, CD-ROM) dans les années 80, puis l'introduction du DRM (Digital Rights Management) sous la forme de clés à activer par les utilisateurs pour contrer le piratage, la chaîne de valeur des logiciels informatiques passe aujourd'hui par deux concepts largement bénéfiques aux pourvoyeurs de solutions. Par

le concept de "software as a service", la licence d'utilisation perpétuelle est remplacée par un abonnement périodique à un service centralisé et accessible dans le "cloud", autrement plus lucratif. L'autre notion est celle de plateforme de distribution (App Store d'Apple, Google Play). Elle permet aux géants du net de fixer unilatéralement les conditions applicables tant aux éditeurs de logiciels (droit d'entrée, commissions exorbitantes sur les ventes) qu'à leurs utilisateurs (restriction du choix des logiciels à installer, et suppression du droit d'inspecter l'intérieur de votre tablette, entre autres). La conséquence de ces évolutions est généralement un renforcement des positions dominantes et des effets de dépendance.

Il s'agit d'une tendance de fond dans l'innovation technologique, et elle ne se limite pas aux services immatériels. Elle s'étend aussi aux objets connectés. Par exemple, une vanne de radiateur intelligente, qui permet de réguler la température d'une pièce en fonction de son usage, se pilote depuis les serveurs centralisés du fournisseur (une start-up wallonne) contre le paiement d'un abonnement périodique. Et ne parlons même pas ici des voitures connectées, aujourd'hui plutôt réservées au haut de gamme, qui fonctionnent sur la même logique d'abonnement et de restriction de choix. Ne serait-ce pas ces usages qui réclament la 5G, plutôt que les solutions de diagnostic médical embarquées dans les ambulances ?

S'inspirer du monde de l'open source pour repenser l'Etat comme un commun

Le système de gouvernance le plus utilisé aujourd'hui dans le monde des logiciels libres est rendu possible par un logiciel, libre lui aussi : GIT. Git a été fondé par Linus Torvalds et l'équipe qui gère le code source du noyau Linux. Au départ conçu pour conserver le code source et son historique, Git intègre des principes rendant possibles une forme de gouvernance interne et distribuée entre de nombreux contributeurs.

Comment cela fonctionne-t-il? Un petit noyau de développeurs décide de créer un nouveau projet, par exemple un programme informatique. En bonne équipe, le travail de développement est réparti entre les partenaires, chacun peut développer une partie d'un tout plus grand. Git leur permet de

synchroniser les différentes portions de codes et leurs modifications. Mais au-delà de ce principe classique de gestion de code source, Git propose la notion de branche. Si l'équipe de développeurs le permet, tout un chacun peut librement récupérer le code source mis à disposition, et y apporter ses propres améliorations de manière totalement autonome. Les branches ainsi créées peuvent vivre en parallèle du tronc commun proposé par les fondateurs initiaux. Ces derniers restent attentifs à ce travail parallèle et ont la possibilité d'analyser chaque amélioration, et de décider de la réintégrer dans le tronc commun. Il s'agit d'un modèle très puissant d'organisation collaborative où la créativité individuelle est encouragée et peut nourrir des améliorations au bénéfice de l'ensemble des usagers. Les rôles et responsabilités des uns et des autres peuvent évoluer au cours du temps, la "core team" qui gère le tronc commun peut inviter les contributeurs extérieurs les plus motivés, les plus talentueux, à prendre un part active dans la gestion du code.

Ce concept de gestion ouverte et de coopération décentralisée est certainement la manière la plus aboutie de considérer une gestion des solutions informatiques sous la forme de communs, en les considérant non seulement comme des fournisseurs de ressources dont l'usage doit être organisé et encadré (le but des licences Creative Commons), mais aussi comme des systèmes évolutifs au sein desquels les contributions de nombreux acteurs doivent être coordonnées pour faire perdurer et améliorer la solution elle-même.

Cette forme est également inspirante pour d'autres systèmes de production. Les lois et décrets, en particulier, peuvent être assimilées à du code, et des expériences ont été menées pour gérer le travail législatif de manière ouverte, collaborative et décentralisée¹².

¹² https://www.ted.com/talks/clay_shirky_how_the_internet_will_one_day_transform_government/transcript?language=fr.

Le haut-débit, un bien de première nécessité

Quoi qu'en pense, la technologie devient pour beaucoup de monde un bien de première nécessité. La pandémie a mis en évidence l'importance d'un accès pour tous à l'internet haut-débit. Dans nos communes rurales, ce n'est pas encore une réalité partout. Ainsi, les 250 foyers de Arbre, le plus petit village de notre entité, ont subi le confinement avec un débit ne dépassant pas les 3,5 Mbit/s, largement insuffisant pour assurer une visioconférence ou un examen universitaire en ligne. Il se fait que le village est relativement isolé. Pour y amener le haut-débit, une tranchée souterraine de 2 kilomètres de fibre optique est nécessaire. Un investissement disproportionné au regard du nombre potentiel d'abonnés. Pour les Arrois, c'est la double peine : le village se déploie dans une vallée encaissée où l'internet mobile passe difficilement et ne peut pas compenser la faiblesse des connexions filaires.

Après quelques réunions avec les autorités locales et les habitants, Proximus a finalement trouvé une solution innovante pour amener le haut-débit au village. Depuis le point haut du village, l'opérateur national a installé une liaison par faisceau hertzien point-à-point jusqu'à l'un de ses pylônes situé en vue directe à 4 kilomètres. Depuis l'antenne, la fibre se déploie sur les poteaux du réseau électrique, sans nécessité de tranchée, pour amener dans chaque foyer des débits allant de 30 à 70 Mbit/s d'ici la fin de l'année, le tout à un coût raisonnable.

Les données ouvertes, l'avenir de la démocratie des communs ?

Revenons à ces données récoltées par les pouvoirs publics. Elles constituent en réalité un patrimoine commun. Lorsqu'elles ne sont pas protégées, pour des raisons de vie privée ou d'autres raisons d'intérêt général, elles devraient être disponibles pour tout un chacun, selon le principe de la transparence. Tout citoyen serait en mesure non seulement de les consulter mais aussi de les utiliser pour ses propres besoins. Prenons l'exemple des données des radars mobiles à Profondeville. Chaque habitant devrait non seulement pouvoir prendre connaissance des données de trafic disponibles

via un outil cartographique en ligne, mais aussi disposer des "jeux de données" pour les intégrer, par exemple, dans une nouvelle application sortie de son imagination, combinant par exemple le nombre de cyclistes aux données météorologiques du moment. Un tel partage favorisant l'intelligence collective est sans doute la meilleure analogie qu'on puisse faire entre l'informatique publique et le principe des communs. Mais ici, contrairement aux prairies anglaises du 16^e siècle, l'usage des ressources par un utilisateur ne compromet en rien leur exploitation par d'autres.

Il y a bien des règles à édicter, cependant. Si les ressources sont accessibles à tous, elles le sont également aux acteurs du marché. Ouvrir librement nos jeux de données revient à accepter que, par exemple, RTL, Facebook ou Google les utilisent aussi. Parfois, c'est pour un mieux, par exemple lorsque la presse en ligne récupère les données électorales pour en tirer des graphiques nous permettant de mieux comprendre les résultats des élections. Mais on peut aussi craindre que les géants se les approprent aux fins habituelles : renforcer leur position dominante sur un marché, renforcer leur contrôle sur les utilisateurs / clients / citoyens, etc. Pour éviter toute dérive, il convient que les pouvoirs publics à l'origine des données comprennent et fassent appliquer les principes de licence d'utilisation sur les jeux de données - interdisant par exemple les usages commerciaux et les altérations.

La mutualisation, force des petites et grandes communes

A terme, la relative puissance des solutions offertes par les géants de l'informatique constitue une menace pour les services publics dans leur fonction de traitement de l'information. Le travail administratif peut être largement "digitalisé" et une solution bien pensée peut faire concurrence à des pans entiers de l'administration, par ailleurs soumise à des réductions de coût et de personnel importantes. Les grands acteurs sont sur la balle pour créer des services de référence qui s'apparentent à des services publics. Pensez à Google Maps.

Une solution pour éviter le piège du lock-in consiste à mutualiser les

ressources et les solutions. A la manière des communs, les solutions logicielles open source et les données produites, gérées et distribuées de manière gratuite et ouverte sont autant de champs à gérer en commun, dans l'intérêt général.

Une mise en commun pour développer des solutions aux besoins qui, à peu de choses près, sont identiques, a du sens à bien des égards. C'est ce que tente de faire iMio, une société intercommunale créée en 2011 qui propose des services et des applications à une grande partie des communes wallonnes. Ainsi, la majorité des sites web communaux sont fournis par iMio. Émanation des pouvoirs locaux, l'intercommunale combine le meilleur des deux mondes. Gestion des activités scolaires, des délibérations, de la participation citoyenne, ses diverses solutions sont basées sur des logiciels open source comme le CMS Plone, et sont proposées "as a service", hébergées dans un "cloud" public sans pour autant tomber dans les dérives de ce modèle, dans le respect de ses clients qui sont également ses membres avec droit de vote lors des assemblées générales.

iMio se donne aussi pour mission de créer un cadre d'interopérabilité commun. L'interopérabilité rend possible l'échange et le dialogue entre des solutions hétérogènes sur base de logiques et de vocabulaires techniques standardisés. Elle constitue un enjeu essentiel pour assurer la pérennité des services dans le temps, en permettant de changer de logiciel ou de solution à un coût raisonnable et ainsi éviter à tous, communes et citoyens, de rester captifs des mêmes fournisseurs jusqu'à la fin des temps.

Si le modèle d'iMio est certainement perfectible et rencontre des difficultés à s'imposer dans certains domaines d'activité extrêmement concurrentiels, il est prometteur et montre certainement la voie pour le futur.

Profonderville, trouver sa voie

Évitons tout manichéisme. La technologie n'est ni bonne, ni mauvaise. A Profonderville, nous cherchons à trouver notre voie, pleine de nuances, au travers des promesses et des mirages technophiles. Nous voulons questionner le déploiement de la 5G tout en souhaitant l'internet haut-

débit jusqu'aux foyers les plus reculés. Nous voulons maîtriser et ouvrir nos données publiques pour plus de transparence tout en évitant que celles-ci soient utilisées pour renforcer des positions dominantes. Nous voulons bénéficier de solutions hébergées par nos fournisseurs tout en exigeant de ces derniers de la transparence et des garanties avancées dans l'intérêt de leurs clients et des citoyens.

Dans ces méandres tortueux comme les eaux de la Meuse qui baignent nos villages, la logique des communs nous sert de phare. Elle continuera à nous guider vers une commune pourquoi pas plus "smart", mais surtout plus efficace, plus ouverte et plus transparente.



4 | VERS LA CONSTRUCTION D'UN HALL-RELAIS AGRICOLE À TOURNAI POUR UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET INCLUSIVE



Par **CAROLINE MITRI** | Échevine à Tournai, en charge du commerce, du développement économique transfrontalier, de la transition énergétique, de l'environnement, des parcs naturels, de la politique agricole et de la politique rurale

Hall-relais agricole et biens communs, quel rapport ?

Mi-octobre 2020, je reçois un coup de téléphone de Pierre Paulus. Avec Samuel Cogolati et Jonathan Piron, ils préparent un livre consacré aux biens communs et on lui a parlé d'un projet de hall-relais agricole dédié à la filière de légumes bios qui se met en place dans le Tournaisis. Mais il m'interroge : ce thème aura-t-il sa place dans ce recueil ? Sans hésiter, j'acquiesce. Ce hall-relais agricole, c'est un projet qui allie l'environnement, l'économique et le social. C'est un outil qui permettra à notre territoire de se réapproprier une nourriture durable et de qualité. En effet, qu'y a-t-il de plus central que la nourriture ?

Pour la produire, il faut des terres agricoles. Cela paraît évident mais aujourd'hui, la pression foncière sur les terres agricoles s'accentue, rendant plus difficile leur acquisition par les agriculteur·tice·s. Malgré les perspectives du « stop béton » en 2050, chaque jour des terres cultivées situées en zone d'habitat ou en zone d'aménagement communal concerté au plan de secteur disparaissent et sont imperméabilisées.

Pour produire de la nourriture, il faut également de l'eau, un des biens communs les plus emblématiques et dont les ressources sont menacées par le changement climatique et les menaces qui pèsent sur notre

environnement. Il est donc également indispensable de privilégier les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Celles qui n'ont pas recours aux intrants qui polluent les sols et la nappe phréatique. Celles qui luttent contre l'érosion et la disparition de la couche arable. Celles qui favorisent la biodiversité.

Une fois cette nourriture produite, il faut soutenir sa consommation localement, en circuit court. Pour limiter les transports bien sûr. Mais aussi pour permettre aux agriculteur·trice·s et aux maraîcher·ère·s de vivre dignement de leur travail.

Et finalement, cette nourriture de qualité, il faut être capable de la cuisiner et de l'apprécier quand elle est disponible, au fil des saisons. Cette nourriture de qualité constitue une alimentation équilibrée, saine, gage d'une meilleure santé. Créer un hall-relais agricole sur notre territoire, c'est donc contribuer à une alimentation durable inclusive.

Aux racines du projet

Courant 2018, à l'initiative de paysan·ne·s et de citoyen·ne·s, l'idée de créer une ceinture alimentaire à l'échelle de la commune de Tournai et plus largement de la Wallonie Picarde voit le jour. Une réunion publique a lieu en septembre 2018, suivie d'un forum qui réunit 250 citoyen·ne·s en janvier 2019. Durant ce processus, le collectif paysan et citoyen « Ceinture Alimentaire du Tournaisis »¹ identifie plusieurs axes de travail dont trois qui peuvent être soutenus plus spécifiquement par les pouvoirs publics :

- Faciliter l'accès à la terre sur les terres publiques ;
- Soutenir une alimentation durable dans les cuisines de collectivités (écoles, crèches, etc.) ;
- Soutenir la création d'une plateforme de transformation des légumes, ce sera le hall-relais agricole.

¹ <https://www.ceinture-alimentaire-tournaisis.com/>.

Bien entendu, ces différents axes sont intimement liés et il nécessite une collaboration et une implication des différentes parties prenantes, des citoyen·ne·s et du public. Cela est encore plus vrai pour le hall-relais.

Sensibiliser par le collectif, la majorité est consciente de l'importance de l'enjeu et choisit d'intégrer ces trois axes dans la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 de la Ville de Tournai. On retrouvera donc ces objectifs dans deux chapitres : l'un consacré à la promotion d'une alimentation saine et accessible et l'autre, au soutien aux circuits courts.

Rendre des terres accessibles à un maximum de maraîcher·ère·s

Comme précisé ci-dessus, nos terres agricoles sont sous pression. Elles coûtent cher et il est très difficile d'y avoir accès quand on n'est pas issu·e du milieu agricole. Soutenir l'installation de jeunes maraîcher·ère·s est donc un des axes identifiés par le collectif de la Ceinture alimentaire. Les pouvoirs publics (CPAS, communes, régions, etc.) sont aussi des propriétaires fonciers mais leurs terrains sont soumis à la législation du bail à ferme. On ne peut mettre fin à une convention que si l'exploitant·e arrête son activité et qu'il n'a pas de repreneur·se. Ou si l'on peut prouver qu'il y a sous-location. Ces situations sont très rares. Un inventaire est donc réalisé à l'échelle communale mais sans succès. Au-delà du problème de convention, les parcelles sont morcelées et enclavées. Or, pour se lancer et obtenir une rentabilité suffisante, il faut un minimum de surface

Heureusement, un ancien terrain de foot situé dans la première couronne de la ville, dans le quartier du Vert Bocage², est identifié.

Au même moment, un agriculteur d'Esplechin qui a entendu parler de la Ceinture alimentaire et qui est convaincu qu'une transition est nécessaire décide de mettre six hectares à la disposition de nouveaux·elles maraîcher·ère·s. Le collectif citoyen et la Ville de Tournai s'associent alors

² <https://fr.calameo.com/read/001723956d60213defc07?page=1>.

pour lancer, à l'automne 2019, le projet Creafarm³ qui a pour objectif la mise à disposition de terres pour la production de légumes biologiques.

Un couple répond à l'appel pour le terrain privé et s'installe sur un et puis deux hectares. Pour le terrain du Vert Bocage, c'est moins évident. S'il a la superficie idéale pour un·e jeune maraîcher·ère, il est toutefois situé dans un quartier résidentiel. Il s'agira donc de pouvoir créer des liens avec les habitant·e·s au travers de potagers, de la mise en place de l'auto-cueillette ou d'autres initiatives. Mais les maraîcher·ère·s trouvent le terrain trop exposé. C'est finalement la Maison de Quartier et le Service d'Accrochage Scolaire qui déposeront une candidature commune. Tous les deux souhaitent cultiver le terrain avec les jeunes dont ils s'occupent, les sensibiliser, les éduquer à une alimentation saine et qui sait, susciter des vocations. Mais l'appel à projets a pour objectif de soutenir la production. Deux tiers de la parcelle seront donc consacrés à des zones de test⁴.

Cette première initiative sera suivie d'une deuxième et la volonté est de pouvoir poursuivre cette démarche pour, petit à petit, accroître le nombre de maraîcher·ère·s sur le territoire tournaisien.

S'approvisionner localement ? Oui, mais.

Localement, la Ceinture alimentaire fait du bruit et des émules. Les initiatives locales sont mises en avant. Parmi celles-ci, l'école secondaire Saint-André située à Ramegnies-Chin qui a créé un potager collectif professeur·e·s-élèves dont les récoltes sont utilisées directement pour la fabrication des repas dans la cuisine de l'école⁵.

Pour y parvenir, l'école a engagé un cuisinier sur fonds propres. La démarche intéresse d'autres écoles. J'en parle avec le directeur de l'école de mes

³ Voir <https://www.tournai.be/transition-ecologique/creafarm.html>.

⁴ Au moment d'écrire ces lignes et en raison de la crise du Covid-19, les parcelles ne sont pas encore occupées.

⁵ <https://www.st-andre.be/potager-collectif/>.

enfants. Il est intéressé mais m'explique rapidement que l'école ne compte qu'un seul cuisinier. Celui-ci travaille avec des légumes lavés et découpés. Il faudrait donc que les légumes issus de la filière locale le soient également. C'est justement ce que permet le hall-relais agricole, la création d'une légumerie. Des légumes locaux qui seront lavés, découpés et conditionnés.

Pour construire ce projet, la Ville de Tournai a commandé une étude de faisabilité auprès des bureaux d'études EcoRes et Variance. Cette étude permettra de définir le seuil de rentabilité du hall-relais. A partir de quel tonnage de légumes, le hall-relais sera-t-il rentable ? Quelle superficie agricole cela représente-t-il ? L'étude doit également étudier les différentes formes juridiques que pourraient prendre cette structure. L'idée étant de pouvoir impliquer les parties prenantes.

Pour réaliser cette étude, des contacts sont pris avec des agriculteur·trice·s de la région mais également avec les responsables de cuisines collectives. Travailler avec des collectivités permettra de garantir un volume suffisant pour le fonctionnement du hall-relais. Mais aussi parce que, sans ce hall-relais, il est très difficile pour les responsables de collectivités de trouver les volumes suffisants et également pour les maraîcher·ère·s de consacrer une part importante de leur production à un seul client. La légumerie permettra donc de faire le lien entre l'offre et la demande.

Ce sera également l'occasion de promouvoir une agriculture plus respectueuse de notre environnement et de nos biens communs puisque le choix effectué est celui de créer une légumerie biologique. Pas dès la première année mais en quelques années. L'objectif est que les agriculteur·trice·s qui approvisionnent la légumerie s'engagent à fournir des légumes biologiques à moyen terme.

De la fourche à la fourchette

Le hall-relais agricole permettra donc de cultiver des légumes biologiques localement et de les transformer pour faciliter l'approvisionnement des collectivités. Cela implique également des changements d'habitudes alimentaires et une adaptation des menus pour intégrer des légumes de

saisons. Cela peut avoir un coût financier. Mais il est possible de maintenir l'équilibre en adaptant par exemple les quantités de viande. Sans compter que sur le moyen terme, le gain en termes de santé est multiplié et compense largement le coût financier.

Au niveau communal, la Ville s'est engagée dans le *Green Deal Cantines Durables*⁶ qui vise à augmenter la durabilité des repas servis dans les collectivités. Cela se traduit notamment par un volume défini de légumes de saisons et/ou bios qui doit augmenter chaque année pendant la durée du marché. Une partie de ce volume est fournie par des maraîchers locaux. Aujourd'hui, cette quantité est très faible car les maraîchers ne peuvent pas suivre. Le hall-relais devrait permettre d'augmenter considérablement ces quantités.

Prochaines étapes

La Ceinture Alimentaire du Tournaisis et la Ville de Tournai se sont associées pour répondre à l'appel à projets visant à soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie. Cet appel a été lancé fin 2020 sur proposition de Céline Tellier, Ministre en charge du développement durable, en collaboration avec le Vice-Président et Ministre de l'Agriculture, Willy Borsus, et la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, Christie Morreale⁷. Le projet a été sélectionné et un subside de 100.000€ permettra d'engager deux personnes à temps plein durant trois ans. Ces personnes auront notamment pour mission de concrétiser le hall-relais agricole. Sans ce soutien, le projet ne pourrait pas voir le jour.

Le hall-relais apparaît donc clairement comme un axe important dans le travail mené au niveau communal pour permettre le développement d'une ceinture alimentaire tournaisienne dont le fondement même est l'idée qu'une nourriture durable doit être accessible à tous. Parce qu'une nourriture saine et inclusive est un élément constituant d'une politique de

⁶ <https://www.greendealcantines.be/>.

⁷ <http://developpementdurable.wallonie.be/actualite/appel-projets-soutenir-la-relocalisation-de-lalimentation-en-wallonie>.

santé préventive mais aussi d'un rapport respectueux à notre planète. Et les derniers mois ont clairement démontré l'importance et les liens entre la santé humaine et environnementale.



5 | UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE À SAINT-GILLES, AVANT DE VOIR PLUS GRAND ?



Par **JOS RAYMENANTS** | Échevin du développement durable, des propriétés communales et de l'énergie à Saint-Gilles

[Traduction : Erik Hulbosch]

Dans le Bruxelles du futur, les panneaux solaires fourniront toute l'énergie possible, y compris aux habitants qui ne peuvent pas s'offrir leurs propres panneaux ou qui n'ont pas de toit à leur disposition pour en installer.

Partager sa propre énergie verte est actuellement testé dans la Région de Bruxelles-Capitale, et SunGilles est l'un des projets pilotes, qui s'inscrit dans la stratégie régionale visant à fournir aux bâtiments publics, dans la mesure du possible, une énergie verte, durable et partagée.

Beaucoup de Bruxellois ne sont pas propriétaires de leur logement, n'ont pas les moyens d'acheter des panneaux solaires ou vivent dans un immeuble d'habitation, et sont donc de facto exclus de l'électricité verte et moins chère. Mais que se passerait-il si le propriétaire d'un immeuble à appartements entier installait des panneaux ? Cette idée a été à la base du projet pilote SunGilles pour l'autoconsommation collective : il a été initié par City Mine(d) et l'APERe en collaboration avec la société de logements sociaux Foyer du Sud et la commune de Saint-Gilles.

La commune a été à la base de ce projet pilote SunGilles : en tant que porteuse de projet, elle a également assumé le rôle de facilitatrice entre toutes les parties afin que l'ensemble du processus puisse démarrer.

Ce projet est une excellente occasion de lier un projet tangible aux ambitions du Plan Climat communal. En effet, le partage de l'énergie doit

englober les aspects écologiques mais aussi sociaux, et notre Plan climat tient compte de cet aspect social. Inclure tous les publics dans la transition énergétique est une condition fondamentale.

L'autoconsommation collective permet à un producteur de partager le surplus d'énergie verte et locale avec une communauté de voisins, qui bénéficie dès lors d'un tarif réduit. Cela peut également être avantageux pour le producteur : son surplus d'énergie peut dans certains cas être revendu à un taux plus élevé que celui qu'il obtiendrait d'un fournisseur commercial. L'autoconsommation collective rend ainsi possible une énergie durable et moins chère pour tous et, en réduisant les émissions de CO₂, elle contribue également à atteindre les objectifs climatiques.

Avec SunGilles, les locataires du Foyer du Sud peuvent ainsi bénéficier d'une solution énergétique concrète, innovante et fiable grâce à plus de 1000 m² de panneaux solaires installés sur le toit de leur immeuble.

Cela leur permet d'expérimenter la transition énergétique de façon concrète et tangible. Après le feu vert du régulateur bruxellois de l'énergie Brugel, le surplus d'électricité peut être réparti entre les locataires qui souhaitent participer à la communauté énergétique. Grâce à ce circuit court, la société de logements sociaux peut fournir en électricité jusqu'à 103 unités d'habitation. Et comme l'a souligné à plusieurs reprises le Ministre bruxellois de l'énergie Alain Maron, la transition énergétique doit impliquer tout le monde, et pas seulement la classe moyenne privilégiée et informée.

Le projet SunGilles

Consommer de l'électricité au moment où les panneaux solaires la produisent reste de loin le moyen le moins cher de promouvoir l'autoconsommation, et c'est précisément ce qui rend possible une communauté d'énergie. L'Europe s'engage fortement dans ces communautés énergétiques et grâce à des projets pilotes tels que SunGilles, la Région de Bruxelles-Capitale devrait à son tour avoir mis en place, courant 2021, sa propre législation afin de permettre l'application la plus large possible de ce concept.

En attendant la finalisation de cette législation, l'ordonnance bruxelloise sur l'électricité a donné la possibilité à Brugel, le régulateur bruxellois de l'énergie, de fournir un cadre à ces projets pilotes innovants. Grâce à l'expérience de projets tels que SunGilles, des principes juridiques, contractuels et techniques seront établis pour un déploiement général de l'autoconsommation collective d'ici le milieu de cette année.

Le rôle du Foyer du Sud...

Le Foyer du Sud a non seulement joué le rôle de facilitateur et producteur d'électricité, mais aussi de responsable juridique (personne morale) au sein de la communauté énergétique, afin que tous les flux financiers des échanges locaux d'énergie soient gérés avec précision. Avec cette initiative locale à petite échelle, le Foyer du Sud offre ainsi de l'énergie à ses locataires, sans chercher le profit (contrairement aux acteurs habituels), mais en vue de bénéfices sur le plan écologique, social et économique. Et les voisins apprennent à se connaître, ce qui favorise également la cohésion sociale et l'implication des habitants dans l'immeuble. L'auto-consommation collective crée également un lien avec le quartier environnant.

... et de CityMine(d)

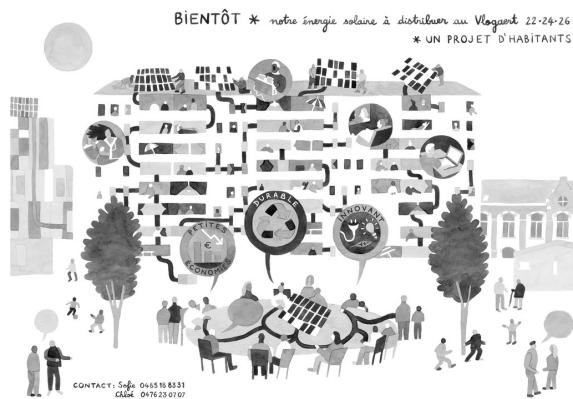
Cette asbl a pour objet l'organisation de projets socio-artistiques urbains mais, dès le départ, CityMine(d) a compris la portée symbolique des projets d'autoconsommation collective d'énergie, notamment dans ce premier projet à Saint-Gilles. Pour City Mine(d), ce projet pilote SunGilles est une excellente occasion de faire vivre le concept de transition énergétique à des personnes qui sont loin de ces préoccupations et non propriétaires de leur logement. Une portée symbolique, donc, mais aussi et surtout un défi urbain et social : l'énergie renouvelable, verte et moins chère est littéralement produite près des gens, qui se retrouvent à une place centrale, au coeur du projet.

CityMine(d) est une association qui s'inscrit dans la mouvance du

développement urbain et considère le partage de l'énergie comme un levier pour créer des avancées durables pour un quartier, tant sur le plan économique, politique que social. Avec le projet qui a pour nom La Pile¹, ils étudient comment les voisins peuvent jouer un rôle et avoir une place dans le processus de transition énergétique, et cela, même dans des quartiers paupérisés. Le changement dans le paysage énergétique actuel, avec l'émergence des communautés énergétiques en tant qu'acteurs à part entière, est donc considéré comme une opportunité unique d'impliquer et de donner la parole aux riverains de quartiers populaires dont la voix n'est pas toujours entendue.

Dans le projet SunGilles, CityMine(d) s'efforce donc de faire en sorte que les résidents du bâtiment Vlogaert (photo ci-contre) puissent en retirer des avantages concrets, non seulement en ayant accès à une énergie moins chère et plus verte, mais aussi en étant directement impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du projet.

Dans le contexte sanitaire actuel, organiser la participation et rencontrer les habitants n'a pas été facile, mais en tant que partenaire de soutien, CityMine(d) a réussi à mobiliser les locataires et le voisinage lors de réunions en plein air, ...



¹ <http://www.lapile.org/fr/2-embryons-de-communautes-d-energie-a-saint-gilles>.

Dans ce contexte, City Mine(d) peut compter sur le partenariat de L'APERe, qui promeut les énergies renouvelables et soutient depuis plusieurs années les citoyens et les communautés énergétiques dans leur quête d'une plus grande indépendance énergétique et de solutions 100% renouvelables, durables et inclusives. Au sein de SunGilles, l'APERe est chargée de préparer les contrats énergétiques avec les locataires potentiellement intéressés, ainsi que les contrats avec le gestionnaire de réseau. L'APERe calcule également les clés de répartition pour les différents profils de consommation afin que le dossier du projet SunGilles puisse ensuite être soumis à Brugel.

Les prochaines étapes

La Région de Bruxelles-Capitale commence donc à rattraper son retard afin d'atteindre les objectifs européens en matière d'énergies renouvelables d'ici 2030. Dans une ville comme Bruxelles, les parcs éoliens, l'hydroélectricité, la biomasse, etc. ne sont pas vraiment des options, mais il semble y avoir par contre un grand potentiel en ce qui concerne les panneaux solaires. Une énergie produite plus localement, par un nouveau type d'acteur sur le marché de l'énergie, à savoir les communautés énergétiques, joue un rôle important dans ce contexte, et le projet SunGilles est un pas important dans cette direction.

Le gouvernement bruxellois a récemment approuvé le soutien financier à ce projet pilote, et Sibelga, responsable du réseau bruxellois, en a été informé et a donné son feed-back.

Si tout va bien, et à l'heure d'écrire ces lignes (mars 2021), le dossier final proprement dit pourra être soumis à Brugel en mai. À terme, un réseau de communautés énergétiques pourrait voir le jour, non seulement à Saint-Gilles, mais dans toute la Région, grâce à un maillage de citoyens engagés qui échangent de l'énergie entre eux. Dans tous les cas, le potentiel est là !



2^{ème} PARTIE

L'ÉCHELON RÉGIONAL



6 | COOPCITY, OU COMMENT FAIRE DE L'INNOVATION ÉCONOMIQUE UNE RESSOURCE COLLECTIVE



Par **BARBARA DE RADIGUÈS** | Députée au Parlement bruxellois

En matière de transition économique, les entrepreneur.e.s sociaux sont des avant-coureurs. Ils et elles sont les lièvres qui tirent le peloton ! Les projets qu'ils et elles portent questionnent et surtout réinventent concrètement l'activité économique, et par là nos manières de produire, de travailler, d'échanger. Ils et elles sont les précurseurs d'une autre économie, une économie au service de la société, ancrée dans les réalités concrètes des quartiers, des villes et des territoires, et intégrant largement les enjeux de la transition écologique, solidaire et démocratique.

L'entrepreneuriat social a ceci de commun avec les *communs* qu'il constitue une sorte de troisième voie. Entre l'Etat et le marché, les projets d'entrepreneuriat social sont au fond des projets portés par (des collectifs de) citoyen.ne.s engagé.e.s et qui organisent des réponses concrètes à des besoins collectifs voire sociétaux non-satisfait. Entre le public et le privé marchand, les entrepreneur.e.s sociaux développent des activités économiques viables, dont la finalité est sociétale plutôt que lucrative (service aux membres ou à la collectivité, à la société et ou environnemental), et dont la gestion, tant opérationnelle que stratégique, est empreinte de gouvernance démocratique. Comme les *communs*, l'entrepreneuriat social propose une voie plus démocratique, plus horizontale, plus citoyenne.

Ces dernières années, une multitude croissante de projets d'entrepreneuriat social ont fleuri à Bruxelles : supermarchés coopératifs, cuisines collectives, production alimentaire, mais aussi coopératives de coursiers à vélo,

boutique de vêtements éthiques, accompagnement de personnes âgées ou en situation d'handicap, productions artisanales, société informatique, logements alternatifs... L'entrepreneuriat social bruxellois est de plus en plus divers et varié. Il touche à presque tous les secteurs économiques, et démontre ainsi qu'il est partout possible de faire de l'économie autrement.

Dans ce paysage bouillonnant et innovant, un lieu constitue depuis quelques années le QG, le back office de tous ces projets : COOPCITY.

COOPCITY, c'est un lieu, à la fois un espace de co-working et un incubateur, situé à Saint Gilles, dans les parages de la gare du midi. C'est un point de rencontre pour la communauté que forment les acteurs et actrices de l'entrepreneuriat social bruxellois. Ils et elles s'y retrouvent pour échanger, pour collaborer. Puis COOPCITY est surtout un centre d'accompagnement où tout projet d'entrepreneuriat social existant ou en devenir peut bénéficier d'accompagnements spécialisés à travers des méthodologies participatives, des formations collectives et du coaching sur mesure.

En sept années d'existence, COOPCITY est devenu le point névralgique de l'entrepreneuriat social, coopératif et collaboratif à Bruxelles.

La genèse du projet

Le projet COOPCITY est né en 2015 chez SAW-B et en particulier dans la tête de Gaëtan Vanloqueren. Après 5 ans à conseiller et coordonner l'équipe autour d'Olivier De Schutter rapporteur spéciale des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Gaëtan veut mettre l'économie sociale au centre du jeu dans la Région bruxelloise. SAW-B accueille cette énergie avec d'autant plus de plaisir que cela entre parfaitement en ligne avec sa mission qui est de «défendre et de déployer l'économie sociale comme alternative crédible et concrète au capitalisme néolibéral mondialisé». L'appel à projet pour le programme FEDER 2014-2020 est l'occasion de concrétiser l'idée de doter Bruxelles d'un centre dédié à l'entrepreneuriat social et de booster les ambitions bruxelloises en matière d'économie sociale.

« Je trouvais tellement dommage que l'économie sociale se contente de bourses de quelques milliers d'euros pour les rares lauréats d'un appel à projet annuel maigrement subsidié, alors que des millions d'euros d'argent public étaient investis dans des incubateurs de start-ups ou dans le financement d'entreprises commerciales. L'économie sociale bruxelloise était essentiellement orientée sur l'insertion socio-professionnelle, et le nombre de créations annuelles d'entreprises sociales était ridiculement bas. Pourtant, le modèle fonctionnait dans tous les secteurs, et des opportunités naissaient avec l'émergence d'un modèle de « coopératives de plateforme ». Il était plus que temps que ce projet naîsse pour enfin équiper Bruxelles d'un outil ambitieux de démocratisation de l'économie ! »



Gaëtan Vanloqueren

Avec cette idée ferme en tête : allier dans un même projet un incubateur, un espace de co-working, un fonds d'investissement et un département de recherche et développement entièrement dédié à l'entrepreneuriat social, Gaëtan va frapper aux portes d'une variété d'acteurs issus du monde de l'économie sociale, du modèle coopératif mais aussi de l'entrepreneuriat en général, et susceptibles d'embarquer dans le projet. Il convainc d'abord la direction de SAW-B de s'allier à la Febecoop, la fédération belge des coopératives, afin de réunir les acteurs historiques de l'économie sociale. JobYourself, coopérative d'activité qui offre l'opportunité à des chercheurs d'emplois de lancer leur projet entrepreneurial sans risque, monte dans la barque. Suivent les deux grandes écoles de commerce bruxelloises, Solvay et l'ICHEC, ce qui permet d'associer le monde de l'enseignement et de la formation des entrepreneur.e.s. Innoviris, organisation régionale pour la recherche et l'innovation, montre rapidement son intérêt pour le projet et va jusqu'à proposer de participer financièrement au volet «innovation sociale». Impulse.brussels (aujourd'hui HUB.brussels), l'agence bruxelloise d'accompagnement des entreprises, dont l'entrepreneuriat social ne fait

pas encore partie du paysage, se joint au projet.

Au final, le projet fédère donc sept partenaires volontaires pour encourager le développement de l'entrepreneuriat social en région Bruxelloise, un montage d'acteurs varié et solide mais risqué. Le défi est de faire dialoguer les différences culturelles qui traversent les acteurs 'historiques' de l'économie sociale, les écoles de commerce et Impulse.brussels.

S'ensuit la longue trajectoire d'un dossier FEDER avec ses jurys de sélection et arbitrage. Puis enfin la décision positive tombe : COOPCITY voit le jour. La Région a choisi de soutenir l'entrepreneuriat social, ces citoyens, citoyennes et organisations qui croient qu'on peut mettre l'économie au service de l'humain et de la planète.

Et les partenaires se mettent en mouvement.

Les débuts du projet

Chaque partenaire engage et mobilise des personnes autour de ce nouveau projet. Cette nouvelle équipe doit apprendre à travailler ensemble et s'approprier le projet. Il faut en même temps commencer à concevoir les parcours d'accompagnement et créer le lieu de vie physique qui va héberger COOPCITY.

Après quelques mois de recherche d'un espace, la Smart vient avec la proposition d'héberger COOPCITY dans une partie à rénover de ses bâtiments. C'est une option gagnant-gagnant : COOPCITY s'implante dans un lieu qui a déjà rassemblé une communauté dont les valeurs sont proches de celles de l'économie sociale. La présence de COOPCITY soutient financièrement la rénovation et amène à l'écosystème un ancrage social fort.

En même temps les partenaires confrontent leur vision du monde et de l'accompagnement pour construire une équipe et un programme commun. Chacun.e vient avec sa vision du monde pour promouvoir l'entrepreneuriat social. Ils et elles ne sont pas toujours d'accord ou aligné.e.s mais prennent

le temps de débattre, et c'est ça qui fait avancer une compréhension commune de l'entrepreneuriat social.

Bref ça discute et ça se frotte pour définir les concepts et le programme. L'option centrale est un accompagnement collectif, COOPCITY veut créer une communauté, insuffler les valeurs de l'entraide et du travail collaboratif. La gouvernance des projets est également au centre du processus d'accompagnement.

Puis, enfin, la première sélection de projets à accompagner arrive. Une vingtaine de projets essuient les plâtres du premier parcours.

COOPCITY aujourd'hui

Aujourd'hui, COOPCITY propose aux entrepreneur.e.s sociaux bruxellois.es en herbe ou chevronné.e.s quatre programmes d'accompagnement différents.

Les projets d'entrepreneuriat social partent souvent d'une intuition, d'un questionnement, et de la volonté d'apporter une réponse nouvelle à un problème concret auquel les porteur.euse.s de projet font face dans leur vie privée, professionnelle, associative, ou qui plus largement les interpellent. Les idées ne manquent pas, elles ont juste besoin d'être arrosées pour germer. Le programme *Seeds* vise spécifiquement à aider de futur.e.s entrepreneur.e.s sociaux à passer de l'idée à la mise en œuvre. Le cycle de formations collectives du programme *Seeds* les pousse à poser les bases nécessaires au lancement de leur future entreprise ou à professionnaliser une activité bénévole. Précision du projet, ajustement de la méthode de travail et de la collaboration entre associé.e.s, développement d'un business plan, validation du besoin social : les axes de travail sont variés avec une attention constante à privilégier la coopération.

Depuis 2 ans, COOPCITY, accueille dans ce programme une plus large sélection de projets. Pour donner sa chance à toutes les idées, l'équipe a mis en place un incubateur de 4 mois qui affine les projets. Après cette période, ceux-ci repassent devant un jury qui propose aux projets jugés

assez solides, un accompagnement personnalisé.

Bruxelles regorge d'une multitude d'entreprises sociales déjà existantes et qui ont le potentiel et la volonté de s'étendre, de grandir, de se diversifier pour augmenter leur impact social. Les programmes *Blossom* et *Innovate* accompagnent des projets avides de consolider ou de faire évoluer leur modèle pour le rendre plus durable, plus démocratique et participatif, plus impactant et plus innovant socialement.

Pour donner de l'ampleur à l'entrepreneuriat social dans le paysage économique bruxellois, il s'agit également de nouer et de cultiver des alliances entre les entreprises sociales. Faire de l'entrepreneuriat social bruxellois un tissu connecté, c'est l'ambition du programme *Pollinize*. Les entreprises sociales participantes y construisent des partenariats forts et innovants, mutualisent leurs ressources et leurs services, pour mener de nouveaux projets et répondre ensemble et de la manière la plus intégrée et complète possible à des besoins sociaux plus larges, ou davantage multidimensionnels. Le projet de Centre intégré social-santé, qui a fait partie du programme *Pollinize* en 2019, vise par exemple à rassembler en un même lieu 5 structures spécialisées d'un même quartier mais visant des publics différents, dans le but de développer une nouvelle stratégie d'amélioration de l'accessibilité aux soins pour tou.te.s les habitant.e.s.

A travers ces quatre programmes, et depuis son lancement effectif en 2016, plus de 136 projets ont bénéficié d'un accompagnement COOPCITY. Au moins 42 entreprises en sont nées, et pas moins de 77 emplois ont été créés !

Puis au fil des années, une communauté s'est créée autour de COOPCITY : une communauté d'expert.e.s thématiques, de coachs, de personnalités inspirantes (issues du monde de l'entreprise sociale, associative ou universitaire), qui interviennent régulièrement dans les activités proposées par COOPCITY et y partagent leurs expériences et compétences, mais aussi une communauté soudée d'entrepreneur.e.s sociaux, qui s'aident à prendre confiance, à s'équiper, et à se lancer. Cette communauté, c'est ça aussi la plus-value de COOPCITY !

Face à la crise du coronavirus, beaucoup d'entreprises sociales ont dû se

réinventer, adapter leurs pratiques, faire face à l'incertitude, et devant ces défis, la communauté d'entrepreneur.e.s COOPCITY est restée solidaire. Les rendez-vous virtuels ont remplacé les rencontres de l'espace co-working, mais les échanges ont continué bon train. Partage d'informations sur les aides disponibles, de bons plans numériques, de conseils digitalisation, mais aussi des espaces de paroles et de soutien face aux nombreux questionnements suscités par la crise, les entrepreneur.e.s COOPCITY ont pu ensemble trouver appui dans la tempête.

«Déjà avant le projet COOPCITY, l'ICHEC accueillait de plus en plus de jeunes qui voulaient entreprendre autrement. Ils et elles voulaient participer à des projets qui font sens et qui sont tournés vers la planète. Les grosses sociétés qui accueillaient la majorité des jeunes à la sortie de leurs études sont délaissées. La jeunesse veut faire sa vie autrement. Et l'entrepreneuriat fait clairement partie de leur perspective.



A l'entame du projet COOPCITY, je ne connaissais pas grand-chose aux techniques participatives. Notre participation dans COOPCITY a accéléré l'adaptation aux aspirations de plus en plus d'étudiant.e.s qui étaient en cours. Aujourd'hui l'approche coopérative fait partie de notre accompagnement généraliste.»

Xavier De Poorter, ICHEC

Gouvernance et entrepreneuriat social et coopératif

Comme les *communs*, les entreprises sociales sont presque toujours le fait de collectifs de citoyens et citoyennes engagé.e.s.

Comment faire et décider ensemble ? Comment organiser le travail et le partage des responsabilités entre les porteur.euse.s de projet ? Comment rendre les prises de décisions organisationnelles mais aussi stratégiques

plus démocratiques ? Comment donner leur place aux travailleur.euse.s dans ces prises de décision? Comment y faire participer les bénéficiaires, les client.e.s ou toutes autres parties prenantes ? Les questions que soulèvent la mise en place d'une gouvernance démocratique et participative adaptée à la réalité des projets sont multiples. Elles sont complexes et poussent les entrepreneur.e.s sociaux à être créatif.ve.s tant sur les schémas organisationnels que sur les processus et méthodologies décisionnelles. C'est pourquoi ces questions font partie intégrante de tous les programmes d'accompagnement.

Les projets participants reçoivent un accompagnement spécifique pour avancer vers plus de démocratie en entreprise. Les outils de l'intelligence collective y sont largement mobilisés. Selon des modalités qu'ils et elles se fixent, ils et elles s'organisent pour gérer et développer une activité économique tout en poursuivant un intérêt collectif. Ainsi, l'entrepreneuriat social se définit tant par l'objet des projets, les activités qu'ils développent (quoi) et leur finalité (pourquoi), que par la manière dont ils les mettent en œuvre (comment). La gouvernance démocratique et la participation sont au cœur du projet de l'économie sociale, et des pratiques des entreprises sociales. C'est pourquoi l'accompagnement proposé par COOPCITY met spécifiquement l'accent sur la manière d'entreprendre, et les projets soutenus sont encouragés à penser leur forme, leur organisation, leur mode de fonctionnement en vue de favoriser plus de démocratie participative au sein de l'entreprise.

“Grâce au programme INNOVATE nous avons bénéficié d'un subside pour être accompagné.e.s par des experts externes sur la question de la participation au sein de la coopérative.

L'objectif était de nous aider dans notre recherche permanente sur “comment faire fonctionner un supermarché dans une perspective d'auto-gestion».

Sawb a pris le temps d'interroger des coopérateur.trice.s sur leur façon de voir la participation à BEES coop. Collectiv-a a transmis

à un comité de coopérateur.trice.s des outils de gouvernance afin de nous rendre autonome dans notre dynamique participative.

Ces constats et conseils à l'esprit, nous continuons dans l'amélioration de nos pratiques. L'apport principal de cet accompagnement aura été de nous donner un cap vers où avancer."

Geneviève Boxus de la BEES coop, supermarché coopératif

L'avenir

L'entrepreneuriat social est maintenant durablement inscrit dans le paysage économique bruxellois, et la Région bruxelloise va prendre le relais du financement européen et pérenniser le projet de COOPCITY.

Mais il reste des défis importants : augmenter l'ampleur des projets, toucher un public plus diversifié et former la demande.

En coopérant à plus large échelle, des projets basculants peuvent voir le jour. Les idées foisonnent encore. Si Bruxelles collaborait de manière proactive avec Barcelone, Paris et Berlin, on pourrait par exemple imaginer le lancement d'un 'Booking.com' alternatif en coopérative de plateforme, géré par une communauté de villes et de territoires ruraux. Si 10 ou 20 universités européennes collaboraient ensemble, elles pourraient sans doute créer une coopérative d'édition scientifique qui concurrence le monopole d'Elsevier et épargne des millions aux universités en coûteux abonnements. Il y a de la place pour une présence bien plus offensive de l'entrepreneuriat social dans la distribution, dans l'alimentaire, dans l'économie de la fonctionnalité, dans l'immobilier.

Au fond, ne serait-ce pas aussi cela, les communs : gérer l'innovation économique comme une ressource collective, stratégique, gouvernée non par le marché mais en partie par des collectifs d'acteurs publics et citoyens ?



“Grâce au travail collectif entre partenaires, l'implication de l'équipe et surtout grâce à la motivation des entrepreneurs, le projet COOPCITY a démontré que l'entrepreneuriat social n'est pas une mode mais est une réelle alternative économique.

De plus en plus d'entrepreneurs font le choix d'un modèle porteur de sens et d'activités économiques. Ce sont autant d'énergies positives pour relever les défis de notre Région.

Inspirer, susciter encore et toujours de nouvelles vocations, transformer celles-ci en entreprises solides et crédibles, les développer et les ancrer dans la durée, voilà ce qui reste la mission de COOPCITY dans son volet post financement FEDER.

Nous travaillerons en particulier sur ce que je pense être le défi majeur de l'entrepreneuriat social : le financement des projets.

Nous allons également ouvrir la gouvernance de COOPCITY aux entrepreneur.e.s accompagné.e.s et nous ouvrir davantage aux porteur.euse.s néerlandophones.”

Sabrina Nisen, coordinatrice de COOPCITY



7 | FACILITER L'ESSOR DES COMMUNS EN RÉGION BRUXELLOISE



Interview d'**ALAIN MARON** | Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Démocratie participative, de l'Action sociale et de la Santé et de **BARBARA TRACHTE** | Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Transition économique et de la Recherche scientifique et Ministre-Présidente de la CoCoF

(SG) et (JP) En tant que membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis juillet 2019, avez-vous eu l'occasion de soutenir des projets qui relèvent de la dynamique des communs, c'est-à-dire des projets portés par des communautés de citoyens qui gèrent une ressource matérielle ou immatérielle en commun, selon des modalités qu'ils fixent eux-mêmes, en auto-gestion, et en poursuivant l'intérêt général ?

BT : Il y a un terreau d'entrepreneurs sociaux en Région bruxelloise, c'est-à-dire des entrepreneurs qui portent un projet économique viable, mais dans une structure où la finalité sociale prime sur la seule quête du profit et dans laquelle les décisions sont prises de façon démocratique, suivant le principe « une personne, une voix ». Ces entrepreneurs sociaux visent à répondre aux besoins de la collectivité et cherchent à maximiser l'impact social et environnemental de facto. Leurs activités constituent un véritable laboratoire pour l'économie de demain.

Pour moi, l'entrepreneuriat social est lié aux communs dès lors que les entrepreneurs sociaux sont des citoyens engagés, qui entreprennent pour répondre à des besoins sociétaux auxquels ni l'Etat, ni le marché ne répondent.

En tant que Secrétaire d'Etat bruxelloise en charge de la Transition économique, je peux néanmoins les soutenir. C'est ainsi que nous avons encouragé des projets portés par des associations ou des coopératives qui relèvent de l'entrepreneuriat social. Ces projets ont soit bénéficié d'une bourse de lancement, s'ils démarraient, soit d'un soutien au développement, s'ils existaient et sollicitaient un coup de pouce via le financement public pour grandir et monter en échelle.

Parmi les exemples de projets relevant de l'innovation sociale, je pense d'abord, dans le domaine du numérique, à Cobea Coop, une coopérative de création de sites web qui accompagne les entrepreneurs et les organisations à développer une communication digitale durable grâce à des méthodes collaboratives et une plateforme mutualisée. À côté de Cobea Coop, il existe aussi Nubo, une coopérative qui propose un espace de stockage en ligne et une adresse électronique éthiques, c'est-à-dire respectueux de la vie privée, et locaux.

Dans le domaine de l'occupation temporaire, il y a l'ASBL Communa, qui réhabilite les espaces inutilisés en les mettant temporairement à disposition de projets citoyens qui y développent des activités qui mêlent culture et création, activités économiques innovantes et en phase de test, vie associative et logement.

Encore un autre domaine auquel je pense, celui de la construction, à travers entre autres le projet Rinoo, une coopérative d'activités qui vise à intégrer des ouvrier·e·s travaillant auparavant illégalement, et donc à formaliser l'économie informelle. Une fois légalisé, intégré et formé, chaque ouvrier·e accompagne une nouvelle personne qu'il parraine.

AM : L'urgence climatique que nous connaissons aujourd'hui nous oblige à mobiliser tous les moyens possibles afin de lutter contre le réchauffement climatique et de nous préparer aux transformations radicales de nos quotidiens qui en découleront dans un futur proche. Cette lutte ne sera efficace que si les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, la société civile et les citoyens travaillent d'une manière collaborative. Le Gouvernement bruxellois s'est fixé comme priorité de favoriser cette collaboration en innovant dans la relation pouvoirs publics – citoyens, que ce soit via la création de la nouvelle compétence de Démocratie

Participative que j'ai l'honneur d'exercer, ou, pour ce qui nous concerne ici, le déploiement des communs.

La Région bruxelloise est un terrain fertile d'expérimentation citoyenne et regorge ainsi de projets qui relèvent de la dynamique des communs. Ces projets ont la particularité de pousser dans toutes les directions et de toucher à une multitude de domaines : alimentation, agriculture, aide aux personnes, santé, mobilité, etc.

En tant que Ministre de l'Environnement, de l'Action sociale, de la Santé et de la Démocratie Participative, j'ai pu traduire cette priorité du Gouvernement bruxellois en soutenant différentes initiatives qui ont permis à certains communs de voir le jour ou de grandir.

Parmi ces initiatives, je pense tout d'abord, dans le domaine de l'alimentation, aux Cuisines collectives. Il s'agit d'un espace équipé, occupé de façon régulière par un ou plusieurs groupes de citoyen·nes qui s'organisent collectivement, avec ou sans l'aide d'une association locale, pour la préparation de repas du quotidien.

Nous soutenons d'ailleurs, dans le cadre de la stratégie GoodFood, le projet bruxellois « Cuisines de quartier », qui coordonne le réseau des cuisines de quartiers et offre de l'expertise et des outils pour que chaque groupe citoyen d'une cuisine collective définisse ses objectifs et son mode d'organisation, en tenant compte des besoins et de la situation de ses membres.

Par ailleurs, il existe les supermarchés participatifs et coopératifs, où les clients sont coopérateurs, sur le modèle de la déjà très connue Bees Coop à Schaerbeek. Des initiatives inspirées de cette dernière voient le jour partout sur le territoire régional tel que Bab'l market à Woluwe-Saint-Pierre et la wAnderCoop à Anderlecht.

Dans le domaine de l'énergie, nous pouvons épingle les Communautés d'énergie. Il s'agit d'une initiative citoyenne qui permet aux acteurs locaux de se regrouper à travers une structure juridique en vue d'exercer de nouveaux droits qui leur permettent de contribuer concrètement à la transition énergétique, mais aussi de décentraliser et démocratiser le

marché de l'énergie, aujourd'hui encore dominé par quelques grandes entreprises.

Le projet pilote visant la création de la toute première Communauté d'énergie renouvelable bruxelloise a ainsi vu le jour. Cette Communauté exerce comme activité le partage, entre ses membres, d'électricité renouvelable et solaire, produite sur le toit d'un ménage et de l'école Nos Bambins dans la commune de Ganshoren. Cette expérience relevant des communs est le fruit d'une initiative purement citoyenne qui est soutenue par Bruxelles Environnement et Brugel (le régulateur bruxellois pour l'énergie) ainsi que de l'intercommunale bruxelloise Sibelga (gestionnaire du réseau électrique bruxellois).

Dans le domaine de l'agriculture urbaine, nous pouvons citer l'initiative baptisée BoerenBruxselPaysans. Il s'agit d'un projet multi-acteurs piloté par Bruxelles Environnement en partenariat avec Terre en vue, dont l'ambition est de susciter la transition de la Région de Bruxelles- Capitale vers des systèmes alimentaires durables. Situé à Neerpede dans la vallée du Vogelzang au nord de Bruxelles, ce vaste projet offre des espaces, des infrastructures et de l'accompagnement pour la production, la transformation et la distribution de fruits, légumes et plantes aromatiques, cultivés sur place.

Un autre exemple nous est donné par "Inspirons Le Quartier", dispositif qui a pour objectif de soutenir et d'informer les bruxellois-es qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier, avec des ami-e-s ou des voisins, en créant du lien social, de la convivialité et du bien-être. A partir de cette année, l'appel à projets régional « Inspirons Le Quartier » porte sur les thématiques de la mobilité, la propreté, l'énergie, l'alimentation, le zéro déchet, le compost collectif, la nature et la biodiversité.

Enfin, dans le domaine de l'aide aux personnes, l'appel à projets « Tubbe » lancé par IrisCare en partenariat avec la fondation Roi Baudouin consiste à offrir du coaching aux maisons de repos souhaitant insuffler en leur sein une dynamique de participation des résidents dans la gestion. Ainsi, les résident-e-s sont bénéficiaires et en même temps acteurs de la politique de soin pratiquée dans leur maison de repos.

À côté de cela, nous avons “Casa Legal”, un projet innovant de maison sociojuridique avec des avocat·e·s salariés, des assistant·e·s sociales et sociaux ainsi que des psychologues.

Sans oublier “Senior Montessori”, une ASBL qui expérimente l’approche Montessori dans les maisons de repos et dans les services d’aide à domicile. Cette méthode consiste en l’utilisation des capacités préservées des résidents et vise à leur permettre d’être aussi autonomes que possible en conservant un rôle social.

SG et JP : Quelle sera la place des communs dans le redéploiement d’après-crise ?

AM : Je pense que le contexte de crise est favorable au développement des communs. On l’a vu depuis mars 2020 : la crise de la covid-19 a fait fleurir les initiatives citoyennes solidaires, désintéressées. Face aux problèmes d’approvisionnement de masques dans notre monde globalisé, des citoyens et des citoyennes se sont mobilisé·e·s pour répondre, localement et rapidement, à la pénurie.

BT : Les dynamiques de mutualisation connaissent aussi une recrudescence. Ainsi, les espaces de coworking constatent une augmentation de leur fréquentation par les entrepreneur·e·s qui ont souffert de solitude en raison du confinement et recherchent l’émulation pour travailler et s’inspirer, trouver des partenaires, échanger...

L’entrepreneuriat social aura aussi un rôle important à jouer dans le redéploiement d’après-crise, ancré dans la transition économique. On sait que les coopératives résistent mieux aux chocs économiques dès lors qu’elles sont ancrées dans un territoire et répondent aux besoins des habitants de ce territoire. Pour soutenir l’entrepreneuriat social et en faire un modèle économique porteur, le Gouvernement bruxellois s’est engagé fin 2020 à pérenniser Coopcity, le centre bruxellois d’accompagnement à l’entrepreneuriat social et coopératif. Cette pérennisation est essentielle pour faire naître des vocations d’entrepreneurs sociaux et augmenter le nombre d’entreprises sociales en Région bruxelloise.

AM et BT : Au-delà de l'entrepreneuriat social, nous identifions quatre enjeux de redéploiement directement liés aux communs.

Le premier enjeu a trait à la production urbaine. Il est urgent – la crise l'a démontré – de relocaliser la production de biens qui répondent aux besoins des territoires. C'est indispensable pour rendre notre économie plus résiliente, mais aussi pour améliorer la qualité des biens que nous consommons, pour créer des emplois locaux et réduire notre empreinte écologique.

On pense bien évidemment en premier lieu à l'alimentation. Les exemples de potagers collectifs ou de fermes urbaines ne manquent pas. De nombreuses villes réfléchissent à leur autonomie alimentaire et à la manière de mieux produire, transformer et distribuer, au plus près de leurs habitants. Bruxelles doit faire de même et le modèle des communs est particulièrement intéressant à cet égard.

Sur le plan de la production non alimentaire, les lieux de production urbaine tels que les fablabs (pour fabrication laboratories), ateliers partagés de fabrication ouverts à tou-te-s, basés sur la participation et la mutualisation des outils de fabrication, constituent un autre levier pertinent.

De façon plus générale, nous travaillons à l'identification de secteurs porteurs pour développer de véritables filières de production à Bruxelles, en vue de répondre aux besoins de la Région et des habitants et de créer des emplois de qualité, ancrés localement.

Un deuxième enjeu est celui de l'occupation temporaire. Les bâtiments temporairement inoccupés et les friches industrielles peuvent accueillir des projets de communs. Nous avons déjà parlé d'alimentation : on imagine aisément une friche ou un espace vert devenir un lieu de production de légumes. Ces lieux peuvent également accueillir des activités économiques. Nous pensons par exemple au Hangar du Kanaal à Anderlecht, qui propose un espace partagé de 4.000 m² aux porteurs de projet qui veulent lancer une activité productive relevant de l'économie circulaire. Cet espace est un lieu de production et de stockage, mais accueille également des bureaux, des salles de réunions, des espaces partagés et un large espace public ouvert sur le bassin du canal. Au-delà des activités économiques, l'occupation

temporaire permet aussi de développer des lieux d'expérimentation, des lieux culturels ou d'apprentissage militant, du logement...

Un troisième enjeu est l'entrepreneuriat mutualisé. Plusieurs structures coopératives actives en Région bruxelloise, telles que RCoop, DIES ou SMart, proposent aux entrepreneurs d'exercer leur activité dans un cadre innovant, sécurisé et mutualisé. Plutôt que d'exercer leur activité sous statut indépendant, les entrepreneur·e·s qui intègrent ces coopératives disposent du statut de salarié et mutualisent leur gestion comptable et administrative au sein de la coopérative. Ces modèles d'innovation sociale, qui permettent d'entreprendre avec un filet de sécurité, ont de plus en plus de succès. Ils répondent à un besoin qui risque d'être encore plus prégnant à l'avenir.

Enfin, le quatrième enjeu est pour nous celui des monnaies locales complémentaires et citoyennes. De Charleroi à Liège, en passant par Mons et Bruxelles, de plus en plus de localités disposent de leur monnaie locale complémentaire et citoyenne. Ces monnaies sont des exemples de communs. Ce sont, dans chaque cas, des citoyen·ne·s qui se sont réappropriés la question monétaire et ont décidé, vu les nombreux impacts positifs de l'utilisation d'une monnaie complémentaire à l'euro, de développer leur propre monnaie. Les règles d'utilisation de cette monnaie sont fixées par les collectifs citoyens, et non par les pouvoirs publics.

En Région bruxelloise, dans le cadre de la crise de la covid-19, plusieurs communes ont adopté, comme outil de relance, des chèques locaux, pour soutenir leurs commerçants. Ces chèques sont des formes de monnaie complémentaire. A l'échelon régional, un collectif citoyen a mis sur pied, en 2019, la Zinne, monnaie complémentaire bruxelloise. Ces monnaies complémentaires sont de formidables outils de relance car elles font tourner l'économie réelle, locale, et circulent jusqu'à sept fois plus vite que l'euro, dès lors qu'il n'y a aucun intérêt à les théauriser.

Nous souhaitons, à l'échelle régionale, soutenir ces monnaies complémentaires. Dans cette perspective, nous finançons une étude sur un projet de crédit mutuel inter-entreprises : il s'agit d'une plateforme informatique qui permet aux entreprises d'échanger des biens et services avec une monnaie complémentaire à l'euro. C'est un outil de relance qui a

très bien fonctionné en Suisse, avec la monnaie complémentaire WIR lancée en 1934, ou en Sardaigne, avec le SardeX, mis sur pied pour répondre à la crise financière et économique de 2008. Le SardeX a permis à de nombreux indépendant·e·s sardes de relancer leur activité dans un contexte où les banques ne voulaient plus leur prêter. Le SardeX a relocalisé une partie des échanges : dans les supermarchés entrés dans le système, la part des produits frais sardes est passée de 18% à 36%. Le SardeX connaît un énorme succès : en 10 ans, le réseau compte 10.000 entreprises, pour une population sarde de près de deux millions d'habitants. Nous souhaitons nous inspirer de ces expérimentations enthousiasmantes pour les dupliquer pour l'économie bruxelloise.

BT : De façon plus générale, au-delà de l'entrepreneuriat social et des exemples de communs que nous avons cités, la philosophie des communs doit insuffler toute l'économie post-crise, pour opérer un véritable redéploiement, et non un retour au business as usual. Nous devons construire une économie résiliente, régénérative, inclusive et solidaire. Cela implique de modifier les modes de production et de consommation des biens que nous utilisons.

A cet égard, une étude participative a été lancée en 2020 en vue d'appliquer la théorie du Donut de Kate Raworth (Université d'Oxford) à la Région bruxelloise. Cette théorie s'inscrit dans une logique d'alternative aux indicateurs économiques classiques. Elle propose d'allier justice sociale et enjeux environnementaux dans le but d'orienter l'économie en faveur d'un développement durable et juste. Schématiquement, le contour extérieur du Donut correspond aux limites environnementales de notre planète (changement climatique, pollution de l'air...) alors que le contour intérieur symbolise le plancher social (alimentation, santé, éducation...) en-dessous duquel les besoins essentiels des populations ne sont pas satisfaits. Entre les limites extérieures et intérieures du Donut, on retrouve une zone dans laquelle l'économie est considérée comme prospère et florissante, tout en respectant le bien-être de toutes et de tous ainsi que la santé de la planète. C'est dans cette direction que nous analysons et soutiendrons l'économie bruxelloise.

SG et JP : Comment l'essor des communs peut-il démocratiser la société ?

AM : Il y a bien sûr de multiples manières de définir la démocratisation de la société, et le lien entre communs et démocratie sociétale vaudrait certainement des écrits à part entière. En tant que ministre écologiste, trois éléments me paraissent fondamentaux.

Le premier est la vocation révélatrice de ces initiatives des communs. La résurgence du besoin de collectif et de coopération qui nourrit le mouvement des communs, apparaît lorsque certains besoins sociétaux ne sont pas satisfaits et que des communautés de personnes s'engagent pour pallier ce manque. Aujourd'hui, les initiatives coopératives et associatives foisonnantes reflètent les préoccupations grandissantes de la société civile face aux défis socio-économiques et climatiques. Les initiatives de communs sont en quelque sorte un révélateur qui permet de mettre en lumière les grandes questions démocratiques qui se posent à nos sociétés.

Ensuite, les communs sont pour moi la manifestation en acte de ce qu'on appelle « l'intérêt général ». Si je devais parler comme deux des grands penseurs de l'écologie politique que sont André Gorz et Ivan Illich, je parlerais d'une extension de la sphère autonome ou au moins de sa reprise en main. Dit autrement, c'est un des meilleurs instruments de lutte contre l'aliénation des individus. En effet, je pense que (re)prendre du pouvoir sur ce que l'on mange, sur la manière dont nous nous déplaçons ou nous nous soignons, etc., c'est être actifs dans son environnement, y prendre part. En ce sens, c'est un processus fondamentalement démocratique.

Enfin, les communs sont une fantastique expérience de gestion par un groupe d'un bien qui le dépasse. C'est au fond le cœur même de l'exercice démocratique : apprendre à faire dialoguer différentes entités autour d'un espace collectif, sans que personne ne soit mis de côté.

BT : Laisser la place aux communs, c'est redonner du pouvoir aux citoyens, c'est reconnaître que l'Etat et le marché ne sont pas tout puissants. Si le citoyen a la possibilité et est soutenu par les pouvoirs publics pour mettre en place des projets de communs, comme acheter un terrain entre voisins pour y aménager une plaine de jeux, ouvrir un restaurant de quartier dans

un espace mis à disposition par les autorités publiques ou lancer une plateforme numérique coopérative alternative aux géants en ligne de la location de vacances ou de la livraison à vélo, il se réapproprie son cadre de vie et reprend du pouvoir politique sur celui-ci, dans une logique bottom-up. Les communs permettent donc de faire des citoyens des décideurs et, dès lors, de démocratiser la société.

Par ailleurs, sur le champ économique, au sein des coopératives, la prise de décision est, en principe, démocratique : chaque coopérateur dispose d'une voix, indépendamment de ses parts dans le capital. En tant que client-coopérateur d'une coopérative, on peut ainsi peser sur des projets de société : participer aux choix stratégiques d'un magasin, d'un cinéma, d'un magazine... A l'échelle de projets coopératifs auxquels on prend part, on vote, on participe et on façonne le monde. C'est éminemment politique. Il s'agit de relocaliser la prise de décision économique.

Le modèle coopératif permet d'intégrer la démocratie et de l'horizontalité dans l'entreprise. C'est fondamental car l'entreprise est, à l'heure actuelle, un bastion du fonctionnement vertical et hiérarchique. Pour cette raison, au-delà du modèle coopératif, je me réjouis de voir que la gouvernance plus horizontale, plus collaborative, prend place dans des entreprises bruxelloises de taille variée, à l'initiative des entrepreneurs qui veulent développer un autre type de management. En ce sens, nous avons financé une mesure d'accompagnement à la reprise d'entreprises en difficulté par ou avec leurs travailleurs, qui aide les projets de reprise, dont le magasin Caméléon, à mettre en place une gouvernance collaborative. Je suis convaincue que l'implication des travailleurs permettra d'améliorer l'impact environnemental et social des entreprises.

Comment envisagez-vous le rôle des pouvoirs publics pour soutenir, voire dynamiser les initiatives citoyennes de transition ?

BT : Les projets citoyens autogérés sont des initiatives spontanées. Toutefois, certains projets de communs ne parviennent pas à se déployer ou disparaissent après quelques années, faute de moyens financiers ou logistiques suffisants. Les autorités peuvent donc jouer un rôle de partenaire

pour assurer et garantir la pérennité de ces projets. Le rôle des pouvoirs publics est de permettre au terreau de communs de se développer, de promouvoir le développement de la participation citoyenne, pour construire une société plus participative, dans laquelle les communs complètent l'Etat et le marché.

Quand on écoute les acteurs de terrain, les commoners, le rôle des pouvoirs publics est de reconnaître, protéger et soutenir les communs. Cela peut passer par la promotion de modèles qui fonctionnent, la mise en avant de projets citoyens. Les subventions publiques constituent un autre levier, notamment dans le cadre des appels à projets, que ce soit pour soutenir des projets d'entrepreneuriat social dont j'ai déjà parlé ou des projets non économiques, comme la Région bruxelloise l'a fait durant l'été 2020, sous l'impulsion d'Elke Van den Brandt, en apportant un soutien financier à des initiatives citoyennes pour créer des rues à jeux, de plages urbaines ou verduriser les espaces publics. C'était magnifique de voir les Bruxellois·e·s se réapproprier l'espace urbain ! Les pouvoirs publics peuvent en outre adopter des incitants fiscaux ou utiliser les clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics, pour favoriser les projets coopératifs et les communs.

AM : Je crois que le rôle central des pouvoirs publics en matière de communs est celui de facilitateur. Peut-être en creux dans un premier temps : les normes et les administrations publiques doivent cesser de constituer, comme c'est encore trop souvent le cas, un frein ou un obstacle à la créativité citoyenne. Les contraintes spécifiques à la dynamique des communs doivent pouvoir être intégrées petit à petit dans notre dispositif juridique et dans le fonctionnement de nos services publics.

Les pouvoirs publics peuvent - doivent - soutenir les initiatives citoyennes de transition en leur proposant de l'aide à la conception des projets, de l'expertise en méthodologie et en outillage. C'est justement ce qui est prévu dans les missions du nouveau Service Régional de la Participation qui est en construction et qui devrait être sur pied en 2021. Il s'agira, entre autres, de faciliter la participation en donnant du conseil et de l'expertise directement aux collectifs citoyens.

Je pense que l'Etat, les Régions et les pouvoirs locaux peuvent aboutir à

de véritables partenariats public-communs, notamment via l'adoption de règlements adaptés, voire d'une charte, comme ce fut le cas à Bologne en Italie, qui régit la collaboration entre les autorités et les collectifs citoyens. Ce type de règlement ou de charte peut par exemple encadrer la mise à disposition à des collectifs de locaux inutilisés appartenant aux pouvoirs publics. La formalisation de ces partenariats est fondamentale parce qu'elle permet de reconnaître juridiquement les communs et d'éviter, par exemple, l'éviction de projets citoyens qui se seraient implantés sans autorisation dans des lieux inoccupés.

J'attire toutefois l'attention sur la nécessité pour l'État de garantir une forme d'égalité dans sa politique de soutien aux communs. Certains territoires socio-démographiques pourraient s'avérer plus féconds que d'autres en termes de développement des communs. Il ne faudrait pas que le support public aboutisse à une espèce d'effet Mathieu, c'est-à-dire donner plus à ceux qui ont déjà plus. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas dans les quartiers populaires un terreau et des pratiques favorables au développement des communs, cela veut dire que ce serait une grave erreur de ne pas les encourager. Pour résumer, en matière de communs, les pouvoirs publics doivent se montrer garants de l'égalité, catalyseurs de l'innovation et intégrateurs de cette logique des communs dans leur propre fonctionnement.

Enfin, sur un ton plus philosophique, je pense que nous sommes sur le point d'entrer dans une période d'incertitude et d'indétermination comme l'humanité n'en a sans doute jamais connue. Dans ce monde d'incertitudes majeures et de possibles renouvelés, le discours et la pratique des communs sont susceptibles de constituer une boussole majeure des politiques publiques, un élément à même d'incarner concrètement le monde d'après dans celui d'aujourd'hui. Les communs, c'est la grammaire de l'avenir.



8 | COMMENT LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE RENFORCE LE PRINCIPE DU COMMUN ?



Par **MAGALI PLOVIE** | Présidente du Parlement francophone bruxellois

Il m'est impossible de commencer cet article sans partager préalablement quelques lignes d'un ouvrage fondamental qui a façonné ma vision politique et m'a permis de comprendre le principe politique du « Commun ». Il s'agit du livre de Pierre Dardot et Christian Laval, «*Commun : Essai sur la révolution du XXI^{ème} siècle*»¹ :

« Plutôt que de suivre la seule ligne de la défense des services publics, il s'agirait de transformer les services publics par la création d'organes démocratiques donnant aux professionnels mais aussi aux citoyens, destinataires de ces services, un droit d'intervention, de délibération et de décision, dans le respect évidemment des lois générales et du sens des missions de service public. Ce qu'on appelle d'un mot vite galvaudé la 'démocratie participative' n'a pas d'autre sens. Cette expression a connu depuis l'expérimentation du 'budget participatif' à Porto Alegre à la fin des années 1980 une diffusion mondiale. Il s'agissait alors de 'démocratiser radicalement la démocratie'. » ...

« En France, ce qui est présenté parfois comme la co-construction de politiques publiques de la vie destinées à 're créer du lien social' a souvent pour effet et parfois pour visée, d'effacer conflits sociaux et contradictions politiques. Cependant,

¹ Pierre Dardot, Christian Laval, (2014), «*Commun, Essai sur la Révolution au XXI^e siècle*», La Découverte, Paris, p. 521-522.

on peut également voir dans le concept l'ébauche encore très imparfaite d'une autre forme de démocratie, qui vise à transformer les manières de conduire des politiques locales en matière de services publics. Plus précisément, cette exigence de démocratie directe ne doit pas être négligée : elle ouvre en effet la possibilité d'instituer des services communs à l'échelle locale, lesquels pourraient former réseau et, en impliquant la population dans la construction des politiques, redonner sens à la citoyenneté politique et sociale. Cette démocratie participative pourrait d'ailleurs ne pas rester seulement 'locale', mais prendre une dimension régionale, nationale ou supranationale. »

S'il est vrai que ce passage concerne particulièrement l'intégration des usagers et usagères des services publics aux prises de décisions les concernant, il m'inspire aussi pour ce qui nous concerne dans cet article, à savoir l'association des citoyen·ne·s² à la prise de décisions de politiques publiques.

A partir de cet ouvrage et des réflexions partagées avec Pierre Dardot sur la démocratie et le Commun³, je vais, à travers cette contribution, décrire la démarche que nous avons poursuivie, à Bruxelles, par le développement des commissions délibératives, réunissant parlementaires et citoyen·ne·s, ainsi que les raisons pour lesquelles nous pensons que ces commissions sont un outil de fonctionnement sociétal qui permet de créer un contexte favorable au déploiement du principe politique du « Commun ».

² Dans le cadre de ce chapitre, le terme "citoyen·ne·s" est à comprendre plus largement que par la seule citoyenneté liée aux droits politiques, mais comme membre à part entière d'une communauté politique qu'importe sa nationalité ou son statut.

³ Voir également, concernant les liens entre le Commun et la santé, la rediffusion de la conférence organisée par Etopia en août 2020, "Conférence: La santé est un commun", disponible ici : <https://vimeo.com/469749137>.

1) « Démocratiser radicalement la démocratie »⁴

Le G1000 en Belgique (2011) et, plus récemment, la Convention citoyenne pour le Climat en France (2020), entre autres, ont mis sur le devant de la scène la question du tirage au sort dans l'espace médiatique francophone. Alors que la sélection aléatoire des participant·e·s était considérée comme un ovni politique il y a à peine 10 ans, elle est aujourd'hui indissociable des différentes solutions proposées pour contrer la crise de notre démocratie représentative. Une récente étude (2020) du CEVIPOL indique que plus de trois quarts des Belges sont favorables à des assemblées citoyennes composées sur la base d'un tirage au sort⁵. Des exemples belges et internationaux de ces dernières années montrent également un intérêt croissant des décideurs et décideuses politiques. Nous allons, à partir de différents exemples, comprendre les leçons que nous pouvons tirer de ces expériences et dont nous nous sommes inspiré·e·s pour développer les Commissions délibératives à Bruxelles.

Commençons par le processus le plus internationalement reconnu, la Convention constitutionnelle irlandaise qui a débuté en 2012⁶. C'est dans le cadre des travaux de cette Convention que l'Irlande va se positionner en faveur de la légalisation du mariage homosexuel, appuyée par une large majorité de sa population lors d'un référendum en mai 2015. L'expérience a été renouvelée en 2017-2018, cette fois-ci en faveur de la légalisation de l'avortement. Dans un pays réputé conservateur avec un rôle prépondérant de l'Église, deux des questions les plus sensibles, qui paralysaient depuis des années la vie politique irlandaise, ont pu être tranchées de manière pacifique grâce à la délibération citoyenne. Cette manière d'appréhender une problématique sociétale délicate contraste avec ce qui se déroulait au même moment, en France, alors que des manifestant·e·s et la police s'affrontaient dans les rues de Paris autour de la question du "mariage pour

⁴ Cf Marion Gret et Yves Sintomer, *Porto Alegre. L'espoir d'une autre Démocratie*, La Découverte, Paris, 2005, cité dans Pierre Dardot, Christian Laval, (2014), "Commun, Essai sur la Révolution au XXI^e siècle", La Découverte, Paris, (p. 521-522).

⁵ Jean-Benoit Pilet, (2020) Présenté lors d'une audition parlementaire dans le cadre de l'établissement des commissions délibératives, Cevipol, Bruxelles.

⁶ Vancic, D. (2019, 14 mars). Face à face avec les citoyens de l'Assemblée irlandaise. Democracy International e.V. <http://www.democracy-international.org/fr/face-face-avec-les-citoyens-de-l-assemblee-irlandaise>.

tous⁷. Cet exemple illustre qu'avec l'usage de la délibération et du tirage au sort, des problématiques sociétales importantes, voire clivantes, peuvent être abordées sereinement et collectivement pour trouver des solutions courageuses. Ces décisions sont mieux comprises et mieux acceptées, même par ceux et celles qui ne s'y retrouvent pas entièrement, car ils et elles ont pu être entendu·e·s mais ont aussi pu entendre et comprendre l'ensemble des arguments.

Aux Etats-Unis, deux exemples permettent de constater le même courage politique dans les prises de décisions lorsqu'elles sont entre les mains des citoyen·ne·s. Tout d'abord, la Citizens' Initiative Review (depuis 2008) organisée dans l'Oregon⁸ et lors de laquelle diverses propositions ont été soumises au jury et au vote populaire, comme par exemple la légalisation des dispensaires de marijuana médicale et la réforme de l'impôt sur les sociétés. Ensuite, au Texas, où des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort ont impulsé une réorientation profonde de leur usage énergétique, transformant l'Etat du pétrole en un modèle en matière d'énergie renouvelable⁹.

Enfin, citons la Convention citoyenne pour le climat en France, qui finalisait ses travaux en début d'année 2021. 150 personnes tirées au sort ont formulé 149 propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, à l'issue de 9 mois de délibération. Celles-ci se distinguent non seulement par un caractère disruptif comme la reconnaissance du crime d'écocide ou encore la réduction collective du temps de travail, mais aussi par un caractère ambitieux notamment par l'inclusion de l'impératif de justice sociale dans la lutte contre le dérèglement climatique¹⁰. Cependant, le manque de suivi accordé à cette Convention montre aussi les limites d'un tel processus lorsqu'il n'intègre pas en suffisance l'obligation de suivi des recommandations par les décideur·se·s politiques et la reconnaissance de sa légitimité par le peuple. Je reviendrai plus spécifiquement sur ce point

⁷ Belga News. (2013, 26 mai). La manifestation anti-mariage gay vire aux affrontements à Paris. RTBF Info. https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-manifestation-anti-mariage-gay-attire-150-000-personnes-a-paris?id=8003673.

⁸ Citizens' Initiative Review. (s. d.). Healthy Democracy. <https://healthydemocracy.org/cir>.

⁹ <https://www.thesolutionsjournal.com/article/the-promise-of-deliberative-democracy/>.

¹⁰ Site officiel de la Convention Citoyenne pour le climat. (2020, 8 juillet). Convention Citoyenne pour le Climat. <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>.

plus loin dans l'article.

A travers ces exemples, différents arguments nous poussent à nous orienter vers le développement et la multiplication de ces dispositifs délibératifs citoyens.

Tout d'abord, la diversification des origines sociales et des manières de penser, sans aucune mesure avec celle des assemblées élues, dans lesquelles il existe généralement une surreprésentation d'un même type de profil (plutôt universitaire et masculin), constitue un argument majeur en faveur du tirage au sort¹¹. Lorsque ce dernier est accompagné d'une phase informative et d'une délibération entre citoyen·ne·s, le processus permet alors non seulement une diversification en amont, mais permet également une avancée propositionnelle progressiste par les recommandations, en fin de processus.

Ensuite, ces dispositifs amènent à produire une opinion publique contrefactuelle. Les personnes tirées au sort sont mieux informées et bénéficient d'une structure de délibération raisonnablement satisfaisante. Ceci permet de sortir d'une opinion publique basée sur des informations insuffisantes, voire erronées, et trop peu souvent sur une réflexion collective. Les décideurs et décideuses politiques sont également souvent engoncé·e·s dans une réalité court-termiste imposée, logiquement, par les élections. L'opinion publique éclairée est donc indissociable d'un rapport au temps différent des parlementaires et des ministres et de l'instantanéité que nous connaissons de plus en plus, notamment imposée par les réseaux sociaux.

Par ailleurs, on entend souvent que l'élection a pour avantage sur la sélection aléatoire le fait que les élu·e·s doivent rendre des comptes à leur électorat. Ce qui ne serait pas le cas des citoyen·ne·s choisi·e·s au hasard. Or, l'observation sociologique des processus délibératifs indique clairement que les citoyen·ne·s choisi·e·s au hasard éprouvent un très fort sentiment de responsabilité, tant à l'égard des autorités publiques qui ont initié le processus qu'envers les autres membres du processus. Celles et ceux qui donnent l'impression d'intervenir au nom d'un intérêt particulier plutôt

¹¹ MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Calman Lévy, 1989, Paris, p.319.

qu'au nom du bien commun sont rapidement marginalisé·e·s et, dès lors, soit rectifient leur comportement, cas le plus fréquent, soit finissent par voir leur voix ne plus compter. Enfin, les citoyen·ne·s qui participent à un dispositif délibératif se sentent également responsables envers la société. Là où certain·e·s élue·e·s ne se sentent redevables qu'envers leur électoralat, les représentant·e·s choisi·e·s au hasard pourront se sentir responsables envers l'ensemble de la société, ainsi qu'à l'égard des générations futures.

Enfin, nous savons que face aux enjeux de justice sociale et environnementale, nous devons adopter des décisions ambitieuses qui dépassent le temps électoral. Une nouvelle société, plus juste et égalitaire, ne pourra pas se construire au travers d'un ancien système décisionnel, exclusivement basé sur les élections. Seule une démocratie réellement participative et délibérative le pourra.

2) Les commissions délibératives : outil de co-construction des politiques publiques

1. Un contexte évolutif et significatif

Pour comprendre comment les Parlements bruxellois sont arrivés à modifier leurs règlements pour y intégrer les commissions délibératives, il faut revenir quelques années en arrière et comprendre les raisons et expériences personnelles qui m'ont menée à initier ce processus, ainsi que l'évolution favorable du contexte politique.

En 2013, j'ai été députée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pendant 18 mois. Cette première expérience m'a profondément questionnée sur le fonctionnement du Parlement et, plus largement, sur notre système représentatif. Par ailleurs, c'est à cette époque que le livre de David Van Reybrouck, «Contre les élections»¹² est sorti. Ce livre contenait des pistes de réflexion intéressantes pour donner plus de sens à ce que je vivais au sein du Parlement. J'ai pu approfondir ces questions entre 2014

¹² David Van Reybrouck, *Contre les élections*, traduit par Isabelle Rosselin et Philippe Noble, Arles, Actes Sud, 2014, 219 pages.

et 2017, au sein du parti Ecolo, en explorant les formes alternatives de démocratie et d'ouvertures potentielles aux évolutions de notre système démocratique.

Durant cette même période, j'ai travaillé au Service interfédéral de Lutte contre la pauvreté pendant 2 ans et demi avec des personnes vivant dans la grande pauvreté. Je me suis rendue compte de l'ampleur de la tâche pour que ces personnes, très éloignées de la participation citoyenne, puissent prendre la parole : d'abord pour leur accès à une information utile, mais surtout pour donner à ces personnes la confiance essentielle pour pouvoir donner leur avis et intervenir dans le débat. Pendant ce temps, j'ai aussi mené diverses réflexions internes au parti sur la démocratie et la participation citoyenne. J'ai ainsi participé à un atelier¹³ relatif à la démocratie, reposant sur une méthodologie de démocratie délibérative, et dont une des trois recommandations principales était la mise sur pied de commissions mixtes entre citoyen·ne·s et parlementaires, une source d'inspiration pour nos commissions délibératives. De retour au Parlement bruxellois en 2017, forte de l'expérience relative à la participation des personnes vivant dans la pauvreté et des réflexions du parti, j'ai déposé un texte réglementaire visant à mettre sur pied des commissions délibératives rassemblant des député·e·s et des personnes tirées au sort. Ce texte n'a pu être adopté lors de cette législature, et ce, pour trois raisons principales. Pour différentes raisons, ce texte n'a pu être adopté lors de cette législature : notamment car l'égalité de pouvoir que nous avions initialement prévue entre les député·e·s et les citoyen·ne·s tiré·e·s n'était pas constitutionnelle, et également car peu de député·e·s étaient disposé·e·s à l'intégration de citoyen·ne·s aux travaux de l'Assemblée.

En 2019, je suis devenue présidente de l'Assemblée francophone bruxelloise, tout en restant députée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai déposé le texte remanié visant à intégrer ces commissions délibératives dans le règlement des deux assemblées parlementaires dont je faisais partie. La nouvelle proposition ne prévoyait plus de donner l'égalité de pouvoir entre les citoyen·ne·s et les député·e·s, afin de rester dans les limites imposées par la Constitution. Pour pallier ce changement, des obligations de transparence et de motivation sont imposées aux député·e·s, et ce, dès

¹³ <https://ecolo.be/evenement/ecolab-8-democratie/>.

que se présente une inégalité entre parlementaires et personnes tirées au sort.

Cette fois-ci, un changement de contexte politique a permis l'adoption du texte en 2019. Cette fois-ci, la constitutionnalité du texte étant déjà validée, le changement de contexte politique, avec une plus grande volonté de voir avancer la participation citoyenne, a permis l'adoption du texte en 2019. À la suite des élections de 2019, les assemblées parlementaires ont été profondément renouvelées et rajeunies et l'état d'esprit des nouveaux élu·e·s était plus propice aux processus participatifs.

Après un travail de plusieurs mois, avec l'ensemble des groupes politiques démocratiques, le processus complet (règlement et vade-mecum) est adopté en juillet 2020 par la grande majorité des parlementaires. Seuls quelques partis de l'opposition se sont abstenus.

Ce règlement prévoit notamment la création d'un comité d'accompagnement, qui encadre la mise en place des commissions délibératives. De façon plus concrète, le comité d'accompagnement, désigné en juillet 2020, est composé de quatre personnes expertes de la délibération et de la participation citoyenne - en garantissant une parité de genre et d'université - et deux personnes des administrations des deux Parlements. En outre, ce comité d'accompagnement sera complété de deux expert·e·s de la thématique spécifique abordée. Par exemple, pour une commission concernant une question relative à la mobilité, deux expert·e·s mobilité devraient se joindre ponctuellement aux six autres membres le temps de la commission délibérative pour préparer la fiche informative et identifier les personnes-ressources à auditionner.

2. Le choix de la mixité de la composition et de la délibération

Les commissions délibératives mises en place dans les Parlements bruxellois visent à réunir un quart de député·e·s et trois quarts de Bruxellois·e·s tiré·e·s au sort. Ceci veut dire que pour une thématique régionale, les 15 député·e·s de la commission permanente liée à la thématique abordée seront rejoint·e·s par 45 citoyen·ne·s. Pour reprendre notre exemple ci-dessus d'une commission délibérative concernant une question sur

la mobilité, ce seront les 15 député·e·s de la Commission mobilité qui prendront place dans la Commission délibérative.

Elles traitent de suggestions citoyennes, portées par au moins 1000 résident·e·s bruxellois·e·s de plus de 16 ans, ou de propositions parlementaires.

Ces bruxellois·e·s sont tirée·e·s au sort en deux temps : un courrier est envoyé à 10 000 personnes tirées au sort, résident·e·s à Bruxelles, sur la base du registre national. Un deuxième tirage au sort est effectué à partir des personnes qui ont répondu positivement au courrier, en appliquant des critères de genre, géographique, socio-économique... Des critères supplémentaires peuvent être éventuellement ajoutés par le Comité d'accompagnement.

Sur la base de dossiers informatifs (qui peuvent prendre la forme écrite et orale) et d'auditions (d'experts académiques, experts du vécus, associations...) des angles différents de la problématique et des positionnements différents doivent être présentés avant qu'une délibération ne puisse être entamée entre les participant·e·s. Cette délibération s'organise en petits groupes de 8 à 10 personnes avec une personne qui facilite les échanges. A la différence des autres étapes du processus, elle s'effectue à huis-clos afin de donner un lieu sécurisé, permettant de créer un cadre propice à l'échange pour l'ensemble des participant·e·s. Cette délibération doit mener à l'adoption de recommandations.

Dans les six mois, les parlementaires et le gouvernement doivent donner un suivi à ces recommandations et rendre compte aux citoyen·ne·s ayant participé à la commission délibérative. Les derniers évènements relatifs au manque de suivi des recommandations de la Convention citoyenne pour le climat en France montrent à quel point ce dernier élément est fondamental pour la crédibilité du processus. C'est pourquoi il est essentiel pour le Parlement de s'engager en amont sur le respect des recommandations émises à l'issue de la commission délibérative.

3. Un processus accessible à toutes et tous : une obligation pour une vraie participation citoyenne

Si nous avons mis ce système en place, c'est bien pour associer toutes les citoyennes et tous les citoyens à la prise de décisions en vue de poursuivre l'intérêt général. Mais comment atteindre cet objectif si une frange de la population ne participe jamais aux processus démocratiques ?

Certains facteurs favorisent la participation des citoyen·ne·s¹⁴ :

- une information en amont (qui augmente la chance de se porter volontaire) ;
- l'efficacité politique interne (sentiment que l'on est capable / compétent·e) ;
- l'efficacité politique externe (sentiment que cela sert à quelque chose) ; le fait que les commissions délibératives soient composées d'élue·e·s permet de contribuer à ce sentiment d'utilité pour les participant·e·s ;
- l'apprentissage dans le temps.

Il faut cependant accompagner plus spécifiquement certaines personnes par exemple en raison de leur âge, de leur handicap, ou qui, pour différentes raisons, n'ont jamais l'habitude de participer à la prise de décision.

Nous avons donc prévu une série de mesures pour favoriser l'inclusion. Premièrement, des activités gratuites pour les enfants de 0 à 12 ans pour faciliter la participation de parents et plus particulièrement des familles monoparentales.

Deuxièmement nous nous sommes inspiré·e·s des expériences des structures travaillant à la participation des personnes vivant dans la grande pauvreté comme ATD-quart Monde, le Service de lutte contre la pauvreté,

¹⁴ <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/vade-mecum-et-glossaire-etablis-par-le-groupe-de-travail-commissions-deliberatives-en-application-de-l2019article-42ter-du-reglement/document>.

Periferia... afin de prévoir un accompagnement accessible à toutes les personnes tirées au sort mais spécifiquement adapté aux personnes les plus éloignées de la participation. Cet accompagnement vise à donner la confiance nécessaire aux personnes pour participer et prendre la parole et aussi à leur donner les outils de compréhension de la thématique. Pour reprendre les principes fondateurs de l'association Periferia : cela équivaut à la « capacitation citoyenne »¹⁵, qui « place l'individu et le groupe au centre de la démarche, comme acteur de sa propre transformation, et de la transformation de son environnement ».

Nous sommes convaincu·e·s que les « invisibles », les « sans voix », les « évaporé·e·s »... ont une réelle place dans le processus et peuvent permettre l'adoption de décisions plus justes et plus adaptées aux réalités de la vie des citoyen·ne·s. Nous devons poursuivre notre réflexion afin de permettre au plus grand nombre de personnes de participer aux commissions délibératives, par exemple les sans-papiers, les sans-abris... Ces derniers ne peuvent actuellement pas prendre part aux débats étant donné que le tirage au sort que nous effectuons ne se base que sur la liste des résident·e·s.

Enfin, rappelons que le défraiement des participant·e·s permet également de toucher des personnes qui ne participeraient sans doute pas sans compensation financière. Cependant, si le défraiement peut permettre à des certain·e·s de participer en leur évitant des frais, nous ne voudrions pas qu'il agrave la situation pour d'autres. Nous visons ici plus particulièrement les personnes qui émargent aux CPAS et les allocataires du chômage. Nous avons contacté les autorités compétentes pour obtenir leur engagement de ne pas sanctionner ces personnes en raison de leur participation, sous prétexte qu'elles seraient moins disponibles pour la recherche d'emploi pendant la durée de la commission.

Pour conclure, vu la configuration de Bruxelles et son caractère particulièrement multiculturel, certains dispositifs ont été mis en place pour aider les personnes qui ne sont pas bilingues en français ou en néerlandais, tels que la traduction du courrier dans les 6 langues les plus usitées à Bruxelles, le "système de buddy" qui permet d'associer des personnes

¹⁵ <https://periferia.be/>.

parlant la même langue pour s'entraider, des facilitateurs et facilitatrices multilingues ou encore la possibilité pour un·e participant·e de venir avec un·e proche extérieur·e à la commission délibérative pour traduire.

4. Légitimité du processus : l'ensemble des habitant·e·s de Bruxelles

L'expérience de la Convention constitutionnelle irlandaise a été une source d'inspiration et d'instruction pour les commissions délibératives, à plus d'un titre. Tout d'abord, par son format associant des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort et des parlementaires. Mais aussi par sa volonté de passer par l'option référendaire, en recourant à la population dans son ensemble, pour valider les recommandations produites par la Convention. Nous touchons ici un aspect fondamental des assemblées citoyennes/mixtes, à savoir la question de la légitimité du produit de ces délibérations. En laissant la décision finale à ce que les théoricien·ne·s de la démocratie délibérative nomment le "maxi public" par opposition au "mini public" composé des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort, l'Irlande a fait le choix d'élargir l'assise des recommandations initiales en sollicitant l'avis du reste de la population.

Le modèle irlandais est donc révélateur de la nécessité de ne pas limiter la délibération aux seul·e·s citoyen·ne·s tiré·e·s au sort et de l'importance de faire vivre le débat au-delà des murs des Parlements. La réflexion sur la légitimité des recommandations est toujours en cours dans les Parlements bruxellois et sera alimentée par les expériences des commissions délibératives à venir. Nous avons misé sur le développement d'une plateforme numérique sur laquelle se retrouvent toutes les étapes des commissions, les informations données, les motivations des décisions, les suivis des recommandations, etc.

Les journalistes sont des allié·e·s évident·e·s de cette nécessité d'élargir les débats des commissions délibératives au grand public. Le débat au sein de la commission délibérative pourrait, grâce aux journalistes, être partagé avec l'ensemble de la population qui, elle-même, pourra s'en emparer et propager le débat dans d'autres sphères. Cependant, il n'est pas simple pour les journalistes de trouver leur place au sein d'un tel processus. Comment rendre compte d'un débat moins conflictuel, qui dépasse le cadre des

tensions partisanes ? Comment témoigner de la richesse des débats dans une presse qui dispose de si peu de temps et d'espace médiatique pour la réflexion ?

Nous avons organisé au sein du Parlement francophone bruxellois une conférence concernant le rôle des journalistes dans la couverture médiatique des commissions délibératives¹⁶. Conclusion des échanges : l'innovation démocratique ne pourra se réaliser qu'en parallèle d'une remise en question du rapport des journalistes à la politique. Pour Min Reuchamps, professeur de sciences politiques à l'UCLouvain, les trois pistes qui contribueront à un renouveau journalistique en lien avec les processus démocratiques innovants sont :

- l'observation, la description de ce qu'il se passe lors d'un processus ;
- l'explication de la façon dont les délibérations s'inscrivent dans les parcours de vie des participant·e·s ;
- la vulgarisation, la nécessité de réexpliquer et de simplifier les enjeux parfois techniques à l'ensemble des citoyen·ne·s.

Nous le voyons, les différentes sphères de la société n'opèrent pas en vase clos. L'évolution de notre système démocratique a pour corollaire une redéfinition des pratiques journalistiques.

Nous espérons que la transposition des débats des commissions délibératives au sein de la population bruxelloise dans son ensemble et l'accessibilité du processus à travers la plateforme numérique permettront d'assurer la légitimité du processus. Cela sera-t-il suffisant ? La légitimité des décisions a évolué au fil des siècles, elle est parfois plus symbolique que réelle. Nous réfléchissons actuellement à une manière supplémentaire de relier le travail et les recommandations des commissions délibératives à l'ensemble de la population, notamment via une consultation de l'ensemble des Bruxellois·e·s. A l'instar de l'expérience irlandaise, nous pourrions unir les avantages de la démocratie délibérative - informations et échanges

¹⁶ Conférence du 20 octobre 2020 au Parlement francophone bruxellois sur le rôle des médias dans l'innovation démocratique : <https://www.youtube.com/watch?v=BGvj1A-3qFg>.

d'argumentations - et de la démocratie directe - la consultation de l'ensemble de la population. En réunissant ces deux types de démocraties, on évite l'écueil de la polarisation des débats (consultation populaire) et on assoit la légitimité des décisions (commissions délibératives).

3) L'horizontalité dans la prise de décision : work in progress

Des institutions tournées vers une autre forme de démocratie

Ces dernières années, la Belgique a vu différentes expériences délibératives se lancer. Qu'elles soient d'initiative citoyenne comme le G1000 en 2011, ou d'initiative politique comme le panel sur les enjeux du vieillissement au Parlement wallon (2017) ou encore le panel mobilité au Parlement bruxellois (2017), toutes ces initiatives ont été organisées de manière *ad hoc* et ponctuelle.

Nous avons choisi d'institutionnaliser les commissions délibératives en les intégrant dans le règlement des Parlements car nous voulons que la démocratie participative puisse devenir la normalité. Pour l'institutionnalisation des commissions délibératives, nous nous sommes basés sur les guidelines de l'OCDE¹⁷ :

1. "Prendre des décisions plus sensibles : l'institutionnalisation des processus délibératifs à résoudre des problèmes sensibles que le gouvernement n'est pas en mesure de résoudre seul. L'implication des citoyens permet d'identifier plus facilement les priorités de la communauté et de surmonter la résistance des groupes d'intérêt et les divisions intra et interpartis, permettant d'agir sur des décisions politiques difficiles mais nécessaires. L'institutionnalisation de différentes manières et à différents niveaux de gouvernement permet ainsi aux gouvernements de prendre des décisions plus difficiles.

¹⁷ OCDE (2020), Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions : Catching the Deliberative Wave, Éditions OCDE, Paris.

2. Mener de meilleurs processus délibératifs plus facilement et à moindre coût : l'institutionnalisation peut faciliter le développement de processus réutilisables, de documents, de capacités des praticiens, etc. efficace et moins sensible à la perte de soutien à mesure que les coalitions se succèdent. Cela les rend également plus rapides à organiser lorsque des problèmes surgissent, car le temps de démarrage peut être réduit. L'institutionnalisation peut également améliorer la pratique en assurant un apprentissage collectif et en facilitant l'expérimentation, l'évaluation et l'amélioration de la pratique au fil du temps.
3. Renforcer la confiance du public : les opportunités de participation du public, y compris les processus de délibération, se sont multipliés au cours des dernières décennies, mais il est difficile de dire qu'elles ont eu un impact positif sur les niveaux généraux de confiance dans le gouvernement, les politiciens et les décideurs. Cela est probablement en partie lié à la nature ponctuelle et *ad hoc* de la plupart des exercices de participation et à leur limitation à des problèmes spécifiques et liés au projet. On peut soutenir que l'institutionnalisation des délibérations (et la conduite de nombreuses autres délibérations citoyennes) peut contribuer à accroître la confiance du public dans le gouvernement. Cela ouvre davantage de possibilités à davantage de personnes de se rapprocher du cœur de la gouvernance et de susciter une plus grande empathie pour la complexité de la prise de décision publique. L'institutionnalisation peut également commencer à modifier fondamentalement la relation entre les pouvoirs publics et les citoyens.
4. Enrichir la démocratie en développant une participation citoyenne significative : grâce à l'institutionnalisation, davantage de personnes peuvent se rapprocher du processus de gouvernance. Ce faisant, ils apportent une plus grande diversité de perspectives dans la prise de décision démocratique. Les gouvernements mettent tout en œuvre pour garantir l'égalité politique en matière de vote aux élections. Étendre la même logique à la période entre les élections pourrait signifier, par exemple, avoir pour objectif que chacun reçoive une invitation à participer à un processus délibératif à un moment de sa vie.
5. Renforcer la capacité civique des citoyens : l'institutionnalisation tend et intègre le privilège de la représentation parmi un plus large éventail de

personnes. L'acte de représenter les autres est en soi une compétence et une forme d'aptitude démocratique qui mérite d'être étendue et cultivée par plus de personnes. Cela signifie qu'une plus grande proportion de la société a la possibilité de servir ses citoyen·ne·s, de faire l'expérience de la complexité de la prise de décision publique et de renforcer son sens de l'action et de l'efficacité."

Les autorités doivent désormais penser la démocratie participative comme un processus inhérent au fonctionnement de notre démocratie plutôt que de penser à des processus ponctuels. Cette transformation de notre mode de fonctionnement nécessite aussi un apprentissage par les services des Parlements. Le personnel de ces assemblées est formé à la démocratie représentative ; son évolution vers la démocratie participative nécessitera une formation spécifique. Cette formation sera nécessaire aussi pour le personnel des administrations communales, régionales et fédérales.

Des congés de citoyenneté

En l'état actuel, l'organisation des commissions délibératives se fait durant les week-ends afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer.

Cette situation est cependant loin d'être idéale pour les trois groupes de personnes concernés :

- Les citoyen·ne·s tiré·e·s au sort doivent faire un arbitrage entre la participation à la co-construction des politiques publiques et leur vie familiale et hobbies. La participation aux commissions délibératives vient s'additionner aux activités habituelles.
- Les parlementaires pour qui libérer des week-ends pour participer aux commissions délibératives, au détriment de la vie familiale et la vie privée, pourrait déboucher sur un potentiel manque d'assiduité. Le risque est bel et bien présent que les parlementaires effectif·ve·s laissent leur place à leurs suppléant·e·s. Cette situation est dommageable pour la dynamique du processus qui nécessite une continuité, d'autant plus qu'un système de suppléance n'est pas envisagé pour les citoyen·ne·s eux·elles mêmes.

- Les services du Parlement qui doivent également travailler le week-end pour assurer l'organisation des commissions délibératives. De fait, le nombre de week-ends n'étant pas extensible, cette situation ne permet pas d'organiser beaucoup plus que 3 commissions délibératives par an.

A l'image des congés accordés aux juré·e·s qui participent à un procès d'assises, il est indispensable, pour garantir une participation optimale et pour envisager ce processus comme le mode normal de fonctionnement de notre démocratie, de réfléchir à une formule permettant d'organiser ces commissions en semaine tout en garantissant le versement de l'intégralité du salaire ou le maintien des allocations sociales. La population pourrait donc avoir du temps pour s'impliquer dans la prise de décisions de la société dans laquelle elle vit. Ces congés, ou mieux, une réduction collective du temps de travail, permettraient de transformer en profondeur de la société et de "recréer du lien social", comme en parlaient Pierre Dardot et Christian Laval.

Vers un système de co-décision

De par les limites liées à notre Constitution, nous ne pouvons pas aujourd'hui parler d'une réelle co-décision dans le cadre des commissions délibératives. En effet, notre démocratie est d'essence représentative et limite la participation citoyenne aux seuls votes ou au droit de pétition. Ainsi, la Constitution reste muette sur le rôle du citoyen dans l'espace politique et ne lui réserve aucune place dans la délibération parlementaire¹⁸.

Ce silence constitutionnel a des implications pour les commissions délibératives. Le moment symbolique du vote des recommandations à la suite de l'ensemble du processus distingue le rôle du parlementaire et celui des citoyen·ne·s. Ainsi, là où le vote du parlementaire est décisionnel, celui du·de la citoyen·ne n'est "que" consultatif. Pour éviter de faire face à une situation où les parlementaires, après avoir reçu la même information et délibéré durant plusieurs jours avec les citoyen·ne·s, s'opposent finalement

¹⁸ Clarenne, Julian. Réviser l'article 57 de la Constitution. Pour une démocratie plus ouverte aux processus délibératifs au sein des Parlements. In: Chroniques de Droit Public, no. 2, p. 281-290 (2019).

aux recommandations citoyennes, nous avons prévu une obligation de motivation de la part des élu·e·s si ceux·celles-ci devaient différer. De fait, alors que les commissions délibératives ont pour ambition de gommer la distinction entre parlementaires et citoyen·ne·s tout au long du processus et de permettre de s'approcher d'une co-décision, une distinction est de facto imposée au moment le plus symbolique, le vote sur les recommandations.

Autre implication des limites constitutionnelles sur les commissions délibératives : les citoyen·ne·s ne peuvent imposer au Parlement de traiter une suggestion citoyenne. L'Assemblée garde la liberté de refuser une proposition de sujet de la part des citoyen·ne·s mais doit motiver son refus et le publier sur la plateforme numérique.

Une révision constitutionnelle qui intègre la participation citoyenne est donc un enjeu important par rapport à l'investissement des citoyen·ne·s et au bon fonctionnement des commissions délibératives. Une remise en question des recommandations issues de la délibération pourrait décourager les participant·e·s au processus ainsi que celles et ceux qui pourraient à l'avenir y participer, fragilisant ainsi le processus dans son ensemble. Quand on sait qu'une raison principale du refus citoyen de participer à des mécanismes de démocratie délibérative est justement la crainte que la parole citoyenne ne soit pas suivie d'effets¹⁹, on mesure la hauteur de l'enjeu d'une ouverture vers une réelle co-décision. Cependant, il semble évident que cette ouverture constitutionnelle vers un même pouvoir décisionnel aux citoyen·ne·s et aux élu·e·s ne sera possible que lorsque la question de la légitimité du processus sera réglée.

Conclusion

L'instauration de dispositifs participatifs au Parlement qui s'est concrétisée par la création de commissions délibératives permanentes au niveau des Parlements bruxellois s'inscrit dans le prolongement des exemples (inter) nationaux qu'ils soient irlandais, français ou belge. Au niveau de la vie politique belge où les situations de crise constituent la norme plutôt que l'exception, l'association plus systématique de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort

¹⁹ Jacquet, V. (2020). Comprendre la non-participation. Bern, Suisse: Peter Lang B. Retrieved Mar 1, 2021.

permettrait de changer radicalement de cap. En 1830, la Belgique était une source d'inspiration pour sa Constitution que le monde enviait. Près de 200 ans plus tard, notre pays pourrait être pionnier en ouvrant sa Constitution à la participation citoyenne et en octroyant un pouvoir décisionnel aux citoyen·ne·s à tous les niveaux de pouvoir.

L'évolution de notre démocratie s'est particulièrement consacrée ces deux derniers siècles à l'extension des votant·e·s : du suffrage censitaire au suffrage universel, l'ouverture aux femmes, aux personnes d'origine étrangère dans certaines conditions dans les communes etc. Il est temps de faire évoluer notre démocratie sur le plan de la prise de décision. Un processus tel que celui des commissions délibératives est une opportunité pour les citoyens et citoyennes de participer à la prise de décisions des politiques publiques, pour l'intérêt général. Ils et elles vivent alors une expérience participative qui peut se reproduire à différents niveaux : dans le cadre de la gestion des services publics ou de ressources (par exemple l'eau) ou encore de l'organisation collective d'espaces publics et d'activités connexes, comme des initiatives sociales, culturelles, d'économie circulaire...

Prendre comme point de départ le changement des institutions pour insuffler une transformation fondamentale de notre société et permettre aux citoyen·ne·s de se réapproprier les décisions, c'est actionner le levier de la révolution.

Pierre Dardot et Christian Laval, toujours dans le même ouvrage de référence, parlent de la vision de Castoriadis de la Révolution : " 'Révolution ne signifie ni guerre civile ni effusion de sang. La révolution est un changement de certaines institutions centrales de la société par l'activité de la société elle-même : l'autotransformation de la société dans un temps bref.' ... La révolution est donc ce moment d'accélération, d'intensification et de collectivisation de cette activité consciente que nous avons désignée du nom de "praxis instituante". Elle est, plus précisément encore, le *moment où la praxis instituante devient institution de la société elle-même ou "auto-institution"*"²⁰.

²⁰ Pierre Dardot, Christian Laval, (2014), "Commun, Essai sur la Révolution au XXI^e siècle", La Découverte, Paris, p. 575.

C'est à partir de cette conception de Révolution que les auteurs nous invitent à "oeuvrer à l'élaboration d'un projet de transformation radicale de la société"²¹ visant "la fondation d'un nouvel ordre par l'invention d'institutions politiques destinées à bouleverser toute la structure de la société"²².

C'est bien imprégné-e-s de la certitude de la nécessité d'un changement radical au niveau de nos institutions que nous avons élaboré ce processus délibératif. Et si nous n'avons pas institué une révolution, nous espérons, cependant, avoir passé une étape importante dans ce cheminement.²³

Note de fin. J'ai écrit ce chapitre en tant qu'initiatrice du processus mais il va sans dire que la mise sur pied des commissions délibératives est le fruit d'un travail collectif auquel de nombreuses personnes ont participé : les collaborateurs/collaboratrices du parti, deux secrétaires politiques et le chef de groupe au parlement bruxellois, mon équipe à la présidence du parlement de la cocof, les services des parlements bruxellois, les expert-e-s en participation et constitutionnalistes que nous avons régulièrement sollicités. Merci à toutes ces personnes sans qui cette incroyable expérience n'aurait pas pu voir le jour.

²¹ op.cit. p 577.

²² op.cit. p 577.

²³ Je tiens à remercier particulièrement Jonathan Moskovic pour ses conseils rédactionnels.



9 | LES COMMUNS AU SERVICE D'UNE NOUVELLE CULTURE POLITIQUE



Par **LOTTE STOOPS** | Députée Groen au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Je ne souhaite pas, dans ce propos, expliquer les aspects concrets de la politique régionale bruxelloise mais me concentrer ici sur un autre travail politique : celui de sensibiliser l'opinion aux changements que nous pouvons envisager ensemble. En tant que documentariste et personnalité artistique parlementaire je profite de cette liberté d'écriture pour vous présenter une histoire associative et sinuueuse. Je veux partager avec vous les liens remarquables que j'ai découvert grâce à ma recherche.

Il est possible d'écrire sur la culture des communs et comment, aidés par des actions collectives ascendantes et une gestion partagée, nous transformons notre culture de la compétition à la coopération et à la solidarité. Mais aussi comment la nouvelle politique ou la culture démocratique participative est imprégnée par l'idée des Communs. Comment des Communs au sein de différentes cultures et différentes pratiques culturelles ont duré pendant des siècles. On peut trouver des graines universelles et les planter ensemble dans un pot communautaire hyper diversifié. Les Communs et la mise en commun peuvent aider notre culture occidentale, avec sa vision du monde patriarcale et ses modèles organisationnels axés sur le pouvoir, à effectuer le changement culturel si nécessaire vers une coexistence inclusive et diversifiée.

Les pratiques des communs pénètrent de plus en plus le paysage culturel et artistique international. À travers leur monde imaginaire et la représentation de nouveaux mondes, la scène artistique contemporaine prend la tête du dialogue sur les transitions communautaires, la solidarité et la durabilité. Ils le font sur la base d'expérimentations diverses, structurant leur pratique artistique à la manière d'un Commun et en partageant connaissances et

moyens de production. À Bruxelles, par exemple, plus de 150 artistes se sont rassemblés pour former une communauté occupant deux étages d'un ancien centre de services. Se dénommant « niveau 5 » et « niveau 6 », ce collectif s'organise selon ses propres règles horizontales. Des outils, des connaissances, des compétences et des inspirations de tous les coins du monde sont échangés. En plus d'une contribution pour racheter le loyer pour une utilisation temporaire, chacun donne un montant supplémentaire pour les biens partagés allant du papier toilette à l'huile d'olive. Cette contribution alimente également un pot social. Si un artiste du collectif a des ennuis, la communauté vient en soutien à cette personne. Ces moyens se sont avérés utiles pendant les périodes exceptionnellement difficiles de la crise du Covid-19 pour de nombreux artistes et travailleurs culturels sans statut clair. Leur connexion leur a permis de ne pas sombrer.

On voit aujourd'hui des artistes-penseurs ouvrir davantage le débat sur les Communs. Diverses questions sont soulevées telles que : qui gère et organise les lieux de rencontre culturels ? Quel est le rôle assigné aux visiteurs ? Sont-ils visiteurs, consommateurs, utilisateurs, participants ou encore maker ? En outre, des projets se mettent en place où ces murs entre visiteur, artiste et commissaire sont démolis afin de chercher des réponses aux nombreuses discriminations structurelles implicites dans nos institutions. On assiste aussi à des performances qui cherchent des réponses par essais et erreurs en ce qui concerne l'accessibilité de l'art pour tous. Dans les autres questions qui se posent, figure en plus celle se demandant comment ouvrir des temples culturels aux personnes qui n'entrent jamais dans ces lieux ? Ou encore dans quelle mesure prendre des décisions horizontalement ?

Ces processus restent souvent difficiles car nous sommes toujours enchaînés dans une structure de subvention descendante qui pense principalement en termes de projets vendables. Néanmoins, le secteur veut saisir ce moment historique de redéfinition du rôle de l'art et de sa relation à ses institutions. Pour le bien-être commun de ses citoyens, les autorités publiques devraient émerger comme un partenaire des Communs culturels. Une piste est de créer un cadre de soutien qui permettrait l'expérimentation, par essais et erreurs. Après tout, le secteur culturel aidera la culture des Communs à trouver sa place dans le reste de la société, qui bénéficiera également de ce changement social. Ici aussi, l'art apparaît comme une source importante pour notre vie. L'art est essentiel. Nous devons donc collectivement

veiller à ce que cette source ne s'épuise pas et qu'elle reste disponible en permanence – et pas seulement pour les happy few.

STORYTELLING ET COMMUNS

Tout commence par le partage d'histoires. Il était une fois... des histoires d'autres temps, de régions différentes, mais aussi des contes d'aujourd'hui, d'ici, au sein des minorités de nos villes.

Il y avait autrefois une place dans la zone pauvre du canal de Bruxelles. Un endroit sans nom entouré d'une clôture. Avec d'autres résidents locaux, nous avons placé cet endroit sur une carte et lui avons donné le nom de « Au Bord de l'Eau ». Le principal besoin que nous avions était d'avoir un espace vert pour jouer, pour être. Ce besoin était là pour tout le monde, quelque soit l'origine, la langue, la religion, que l'on soit riche ou pauvre. Tout le monde était père ou mère en ce lieu que nous partagions. Ensemble, nous avons fait des plans pour cet endroit et nous avons appris à nous connaître parfois avec la langue des signes. Nous n'étions pas toujours d'accord avec les valeurs de l'autre, mais nous avons développé de l'empathie l'un pour l'autre en commençant lentement à comprendre nos contextes réciproques tout en poursuivant un même objectif. Nous, les citoyens, perdons souvent emprise sur le monde difficile qui nous entoure, mais nous pouvons faire quelque chose pour nos petits endroits. Nous pouvons améliorer notre petit monde, en espérant que chacun le fera à sa manière et qu'après un certain temps, le monde entier s'améliorera à nouveau.

Lorsque l'appel du Commun « Au Bord de l'Eau » a commencé à être propagé, j'ai eu la chance de me présenter aux élections. Cela me démangeait de promouvoir cette petite partie de Bruxelles dans toute la région et d'amener les Communs dans la politique. L'histoire des Communs commence en tout cas avec le besoin des Communs. Il est nécessaire de créer un espace commun et de le définir ensemble pour vivre en société. Les divisions, les différentes valeurs, les normes et les contradictions souvent superficielles peuvent être transcendées par la « communauté» d'histoires partagées, de plans, d'objectifs et de rêves partagés. D'ailleurs, c'est aussi la meilleure réponse aux forces – ô combien présentes –, qui veulent justement

souligner les différences et glorifier l'individualisme, la concurrence et le marketing au sein d'une même communauté. La philosophie des communs et les réflexions sur la durabilité sont présentes dans toutes les cultures. Mais le contexte culturel, local et économique dans lequel ils peuvent ou non prospérer ou se ratatiner peut varier considérablement. Aussi belles que puissent paraître certaines histoires, c'est et cela reste un choix de donner de la place aux actions collectives dans la gestion publique. En tout cas, un voyage à travers les « Communs » dans les différentes cultures est fascinant car il indique précisément que les Communs peuvent nous connecter. Certainement dans les nombreux endroits du monde où ces cultures se croisent dans le temps et dans l'espace. Quoi qu'il en soit, les histoires sont les créateurs du monde. Les histoires font notre mémoire collective et peuvent aider à façonner notre avenir collectif.

Il était donc une autre fois...

... un petit village congolais où aucun enfant n'osait sauter dans la rivière du village au printemps. Tous les villageois ont appris avec le lait de leur mère que ces mois étaient réservés à l'Esprit de la Rivière de la Compassion. Quand les colonisateurs sont arrivés par une belle journée de printemps, ils ont commencé à pêcher et l'ont fait mois après mois. Le poisson a disparu et n'est jamais revenu. Le pouvoir de l'histoire de l'Esprit était la sagesse traditionnelle destinée à permettre à la période de reproduction du poisson de suivre son cours. De cette façon, il y avait assez de poisson pour tout le monde dans le village chaque année, afin de nourrir la communauté. Un accord collectif, capturé dans une histoire, qui a offert à la communauté sa résilience. La tradition orale est riche en durabilité car elle porte en elle les limites de la terre et transmet ce savoir de manière désintéressée.

Les histoires sur lesquelles se fondent les communautés et les traditions qui leur sont associées sont souvent de nature religieuse. Dans de nombreuses religions, nous voyons des valeurs similaires émerger en tant que blocs de construction. La charité, l'attention et la solidarité sont souvent centrales, mais la sobriété est aussi souvent considérée comme un principe directeur. Le jeûne du Ramadan et les 40 jours avant Pâques en sont des exemples. Dans les magasins marocains à Bruxelles, nous voyons des boîtes avec un chiffon sur lequel les personnes en difficulté peuvent sortir ce dont elles ont besoin sans perdre la face. Des systèmes enracinés pour prendre soin

les uns des autres en tant que collectif. Il est en tout cas clair que raconter des histoires signifie que la sagesse de l'homme est transférée aux autres générations. C'est la sagesse ancestrale qui devrait aider à maintenir notre écosystème.

L'essence de ces histoires touche souvent à l'essence de l'économie, une essence que notre cadre occidental contemporain nous fait souvent perdre de vue : comment faire en sorte que la communauté ait accès aux choses de base dont elle a besoin pour la vie quotidienne ?

De nombreuses fêtes traditionnelles ont également vu le jour autour de moments importants du calendrier écologique. Noël était autrefois une fête païenne le 25 décembre pour Mithra, le dieu de la lumière. Et Pâques peut aussi se situer au solstice. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui qu'il y avait quelque chose de plus populaire que Pâques et Noël. Néanmoins, les Jours de dérogation au Moyen-ge étaient le summum à l'époque. Les quoi? Le terme nous semble bizarre car cette coutume a complètement disparu de nos radars. Ces jours étaient une continuation de la tradition romaine où, pour conjurer les maladies agricoles, un chien était sacrifié au dieu Robigus. Pendant ces « jours de dérogation », outre le jeûne et la fête, « dépasser les limites » était au programme. Il s'agissait littéralement de battre les limites de la municipalité avec des bâtons. Cette coutume venait aussi des Romains, avec les Terminalia, les fêtes de Terminus, le Dieu des Limites. Qu'il s'agisse de portes, de murs, d'arbres ou de bornes, ces représentations étaient battues avec des branches de bouleau ou de saule. À une époque remontant avant les cartes et la privatisation à grande échelle des propriétés, cette action avait un objectif pratique important : celle de se déplacer avec la communauté et de matérialiser ce qui lui appartenait. Une bonne raison était de connaître où se situaient les frontières de la communauté et jusqu'où s'étendait sa responsabilité. Dans ce cadre, une place de choix était réservée aux jeunes, invités à participer aux coups de fouet contre les bornes. Cette implication permettait de garantir que ceux-ci se souviennent de l'emplacement exact des frontières. En impliquant la jeune génération, la connaissance des limites des frontières a duré longtemps. La mobilisation autour des limites de ces Communs autorisait à chacun de s'approprier ce qui était en « commun », permettant d'affirmer l'identité de la communauté.

Mais tout comme le colonisateur est venu exploiter la rivière sans se soucier du système régénératif du poisson, de nombreuses traditions anciennes de nos régions ont disparu ou se sont inscrites dans des contes encourageant la consommation de masse. Le marché capitaliste a réussi à faire de la publicité le nouveau storytelling. Et parce que la publicité insiste principalement sur l'émotion, et que la tradition est l'émotion, la solution toute trouvée a été d'instrumentaliser les traditions du monde entier et de remplir notre calendrier annuel avec des fêtes de la consommation : Halloween, Saint-Nicolas, le Père Noël, le Nouvel An, les Rois Mages, la Saint-Valentin, Pâques, ... Or, cette logique de consommation de masse conduit à l'extermination complète de toutes les ressources possibles jusqu'à l'épuisement de la terre.

HABITUDES « COMMUNES »

Un autre aspect est que certaines cultures sont plus ou moins susceptibles d'entrer dans un cadre mondial où domine encore la propriété sur la collectivité. Dans certaines situations, le choix de la durabilité et de la solidarité pourrait s'imposer plus facilement qu'ailleurs.

Prenons, par exemple, le « lagom » des Suédois qui signifie « pas trop », « pas trop peu » ou « juste assez ». Les Suédois utilisent souvent l'expression « Lagom är båst », « Juste assez c'est mieux » et qui inspire leur style de vie. L'idée est celle du « moins c'est plus ». À partir de ce principe, les Suédois trouvent presque naturellement un équilibre plus sain entre vie professionnelle et vie privée. L'état d'esprit culturel repose sur moins de compétitivité, donnant plus de potentiel de croissance à la collectivité. Mais une excroissance de ce collectif a également récemment montré sa croyance en l'immunité collective comme solution à la crise de Covid. Dans ce cadre, le choix qui a été fait a été celui du primat de idée économique sur la santé publique.

Ailleurs, on retrouve, en Afrique du Sud, une autre idée du connexion en commun avec Ubuntu. Ubuntu est un terme difficilement traduisible – à l'image de la « saudade » portugaise - mais l'idée centrale tourne autour du terme d'humanité. Ubuntu suppose qu'une personne ne peut être

heureuse que lorsque les autres le sont, et que l'on souffre quand l'autre souffre. Cette idée crée une connexion inhérente et rend inutile la jalousie ou la vengeance. Une communauté connectée sous Ubuntu a donc plus de facilité à partager, aussi bien des choses matérielles qu'immatérielles, a plus de choses à pardonner et intervient quand une injustice est faite à autrui. La définition plus longue donnée par l'archevêque Desmond Tutu touche à l'essence des biens communs, afin que chacun puisse contribuer selon ses propres capacités : quelqu'un au sein d'Ubuntu ne se sent pas menacé par les capacités des autres parce qu'il ou elle gagne suffisamment en confiance grâce à la connaissance acquise de faire partie d'un tout plus grand. La crispation naît lorsque d'autres sont humiliés, torturés ou opprimés.

Nelson Mandela a fait un commentaire très important sur son application aux communs : « Ubuntu ne signifie pas que les gens ne doivent pas s'enrichir. La question est plutôt, est-ce que tu t'enrichis pour permettre à la communauté qui t'entoure de s'améliorer ? »

COMMUNS & PATRIARCAT

Non seulement les traditions culturelles, mais aussi la culture en tant que vision du monde, le cadre dans lequel vous grandissez et vis-à-vis duquel vous devez vous positionner ont une influence sur l'épanouissement ou la réduction des communs. Nous le voyons à travers les choix qui ont été faits dans l'histoire.

L'époque féodale était tout sauf une période agréable, mais la société était plus connectée au collectif. Les vies communautaire et familiale étaient étroitement liées. Les femmes allaient se laver ensemble dans les lavoirs communaux, elles travaillaient la terre ensemble, elles passaient des accords ensemble sur l'utilisation de la terre qu'elles géraient en propriété commune, leurs communs, leur « meente » - à savoir le mot, en vieux néerlandais, pour un terrain géré collectivement - et leurs enfants étaient élevés par le village. On retrouvait au sein des communautés un esprit collectif. Surtout existait entre les femmes une énorme solidarité.

La montée de l'industrialisation, de l'individualisation et du capitalisme coïncide historiquement avec un monde dominé par le patriarcat. Le but ultime de réaliser un profit monétaire grâce au travail engagé rendait la disponibilité de la main-d'œuvre pour la production - supportée par les femmes - très importante. Progressivement, les corps des femmes ont été contraints. Le travail reproductif, fournissant le corps ouvrier, représentait un potentiel danger subversif pour cette toute nouvelle vision du monde. Il devait donc être réglementé. Le pouvoir sexuel dangereux devait être apprivoisé. Des femmes ont ainsi été accusées de sorcellerie sur base de leurs pratiques de la contraception et de l'infanticide. Les lesbiennes ont également subi le même sort, étant considérées comme s'écartant de la reproduction naturelle définie par l'autorité masculine. Les femmes ont été mises dans un coin, désignées comme inférieures et au service du modèle patriarcal. L'égoïsme a commencé sa marche triomphale, sous la pression d'une économie reniant les engagements familiaux. Le produit national brut était né. On voit à la fois émerger l'« enclosure », la privatisation du bien commun que les femmes et les hommes possédaient conjointement et l'« enclosure » du corps de la femme. Petit à petit, l'espace que les femmes occupaient dans leur vie personnelle et publique leur est enlevé au sens propre comme au figuré. Les noms de rue, par exemple, n'étaient attribués qu'à des personnes se distinguant et témoignant d'un comportement impeccable. Or, les femmes ne pouvaient se distinguer que par leurs réalisations jugées comme conformes dans un monde qui leur laissait peu de place pour jouer leur propre rôle. Seule une courte période pendant la guerre, à cause du manque d'hommes, leur a soudainement permis d'obtenir un peu d'espace. Mais il leur fut demandé de le rendre rapidement en temps de paix.

Le patriarcat a tout rempli à ras bord, jusqu'au plus profond de nos pensées et de nos préjugés inconscients. Tout ce cadre patriarcal que nous portons depuis des générations nous permet d'accompagner un ensemble d'associations que nous attribuons à certains groupes. Un ensemble de discriminations que nous ne pouvons remettre en cause que si nous parvenons à percer ce « normal » inconscient.

J'ai du mal à croire que même le pouvoir et la force collective des femmes ont été retirés du langage. Silvia Federici souligne que le mot potins, qui signifie « amitié féminine », a été corrompu en « potins » comme on l'entend

aujourd’hui. La cohérence entre les femmes était suspectée et détestée. Jusque-là, le mot « *matrimonium* » existait pour l’héritage que vous receviez du côté de votre mère lors de vos noces, à côté du « *patrimonium* » qui énonçait l’héritage de votre père. Aujourd’hui, seul le patrimoine subsiste tandis que le « *matrimonium* » a fusionné avec le mariage. En France, nous avons vu cette suppression de la langue se réaliser par l’Académie française au 17^{ème} siècle. La langue s’est alors politisée et des institutions culturelles, de la grammaire et des dictionnaires ont été créés.

Trop souvent, nous ne remettons plus en question aujourd’hui la norme institutionnalisée. Trop souvent, au sein de la culture et ailleurs, les postes les plus élevés et les plus responsables sont occupés et affectés au même profil, qui « à son tour » continue à définir le monde de la même manière. Il y a ainsi peu de place pour interroger sincèrement ces institutions, l'espace public et notre monde actuel. Ce n'est toutefois qu'une question de temps. Car partout nous voyons grandir le désir d'un monde inclusif loin des discriminations institutionnelles. Nous voyons augmenter les demandes de la recherche d'un monde dans lequel les décisions horizontales et collectives nous aident à protéger la communauté, le bien commun. Nous voyons émerger les demandes d'une recherche de nouveaux leviers pour lutter contre les discriminations structurelles. Non seulement la source ne s'épuise pas et reste disponible mais, en plus, elle devient accessible à toutes.

Le monde de l'art embrasse le besoin d'un vent nouveau plus fortement que de nombreux secteurs. La cohésion sociale est devenue le « cœur » des arts. Ce sont les avant-gardistes qui donnent vie à de nouvelles histoires. Ils fournissent des récits auxquels un public diversifié et des citoyens divers – actifs ou non – peuvent se comparer, auxquels ils se sentent enfin représentés, auxquels ils peuvent participer, l'art étant le sanctuaire de l'expérimentation.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

Le Commun a été colonisé, comme cela s'est produit avec les territoires d'outre-mer et le corps féminin. L'horizon a été celui où les coloniaux pouvaient accoster et piller comme bon leur semble, où les hommes disposaient de l'espace pour exploiter les femmes en tant que dépendance,

où la croissance économique s'imposait pour extraire des matières premières sans frontières. Et, comme toujours lorsqu'il s'agit de violence institutionnelle structurelle, cette situation pouvait se reproduire sans grand danger de répercussions. Ce sont plutôt ceux qui osaient la dénoncer qui se mettaient en danger.

Il est enfin temps non seulement de décoloniser notre vision du monde, notre culture et notre espace public mais aussi de décoloniser les femmes et autres groupes qui ne rentrent pas dans la vision patriarcale du monde. Et la nature bien sûr, vis-à-vis de laquelle il est nécessaire de redéfinir systématiquement nos rapports. En décolonisant les communs, nous pouvons écrire une nouvelle histoire collective et régénératrice sur Terre loin de l'exploitation extractive des ressources uniquement au service des humains.

COMMUNS & UNE NOUVELLE CULTURE POLITIQUE

Les exemples les plus connus d'actions collectives conjointes, résultant de la consultation horizontale entre personnes contribuant suivant leurs propres capacités et expertises, sont la cueillette des jardins, les systèmes d'autopartage, le co-habitat et l'utilisation temporaire de places et bâtiments vides utiles au quartier. Peu de gens savent que le monde de l'art expérimente les communs, ce qui n'est guère surprenant, sortir des sentiers battus étant leur cœur de métier. J'ai déjà mentionné les projets Level 5 et Level 6 à Bruxelles. À Gand, on retrouve Timelab, qui, dans le cadre de leur festival des arts, permet d'abord aux artistes invités de discuter entre eux afin de décider horizontalement comment les budgets des différents participants serviront au mieux l'objectif commun. Mais quel que soit le domaine de notre société où se déroulent ces initiatives de communs, il faut se rappeler que toutes ces victoires locales, même petites, signifient que les habitants du quartier peuvent voir de leurs propres yeux que les choses peuvent être faites différemment, fournissant ainsi les arguments d'une nouvelle culture politique.

Les êtres humains sont en recherche d'une existence significative, selon leurs valeurs de la vie. En d'autres termes, ils cherchent à faire l'expérience

d'une vie qui vaut la peine d'être vécue. Loin des « bullshitjobs », une demande est de participer à la prise de décision sur des questions qui nous affectent. Jean-Jacques Rousseau le disait à l'époque : « Si les citoyens ne peuvent participer à la régulation de leur propre vie, comment peuvent-ils découvrir ce dont ils ont besoin et ce qu'ils veulent ? »

Alors que nous voyons la foi dans le gouvernement, le marché et la démocratie disparaître doucement et bruyamment, des échos des débuts de l'histoire de notre démocratie s'entendent dans les débats contemporains. Ces échos insistent sur plus de transparence et d'horizontalité comme le proposent les communs. La prise de conscience se fait autour de l'idée qu'il est possible d'agir du bas vers le haut sans devoir attendre qu'un gouvernement le fasse, du haut vers le bas.

Dans le livre III du *De Politica*, Aristote semble dire que *politeia* peut désigner n'importe quel type de « gouvernement » ou de « constitution ». Il utilise cependant le mot très spécifiquement pour un certain type de « gouvernement » : lorsque les citoyens dirigent le bien public collectivement. Dès lors, ce qui a commencé avec *Politeia* (utilisons le grec pour la participation citoyenne et, avant de risquer de nouveau romantisme, n'oublions pas qu'au temps d'Aristote cette participation n'était réservée qu'aux hommes d'une certaine capacité) doit pouvoir se refléter dans une société partenaire et réservant une place pour les communs démocratiques et horizontaux. Ensemble, ces trois piliers peuvent créer un nouveau monde solidaire et résilient.

Une nouvelle culture est à organiser, prenant le meilleur de chacun. La qualité de la relation avec les autres doit donc être centrale. Tout comme il est au cœur de la culture des Communs. On le voit au sein des coopératives et dans la démocratisation de la concertation au sein des initiatives citoyennes. Mais c'est aussi une opportunité dans la relation entre le gouvernement et ses citoyens. Le gouvernement, trop souvent au service du marché libre, doit se mettre au service des citoyens et de leurs initiatives ascendantes.

S'il faut reconnaître une chose au Covid, c'est qu'il nous a fait ressentir le besoin et nous a ouvert à réfléchir à d'autres façons de façonner notre société. Habituellement, il s'agit d'une prérogative des artistes. Leur

travail consiste à imaginer d'autres mondes. Cependant, et je trouve cela étrange, aucun n'a été convié dans les comités travaillant sur les mesures corona. Les artistes sont pourtant les miroirs de notre temps. Et celui-ci crie au drame. Les scénarios de catastrophe proposés par les auteurs de science-fiction dans le passé sont désormais des informations délivrées aux heures de grande écoute. Or, en absorbant la réalité, apportant beauté et réconfort, les artistes sont ceux qui faciliteront plus rapidement le débat autour de la durabilité et du changement des modes d'organisation. Ce sont les artistes qui luttent contre les démons du passé et d'aujourd'hui. De cette façon, nous voyons que le domaine des arts combat aujourd'hui de front la discrimination structurelle. Émettre une proposition radicale de transformation systémique n'est plus considéré comme un signe de folie. C'est ce que Silke Helfrich appelle un « Onto-shift », un glissement ontologique. En d'autres termes, oser vraiment remettre en question notre « être » est maintenant possible.

Façonner et réformer l'institution et la culture interne. C'est la culture des Communs. Et là aussi, les artistes peuvent donner un coup de main, étant toujours un peu en avance, expérimentant et écrivant de nouvelles histoires. Le tout avec des techniques multimodales dans des formes de collaboration multimodales. Même si les communs sont un concept séculaire, réappliquer ce principe au monde actuel demande parfois beaucoup d'imagination pour les uns, tandis qu'il couvre un large spectre de la culture pour d'autres.

Si nous regardons ce que nos citoyens et la communauté civile - terme plus significatif que « société civile » - nous fournissent comme approche participative et de bottom-up, nous voyons qu'il s'agit peu souvent, voire jamais, de projets qui génèrent de l'argent ou du « pouvoir ». Leurs propositions entrent en dialogue avec les grands problèmes sociaux et structurels. Avec une petite musique autour de l'enjeu de durabilité, ils apportent des réponses au grand besoin de cohésion sociale, d'« ensemble », d'unité, de sens... et ils ont souvent des objectifs liés aux besoins de base. Les artistes ont aussi de très bonnes suggestions autour de ces enjeux. Leur intelligence locale, ou leur besoin commun, aide à trouver des réponses aux questions de leur quotidien. Un pouvoir public peut avoir beaucoup à voir avec un plat à préparer, mais s'il ne sait pas avec quels ingrédients ce plat est fait, il n'aura bon goût que par hasard. Mettre sur la table les

points de vue des résidents, sous quelque forme que ce soit, apportera des réponses plus riches pour l'ensemble de la société. C'est possible en recourant à la participation dans les décisions politiques, c'est-à-dire avec les populations concernées et en brisant le processus descendant. Ou par la mise en commun dès le départ à partir des communautés concernées et en regardant comment les autorités publiques peuvent soutenir le projet, en d'autres termes en partant du bas vers le haut.

UN SCÉNARIO POUR LA RÉALITÉ

Les Communs ont un rôle clef, à côté du marché et de l'État, dans un nouveau scénario mondial où l'on veut passer d'une économie néolibérale et extractive à une économie régénératrice. Ce modèle prend en compte le Bonheur National Brut en plus du Produit National Brut et permet aux biens et services de base dont nous avons besoin en tant que personnes pour notre vie quotidienne – quels que soient nos revenus – de retrouver leur place localement, de manière plus durable et moins dépendante de la concurrence internationale. Ce scénario a tous les ingrédients pour ne pas rester de la fiction si nous le voulons ensemble et seulement si nous le « faisons » ensemble, de manière complémentaire entre citoyens, État et marché. En effet, la politique est à son meilleur en ce qui concerne les solutions techniques qui peuvent être appliquées n'importe où et à n'importe qui dans une zone géographique étendue. Cela devient plus difficile lorsqu'une réponse flexible aux spécificités locales est requise, quand il faut être capable de réagir rapidement et avec nuance aux besoins, problèmes ou opportunités.

Mais maintenant, « Et si le gouvernement faisait confiance à la population pour partager le travail de gouverner ? » Cette question importante, Geof Mulgan se l'est posée à lui-même et au monde dans un important rapport du Think tank Nesta en 2012. Et si, en plus de la relation entre le marché et l'État, la relation entre l'État et le citoyen recevait désormais également un cadre juridique sérieux ? Partout dans le monde, nous découvrons des groupes de personnes, débordant d'intelligence locale, qui mettent collectivement en place des processus pour répondre à leurs besoins locaux. Il est impossible pour l'État de répondre avec la même précision

à la multitude de besoins locaux légitimes si divers et dépendants de coïncidences et de péripéties imprévisibles. L'émergence de formes d'autogouvernance et la renaissance des Communs signifient donc qu'avec leurs réponses et leurs services, ils contribuent énormément au bien-être général de nos citoyens. Ces projets aident notre société à augmenter son bien-être national brut. Faire croître l'économie - et maintenant même la sauver - est crié sur tous les toits par la « politique » comme une priorité absolue, mais trop souvent, seuls les « bénéfices » qui peuvent être exprimés en chiffres et en argent sont pris en considération. Nous devons fournir un cadre pour impliquer les citoyens au quotidien dans la « gouvernance » de leur société. De nombreux citoyens sont passifs face aux services gouvernementaux et ne considèrent pas le fait qu'ils peuvent jouer un rôle plus actif dans le façonnement de leur communauté, faisant ainsi partie de la solution.

La crise sanitaire du Covid-19 révèle comment l'ensemble de notre système a été érodé et affaibli pendant des décennies. Les économies ont eu des impacts sur les stocks médicaux, les lits d'hôpitaux ont été comptés et de plus en plus de personnes ont reçues de moins en moins de soins. Bref : tout le monde est perdant et se retrouve face à une montée des frustrations et à une grande polarisation. « Pas avec nous » est perçu désormais comme « contre nous ». Dans ce cadre, les communs et les initiatives citoyennes peuvent être utiles. On constate très souvent que ces initiatives prennent en compte trois piliers majeurs : la diversité, l'inclusion et la durabilité. Ces piliers peuvent, selon les experts, servir à contrer la polarisation, réunissant des personnes avec des perspectives et des cadres de valeurs différents afin d'atteindre un objectif commun - souvent local. L'action collective consiste à instaurer la confiance. Lorsque les citoyens sentent qu'ils peuvent moins dépendre de l'État, ils recherchent la confiance au sein de leur communauté. Nous voyons ici la possibilité d'une révolution culturelle dans laquelle il est possible de passer d'une attitude compétitive à un esprit de coopération et de solidarité.

Les communs sont encore méconnus, faiblement définis et dépourvus de cadres institutionnels. Ils échappent encore largement à nos semblables ou sont considérés comme marginaux malgré l'énorme potentiel d'une société inclusive, durable et prospère. Les pouvoirs publics peuvent faire la différence en saisissant la grande opportunité et en uniformisant les règles du jeu, par exemple en accordant des droits et des possibilités aux

Communs comme c'est déjà le cas pour les entreprises. Il ne s'agit pas de transférer des responsabilités et d'abuser de la résilience de personnes souvent très engagées mais de donner à ce secteur un espace et de le considérer comme une priorité, de telle sorte que cette nouvelle politique soit d'abord évaluée pour ses effets sur les biens communs, et ensuite seulement pour son impact sur les principes de marché en vigueur

Il faut donc s'emparer du pouvoir de l'État pour favoriser les mutualisations dans le temps, dans l'espace, via les aides, le cadre juridique, les formes d'organisation,... afin que les citoyens puissent proposer des solutions durables de manière plus simple et complémentaire à ce qui le gouvernement et le marché nous offrent. Un cadre stimulant et solidaire est nécessaire pour y arriver, dans lequel de la place est laissée à l'expérimentation qui enthousiasme et qui fait du nouveau PARTAGE le NOUVEAU partage. Tout ceci implique une culture politique différente.

LA RÉALITÉ À BRUXELLES

En tant que députée, il est de mon devoir de suivre la politique régionale bruxelloise mais aussi de la dynamiser. Là où je peux, j'insiste sur la valeur ajoutée de la co-création. Je fais appel aux « communs » dans mes interventions en commissions et j'utilise toutes les ressources politiques et humaines pour promouvoir la politique d'élaboration d'un cadre juridique à Bruxelles – et en Belgique envers les communs. Je crois sincèrement que le gouvernement peut faire la différence en accordant des droits et faveurs aux Communs comme il l'accorde aux entreprises. Un excellent exemple de la façon dont nous pouvons passer de la consommation passive des services publics à un rôle d'acteurs actifs est celui des communautés d'énergies. Alain Maron (Ecolo) a ancré les concepts de « client actif » et de « communauté d'énergie » dans la nouvelle ordonnance énergétique, permettant que le photovoltaïque partagé prenne son envol. Jusqu'à présent, ce partage énergétique n'était guère possible. Grâce à un amendement des groupes écologistes lors de la législature précédente, le régulateur Brugel a pu autoriser des exceptions et les citoyens ont pu commencer à expérimenter la chose, initiative idéale car conduisant à l'apprentissage d'un cadre plus large. Ce cadre ouvre maintenant les portes

pour faire de l'énergie commune le véritable avenir énergétique social et durable, ouvrant de nouvelles opportunités.

Toujours à Bruxelles, avec Magali Plovie nous avons commencé à travailler sur l'une des caractéristiques de base des communs : l'autonomie ou la démocratie horizontale. Nous avons créé un nouvel outil politique, les comités de citoyens où les citoyens tirés au sort, ainsi que les élus du peuple, peuvent faire de la politique. Au sein de l'instance politique des Bruxellois néerlandophones, nous avons réécrit le règlement afin que les Bruxellois puissent mettre leurs questions à l'agenda politique et engager un dialogue sur divers sujets. Nous sommes donc allés plus loin que le droit de pétition - qui est dans la constitution - vers un système plus large de «loi de dialogue». Elke Van den Brandt (Groen) et ses collègues ont élaboré un plan à long terme « partagé », pour la première fois dans l'histoire de Bruxelles, basé sur la contribution participative des Bruxellois et donc tout à fait conforme à l'esprit de l'accord de coalition avec un chouette titre : « Bruxelles est ce que nous partageons ». Le site democratie.brussels a été créé sous l'impulsion des partis écologistes, à la base de tout ce qui a et aura à voir avec la participation citoyenne en Région bruxelloise. Toutes les options juridiques permettant aux citoyens d'entrer en dialogue avec la politique ont leur place ici. Via cette plateforme, les Bruxellois sont guidés vers le bon niveau de décision. De plus, via le site, il est possible de lancer sa propre pétition, de collecter 100 signatures au sein de votre propre réseau, puis la faire publier sur le site afin que d'autres citoyens concernés puissent pousser la proposition jusqu'à la limite de 1000 signatures nécessaire pour l'introduire au débat politique. [Democracy.Brussels](http://democracy.Brussels) est le portail d'une démocratie inclusive et participative, ce pour quoi les Verts à tous les niveaux de la politique belge se battent.

Le dépassement des limites a conduit à un monde d'extrême pauvreté face à une richesse exubérante, en laissant une nature gravement dégradée. Kate Raworth veut changer les choses avec son économie du Doughnut, en donnant la priorité au bien-être des gens et de la planète via une économie appropriée. Ce modèle économique vise à placer la durabilité au premier plan, au sein duquel les communs s'intègrent à merveille. Bruxelles s'est engagé dans l'économie du Doughnut avec la secrétaire d'État Barbara Trachte (Ecolo), ouvrant une vraie voie pour donner aux communs leur place à côté de l'État et du marché.

Bruxelles s'est aujourd'hui lancée dans une quête, avec des cadres de valeurs, autour d'un dialogue commun et d'objectifs communs où les citoyens peuvent apprendre à se connaître et à connaître les autorités publiques. Nous savons que l'inconnu fait peur. À travers les communs, il est possible de voir la confiance revenir aussi bien autour de nous que vis-à-vis des autorités. Les Communs peuvent sauver la politique.

Comme l'art peut sauver le monde.

TIME
IS
UP



3^{ème} PARTIE

[L'ÉCHELON GLOBAL]



10 | FEARLESS CITIES : LES VILLES, CES CATALYSEURS DU CHANGEMENT



Par **DAVID DESSERS** | 1^{er} échevin de la Ville de Louvain, en charge de la mobilité, du climat, de l'agriculture et de la consommation

En 2015, Ada Colau devient la première femme à être élue maire de Barcelone. Elle était la candidate de Barcelona en Comú (Barcelone en commun), un mouvement citoyen fondé sur le militantisme politique et qui, s'appuyant sur l'expérience des Indignados et de leur lutte contre la « caste politique », a su devenir la première force politique de la ville à partir de rien. Du 9 au 11 juin 2017, Barcelone en commun a organisé une conférence de et pour les fearless cities, les « villes sans peur ». Cet événement, Ada Colau le voyait comme un moyen de tendre la main aux villes progressistes du monde entier, afin de nouer avec elles, mais par la base, une alliance propice aux alternatives. Au centre des débats, la notion de « municipalisme » comme moteur du changement et de la transformation. Cinq années ont passé depuis lors. Où en est ce réseau des villes sans peur ? Et quelles sont les lignes de force des villes qui décident de le rejoindre ?

Lors de ces élections locales de 2015, des mouvements civiques similaires ont pu prendre le pouvoir dans de nombreuses villes espagnoles, dont Madrid. Cette aventure municipaliste a malheureusement pris fin quatre ans plus tard dans bon nombre de ces localités. Seuls trois de ces « maires rebelles » ont pu conserver leur poste. Juan Ribó est resté maire de Valence, de même que José María González « Kichi » à Cadix. Résultat moins attendu, Ada Colau également est parvenue à conserver son mayorat. Manquant de peu la première place en 2019, elle est parvenue à s'ouvrir une voie vers son deuxième mandat grâce aux votes tactiques d'anciens rivaux.

Ces mouvements civiques ne sont pas apparus du jour au lendemain.

Retour sur le printemps et l'été 2011. Des centaines de milliers d'Espagnols occupent les places de nombreuses villes. Ce mouvement du 15 mai, appelé à devenir le mouvement des Indignados, répond à la crise bancaire qui ne tarde pas à se transformer aussi en crise du logement. Car en Espagne, un jeune sur deux se retrouve au chômage et 400 000 personnes au moins perdent leur logement des suites des jeux d'argent bancaire. L'indignation n'est pas seulement morale. Le mouvement du 15 mai exprime un ras-le-bol dirigé résolument contre l'élite politique et économique. Les masses populaires sont mobilisées. Porte-parole de la PAH (la Plateforme des victimes des hypothèques), Ada Colau devient sans surprise une des figures de proue de ce mouvement militant.

Les initiatives telles que Barcelone en commun sont, nous le voyons, le résultat d'une dynamique, d'une politisation, mais aussi de l'expérience accumulée à travers le mouvement du 15 mai. Ce mouvement issu de la base s'est avéré si puissant, y compris à Barcelone, qu'il a secoué le paysage politique de la gauche au point de le contraindre à une reconfiguration. Avec enthousiasme ou réticence, divers groupes et partis politiques se sont rangés derrière le mouvement citoyen : les écologistes de gauche catalans (l'ICV-EUiA), les indépendantistes de gauche (Procés Constituent), les écologistes (Equo) et la branche catalane de Podemos, toutes ces formations ont rejoint Barcelone en commun. Là réside également la raison pour laquelle les initiatives de ce type ne peuvent pas être « copiées/collées » sous d'autres cieux. Elles procèdent d'expériences sociales et politiques spécifiques à un pays ou une région.

Le nom du mouvement raconte également une histoire. Barcelone en Comú renvoie bien évidemment à la communauté urbaine, à la lutte menée ensemble, à l'importance de ce qui est commun et donc aussi au service public. Bien plus encore, on y retrouve une allusion directe aux communs, aux choses que nous partageons et qui ne sont la propriété de personne.

Le projet politique au centre

Quels étaient les points d'ancrage politiques d'Ada Colau et de Barcelone en commun ? Il était question de rémunérations correctes, modestes,

pour les mandataires politiques, la maire décidant elle-même de réduire son propre salaire de façon importante. Nous observons également que Barcelone a travaillé sur la mobilité durable et a élaboré un plan pour s'affranchir de plus en plus de la voiture. La maire et son administration ont mené la vie dure à AirBNB dans une ville littéralement envahie par le tourisme de masse, cette lutte allant totalement de pair avec le cheval de bataille d'Ada Colau : refaire du logement abordable un droit à part entière. En 2017, la municipalité crée Barcelona Energia, un fournisseur d'énergie spécifique pour la zone métropolitaine de Barcelone, dont le rôle est d'assurer l'indépendance énergétique vis-à-vis des grands groupes et de garantir une énergie abordable et de préférence renouvelable, même s'il subsiste beaucoup de travail sur ce dernier point. La municipalité met aussi en avant l'idée de la rotation des mandataires politiques pour veiller à ce que le projet politique – et non pas les mandataires – conserve sa place centrale.

Cela étant, et à l'instar de tous les militants qui se meuvent dans l'arène politique, Ada Colau et Barcelone en commun se sont heurtés à certaines limites. Il s'est avéré que certains volets de leur programme étaient difficilement réalisables et il leur a fallu concéder des compromis. Dès son lancement, la campagne, lourdement personnalisée autour de la figure d'Ada Colau, était en contradiction avec un des principes fondamentaux du mouvement. Depuis le début de son second mandat, la maire se trouve dans une position affaiblie : à la tête d'un gouvernement minoritaire, elle doit systématiquement rechercher le soutien d'autres formations pour faire passer ses projets et ses budgets. Aujourd'hui encore, des expulsions ont lieu, ordonnées à la suite de procédures judiciaires contre lesquelles, en tant que maire, elle ne peut rien faire ou presque. Elle s'y oppose toujours sans la moindre ambiguïté, mais ses adversaires politiques utilisent ces incidents pour salir sa réputation. Quoi qu'il en soit, et six ans plus tard, Barcelone en commun tient toujours bon et les différentes composantes du mouvement sont chaque jour un peu plus imbriquées au sein d'un seul mouvement politique municipal. Sans aucun doute, Ada Colau est parvenue à imprimer sa marque sur la ville. 2016 a vu la naissance de Catalunya en Comú (Catalogne en commun), prolongement de Barcelone en commun et mouvement politique agissant à l'échelle de l'ensemble de la communauté autonome de Catalogne.

Le municipalisme

Retour sur la conférence. La rencontre des *fearless cities* de 2017 a réuni 700 participants venus des quatre coins du monde. Beaucoup de participants espagnols, bien sûr, mais aussi pas mal de délégués américains. Et des personnes venues du monde entier : une militante des droits des femmes du Sud-Soudan, une maire chilienne, les représentants d'une plateforme citoyenne de Budapest, un chercheur de Sydney, un militant gambien. Seule l'Asie semblait quelque peu sous-représentée. Quant aux participants belges, il aurait été possible de les compter sur les doigts de la main. La conférence a consisté en une séance d'ouverture enthousiasmante en plein air et en une session de clôture, séparées par de nombreuses sessions de fond tournant autour de tous les aspects du municipalisme, à savoir la dynamique des alternatives politiques par la base, afin de construire, en se servant des villes comme levier, un contre-pouvoir face aux politiques néolibérales, autoritaires et destructrices du climat, toujours dominantes.

Le municipalisme est certainement une notion-valise. En tous les cas, elle ne date pas d'hier. Dès les années 1980, l'anarchiste et écologiste états-unien Murray Bookchin (1921 – 2006) jette sur papier ses idées sur le municipalisme libertaire. Bien des années plus tard, le mouvement kurde se basera sur ses idées pour mener son expérience politique au Rojava, dans le nord de la Syrie. J'ajouterai que l'on observe la montée en puissance d'un courant qui estime que le changement, aujourd'hui, doit intervenir non pas par le haut, mais par la base.

Pour que tout soit clair, précisons que le municipalisme ne part pas du principe qu'il est possible de transformer fondamentalement la société uniquement à l'échelle d'une ville. Il se fonde plutôt sur le constat qu'une ville est un niveau politique auquel d'autres relations politiques sont possibles qu'à l'échelle nationale, et qu'il est donc plus rapide de reconquérir des villes que des gouvernements nationaux. Le municipalisme part également de l'idée que le niveau local est mieux à même de réduire le fossé entre gouvernants et gouvernés, ce qui renforce la politisation. Il est possible, à l'échelon local, d'élaborer et de mettre en pratique des alternatives aux politiques néolibérales dominantes. C'est en ce sens que les alliances entre villes progressistes peuvent aussi peser sur les rapports de force au niveau national, européen ou même mondial. C'est cela aussi que

l'on entend par municipalisme.

Car nous devons aussi veiller à ce que le municipalisme ne nous entraîne pas dans une sorte « d'illusion locale ». Bien que les choses puissent progresser à l'échelon urbain, tant la politique que l'économie sont sous-tendues par des structures et des institutions de plus en plus mondiales, qui génèrent un pouvoir considérable et souvent non démocratique. Plus encore, les budgets et, partant, les marges politiques des villes sont largement déterminés par les États nationaux. La législation également émane dans la majorité des cas des échelons nationaux et européens. Si la plupart des municipalistes sont évidemment conscients de cette réalité, il n'en reste pas moins indispensable de réfléchir sur la façon d'engager *in fine* la lutte politique à ces niveaux supérieurs. Les villes sans peur ou le municipalisme peuvent faire partie d'une stratégie pour le changement, mais ne sont pas un objectif en soi.

Grenoble en commun

Depuis cette conférence de 2017, un nombre non négligeable de villes européennes ont rejoint la dynamique des villes sans peur. Ce sont souvent des villes d'une certaine taille, dont l'administration est progressiste, écologiste et de gauche. Ce qui frappe également, c'est la diversité de ces exécutifs municipaux et de leurs principales composantes. Ici et là, des voix s'élèvent pour affirmer que le modèle organisationnel de Barcelone en commun est ou devrait être une sorte d'étonnement pour le mouvement des villes sans peur. Cette position est défendue par de fervents partisans des mouvements citoyens. Chez nous, en Belgique, il s'agit par exemple de la liste citoyenne Agora, à Bruxelles. Précisons-le, les fondateurs de ce mouvement faisaient partie de la poignée de Belges présents à Barcelone en 2017. Il convient de noter, en parallèle, qu'en ce qui concerne Barcelone en commun, et comme nous l'avons déjà dit, des partis et groupes existants ont effectivement joué un rôle, mais depuis le second plan, et que la liste s'est appuyée sur un programme politique qui formait le socle de la campagne et qui explicitait en toute clarté clairement ce que Barcelone en commun représentait. Ada Colau est avant tout une personnalité politique qui défend sans aucune équivoque un courant de pensée qui met en avant

la participation et à la démocratie participative.

Une année avant l'élection d'Ada Colau au mayoral de Barcelone, un peu plus au nord, à Grenoble, une autre élection municipale a vu la victoire du « Rassemblement Citoyen ». La cité alpine s'est dotée pour la première fois d'un maire écologiste, en la personne d'Eric Piolle. La composition du Rassemblement Citoyen était différente de celle de la liste barcelonaise. Les écologistes d'EELV, dont les racines sont riches et profondes dans la ville, étaient incontestablement les premiers de cordée du projet, mais ils ont bénéficié du soutien d'autres mouvements et partis de la gauche, et notamment de l'actuelle France Insoumise (qui s'appelait à l'époque Parti de Gauche), ainsi que de très nombreux citoyens indépendants. La liste se composait pour un tiers d'indépendants. Le modèle en question était donc plutôt hybride : une alliance entre partis progressistes avec une contribution citoyenne particulièrement active. Les années suivantes ont vu la naissance d'une coopération et d'une interaction intéressantes et étroites avec Barcelone en commun. Eric Piolle a d'ailleurs été un des orateurs de la session d'ouverture de la Conférence des villes sans peur. En 2020, ses alliés et lui ont fait campagne sous la dénomination de « Grenoble en commun », par analogie avec leurs amis barcelonais. Les six années de politique transformative à Grenoble ayant apparemment porté leurs fruits, la réélection n'a pas posé le moindre problème. Il s'est également avéré, lors de ce scrutin, que l'expérience grenobloise avait été le signe avant-coureur d'une vague verte déferlant sur les villes de France. En 2020, Strasbourg, Besançon, Lyon, Poitiers et Marseille ont toutes porté à leur tête un maire écologiste. Nous-mêmes avons été invités une première fois à Grenoble dès 2014, peu après les premiers pas d'Eric Piolle et de son équipe. Et nous y sommes retournés en 2020, après les débuts de la nouvelle équipe. Nous avons bénéficié d'une visite guidée d'une nouvelle génération de responsables et de militants politiques, et observer de nos propres yeux la transformation écologique et sociale de la ville.

Les 99 d'Amsterdam

La capitale néerlandaise, Amsterdam, est encore un autre exemple municipaliste. Lors des élections locales de 2018, trois partis de la gauche

progressiste ont fait campagne en quelque sorte côté à côté : GroenLinks, le PvdA (les sociaux-démocrates) et le SP (la gauche radicale). Tous trois se sont montrés extrêmement clairs sur l'enjeu des élections : ensemble, ils optaient résolument pour une majorité progressiste dans la capitale néerlandaise. GroenLinks, dont la liste était tirée par le très gauchisant Rutger Groot Wassink, est arrivé en tête. Et Groot Wassink aussi avait été à Barcelone en 2017. Au final, les trois partis de la gauche n'ont pas réussi à atteindre la majorité, ce qui les a contraints à se tourner vers un quatrième partenaire, le parti libéral de gauche D66. L'accord de majorité amstellodamois n'en a pas moins pris les allures d'un cauchemar pour les fripouilles de droite qui jouent les premiers rôles sur la scène politique nationale des Pays-Bas, telles que le premier ministre Marc Rutte (VVD, libéral conservateur) et certaines figures de l'extrême droite telles que Thierry Baudet (Forum pour la démocratie) ou Geert Wilders (PVV). Rutger Groot Wassink a immédiatement établi un lien sans équivoque entre l'administration progressiste d'Amsterdam et les villes sans peur, désignant une équipe de collaborateurs chargés de travailler à l'élargissement du réseau municipaliste international. Sous l'impulsion de l'équipe du nouveau maire, une campagne locale a été lancée sous le nom de « Les 99 d'Amsterdam ». Plus encore, Amsterdam allait accueillir la conférence de suivi des villes sans peur au cours de la dernière semaine de mai 2021. Les plans ont très longtemps tenu bon, jusqu'à ce que la pandémie en décide autrement. Comparé à Grenoble et plus encore à Barcelone, le scénario amstellodamois tient donc davantage de la coalition entre partis progressistes, au sens classique du terme, mais ces partis progressistes se sont pleinement rangés derrière la dynamique des villes sans peur.

Le futur est public

Il est à noter que certaines ONG internationales ont également rejoint la dynamique des villes sans peur et du municipalisme. Il s'agit notamment du Transnational Institute, un institut de recherche militant qui, depuis une quarantaine d'années, mène des réflexions utiles, publie et développe diverses activités en faveur de la justice sociale, de la démocratie et du développement durable. On recense désormais l'engagement de l'ONG européenne Corporate Europe Observatory (CEO), ayant son siège à

Bruxelles. Entre autres activités, le CEO surveille le vaste lobby des entreprises privées qui tourne autour des institutions européennes à Bruxelles, publie à ce sujet nombre de rapports et articles de fond, mais joue également un rôle dans la mise en relation d'expériences municipalistes intéressantes en Europe. TNI et CEO ont déjà organisé à deux reprises la conférence « Municipalize Europe » avec Barcelone en commun et les Verts européens, une première fois le 5 novembre 2018 au Parlement européen et une seconde fois le 6 novembre 2020, malheureusement entièrement en ligne en raison de la pandémie. Un simple regard sur les programmes de ces passionnantes échanges montre quelles villes européennes participent activement à ce réseau. Outre les villes déjà citées telles que Barcelone, Grenoble ou Amsterdam, étaient présents dans les panels des représentants de Paris, Naples, Vienne, Copenhague et Budapest, sans compter que de nombreuses villes de tailles plus petites ou moyennes se reconnaissent certainement dans le mouvement municipaliste. Jusqu'à présent, il ne suscite en Belgique qu'un intérêt extrêmement limité. En réalité, seules Bruxelles et Leuven se sont jusqu'à présent impliquées dans cette mouvance. Une fois que la pandémie sera derrière nous, le mouvement des villes sans peur disposera encore d'un potentiel important pour se développer et se généraliser en Belgique.

Les 4 et 5 décembre 2019, TNI a organisé, une fois encore à Amsterdam, une conférence intitulée « *The future is public. Democratic ownership of the economy* ». Si cet événement a attiré de nombreux invités des quatre coins du monde, il a aussi constitué, à la marge, une occasion pour de très nombreuses villes du réseau municipaliste de se rencontrer. Des accords ont été conclus pour structurer davantage le mouvement des villes sans peur. Sauf que la pandémie, une fois de plus, leur a mis des bâtons dans les roues. L'annulation de la grande conférence d'Amsterdam prévue au printemps 2021 a mis à l'arrêt le développement du mouvement.

Communs, coopératives, services publics

On constate, et c'est un point frappant, que les dirigeants politiques qui cherchent à rejoindre le mouvement des villes sans peur sont souvent d'anciens militants dont les racines plongent dans ce que nous appelions

naguère l’altermondialisme, ce mouvement qui a vu le jour à Seattle au tournant du siècle et qui, par la suite, a mobilisé des millions de gens de par le monde contre la toute-puissance de l’idéologie néolibérale du marché et les institutions qui ont imposé cette politique aux pays du monde entier. Cet altermondialisme a donné naissance au mouvement international pour la justice climatique quelques années plus tard, lors du sommet climatique de Copenhague en 2009. Peut-être est-ce en raison de l’absence de perspectives au niveau national ou international qu’une partie de cette génération, aujourd’hui dans la quarantaine, a dirigé son action vers la politique municipale. Cela pour les raisons que nous avons déjà évoquées : il est plus facile de modifier les rapports de force au niveau local, mais aussi de changer de cap relativement vite. La génération qui proclamait qu’un « autre monde » était possible a sans doute eu des fourmis dans les jambes et a décidé de montrer qu’une autre politique était effectivement possible au niveau municipal.

Quelles sont donc les lignes de force de cette autre politique ? L’idée des villes sans peur, des fearless cities, part du constat que trente années de politiques néolibérales ont plongé énormément de personnes dans la peur. Beaucoup trop de gens vivent dans la pauvreté. Le racisme et d’autres formes d’oppression sont présents. Des droits ont été érodés et des services publics, démantelés. Les inégalités se sont constamment accrues, la redistribution sociale a reculé, des richesses considérables se sont concentrées entre les mains d’un nombre de plus en plus limité d’individus. Le chômage, surtout chez les jeunes, annihile toute perspective. La crise écologique fait rage plus que jamais et aucune réponse efficace et suffisante n’y est apportée. Ce dernier point aussi est génératrice de peurs et d’incertitudes. Les mouvements politiques autoritaires et populistes de droite les exploitent et gagnent du terrain. Et la réponse de la gauche ne peut être populiste ou autoritaire. Si notre volonté est de lutter contre ces peurs et ces incertitudes, nous devons lutter contre les inégalités, mettre en place un contrôle démocratique digne de ce nom, concrétiser une transition durable et garantir de nouveau à la population des perspectives et des certitudes. C’est de cette manière que nous créerons des villes sans peur et aussi, espérons-le, un jour, une Europe solidaire sans peur.

Les villes sans peur veulent également mettre en place une politique transformatrice. C'est-à-dire aller jusqu'à installer un aiguillage sur la voie

pour que le train prenne définitivement une autre direction. Je prends un exemple dans ma propre ville, Louvain. Les prix des logements y sont plus élevés que partout ailleurs en Flandre, ce qui donne évidemment le la migraine à de nombreux jeunes. Ces dernières années, il n'y a eu d'attention que pour les projets de gros promoteurs privés ou presque. Les autorités ont alors négocié avec des promoteurs pour que ces projets de grande envergure prévoient une part de « logements abordables », même s'ils restaient encore très chers. Entre-temps, Lies Corneillie, la nouvelle échevine du logement, s'est attelée à mettre en place un tout nouveau modèle de logements en accession à la propriété, via un Community Landtrust (une fiducie foncière communautaire). Dans le cadre de cette structure, seuls les logements peuvent changer de propriétaire, le terrain restant entre les mains de la communauté. La communauté bénéficie d'un droit de préemption et la plus-value susceptible d'être réalisée par le propriétaire est limitée. Grâce à ce système, les logements abordables aujourd'hui pourront rester abordables demain et après-demain. Bien entendu, cette fiducie ne se développera que lentement et progressivement, mais elle n'en est pas moins un modèle entièrement nouveau, capable de donner une toute nouvelle direction au « train » de la politique du logement.

Cinq lignes de force pour les villes sans peur :

1. Pour des services publics forts, priorité aux besoins sociaux

Après une époque où les privatisations ont régi la politique mondiale à la manière d'un dogme gravé une fois pour toutes dans le marbre, les villes sans peur mettent en œuvre des services publics forts, locaux, accessibles pour tous, afin de garantir les droits et les services de chacun. Il peut s'agir de services sociaux tels que la garde d'enfants, les soins de santé, les soins pour les personnes âgées, ou encore l'accueil humain de réfugiés. Les villes progressistes rompent également avec les politiques d'économies pour le plaisir d'économiser. Toute autorité se doit de fonctionner de façon transparente, démocratique et efficace, et les deniers publics doivent être utilisés avec soin. Cependant, une autorité ne peut être au service de tous

les citoyens que lorsqu'elle n'est pas mise en pièce et lorsqu'elle peut remplir ses missions de façon suffisamment large. Les économies pour le plaisir d'économiser, pour évoluer vers un secteur public réduit à sa plus simple expression, c'est une recette néolibérale avec laquelle il faut en finir.

Les villes n'ont pas le contrôle total de leur propre budget. Elles sont souvent tributaires de dotations provenant d'autorités supérieures. Lorsqu'il faut réaliser des économies, les besoins sociaux passent à l'avant-plan et les projets dits « de prestige », surtout, sont revus à la baisse. La ville de Grenoble a acquis à cet égard une expérience certes difficile, mais intéressante. En raison de choix nationaux, elle était contrainte de réaliser des économies considérables. , ce qu'elle est finalement parvenue à faire, mais sans toucher aux ambitions sociales et écologiques de ses politiques. Dans notre ville, à Louvain, la coalition progressiste a fait le choix de ne pas économiser du tout. Bien au contraire, le budget pluriannuel prévoit 450 millions d'investissements. Des investissements dans une ville sociale et verte, qui doivent garantir la prospérité de demain.

2. Pour une démocratie locale et participative

En cette époque où les politiques autoritaires reprennent de nouveau le dessus, nous pensons à Rodrigo Duterte aux Philippines, à Victor Orban en Hongrie, à l'extrême droite européenne ou encore à Jair Bolsonaro au Brésil, les villes sans peur pratiquent la démocratie participative, assument leur rôle d'autorité-partenaire en élaborant les politiques autour d'une table où sont rassemblés tous les acteurs locaux. A rebours de la tendance autoritariste, les villes sans peur mettent en œuvre des pratiques de participation et de démocratie directes, mais aussi de cocréation, de panels citoyens et de chantiers urbains au sein desquels toutes sortes d'acteurs urbains et de mouvements sociaux réalisent des projets.

En 2005, je me suis rendu, avec une délégation du Forum social belge, dans la ville portuaire brésilienne de Porto Alegre pour y participer au Forum social mondial, l'événement mondial créé par les altermondialistes en guise d'alternative au Forum économique mondial. Cette ville brésilienne de plus d'un million d'habitants avait instauré depuis déjà longtemps à l'époque une pratique de la démocratie participative – qui demeure l'archétype

de la démocratie participative, dont nous pouvons tirer des enseignements encore aujourd’hui. Ce modèle de Porto Alegre était entièrement axé sur le budget municipal et plus encore sur les budgets d’investissement. Deux fois par an, de grandes assemblées publiques étaient organisées dans seize quartiers de la ville. La première avait pour objectif d’évaluer le budget de l’année précédente. C’est aussi lors de cette première assemblée que l’on procédait à l’élection directe des représentants de ces quartiers. Ceux-ci avaient pour mission de préparer une seconde assemblée populaire durant laquelle les différents quartiers pourraient présenter leurs priorités pour l’année à venir. Un processus similaire se déroulait autour de cinq thèmes transversaux revêtant une importance pour toute la ville (comme la culture ou les soins de santé). Les représentants des diverses assemblées thématiques et de quartier se réunissaient ensuite au sein d’un conseil budgétaire participatif, chargé d’établir un budget type, soumis in fine au conseil municipal. Il n’y avait pas d’obligation pour le conseil municipal de se conformer à ce budget type, mais, dans la mesure où les propositions des différents quartiers avaient une grande légitimité, il n’était pas concevable de n’en tenir aucun compte. En d’autres termes, pendant de nombreuses années, dans une ville du Sud d’une taille comparable à Bruxelles, le cœur des politiques locales, notamment les décisions d’investissement, a été déterminé dans une large mesure par des assemblées populaires et des représentants directement élus des quartiers. Vu les évolutions du paysage politique brésilien, il ne reste plus grand-chose de ce système aujourd’hui. Néanmoins, la ville de Porto Alegre, avec ce modèle participatif, a inspiré des villes du monde entier, les poussant à modifier la relation entre responsables politiques et citoyens, et à fonctionner sur la base d’un large éventail de budgets participatifs.

Je me permets de citer ici l’asbl louvaniste Leuven 2030, une organisation regroupant de multiples acteurs urbains autour des ambitions climatiques de la ville. Une municipalité ne peut fanfaronner que sa ville évolue vers la neutralité climatique. Un tel exercice nécessite l’implication de toute la communauté urbaine. L’administration et l’autorité locale doivent évidemment jouer dans ce domaine un rôle moteur. Mais rien n’est possible sans le concours des habitants, des groupes d’action, des organisations de la société civile, des instituts de la connaissance, des entreprises locales, des institutions semi-publiques, des comités de quartier, etc. Leuven 2030 est une plaque tournante qui compte déjà plus de 600 membres, où tous

les acteurs s'inspirent et se motivent mutuellement, de façon à mettre en mouvement une transition climatique décisive et socialement juste dans notre ville, un processus participatif et cocréatif continu.

3. Au-delà de l'opposition entre marché et état : créer des communs

Ces trente dernières années ont été synonymes de toute-puissance du marché. Un scénario qui a constraint la gauche à la défensive. Cette période a rimé avec l'ouverture des marchés, la fin des monopoles publics et la privatisation des entreprises et des services publics. A cela s'ajoute qu'un certain nombre d'évolutions historiques ont poussé le mouvement socialiste vers une forme d'étatisme. Il en a été ainsi, de toute évidence, pour le mouvement communiste et ses héritiers, mais également pour la social-démocratie, bien que d'une manière différente. Et il en résulte que la gauche, aujourd'hui, ne parvient que très difficilement à penser au-delà de l'opposition entre marché et état. Si quelque chose ne relève pas du marché, alors il relève de l'état, et inversement.

Le mouvement des villes sans peur s'inscrit davantage dans la tradition libertaire, étant entendu qu'il accorde plus d'importance à l'auto-organisation et à l'autogestion, mais aussi à l'autonomie et aux communs. Pour exprimer la chose de façon quelque peu schématique, face à la toute-puissance du marché, nous n'opposons pas la toute-puissance de l'État, mais la légitimité, le contrôle démocratique et la liberté des gens. Dans le projet du Rojava, les Kurdes, inspirés par Murray Bookchin, parlent de déployer une démocratie sans état. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir que cette approche de la gauche libertaire gagne de nouveau du terrain, car elle pourrait libérer la gauche d'une forme d'étatisme qui réduit à l'impuissance et, dans le pire des cas, se révèle non démocratique. Ce point de départ, dans les villes sans peur, ne doit certainement pas se muer en dogme idéologique. Dans une ville, tout ce qui est fait pour les citadins ne doit pas se faire du haut vers le bas (top-down), mais peut aussi se faire avec le concours des gens, et par le bas (bottom-up). Cela sous-entend donc que les administrations, progressistes, ne doivent pas forcément contrôler tout ce qui se passe dans une ville, et peuvent accorder de l'autonomie et de la marge de manœuvre aux initiatives émanant de la base. Nous avons

aujourd’hui à Louvain une coalition intéressante et collégiale, mais lorsque des pommes de discorde apparaissent entre rouges et verts, il n'est pas rare que ce soit sur des thématiques de cet ordre.

Le concept des communs, ou des biens communs, est au centre de cette démarche. Les communs peuvent être un élément intéressant des villes de demain. Les communs désignent toutes les choses que nous créons ensemble ou héritons des générations précédentes ou de la nature, et qui n'appartiennent ni au privé, ni au public. Dans la note politique louvaniste, on peut lire, par exemple, que lors de la mise en place de grands projets autour des énergies renouvelables, la ville s'appuie sur le principe selon lequel les ressources naturelles doivent demeurer autant que possibles communes. Dans ce cadre, la ville a utilisé une dizaine de toits de grands bâtiments municipaux pour des installations solaires de grande envergure, tout en invitant les propriétaires d'autres grands bâtiments à lui emboîter le pas. Au bout du compte, ce sont deux coopératives citoyennes autonomes qui ont placé les panneaux solaires, qui ont donc été financés à 100 % par les citoyens de Louvain. Nous avons donc désormais dans notre ville une série de grandes installations solaires qui sont totalement entre les mains des citoyens, via ces coopératives. De façon délibérée, la ville a préféré ne pas participer à ces coopératives pour en garantir l'autonomie. Dans la pratique, cette méthode conduit à une situation d'où chacun sort gagnant : la facture énergétique des propriétaires des toits (et donc des bâtiments) est moins salée, le mouvement coopératif se renforce et les citoyens peuvent finalement « cueillir » des bénéfices en « récoltant » le soleil. En passant, et c'est une évidence, il y a lieu de veiller à ce que les personnes à faibles revenus puissent également prendre part à cette transition énergétique. Mais cet exemple concret montre qu'il est possible de créer des projets qui restent totalement entre les mains des citoyens et qui n'appartiennent aucunement aux autorités et moins encore aux grands groupes énergétiques. Des initiatives similaires existent autour de thématiques telles que l'économie partagée et de la récupération, l'agriculture en circuit court et la culture (des jeunes).

En juin 2018, j'ai passé quelque temps à Garbatella, un quartier historique de Rome de quelque 100 000 habitants et qui possède son propre « gouvernement de district ». Une liste citoyenne progressiste venait d'y remporter les élections. Tout était parti d'un parc laissé totalement à

l'abandon et que les habitants du quartier avaient repris en main. Un petit bâtiment situé dans le parc, rebaptisé « La Casetta Rossa », est devenu un centre de quartier, doté de son propre restaurant social. Une plaine de jeux a été aménagée et les autorités locales ont fini par admettre que les habitants du quartier avaient repris à leur compte de facto la gestion du parc. Devenu une sorte de sanctuaire, le parc a suscité une dynamique tellement puissante que le mouvement auquel il a donné naissance s'est finalement traduit par une victoire électorale. Ou comment un espace public laissé à l'abandon a été transformé en bien commun.

4. Pour une transition climatique socialement juste

Il va de soi que les villes sans peur doivent aussi faire œuvre pionnière dans le champ climatique. Les villes ne pourront évidemment pas endiguer le changement climatique à elles toutes seules. En revanche, dans notre monde où plus de la moitié des habitants de la planète vivent en milieu urbain, les villes peuvent faire une différence. En outre, les villes peuvent être porteuses de nouveaux espoirs, au moment où le moteur de l'accord de Paris sur le climat semble encore souffrir de trop de ratés.

Construire une ville climatiquement neutre revient à réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre. À Louvain, une mesure de référence a montré que 60 % de ces émissions sont liées aux bâtiments, résidentiels et non résidentiels. La mobilité représente 25 % des émissions. En d'autres termes, le défi à relever semblait clair. Il fallait entreprendre une action de grande envergure concernant le parc immobilier et le rendre économique en énergie, tout en veillant à ce que les habitants de la ville puissent se déplacer de façon plus durable. Quant à l'énergie qu'il faudrait continuer à consommer sur place malgré tout, il fallait qu'elle devienne durable et être de préférence produite sur place. Et nous constatons des progrès sur ce plan. Malgré une augmentation significative de la population, les émissions de CO₂ des ménages louvaniste ont diminué d'environ 10 % au cours des dix dernières années. Cela étant, nous ne savons que trop bien que nous devons passer à la vitesse supérieure.

En outre, nous observons essentiellement les émissions relativement faciles à mesurer. Il s'avère aujourd'hui que de nombreux types d'émissions

échappent à nos « radars ». Il s'agit notamment des émissions cachées derrière les matières premières et tous les produits que nous trouvons dans nos magasins. Cela nous a amenés à élargir notre champ d'action. En parallèle, nous voulons également œuvrer pour une autre économie, une économie circulaire, où les déchets redeviennent de la matière première, où les flux résiduels sont pleinement exploités, où nous récupérons plutôt que de jeter, où nous bouclons les cycles, et où nous apportons beaucoup plus notre propre contribution en matière de production et de consommation alimentaire. Le fait qu'il faille une autre économie pour construire une ville climatiquement neutre rend le défi encore beaucoup plus difficile à relever, mais il offre aussi beaucoup de nouvelles possibilités.

Enfin, de nombreuses villes sont confrontées à des formes d'inégalité que la crise climatique vient encore accentuer. Dans une ville comme Louvain, la moitié des citoyens ne sont pas propriétaires du logement dans lequel ils vivent. En d'autres termes, les politiques visant à distribuer toutes sortes de primes à la rénovation aux citoyens propriétaires de leur logement ne les touche pas. Dans une ville, une politique climatique orientée exclusivement vers la classe moyenne et les habitants aisés ne change pas fondamentalement la donne. Voilà pourquoi les villes doivent donner forme concrète à une politique climatique socialement juste, où la propreté de l'air, l'accès aux espaces verts, la qualité des logements, l'alimentation saine et la mobilité durable sont des droits, et non pas des priviléges. Les villes doivent ouvrir la voie aussi sur ce plan là.

5. Tandis que les pays se ferment, les villes s'ouvrent

L'idée du mouvement des villes sans peur réside toute entière dans le fait que les villes ne sont pas des îles dans le monde et qu'elles ne peuvent peser de tout leur poids que lorsqu'elles sont conscientes de la place qu'elles occupent dans ce monde, et qu'elles se donnent la main. Par la base, les villes peuvent mettre en place des politiques opposées aux tendances néolibérales, autoritaires, destructrices de l'environnement et xénophobes qui déterminent trop souvent les politiques nationales et internationales, et instaurer des pratiques orientées vers la solidité des prestations de services, les biens communs, la participation, l'ambition climatique et une très grande diversité. Elles peuvent apporter la preuve, sur le terrain, qu'une

autre politique et une autre société sont possibles. Et pour autant qu'elles puissent se trouver et opter pour la coopération, elles peuvent constituer un mouvement mondial pour le changement.

Tandis que les pays se ferment, les villes s'ouvrent. Les villes sans peur ont leurs deux pieds bien ancrés dans le monde et peuvent suivre un autre chemin, y compris, par exemple, dans le domaine de la politique des réfugiés. Sur ce plan aussi les villes peuvent jouer un autre rôle, d'autant plus qu'elles ne cessent de se diversifier tant et plus. Et lorsque des gouvernements nationaux ou des structures supranationales adoptent des postures progressistes, il est évident que les villes ne doivent pas hésiter à rebondir positivement.

C'est à Barcelone que nous avions entamé cette histoire. C'est à Barcelone aussi que se jouera son épilogue. Car en organisant la conférence des villes sans peur et en libérant cette dynamique municipaliste, les autorités de la ville catalane ont montré qu'elles avaient de la suite dans les idées. Ce n'est pas de mots que l'internationalisme a besoin, mais de pratiques. Et en organisant cette conférence, c'est bien davantage qu'une graine que Barcelone en commun a plantée. Avec la crise du coronavirus, nous ne savons plus exactement quels arbres sont en train de pousser, ni quels fruits ils produiront. Mais lorsque cette fichue pandémie appartiendra au passé, nous devrons absolument continuer cette histoire. Quand Ada Colau a remporté les élections de Barcelone en 2015, elle a remercié ses partisans d'avoir « rendu l'impossible possible ». Trente ans après que certains eussent proclamé « la fin de l'histoire », là réside peut-être l'essence des villes sans peur : rendre de nouveau l'impossible possible.

DREAMS DRE

DREAMS

DREAMS

11 | LE COMMUN NE DATE PAS D'HIER : VISION ET EXERCICE DE RÉFLEXION SUR LE RÔLE DE L'AUTO-ORGANISATION POUR LES COLLECTIFS CITOYENS DANS LA SOCIÉTÉ POST-CORONAVIRUS



Par **TINE DE MOOR & TON DUFFHUES** | Rotterdam
School of Management



Deuxième semaine de mars 2020. Le coronavirus déferle sur toute l'Europe. Les gouvernements ordonnent une fermeture totale : bureaux, écoles, horeca. Aucun secteur n'y échappe. Il faut observer un « confinement » et les règles de « distanciation sociale » qui l'accompagnent. Le quotidien devient rythmé et dominé par l'actualité du coronavirus. Très vite, les pages des quotidiens comme des hebdomadaires ainsi que les médias sociaux se remplissent d'articles d'opinion sur les répercussions que le virus aura sur la société. Les auteurs – un mélange de scientifiques, de journalistes et de professionnels – se sentent obligés de partager leurs opinions sur les enseignements à tirer de la pandémie et sur les défis que les acteurs – les individus, les organisations, la société et les autorités – vont devoir relever à leurs différents niveaux. La communauté et tous les termes qui lui sont facilement associés (la solidarité, la bienveillance, le sacrifice, etc.) sont naïvement mis en avant comme autant de recettes capables de nous aider à surmonter la crise. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant : il n'arrive presque jamais qu'il soit nécessaire de demander à la société – et dans une telle urgence – de subordonner l'intérêt personnel à l'intérêt général. Quand la vie nous confronte à ce type de dilemme social, il s'agit le plus souvent d'un choix à court terme : vais-je me débarrasser de mes déchets en rue ou est-ce que je prends la peine

de les ramener chez moi, par exemple ? Or, ce qui est exigé de nous pour vaincre l'ennemi commun est un effort de longue haleine et ininterrompu. Il nécessite davantage qu'une attention soutenue pour la solidarité, plutôt un surcroît d'attention pour une variante institutionnalisée de celle-ci, qui offre également des perspectives. Nous examinons dans cet article le rôle de la communauté dans un certain nombre d'articles d'opinion récents. Nous partons de l'identification d'une série de modifications au niveau des valeurs, poursuivons par l'absence de perspectives au niveau des actions et terminons par diverses réflexions qui font écho à diverses évolutions que la pandémie a inopinément provoquées, pour terminer par une analyse des réponses susceptibles d'être apportées au moyen de cette « solidarité institutionnalisée ».

Que dévoile la pandémie ?

La crise du coronavirus a incité de nombreux faiseurs d'opinion à partager leur vision de la société à court et à long terme, pendant et après le virus. Sans doute la crise financière de 2008 a-t-elle agi telle un résonateur, d'une certaine façon du moins. A l'époque également, l'encre avait coulé à flot : articles, analyses, débats et rapports politiques avaient abondé, décochant leurs flèches contre le système économique et financier dominant et esquissant dans le même mouvement les contours d'une société nouvelle et souhaitable. Un changement fondamental devait intervenir dans le domaine économique : adieu à la maximisation des bénéfices pour quelques privilégiés, place aux valeurs sociales pour tous. Il fallait que le citoyen retrouve son droit de cité sur ces institutions, jadis fondées pour concrétiser des objectifs publics communs (les soins de santé, l'assurance, la banque, l'énergie, l'enseignement). Les formes directes de la démocratie devaient bénéficier d'un regain d'attention. A l'époque, les attentes étaient grandes car les germes de cette nouvelle société étaient déjà visibles, prenant la forme de coopératives, d'entreprises sociales et communautaires ou d'autres collectifs citoyens. Chez de nombreux auteurs, ces idées ont très vite refait surface sous une forme revisitée pendant la crise du coronavirus, la mondialisation et la numérisation ayant implacablement accéléré ce glissement des valeurs où « communauté » et « coopération » devenaient prioritaires.

Les avis sont unanimes : la pandémie soulève de nombreuses questions fondamentales dans tous les domaines de la vie sociale et personnelle. Tous les auteurs ou presque confirment que ces questions se font incontournables depuis longtemps déjà et que le coronavirus n'est finalement qu'une sorte de révélateur qui leur a permis de faire enfin surface. Le virus a agi à la manière d'une loupe : il nous a montré ce qui est visible mais que nous n'avons pas vu. Le constat s'applique certainement à des secteurs comme les soins de santé, l'approvisionnement alimentaire, la mobilité et les transports, mais aussi à l'économie et à la politique en général. Lorsque le langage se veut diplomatique, il est question de failles dans le système. Mais le plus souvent les termes relèvent d'un registre beaucoup plus lourd. Il est question de chaos, de manque de résilience, de pourriture du système, de crise systémique et de faillite. Parallèlement à ce monde, la crise dévoile également des insuffisances et des sujets douloureux dans la sphère individuelle, qui expliquent pourquoi tant de gens dans nos sociétés se sentent seuls ou exclus, souffrent de dépression, vivent dans la pauvreté ou se sentent impuissants. Ces failles et ces insuffisances, il est possible d'y remédier dans trois cadres – économique, politique et social.

Le *cadre économique* fait surtout l'objet de critiques à l'égard du « néolibéralisme », des « forces excessives du marché » et de la « mondialisation ». Les exemples cités à l'appui de cette thèse sont les soins de santé (plus de production domestique d'équipements de base tels que des masques et du matériel de testing), l'industrie automobile (plus de stocks et des fourniture en flux tendus à travers les maillons de chaînes d'approvisionnement étirées sur toute la planète) et les secteurs de l'alimentation et de la logistique avec leurs structures opaques et leur empreinte extrêmement élevée. Le *cadre politique* qui apparaît dans les textes oppose l'autocratie à la démocratique, la coercition collective à la liberté et à la responsabilité individuelles, et insiste plus encore sur le caractère orageux de la relation entre le marché et l'État. Le fossé entre le monde politique et les citoyens est pointé du doigt ainsi que l'inadéquation des actions entreprises sur certains enjeux à la fois urgents et de long terme, tels le climat et l'inégalité sociale.

Enfin le *cadre social*, avec ses concepts fondamentaux que sont l'esprit communautaire, la solidarité et la coopération. Le virus confirme ce qui risquait d'être oublié, à savoir que nous sommes très dépendants les uns

des autres et que nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres. Nombreux sont les auteurs qui s'émerveillent du flot d'initiatives sociales qui ont vu le jour dans les voisnages, les quartiers, les villages ainsi qu'à l'échelle nationale. Cette abondance de comportements altruistes et d'esprit communautaire en a surpris plus d'un. Via les médias sociaux, elle n'a pas tardé à prendre des formes jusqu'alors inconnues. Un certain nombre de citoyens ont retrouvé un sentiment d'appartenance à leur voisinage ou leur quartier. Que tant de personnes – et surtout des jeunes – soient prêtes à aider leurs voisins dans les moments difficiles et montrent effectivement un souci du bien commun, ce fut pour beaucoup un encouragement inattendu.

Les descriptions sous-jacentes de ces trois « cadres » sous-entendent le fait que le changement doit et peut se produire. Le coronavirus a montré qu'il est possible de se débarrasser rapidement de nombreuses habitudes et restrictions, et d'introduire de nouvelles dispositions, si bien que des changements auparavant impensables peuvent se réaliser à brève échéance. Certains auteurs présentent de ce pas les plans d'une situation idéale, d'un rêve longtemps caressé, et ce qu'il faudrait changer pour concrétiser ce changement. D'autres en appellent d'abord à une réflexion individuelle et collective sur des questions existentielles telles que : « qu'est-ce que nous trouvons important dans la vie (ensemble) » ou « quelles valeurs nous donnent une direction » ?

Un glissement de valeurs pointe à l'horizon ?

Si la venue d'un étranger peut être une impulsion qui fait réfléchir aux valeurs considérées comme acquises (R. Sennett, *Together*, p. 56), c'est encore plus vrai de la confrontation avec un événement choquant et soudain comme la crise du coronavirus. On sait que dans une culture de la peur, de l'incertitude ou de l'injustice, les souhaits et les valeurs qui expriment des images de rêve et des utopies font généralement surface par le biais d'une action collective ou individuelle. (D. Graeber, 2002). Il s'avère également que lors de catastrophes graves telles que les tremblements de terre, les ouragans et les inondations, les personnes touchées font souvent preuve, après la reconstruction, d'un degré d'implication jusqu'alors inconnu dans

la communauté et nourrissent des idéaux de grande portée concernant leur « nouvelle » société (Rebecca Solnit, *A Paradise built in Hell. The extraordinary communities that arise in disaster*, 2009). Quoi qu'il en soit, la crise du coronavirus confirme ce que nous savons depuis longtemps, à savoir que la crise systémique est devenue une fois pour toutes une crise des valeurs à tous les niveaux (Jan Rotmans, ref). Sociétalement et individuellement, nous sommes violemment confrontés à ce que nous ne voulons plus, alors que dans le même temps nous sommes toujours à la recherche d'une nouvelle réalité qui prend déjà forme dans un langage expressif et des concepts attrayants. Un des auteurs analysés évoque explicitement la nécessité d'une boussole normative et morale largement partagée pour redessiner la société. Une raison suffisante pour examiner les valeurs et les glissements de valeurs mentionnés par les auteurs.

Parler et réfléchir sur des valeurs peut mener à la confusion. Ce n'est pas tant le concept universel de valeurs propres aux philosophes moraux qui nous intéresse, mais bien une approche propre aux sciences sociales, dont l'idée maîtresse veut que les valeurs naissent dans le contexte des relations sociales. Les valeurs ne sont ni une réalité, ni une illusion, mais des représentations cohérentes, collectives, qui permettent aux gens d'attribuer un sens à des biens, des services, des principes, des idées, à l'état du monde et à la vie (Nathalie Heinich, *Ce que n'est pas l'identité*). Autrement dit, les valeurs n'existent pas en dehors de nous-mêmes. Une caractéristique qui les rend d'autant plus intéressantes à étudier. Bien que les valeurs soient encore considérées par de nombreuses personnes comme quelque chose de personnel et de privé, tant et si bien qu'elles demeurent extérieures au débat social et au discours politique, elles peuvent très certainement – et contrairement aux faits et aux statistiques objectivés – être liées à des actions et à des gestes concrets ou être utilisées à cette fin.

Sur la base de brèves caractérisations élaborées à partir des nombreux articles d'opinion parus au cours du premier confinement en 2020, nous avons construit ce « Diagramme des valeurs contrastantes », qui oppose les valeurs existantes et critiquées aux nouvelles valeurs souhaitées.

Diagramme des valeurs contrastantes	
Existantes, critiquées	Nouvelles, souhaitées
Marchés et bénéfices comme objectifs premiers	Valeurs sociétales d'abord
Rendement à court terme	Rendement à long terme
Valeur pour les actionnaires	Valeur pour toutes les parties prenantes
Le néolibéralisme comme philosophie économique	L'économie de la communauté (communs)
Dépendance vis-à-vis de chaînes internationales opaques (mondialisation)	Renforcement de l'économie locale
Accent sur des citoyens autonomes et autosuffisants, et sur leur liberté individuelle	Esprit communautaire, couplé à la cohésion sociale, à la sécurité et à la solidarité
Valeurs dures (argent, rendement, possession, croissance) au cœur des modèles d'entreprises	Des modèles d'entreprise au service des valeurs douces
Pilotage sur la base du big data	Pilotage sur la base d'un bon leadership
Décideurs et politiques au centre	La population et ses idées au centre
Appel à un État fort pour trouver des solutions	Appel à la vitalité et à la solidarité des citoyens

Gouvernement en retrait, plus de marché	Réévaluation des équipements publics
Le gouvernement et/ou le marché comme système de pilotage	Modèle coopératif en matière de pilotage et d'entreprise
L'homme / le travail comme « ressource »	Démarchandisation du travail
Contrôle totalitaire	Autonomisation citoyenne
Isolément nationaliste	Solidarité mondiale
Contrôle (de l'extérieur)	Direction (de l'intérieur)
Penchant pour le jugement et les intérêts des experts, des développeurs et des administrateurs	Utilisation de l'intelligence collective des communautés et des initiatives citoyennes
Procédures et règles juridiques strictes fondées sur la méfiance	Procédures pratiques fondées sur la confiance
L'autorité centrale décide sur la base du pouvoir (hiérarchique)	Décisions basées sur l'interaction coopérative (horizontale, transparente)
Prise de risques au détriment de l'avenir	Prise de conscience de la vulnérabilité, société résiliente

À un niveau d'abstraction plus élevé, les auteurs sont assez unanimes sur l'évolution des valeurs souhaitée. Le tableau n'est cependant pas surprenant et plutôt général. Une direction pour le changement est implicitement mentionnée, mais pas assez concrètement pour parler d'une perspective d'action concrète. Wouter van Noort (NRC, 20 juin 2020) résume le changement souhaité d'un point de vue systémique en trois directions : moins de verticalité descendante, plus de numérique et plus de local.

L'absence de perspectives d'actions

Les changements de valeurs procèdent d'un mélange de prédictions, de préférences, d'attentes, de rêves et de rares exemples. De nombreux leaders d'opinion ont tendance à considérer ces changements comme le fondement d'une transition vers une nouvelle réalité qui, en fait, se présente déjà à nous. Ils nous livrent cependant peu d'éléments sur ce à quoi cela devrait ressembler concrètement. A mesure que la crise se poursuit, et a fortiori après la prise des premières mesures de retour à l' « ancienne vie » dans le cadre du régime punitif des 1,5 mètres, c'est-à-dire à partir de mai 2020, l'attention du débat public se déplace, passant de la santé publique à d'autres domaines. Mais, dans le même temps, le scepticisme par rapport à la faisabilité des changements souhaités se renforce en raison notamment des décisions prises par les gouvernements (le soutien aux sociétés cotées en bourse), mais aussi du retour aux comportements « normaux » dans le chef des citoyens (la consommation, les déplacements) dès qu'ils en ont eu la possibilité. Il n'en reste pas moins que le débat sociétal continue de s'articuler autour des lignes de fracture mentionnées plus haut. Un certain nombre d'avis sur les citoyens, la communauté, la coopération, les collectifs citoyens et la résilience se démarquent néanmoins. P. Frissen affirme qu'il est plus efficace, lorsqu'il est question de répertorier les actions, d'accorder un rôle aussi important que possible, dans la lutte contre le malheur, non pas à l'État ou au marché, mais bien aux citoyens individuels, aux collectifs citoyens, aux organisations de la société civile, aux institutions de soins de santé et aux entreprises. Van Staveren et Blom Ruimte plaident pour une économie des communs, la communauté, par la promotion de la propriété partagée des moyens de production, gérée dans une perspective de long terme. Promouvoir les entreprises sociales ou coopératives parce qu'elles poursuivent des objectifs « hybrides » tenant compte de considérations financières, sociales et écologiques. Elles possèdent également une démocratie interne (Piketty). Empêcher que la protection de la société contre le virus soit contreproductive pour le renouvellement sociétal souhaité (JP Wilke). Les Pays-Bas et l'UE optent pour le modèle rhénan de la *coopération volontaire*: « la liberté de travailler ensemble, mais dans la conscience que cela est indispensable » (G. van den Brink).

Chaque auteur considère la crise comme une opportunité favorable au changement. La plupart des recommandations sont néanmoins formulées

de manière si générale qu'elles seront balayées si elles sont traduites en actions et dans des secteurs spécifiques. Au moyen de concepts tels que l'esprit communautaire, le citoyen, la coopération, la résilience et les réseaux locaux, ces auteurs fournissent tout au plus une orientation par rapport au chemin à emprunter pour avoir moins de marché, une économie communautaire, plus d'espace pour les collectifs citoyens et des chaînes plus courtes.

Exercices de réflexion

Quelle importance pratique les principes d'organisation ou de gestion nommés dans les changements de valeurs pourraient-ils avoir dans la « nouvelle normalité » ? Parmi ces principes, citons la propriété, mais aussi la réciprocité, la communauté, la localité, la circularité et le « faire soi-même ». Afin de rendre cet exercice de réflexion aussi concret que possible, ces principes vont être liés à des questions sociales et à des circonstances particulières qui sont devenues d'actualité à un rythme accéléré en cette époque marquée par le coronavirus. Les nouvelles pratiques et les nouveaux principes concernant le travail, la vie et le bien-être varient en fonction d'un premier cluster qui concerne la communauté, la localité et la proximité, d'un deuxième qui a trait à la propriété, au contrôle et à la gouvernance, en particulier en ce qui concerne l'environnement de travail, d'un troisième sur la circularité et les chaînes courtes, et enfin d'un quatrième sur les nouvelles formes d'entreprise. Ces clusters ont leur importance pour l'agenda social de l'avenir, et ce dans toutes sortes de variantes.

Communauté – localité

Sans conteste possible, le confinement catalyse les principes que sont la communauté, la localité et la proximité. Preuve en est l'attention publique accordée à diverses initiatives et actions collectives. C'est bien une « réduction » qui est à l'ordre du jour et non pas un « déploiement ». Des centaines d'initiatives citoyennes ont spontanément vu le jour pour aider les personnes qui, suite au confinement, ne pouvaient pas sortir

pour faire leurs courses ou manquaient de soins et d'attention. Certaines de ces actions ont été éphémères et liées à quelques individus qui ont utilisé leurs talents artistiques pour remonter le moral d'une population désillusionnée. D'autres étaient destinées à servir de nouvelle plateforme numérique pour rapprocher l'offre et la demande. D'une manière générale, de nombreux offreurs se sont manifestés mais le nombre de personnes en demande d'aide est resté loin derrière. Enfin, certaines de ces initiatives ont le potentiel et le désir de continuer à exister et à se développer. La question est de savoir si ces nouvelles initiatives peuvent y parvenir d'elles-mêmes et comment elles s'articuleront avec les équipements existants et les nouveaux réseaux numériques. Quoi qu'il en soit, cet élan d'altruisme sans précédent peut être considéré comme un gain social puisqu'il a renforcé le sentiment d'implication mutuelle.

La demande de nouvelles initiatives dites de « cologement » telles que les communautés résidentielles et de vie et les écovillages connaît une croissance rapide. Dans tout le pays, des groupes de citoyens sont occupés à inventer une variante sur mesure en matière de logement et de vie, adaptant les formes de propriété et de contrôle à leurs projets. Il existe désormais des exemples de nouvelles coopératives d'habitation où les membres sont à la fois locataires et gestionnaires. Ils ont en outre la liberté de décider eux-mêmes dans quelle mesure ils souhaitent disposer d'autres équipements collectifs en plus du logement (des espaces communs, le partage des soins, des prestations de services mutuels, etc.). A force de fusions, d'augmentations d'échelle et de commercialisation, les associations de logement traditionnelles se sont éloignées de leurs objectifs initiaux, à savoir développer des logements de qualité et abordables pour les mettre à la disposition de personnes ayant des revenus relativement faibles. Il ne fait aucun doute que ces nouvelles initiatives inspireront les anciennes sociétés de logement et susciteront un débat sur la question de savoir si et comment leur propre fonctionnement et leurs objectifs initiaux peuvent être remis au goût du jour.

La Covid-19 a surtout fait des ravages dans les centres de soins pour personnes âgées. Il existe une forte demande de centres de soins résidentiels de plus petite taille. Les désiderata se focalisent essentiellement sur plus d'humanité et une meilleure intégration sociale dans le quartier, le district ou le village. Des préoccupations qui recoupent en partie les

souhaits exprimés concernant la qualité des gardes d'enfants, la proximité de ces services, la petite taille des structures et leur intégration sociale également. Tant les personnes âgées que les enfants bénéficient du fait que les entreprises ne sont pas trop grandes. Il serait peut-être possible de trouver une solution combinée pour les personnes âgées et les enfants dans le cadre d'un nouveau modèle coopératif qui contribuerait également à la cohésion du quartier, du district ou du village.

Le travail, nouvelle version

Le télétravail (partiel) est devenu en peu de temps une pratique ordinaire pour beaucoup de personnes dans de nombreux secteurs. Malgré les maladies d'enfants et la méconnaissance de la notion, la productivité est restée à un niveau raisonnable et les congés de maladie ont même diminué¹. Le déploiement accéléré des outils de télécommunication a permis la continuité de très nombreuses tâches. Le fait que le travail à domicile continue d'être nécessaire et attrayant pour toutes sortes de métiers est bénéfique pour les initiatives qui reposent sur des principes tels que la communauté, la localité et la proximité, ne serait-ce qu'en raison de la réduction du temps de déplacement. Les citoyens disposent tout simplement de plus de temps. Le degré de satisfaction en matière de travail est une autre facette. D'une part, il y a l'appréciation positive d'une plus grande flexibilité, d'un sentiment d'autonomie et de contrôle de sa propre vie. D'autre part, il y a le sentiment d'isolement et d'anonymat. En bref, il y a largement matière à penser différemment le travail et les relations de travail. Avec le « travail à domicile », les relations de travail habituelles, la façon dont s'exerce le leadership et les pratiques connues de coopération semblent soudainement moins bien assises. Cette évolution a stimulé une autre perception de la « propriété » et du « contrôle » – et un besoin de propriété et de contrôle – tant en entreprise que dans le travail en général. Se pourrait-il que soit ainsi donnée une impulsion supplémentaire au phénomène de la coopérative de travailleurs, en tant que forme d'organisation où propriété et contrôle des travailleurs sont garantis ? Ce

¹ Nicholas Bloom; <https://news.stanford.edu/2020/03/30/productivity-pitfalls-working-home-age-covid-19/>.

n'était pas une coïncidence si « Transformez Hema en coopérative » était un appel public en vue de sauver une entreprise emblématique en optant pour une forme de gouvernance radicalement différente². Se pourrait-il également qu'existent aujourd'hui des raisons suffisamment convaincantes de conserver des activités économiques vitales en nos propres mains et de les lier au local plutôt que d'autoriser leur achat par des investisseurs et des entrepreneurs de l'extérieur ? La coopérative Schoongewoon, active dans la branche du nettoyage, en est un bel exemple dans notre pays. Forte d'une dizaine d'années d'expérience, Schoongewoon apporte la démonstration que les personnes faiblement qualifiées sont parfaitement capables de prendre en charge leur entreprise (<https://www.schoongewoon.nl/over-ons>). L'acquisition de la propriété et le droit à l'autodétermination en matière de travail donnent par ailleurs au personnel une plus grande satisfaction professionnelle, à salaire égal, comme cela a été montré il y a déjà quelques années (M. Stavenuiter, *Werknemerscoöperatie Schoongewoon*, 2017).

La mobilité et notamment la modification des attitudes concernant les déplacements domicile-travail sont d'autres domaines où le confinement a eu des conséquences inattendues. La réduction du nombre de kilomètres à parcourir a été saluée par de nombreuses personnes en raison de ses avantages individuels et collectifs : plus de temps pour la famille, les loisirs et la communauté, diminution des coûts, moins d'embouteillages et réduction des émissions de CO₂. Il n'est pas surprenant que les systèmes de partage des moyens de transport (voitures, vélos, scooters) soient de plus en plus populaires. Sont cependant en jeu ici des principes contradictoires : soit une entreprise privée purement commerciale, orientée vers le profit, soit une entreprise fondée sur un modèle coopératif dont la zone de chalandise est une communauté locale délimitée ou un territoire national ouvert et illimité (Onze Auto, etc., S. Crucke en H. Slabbinck, 2019).

Le partage des risques est une autre évolution concernant le travail qui reste encore fraîche en nos mémoires depuis la crise de 2008. La dépression économique et la perte d'emplois permanents ont entraîné une forte augmentation du nombre de travailleurs indépendants sans personnel. Pour beaucoup d'entre eux, le coût d'une assurance-invalidité était trop élevé. La suppression de la loi sur l'assurance obligatoire en 2004 leur a

² <https://www.nrc.nl/nieuws/2020/06/11/maak-van-hema-een-coöperatie-a4002522>.

joué des tours. Par conséquent, les travailleurs indépendants ont créé en guise d'alternative des « Broodfondsen » : des régimes d'assurance mutuelle organisés principalement au niveau local, qui versent des indemnités en cas d'incapacité de travail due à une maladie ou à un accident. Ces Broodfondsen répondent manifestement à un besoin au sein d'un groupe croissant d'entrepreneurs indépendants, non seulement parce qu'ils offrent une certaine sécurité mais aussi en raison de leurs principes de proximité, de réciprocité et d'implication directe. En août 2020, les Pays-Bas comptent 592 Broodfondsen établis dans 195 endroits différents et englobant au total 26.650 participants, soit une moyenne de 45 participants par groupe. Une quarantaine sont en cours de constitution. <https://www.broodfonds.nl>. Une des questions qui se posent est de savoir si le récent élan en faveur d'une nouvelle législation sur l'assurance-invalidité pour les indépendants offrira la possibilité d'intégrer ces Broodfonds parmi les options disponibles. N'est-il pas évident qu'il faudrait profiter de cette modification législative pour que les principes et le mode de fonctionnement des Broodfondsen – ceux de l'économie communautaire – pèsent au moins aussi lourds dans la balance que les arguments purement financiers et économiques brandis au nom de l'économie d'échelle ?

La *gig economy* n'est rien d'autre qu'une variante de l'histoire de David et Goliath. Après la crise financière de 2008, nous avons assisté à l'essor de plateformes purement capitalistes telles que Uber, AirBnB, Booking.com et Thuisbezorgd. Qu'ils soient chauffeurs de taxi, coursiers à vélo, propriétaires de chambres, d'appartements, d'hôtels ou de restaurants, dès qu'ils font partie de ces plateformes, les citoyens sont à la merci des caprices et des conditions des monopolistes : pas de statut juridique et encore moins de contrôle, des coûts élevés, des informations publiques sur la qualité du service dictées par les algorithmes, etc. La croissance rapide de ces plateformes et la disponibilité d'importantes quantités de capitaux et de technologies coûteuses ont constitué un obstacle au développement de modèles alternatifs, plus coopératifs. La crise du coronavirus a mis en évidence la forte dépendance de ces plateformes capitalistes, mettant au jour leur véritable nature. Même si l'idée des plateformes coopératives a été reprise par certains entrepreneurs et professionnels indépendants – y compris les principes de propriété collective et d'autodétermination – la création et le développement de ce type de projets n'ont pas été une sinécure jusqu'à présent. Il n'est pas facile pour les plateformes de ce type

de devenir et de rester attractives pour un nombre suffisant de participants et de clients potentiels. Il existe notamment une tension entre l'échelle, les besoins en investissement et la zone de service (ouverte ou fermée).

Circularité

Le coronavirus a aussi tiré définitivement deux principes d'organisation économique des limbes du débat et de l'expérimentation par projets pilotes, les transformant en point d'actualité urgent : la circularité (le cycle) et les chaînes de production et de consommation courtes. Cette accélération est née du mécontentement provoqué par notre dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondiales et par la vulnérabilité de notre propre environnement, tant au sens économique qu'écologique. Le principe de circularité veut que les courants résiduels d'un processus de production puissent toujours être utilisés comme matières premières dans une phase ultérieure du processus de production. Plus ce cycle est géographiquement restreint, mieux c'est. Ce principe s'inscrit dans une économie où les valeurs sociales et écologiques prédominent. Il est appliqué par exemple dans les expériences en matière de gestion des déchets. En considérant les déchets comme un « commun » – quelque chose qui a également une valeur pour la communauté et l'environnement – il devient possible de résoudre un problème actuel de manière créative grâce au comportement restrictif des habitants d'un quartier, d'un appartement ou d'un village. (Exemple de recherche RSM ; Margot Kwee, *The need for fitting governance institutions to ensure high quality recycled waste bij residents in high rises*, 2020).

Peu après le début de la pandémie, les magasins de produits agricoles ont été pris d'assaut au bénéfice des paquets alimentaires contenant des produits agricoles de la région. « Soutenir l'économie locale » semble être un sentiment qui anime de nombreux consommateurs. La tendance au renforcement des chaînes alimentaires courtes comporte trois dimensions supplémentaires. La première concerne le principe de participation et/ou de cofinancement des citoyens vis-à-vis d'une initiative alimentaire. Nous le voyons dans diverses variantes telles que Herenboeren, Voko's, Stadslandbouw. Elles se distinguent fondamentalement de l'entreprise privée d'un agriculteur ou de l'association (coopérative) d'un groupe

d'agriculteurs qui visent à attirer une clientèle régulière pour des magasins de produits fermiers ou des colis alimentaires avec des produits régionaux. La question clé concernant le fonctionnement organisationnel et la gouvernance porte donc principalement sur la nature des relations entre agriculteurs et des relations entre agriculteurs et citoyens/consommateurs.

La deuxième dimension concerne l'implication directe des citoyens dans des initiatives collectives visant à investir dans des terres agricoles afin de les mettre à la disposition des agriculteurs sous certaines conditions. Ces conditions concernent la gestion commerciale et notamment des aspects tels que la culture biologique, l'inclusion dans la nature, la production végétale, la production circulaire, etc. www.landvanons.nl. Dans un certain sens, ces nouvelles initiatives peuvent être considérées comme une variante moderne des « communs » ancestraux. La propriété des terres est organisée collectivement et les conditions élaborées en commun garantissent une utilisation durable, ce qui empêche l'épuisement des sols. L'agriculteur n'a pas besoin de capital pour investir dans des terres rares et coûteuses ; il ne dépend pas non plus d'un bailleur individuel. La troisième dimension de cette évolution en matière d'alimentation, d'agriculture et de nature porte sur les grands enjeux climatiques : l'azote, le CO₂, l'eau et l'énergie. Ces initiatives rendent ces questions gérables et intelligibles pour les groupes d'entrepreneurs et de citoyens. œuvrant de façon concrète à la transformation du système alimentaire, ces initiatives contribueront activement à la résolution de ces problèmes plus globaux.

Les entreprises sociales

La crise du coronavirus a rendu une question de principe sur l'action économique encore plus actuelle et plus urgente qu'elle ne l'était, celle de savoir si les entrepreneurs et les entreprises ne doivent pas se concentrer beaucoup moins sur le profit et davantage sur l'impact social. En tant que principe dominant, le profit acquiert progressivement une autre charge morale car ses effets sociaux et écologiques sur la planète sont vécus pour ainsi dire « physiquement ». Ce mouvement qui mène la pensée et l'action vers la « nouvelle économie » et de nouvelles formes d'entreprise est irréversible. Avec la crise climatique en toile de fond, mais aussi avec

la pandémie du coronavirus – imprévue et difficile à appréhender – dans le rôle de la cause plus directe, se développe récemment l'attrait pour d'autres concepts d'entreprise tels que l'entreprise sociale. L'initiative législative visant à faconner le BV-M en témoigne. Les grandes entreprises cotées en bourse, dans la banque et l'assurance, l'agroalimentaire, la production industrielle et les énergies fossiles, ne peuvent plus se permettre de pratiquer la politique de l'autruche. Elles considèrent de plus en plus que se concentrer sur l'impact social et écologique relève de la nécessité économique et du devoir moral. Leur stratégie évolue prudemment dans deux directions. La première est axée sur leur propre politique et leurs propres activités : ne plus investir dans des secteurs « climatiquement sensibles » ou dans des entreprises politiquement suspectes, pratiquer la réduction du CO₂ en interne, mais aussi la production circulaire, etc. La deuxième stratégie consiste à établir des liens avec des initiatives sociales innovantes et prometteuses et des entreprises sociales en phase de démarrage, et à les soutenir. La question est toutefois de savoir si une grande entreprise cotée en bourse et opérant sur les marchés mondiaux est assez agile pour opérer un changement de cap complet. Pourront-elles faire davantage dans des délais raisonnables que de rendre petit à petit leurs activités plus durables et plus sociales ?

Dans la perspective de la « nouvelle économie », d'autres formes de financement et d'investissement font aussi leur apparition. Une question générale intéressante, par exemple, est de savoir si les citoyens ne feraient pas mieux de placer leurs économies dans des coopératives plutôt que de confier leur capital à une banque ou à des fonds boursiers ? Investir dans des coopératives actives dans l'énergie, le logement, les terres agricoles et l'alimentation pourrait être un choix plus judicieux.³

La crise du coronavirus révèle un engagement collectif inattendu, mais aussi de nombreuses idées et initiatives nouvelles qui portent sur un large éventail de questions sociales. La théorie de Rebecca Solnit sur le « Paradise built in hell » et celle du psychologue social John Dury sur la « résilience collective » montrent que les initiatives de coopération et de

³ https://newb.coop/nl/blog/cooperaties-in-de-coöperatie?utm_source=NewB_Newsletter_NL&utm_campaign=ba13a8d571-Newsletter_May2020_NL_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_fdd3fcc5bb-ba13a8d571-105426339

solidarité fleurissent généralement peu après le début d'une crise ou d'une catastrophe. Le danger extérieur rapproche les gens, transcende opinions et intérêts divergents et donne un coup de fouet à l'entraide et aux services mutuels pour des motifs non égoïstes. A mesure que la crise progresse et que la lumière apparaît au bout du tunnel, une attitude triviale à l'égard des règles et réglementations collectives émerge progressivement. Ce qui se vérifie aussi dans le cas du coronavirus. Durant la première période de confinement et de la règle des 1,5 mètres, la balance penche rapidement et silencieusement en faveur du respect et de l'application des règles strictes. Dès le moment où le gouvernement lâche les rênes, le principe de la liberté individuelle gagne du terrain et les avis sur la stratégie de gestion de crise et sur la « nouvelle normalité » divergent. La crainte d'une « deuxième vague » a accentué ces désaccords. Un premier groupe souhaite des règles plus strictes et leur application par le gouvernement, ne faisant pas confiance à chacun pour penser par lui-même et agir de manière responsable, tandis qu'un deuxième groupe s'oppose diamétralement à cette position et soutient qu'il ne veut plus être limité dans ses libertés. Et entre ces deux variantes « radicales » louvoie un important groupe de personnes qui affirment connaître leur responsabilité collective, même sans réglementation gouvernementale stricte. L'impasse classique qui oppose les protagonistes radicaux de la liberté individuelle et des forces du marché aux personnes qui préfèrent voir les choses réglementées par le haut, par les autorités – même s'il y a toujours quelque chose à redire – obscurcit l'agenda sociétal, dans la mesure où les enseignements essentiels à tirer de la crise du coronavirus sont niés. En tout état de cause, la « nouvelle normalité » ne sera pas un paradis grâce aux seuls collectifs citoyens et aux seules entreprises sociales. En revanche, ces initiatives font prendre conscience que la capacité d'auto-organisation des personnes, qu'elle passe par diverses voies explorées ou inexplorées, contribue à l'équilibre entre liberté individuelle et responsabilité collective, et qu'en ce sens elle est indispensable à la résilience collective de la société. Cette résilience ne bénéficie pas d'un surcroît de marché ou d'une efficacité dirigiste des autorités, et profite plutôt de la patience, de la créativité et de la flexibilité dont font preuve les personnes qui développent leur entreprise sociale, leur collectif citoyen, leur initiative locale ou leur coopérative à l'épreuve du futur.



12 | VERS DE VRAIS COMMUNS MONDIAUX POUR LUTTER CONTRE L'ACCAPAREMENT DES FONDS MARINS ET DE L'ESPACE ?



Par **SÉVERINE de LAVELEYE & SAMUEL COGOLATI** | Députés fédéraux à la Chambre des représentants

La hausse démographique mondiale et la demande croissante de ressources naturelles poussent les gouvernements et les entreprises privées à se tourner vers les océans et l'espace à la recherche de nouveaux profits. Les océans, d'une part, qui recouvrent environ 70 % de la surface planétaire, en plus de générer 60 % des services écosystémiques dont nous avons besoin pour vivre (production d'oxygène, absorption du CO₂, alimentation, etc.), et en plus d'abriter la moitié de la biodiversité mondiale, ont des fonds particulièrement riches en minéraux. Les océans sont menacés (par la surpêche, les pollutions, et le changement climatique) et en mauvaise santé (ils n'ont jamais été aussi chauds et acides). La Haute mer, ou « eaux internationales » a acquis un statut particulier. La Convention des Nations Unies sur le droit à la mer déclare le fond marin et océanique et son sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (la « Zone ») comme « *patrimoine commun de l'humanité* ».

Cette Zone couvre 64 % du plancher océanique et ne peut être revendiquée par des Etats, des entreprises ou des particuliers. Cependant, son exploration et son exploitation sont malgré tout possibles, sous certaines conditions. Et l'exploration est déjà bien lancée, par des entreprises privées intéressées par les minéraux qui s'y trouvent...

Les astéroïdes et la Lune, d'autre part, contiennent de l'eau en abondance ainsi que divers métaux précieux. La plupart des gens regardent émerveillés cette nouvelle conquête de l'espace, comme lorsqu'un train de 60 satellites

Starlink passe dans le ciel étoilé de Belgique. Pourtant, les spécialistes craignent que l'espace ne devienne un lieu sans foi ni loi, un nouveau « far-west », où chacun ferait ce qui lui chante, avec des risques évidents de dérives...

Qu'est-ce qui pose problème ? Les océans et l'espace sont largement délaissés à la loi du plus fort et du premier arrivé-premier servi. Entre dérégulation, unilatéralisme et privatisation, le risque de dérive est bien réel... au point qu'on pourrait parler aujourd'hui d'une nouvelle époque de « colonisation » des océans et de l'espace. Et pourtant, cette nouvelle conquête extractiviste de ces nouvelles réserves de métaux précieux semble préoccuper peu de monde.

On les appelle « communs mondiaux » ou « *global commons* », mais ces vastes espaces de ressources naturelles n'ont rien de communs à la Ostrom. Ils ont plutôt tout de communs à la Hardin – sans règles, sans régime de protection, sans limites. Le chercheur en éthique, Maxime Lambrecht, nous invitait ainsi récemment sur Twitter à « dépasser l'effet Waouw sur ces questions, et s'intéresser à la gouvernance de ces communs mondiaux que sont les océans, l'atmosphère, ou l'orbite terrestre ».¹

C'est justement la question centrale de ce chapitre écrit à 4 mains : Comment éviter que les océans ou l'espace ne deviennent un nouveau Far West ? À travers notre combat de parlementaires vert-e-s contre l'accaparement des océans et de l'espace, nous vous racontons les dangers auxquels les « communs mondiaux » doivent faire face.

1. « Biens communs mondiaux » ou « communs » : attention aux faux amis !

Dans ce bouquin, nous vous avons parlé jusqu'à présent de l'émergence de nouveaux communs, d'initiatives collaboratives et citoyennes de partage, qui ressemblent au modèle d'autogestion d'Elinor Ostrom décrit dans l'introduction. Il est temps de vous parler d'un autre niveau de

¹ <https://twitter.com/maxlambr/status/1391377703450914816>.

gouvernance : le niveau global de vastes domaines de ressources naturelles qui échappent complètement aux juridictions nationales, tels que les océans ou l'espace extra-atmosphérique. Désolé de vous compliquer la vie, mais ces communs mondiaux n'ont rien à voir avec l'institution sociale des communs qui constituait jusqu'ici le sujet principal de ce livre. Et même si la confusion est souvent faite (notamment par les juristes internationaux qui associent directement le commun aux « *global commons* »), nous devons bien distinguer les deux notions. Car contrairement aux mécanismes d'auto-gouvernance mis en place par des communautés à petite échelle, dans une ville ou dans la campagne, les « biens communs mondiaux » que nous allons explorer ci-dessous échappent dangereusement à (quasi) tout contrôle réglementaire.

Le « *biens* communs mondiaux » *stricto sensu* représentent, en droit international, des ressources physiques qui échappent au contrôle de tout État – c'est-à-dire au-delà des territoires soumis à la juridiction souveraine d'un État. Le droit international reconnaît généralement quatre biens communs mondiaux : la haute mer, les grands fonds marins, l'espace extra-atmosphérique, la Lune et les autres corps célestes, et l'Antarctique. Ces biens communs n'appartiennent à aucun des 192 Etats membres de l'ONU et ne sont – *en principe* – pas susceptibles d'appropriation nationale. Mais c'est justement bien le souci majeur : l'absence de régulation (qu'elle soit top-down ou bottom-up d'ailleurs) et de structure de gouvernance pour protéger durablement ces biens communs mondiaux. Et c'est aussi ce que nous tentons de démontrer ci-dessous : l'analogie entre « biens communs mondiaux » (l'espace et les grands fonds marins, qui restent des choses à exploiter) et « communs » (« tout court », à la Ostrom, au sens d'institutions sociales) est contre-productive et même dangereuse puisque la première catégorie est dépourvue de toute communauté, ce qui la rend accessible pour l'exploration du premier arrivé ... premier servi.

Le principe de « patrimoine commun de l'humanité » (« *common heritage of mankind* ») est né au milieu des efforts post-coloniaux des années 1969 pour rejeter la logique de l'exploitation débridée des biens communs mondiaux par les puissances occidentales. En effet, le danger était réel ! En 1945, par exemple, le président Truman avait déjà proclamé que « conscient du besoin mondial à long terme de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel », le gouvernement américain considérait « les ressources naturelles

du sous-sol et de la haute mer comme [ressources appartenant aux Etats-Unis et soumises à leur contrôle] ». Bref, le nouveau principe de patrimoine commun de l'humanité devait freiner les prétentions expansionnistes des pays développés en faveur d'un « nouvel ordre économique international » (NIEO). La première mention du terme « patrimoine commun de l'humanité » est souvent attribuée à Arvid Pardo, ministre maltais des Affaires étrangères, représentant permanent de Malte auprès des Nations Unies, dans une déclaration faite le 1^{er} novembre 1967 devant la première commission de l'Assemblée général des Nations Unis concernant les fonds marins au-delà des limites de juridiction nationale. Il s'agissait d'un événement important qui devait empêcher les États technologiquement plus avancés comme les USA de s'approprier toutes les ressources de la mer. Bref, le principe part d'une bonne intention. On le verra ci-dessous, pourtant, ce nouveau principe de droit international n'a pas empêché la logique de laissez-faire et de monopolisation des ressources de se déployer au 21^{ème} siècle au bénéfice de quelques États puissants.

Dans un autre registre, lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, le climat et la biodiversité ont été déclarés « préoccupation commune de l'humanité ». Ces ressources naturelles sont ainsi jugées vitales pour l'humanité dans son ensemble et doivent être gérées collectivement. La formule est très sympa à première vue, mais elle implique peu de conséquences légales dans la pratique. Et c'est encore une fois le souci majeur de ces nouveaux principes du droit international : ils n'impliquent pas de véritable institutionnalisation de « communs mondiaux » et ils n'empêchent pas l'extraction sans cesse plus grande de ressources pour le profit.

2. L'accaparement des fonds marins

Après les fonds marins des eaux territoriales déjà largement exploités et pollués, ce sont les fonds marins de la Haute mer qui sont maintenant l'objet de convoitise, en grande partie pour leurs minéraux (nickel, cuivre, cobalt, zinc, terre rare, ...) qui s'y trouvent sous différentes formes (nODULES, cheminées ou croûtes). Comme dit plus haut, leur exploration et exploitation sont permises sous certaines conditions. Une entreprise ou

une personne peut soumettre une demande de contrat d'exploration ou d'exploitation à l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) si elle est ressortissante ou sous la supervision d'un État qui a ratifié la Convention sur le droit de la mer et si cet État patronne sa demande.

Plusieurs contrats d'« exploration » sont déjà en cours. Jusqu'à présent, vingt-neuf contrats d'exploration ont été attribués par l'AIFM, et c'est déjà 2 millions de km² qui sont sous contrat d'exploration. Une société belge belge est concernée. Le 14 janvier 2013, GSM (Global Sea Mineral, une filiale du groupe de dragage DEME) et l'AIFM ont signé un contrat pour l'exploration de nodules polymétalliques dans la zone de fracture Clarion-Clipperton (à l'ouest du Mexique) sur une surface de 76.728 km² (soit 2,5 fois la Belgique). La licence d'exploration de GSR est prévue pour une période de 15 ans qui expire en 2028.

Si aucune « exploitation » n'est encore accordée, il est évident que c'est l'objectif des entreprises impliquées dans l'exploration. L'exploration, comme son nom l'indique, permet donc aux entreprises parrainées de développer et d'expérimenter des technologies d'extraction tout en documentant les impacts environnementaux de leur activité (ce monitoring ne répondant néanmoins pas à des normes de qualité suffisamment strictes). L'exploitation quant à elle est la phase d'extraction commerciale, à beaucoup plus large échelle.

Or, la société civile et les experts de l'environnement alertent sur les risques liés à l'exploitation.

Ces ressources ne sont pas renouvelables

Les nodules qu'on va arracher au fond de l'océan ne repoussent pas. On parle d'une constitution de 10 mm par million d'années. Il en va de même pour les autres types de sédiments.

L'exploitation créer des dommages irrémédiables sur l'environnement marins sur des très grandes distances

Un exploitation affecte plusieurs centaines de km² directement, et son impact peut être perceptible indirectement sur de très grandes distances, et pour plusieurs dizaines d'années. En effet, les scientifiques alertent sur le fait que les sédiments fins mis en suspension par l'exploitation (et peut être des toxines rejetés par l'extraction de nodules métalliques) sont susceptibles de nuire aux organismes marins en empêchant certains d'entre eux de respirer, se reproduire et/ou de manger.

En bref, l'exploitation minière impacte durablement les écosystèmes marins et réduit la densité des espèces de faunes et de flores. Or, on parle ici d'écosystèmes encore assez peu connus par les scientifiques, et dès lors les impacts indirects sont absolument non-maîtrisables.

Intérêts privés et fonds publics

Comme mentionné plus haut, les entreprises qui veulent se lancer dans l'exploration doivent être parrainées par un État signataire de la Convention du droit de la mer. La Belgique s'est donc déclarée État parrain du contrat d'exploration de GSR. GSR a obtenu des montants significatifs d'argent public (européen et belge notamment) pour le développement de ses technologies. Sur les 6 dernières années, 6 millions d'euros de VLAIO (Région flamande) et environ 2 millions d'euros de l'Union européenne.

Action politique

Un code minier ambitieux

Il n'existe pas encore de règles pour l'exploitation, l'extraction ou l'excavation réelle des fonds marins. Un tel code minier est en cours d'élaboration. Les débats à l'Autorité internationale des fonds marins progressent lentement et ont du mal à aboutir.

Cependant, le processus décisionnel au sein de l'Autorité internationale

des fonds marins (AIFM) manque actuellement de transparence. « *L'AIFM n'est pas adaptée à la protection de nos océans. Elle se concentre davantage sur la promotion des intérêts de l'industrie minière des grands fonds marins et sur le lobbying contre un Traité océanique mondial fort* »² - Louisa Casson, experte en **Océans** chez Greenpeace International

La pression du secteur extractiviste se fait d'ailleurs de plus en plus forte pour voir aboutir ce code minier leur ouvrant le chapitre de l'exploitation. Fin juin 2021 l'État insulaire Nauru, au profit de l'entreprise canadienne DeepGreen, a lancé une offensive dans ce sens. Le Nauru a en effet activé la « règle des deux ans » de la Convention des Nations Unies pour le Droit à la Mer³, règle qui stipule qu'un Etat membre de la Convention peut, quand il est prêt à passer au stade de l'exploitation, entrer une demande d'autorisation pour l'exploitation et que la Convention a alors deux ans pour établir les règles ad hoc, et qu'après deux ans, sans accord sur des règles, les règles en vigueur s'appliquent. Ce dernier épisode montre l'urgence d'avoir un code, mais pas n'importe quel code, un code avec des normes contraignantes, pour protéger nos fonds marins et ne pas faire de la haute mer une zone de non droit.

Principe de précaution

Comme pour d'autres enjeux, le principe de précaution doit être appliqué de façon stricte en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation minière en haute mer.

C'est ce que les écologistes ont porté au parlement fédéral dans une résolution votée en 2021.

Aujourd'hui, vu le manque de connaissances scientifiques permettant de documenter les impacts de ces pratiques sur les fonds marins et la santé

² <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/communiqué-de-presse/5777/rapport-de-greenpeace-exploitation-minière-des-grands-fonds-marins-constitue-une-grave-menace-pour-les-oceans-et-le-climat/>; <https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2019/06/f223a588-in-deep-water-greenpeace-deep-sea-mining-2019.pdf>.

³ https://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/texts/unclos/closindxAgree.html.

des océans, la société civile et les écologistes estiment que l'application du principe de précaution passe par un moratoire sur les pratiques d'exploitation minière. Fin juin 2021, 350 scientifiques de 44 pays ont signé une pétition demandant un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes⁴.

Économie circulaire et sobriété énergétique

La motivation avancée pour l'exploitation en Haute mer est le besoin de métaux pour la transition énergétique (moteurs électriques, etc.). Une priorité politique demeure bien un investissement massif dans l'économie circulaire afin de très vite être en mesure de recycler et réutiliser les métaux et dès lors consommer moins de ressources. En effet, actuellement, nos capacités de recyclage des métaux restent limitées. Néanmoins, cette économie circulaire doit inévitablement aller de paire avec une transition culturelle, celle de la sobriété énergétique, qui nous invite à exploiter et utiliser nos ressources dans le respect des limites planétaires, et dès lors en dehors du dogme de la surabondance dictée par notre société de consommation.

Protéger les Océans

Il est enfin absolument nécessaire de protéger nos océans. Protéger nos océans passe par la créations de zones protégées dans lesquelles aucune activité de type industrielle ne pourraient s'opérer. Mais actuellement, il n'existe aucun cadre juridique permettant de créer des Aires Marines Protégées (AMP). Afin de réaliser des AMP en haute mer, il faut adopter le traité sur la Haute Mer en cours de discussions à l'ONU et intégrer des objectifs clairs dans la nouvelle stratégie de la Convention sur la biodiversité pour 2021-2030.

Un campagne est en cours pour protéger 30 % de nos océans d'ici 2010. Cet objectifs est partagé par plusieurs pays (dont la Belgique qui fait dès lors partie des pays dits « Blue Leaders ») qui soutiennent une campagne de

⁴ <https://www.seabedminingsciencestatement.org/>.

protection de 30 % des océans d'ici 2030.

Mais outre le fait que plusieurs environnementalistes appellent à protéger davantage que 30 % (un objectif de 50 % semble nécessaire si on veut faire face à l'effondrement de la biodiversité d'ici 2030), l'enjeu est aussi que le niveau de protection et les mesures envisagés soient réellement ambitieux.

3. Une nouvelle ère de colonisation de l'espace

La nouvelle phase de conquête de l'espace est le plus souvent l'objet d'enchantements. Or, elle pose véritablement question sur l'ordre mondial que nous voulons !

L'espace, nouvel atout stratégique des puissances étatiques

Pour l'ancienne administration Trump, la Lune et les autres corps célestes représentaient des atouts stratégiques, tant d'un point de vue commercial que scientifique. Dans un décret du 6 avril 2020, le président des États-Unis faisait ainsi état de son intention de s'engager dans l'exploration commerciale de l'espace extra-atmosphérique, afin d'y récupérer les ressources disponibles et de les utiliser à des fins publiques mais aussi privées.⁶ Dans cette optique, le gouvernement américain a fait adopter une loi visant à permettre l'exploration et l'exploitation minière sur la lune.

Le président américain Donald J. Trump vient même de créer en décembre 2019 une Space Force comme sixième branche des forces armées des États-Unis destinée à la conduite d'opérations militaires dans l'espace et dotée d'un budget de 15 milliards de dollars.

Les Accords Artemis signés le 13 octobre 2020 par 8 états dont les USA et le Grand-Duché du Luxembourg remettent complètement en question le principe d'interdiction d'appropriation privative des ressources de l'espace. La logique est la suivante : « *Join me or Fight me* ».

D'abord la Lune, puis Mars.

Qu'est-ce qui change par rapport à avant ? Deux choses. D'abord, les Accords Artemis autorisent ouvertement l'appropriation de ressources naturelles spatiales par les États et leurs entreprises.

Ensuite, ces Accords prévoient la création de « Safety Zones » par les États partenaires, qui se traduisent en zones où il sera permis de mener des opérations diverses sur les corps célestes et qui seront légalement protégées de toute interférence étrangère. Or, cela pourrait déboucher sur des appropriations de vastes zones pour en collecter les ressources. Bref, voilà les assises d'une colonisation des temps modernes.

Des capitaux privés inépuisables

Mais attention, il serait faux de croire que seules les puissances étatiques se lancent dans cette nouvelle course aux ressources spatiales. Que du contraire, ce sont aujourd'hui des capitaux privés qui semblent inépuisables et qui se mettent à la conquête de l'espace.

Depuis mai 2019, SpaceX, la société du milliardaire Elon Musk (désormais 2^e personne la plus riche au monde, devant Bill Gates), a envoyé pas moins de 420 nanosatellites à seulement 550 km au-dessus de la Terre. Le 30 mai 2020, SpaceX est même devenue la première société privée à envoyer deux astronautes américains sur la Station spatiale internationale. Pour 3 milliards de dollars (2,7 milliards d'euros) accordés depuis 2011, SpaceX a entièrement développé un nouveau taxi spatial et promis à la NASA six allers-retours vers l'ISS. D'ici avril 2021, Elon Musk veut mettre 1500 satellites en orbite basse afin de fournir une plateforme Internet haut débit et quasi instantanée à toutes les latitudes à des prix défiant toute concurrence. Il s'agit là du projet Starlink, dont le montant de l'investissement total est estimé à 10 milliards de dollars. La *Federal Communications Commission* (FCC), l'agence américaine des télécommunications, a accordé à l'entreprise privée un permis pour l'envoi de 12.000 satellites. Une demande pour 30.000 satellites supplémentaires est actuellement en cours. Jeff Bezos, le patron d'Amazon, planifie un projet similaire avec Kuiper et l'envoi de 3.700 satellites pour fournir des services Internet. De même, il développe avec Blue Origin une fusée destinée au tourisme spatial.

Ces initiatives privées jettent les bases d'une nouvelle privatisation de l'espace et ouvrent la voie à de nouveaux services commerciaux en orbite.

Trois problèmes

D'abord, ces actes unilatéraux d'appropriation privative de l'espace posent question puisqu'ils appliquent la loi du plus fort à des domaines naturels autrefois épargnés de la logique extractiviste capitaliste. Aujourd'hui, c'est « premier arrivé, premier servi ». Même si les déclarations unilatérales de certains pays visant à encourager et à autoriser l'exploration et l'exploitation de l'espace à des fins commerciales ou militaires sont entièrement neuves, ces actes violent le principe même de patrimoine mondial de l'humanité et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Or, ils ont lieu maintenant au-dessus de nos têtes, à un rythme et dans une ampleur sans précédent, et requièrent dès lors une réaction urgente de la part des responsables politiques.

C'est contre ce principe d'autorisation unilatérale à coloniser l'espace que nous devons aujourd'hui lutter. En effet, selon l'article I, §2, du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, « [I]l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière » et que l'article II détermine que « L'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen ». La Belgique est aussi l'un des 18 pays à avoir signé l'accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes qui souligne que « [t]ous les Etats parties utilisent la Lune exclusivement à des fins pacifiques » (article 3), que « [I]l'exploration et l'utilisation de la Lune sont l'apanage de toute l'humanité et se fond pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur degré de développement économique ou scientifique » (article 4), que « [I]la Lune et ses ressources naturelles constituent le patrimoine commun de l'humanité » (article 11, §1), et que

« [I]les Etats parties [...] s'engagent à établir un régime international, y compris des procédures appropriées, régissant l'exploitation des ressources naturelles de la Lune lorsque cette exploitation sera sur le point de devenir possible » (article 11, §5).

Ensuite, l'espace est devenu un gigantesque dépotoir ! L'Agence spatiale européenne (ESA) estime que plus de 900.000 débris de plus de 1 cm sont actuellement en orbite ; tout impact avec un satellite en état de marche peut occasionner des dommages et potentiellement mettre fin à sa mission. Les programmes spatiaux et les satellites génèrent une masse excessive de débris spatiaux. 62 ans après le lancement du premier satellite artificiel, le soviétique Spoutnik en octobre 1957, des centaines de milliers de débris circulent autour de la Terre. Ces débris sont aussi des étages de lanceurs, des satellites de toutes tailles tombés en panne ou bien dont le contrôle a été perdu, et des débris d'explosions. Ils font peser sur les autres satellites ou les activités humaines en orbite basse des risques de collisions grandissant au fil des ans. Aujourd'hui, l'ESA doit gérer chaque mois plusieurs dizaines d'alertes de collision avec des débris spatiaux et, récemment, elle a été contrainte de dérouter le satellite Aolus (septembre 2019) afin d'éviter qu'il entre en collision avec les satellites Starlink de SpaceX. Il y a un vrai risque de réaction en chaîne liés à la collision de débris spatiaux.

Enfin, l'Union Astronomique Internationale (IAU) a déjà mis en garde contre la mise en orbite de plusieurs milliers de satellites qui laissent des traînées lumineuses dans le ciel par les reflets du Soleil sur les panneaux solaires et les antennes des engins. Les astronomes s'inquiètent de ne plus pouvoir observer les étoiles avec de telles constellations de satellites. La basse altitude des satellites menace 30 % des observations des astronomes, notamment celles qui exigent de longues expositions.

Action politique

Voilà pourquoi il convient à présent pour le monde politique de réaffirmer la validité du principe de patrimoine mondial de l'humanité, de sanctuariser l'espace, la Lune et les corps célestes, et d'en empêcher la privatisation et militarisation à des fins purement unilatérales.

Oui, mais vous nous direz : « que peut faire un petit pays comme la Belgique ? ». Et nous vous rétorquerons que si le Grand-Duché s'autorise unilatéralement à lancer l'exploitation des ressources naturelles de l'espace, pourquoi nous priverions-nous de défendre l'ordre multilatéral de protection de ces mêmes ressources ? La Belgique a en effet toujours joué un rôle important dans l'ordre juridique international de l'espace. Depuis 1958, la Belgique est un membre fondateur du Comité spécial de l'ONU des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme État-partie aux accords de 1967 sur l'espace et de 1979 sur la Lune, la Belgique se doit de condamner et de s'opposer à la pratique unilatérale de certains États qui vise à coloniser l'espace, l'orbite basse, ou encore la Lune pour son exploitation minière. La Belgique est aussi le 6ème pays contributeur de l'European Space Agency (ESA) sur 22 États membres, et même le 1^{er} des pays de taille moyenne. Comme l'a encore indiqué le Ministre belge des Affaires étrangères et de la Défense en réponse à la question orale n° 5701 en Commission, la Belgique fait déjà œuvre de pionnier au plan national grâce à une loi de 2005 « imposant aux opérateurs d'objets spatiaux la réalisation d'une étude d'incidence sur l'environnement, tant terrestre qu'orbital, ainsi que le respect des meilleures pratiques de lutte contre les débris spatiaux ». La Belgique se pose aussi « en gardien des ressources spatiales et de leur exploitation durable au bénéfice de toutes les nations » et « réclame l'élaboration d'un cadre juridique international conformément au principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique », selon le Ministre.

Dans une proposition de résolution déposée à la Chambre en 2020, nous demandons par conséquent à la Belgique de réaffirmer l'espace, la Lune et les corps célestes comme « patrimoine commun de l'humanité », au sens du Traité de l'espace de 1967 et de l'article 11, §1, du Traité de 1979 sur la Lune. Nous nous opposons explicitement aux déclarations unilatérales des Etats-Unis, du Luxembourg et d'autres pays autorisant et encourageant l'appropriation de l'espace, de la Lune et des corps célestes à des fins purement commerciales ou militaires, en violation des règles du droit international. Nous ne devons céder le contrôle de l'espace, de la Lune et des corps célestes à aucun État de manière unilatérale, ni par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen. Et pour l'avenir, nous devons établir un cadre juridique international, y compris des procédures appropriées, au sein des Nations

Unies, préservant et protégeant la non-appropriation des ressources naturelles de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et d'autres corps célestes. Enfin, nous appelons à poursuivre les négociations au sein de la Conférence du désarmement des Nations Unies en vue d'établir un nouveau projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.

À titre de conclusion : vers de vrais « communs mondiaux » ?

Nous l'avons vu dans ce chapitre : les notions de « communs » et de « biens communs mondiaux » recouvrent des significations bien différentes. Là où les « communs » à la Ostrom représentent de vraies institutions sociales d'auto-gouvernance (que soit pour l'Internet, une brasserie en coopérative ou des communs urbains), les « biens communs mondiaux » (comme les fonds marins ou l'espace) souffrent du manque d'institutionnalisation et deviennent donc l'objet au 21^e siècle des convoitises extractivistes des plus puissants. Ce qui nous amène, comme écologistes, à justement promouvoir au Parlement une meilleure gestion collective de ces ressources naturelles tant prisées et qui dépassent aujourd'hui le cadre étiqueté de l'état-nation. La solution au problème d'accaparement des océans et de l'espace n'est pas le retour à la solution néo-malthusienne de Garrett Hardin. Que du contraire, livrer ces vastes domaines à la privatisation les mènerait justement à leur sur-exploitation. Ce qui ne veut pas dire non plus que les océans et l'espace doivent être laissés de manière chaotique « à l'abandon » et donc au « premier venu, premier servi » – la règle qui prévaut aujourd'hui, concédonnons-le. Une vision écologiste de l'auto-gouvernement inclusif et durable – comme troisième voie à la gestion publique ou privée – prône la préservation de ces ressources naturelles pour les générations futures, par l'humanité elle-même, à plusieurs niveaux. Le modèle des communs d'Ostrom se complexifie donc au niveau global. Ce ne sera pas chose aisée de transformer les océans et l'espace en « vrais » communs mondiaux car leurs frontières ne sont pas bien définies comme des forêts ou des lacs au niveau local, et surtout, l'humanité dans son ensemble devrait en principe en être les usagers légitimes. Mais ce qui est certain, c'est que l'autre approche capitaliste, privative et extractive priverait encore une fois non seulement les populations les plus pauvres, mais aussi les générations

futures de l'accès aux océans et à l'espace. D'où la nécessité d'étendre des juridictions internationales pour protéger nos communs mondiaux. Le commun était déjà un moyen d'émancipation pour les peuples autochtones ou ruraux spoliés par la colonisation. Le commun doit pour nous aussi devenir une nouvelle source d'inspiration, par le bas, pour empêcher une nouvelle vague de spoliations coloniales des océans et de l'espace, sans recourir à la propriété privée exclusive.



13 | DE LA PROTECTION DES FORÊTS DU MONDE AUX COMMUNS NATURELS PLANÉTAIRES



Par **MARIE TOUSSAINT** | Eurodéputée écologiste, fondatrice de *Notre affaire à Tous* et initiatrice de l'Alliance internationale des parlementaires pour la reconnaissance de l'écocide

Lorsqu'il m'a été proposé de participer à cet ouvrage, nous traversons déjà une crise sanitaire mondiale sans précédent. Une crise résultant d'un virus, dont nous peinons encore à déterminer l'origine précise, mais qui trouve sa source dans le défaut d'arrogance inhérent à l'Humanité : celui de la maîtrise et donc de la manipulation du vivant. Qu'il se soit échappé d'un laboratoire ou ait sauté d'un animal à l'humain parce que nous aurions détruit les habitats naturels, les forêts du monde ou élevé les animaux en batteries industrielles, ce virus est d'origine écologique. En détruisant notre commun la Terre, nous provoquons des crises et des chocs sans même que nous sachions si nous sommes capables d'en venir à bout. Cette pandémie zoonotique, la Covid-19, s'est frayée son chemin parmi l'espèce humaine, s'est jouée des frontières, s'est installée dans nos intimités. L'interconnexion, souvent abordée pour parler des communications ou des flux commerciaux et humains entre les grandes métropoles, a montré qu'elle était aussi celle du vivant avec l'Humanité. L'idée selon laquelle l'espèce humaine dotée du savoir et de la technique serait protégée des aléas du vivant n'a jamais subi de plus cuisant affront.

Devenue crise économique, cette crise écologique et sanitaire défie également nos systèmes sociaux : de l'accès aux soins aux conditions de travail en passant par la répartition des vaccins, la pandémie révèle que détruire nos communs, c'est aggraver en profondeur les inégalités qui heurtent la communauté humaine. Si le virus a traversé les classes sociales,

ce sont une nouvelle fois les classes les plus populaires qui, de manière directe en étant plus sujets à la maladie ou de manière indirecte à travers la destruction d'emplois, paient le plus cher les pots cassés.

La nature ne cesse de se rappeler à nous. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ces zoonoses risquent de se multiplier à l'avenir. Elles représentent déjà 75% des maladies émergentes¹. Le PNUE a également identifié les principales causes d'apparition de ces pandémies, parmi lesquelles le commerce et la consommation d'animaux, et l'altération des milieux naturels. À elle seule, la déforestation serait à l'origine de 31% des épidémies telles que les virus Ebola ou Zika².

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a observé un déclin sans précédent dans l'histoire de l'humanité des espèces qui habitent notre planète. Au total, environ un million d'espèces animales et végétales seraient menacées. Avec elles, ce sont des écosystèmes entiers qui sont en danger, abîmés, détruits... Les principaux facteurs de ce dangereux déclin de la nature sont les changements d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique et les pollutions³. En bref : l'activité humaine qui repose sur l'idée folle d'une croissance infinie dans un monde fini.

Des chocs de l'ampleur de celui de la Covid-19 se font déjà ressentir de manière déflagratoire bien loin des capitales européennes : un nombre croissant de villes, dont Lagos au Nigéria, Djakarta en Indonésie, ou encore les Républiques insulaires des Vanuatu ou des Maldives, sont d'ores et déjà en risque de disparition du fait d'une montée des eaux due au dérèglement climatique d'origine anthropique ; tandis que des zones géographiques entières, comme au Moyen-Orient ou au Costa-Rica, sont soumises à des canicules rendant impossible la vie humaine ; et que d'autres comme l'Indonésie sont de plus en plus sensibles aux pluies diluviennes du fait de la

¹ <https://www.nationalgeographic.fr/sciences/2020/04/comment-les-virus-comme-le-coronavirus-passent-ils-de-lanimal-lhomme>.

² <https://www.weforum.org/agenda/2020/03/biodiversity-loss-is-hurting-our-ability-to-prepare-for-pandemics/>.

³ <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>.

déforestation. Si l'Europe, pourtant berceau du modèle de développement de l'Anthropocène, a longtemps été protégée des impacts de la destruction du vivant, elle rencontre à son tour épisodes caniculaires et de sécheresse, des familles perdent leurs maisons, des travailleurs leur emploi... En somme, nul ne peut plus aujourd'hui le nier : s'obstiner à détruire la nature, c'est nous condamner à nous auto-détruire, dans notre commune humanité.

L'intrusion abrupte de la COVID-19 dans nos vies a révélé de manière indéniable la vulnérabilité profonde de l'humanité, mais aussi l'interdépendance des êtres humains dans une société mondialisée, et enfin, de manière cuisante et cruelle, notre in-Terre-dépendance avec l'ensemble du vivant. Tout est connecté ; mais cette interconnexion soulevée notamment par les médecins et expert.e.s de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que par les défenseur.e.s d'une approche « One Health », « une seule santé », n'a pas encore de répercussions réelles dans nos manières d'envisager la politique, nos sociétés et la planète.

Si je commence ce chapitre en évoquant cette crise, plutôt que toutes les autres, c'est parce que plus que tout autre, elle aurait pu, aurait dû, susciter une réaction politique d'ampleur. Nous pouvons encore ne pas donner raison à Günther Anders, qui, parlant de technoscience, prédisait « l'obsolescence de l'homme », remettant en cause la prétention de l'Humanité à dominer le monde et le redessiner et redéfinir selon sa seule volonté. Mais pour cela, nous devons ré-envisager l'ensemble des règles régissant le fonctionnement de la Terre, en acceptant que nous ne faisons qu'un avec le vivant. Nous devons construire un nouveau régime mondial, un nouveau Contrat naturel planétaire. Nous devons reconnaître, consacrer et protéger les communs naturels.

La bataille des forêts

Il m'a été demandé ici d'évoquer la question des forêts, parce que c'est à leur sujet que j'ai réussi à imposer la question des communs naturels au cours de mon mandat au Parlement européen, démarré avec ma toute première élection en mai 2019.

Il y aurait beaucoup à dire sur le « Green Deal » européen, cette politique vantée et déployée par la Commission européenne pour répondre au défi de notre siècle : le défi écologique. Ce Green Deal, liste de 50 législations à adopter pour nous préparer à 2050, oublie et écarte de nombreux secteurs -dont l'indispensable révolution juridique- pour lesquels une révolution est nécessaire pour garantir la vie sur Terre. La question des forêts, européennes comme mondiales, figure quant à elle dans ce programme d'action. Et c'est heureux.

Un récent rapport de WWF révèle que l'Union européenne est responsable, à travers sa consommation et son commerce international (soja, cacao, exploitations minières...), de 16% de la déforestation dans le monde. Pour mes collègues et moi, élu.e.s en 2019 dans un contexte de prise de conscience et de mobilisation mondiales pour le climat et l'écologie, il semblait essentiel de s'en saisir immédiatement, sans attendre une proposition de la Commission européenne en la matière. Ne nous y trompons pas : les forces productivistes sont toujours majoritaires dans l'Union, et chaque pas en avant pour l'écologie rencontre de nombreuses oppositions : de celles et ceux qui croient encore en les bienfaits absolus de la croissance de la finance, aux défenseur.e.s farouches des intérêts privés en passant par celles et ceux qui prétendent que l'avenir de l'Humanité se joue par un retour aux frontières nationales et à un modèle de société ultra-conservateur, dans lequel ni les femmes, ni les minorités, ni les libertés publiques, ne doivent être respectées.

Le travail que nous avons mené pour protéger les forêts du monde contraste ainsi avec l'échec cuisant de notre tentative de renverser la table de la politique agricole commune ou de notre relation aux forêts européennes. Les intérêts, privés et nationaux, l'ont emporté en ce qui concerne le territoire européen. Mais il est toujours plus simple d'être prophète hors de son pays.

Au sein du Parlement, nous avons donc réussi à construire une majorité pour proposer une stratégie ambitieuse de lutte contre la déforestation dans le monde, notamment à travers l'instauration d'un devoir de vigilance pour les produits issus de la déforestation importée. Une proposition de règles contraignantes pour les entreprises, adossées à des sanctions, dont il nous est encore permis de douter aujourd'hui qu'elles se transforment en

véritable législation, tant le lobbying des acteurs de l'agro-alimentaire et de la finance lui préfèrent des engagements volontaires...

Dans le cadre de ce rapport, j'ai plaidé pour la reconnaissance des forêts primaires et anciennes, du monde mais aussi du territoire européen, comme des « communs naturels mondiaux » auxquels un statut juridique devra être attribué. Cette proposition rejoint celle portée par plusieurs associations et le PNUE dans le cadre de la campagne Global Commons : la *Global Commons Alliance*. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la préparation par l'Union européenne de sa position lors du prochain sommet mondial pour la biodiversité, la COP16 supposée se tenir à Kunming, en Chine, lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Reconnaitre les forêts anciennes et primaires comme des « communs naturels mondiaux », c'est d'abord reconnaître que notre survie dépend de leur préservation. C'est établir que nous leur devons le respect, et que nous avons une responsabilité indépassable de les protéger. Les reconnaître comme des communs naturels mondiaux, c'est souligner la limite des approches actuelles, fondées sur la théorie d'une « gestion durable » des forêts -encore centrale dans l'Union européenne, qui fait la part belle aux profits économiques plutôt qu'à la valeur intrinsèque de ces écosystèmes et de leurs apports à la biodiversité et au climat. C'est aussi dépasser l'absence de véritables instruments internationaux de protection des forêts, puisque les outils existants font toute confiance aux États et au marché.

Reconnaitre les forêts anciennes et primaires comme des communs naturels mondiaux, c'est aussi affirmer que nous devons dépasser le dogme de la souveraineté solitaire dénoncé par Mireille Delmas-Marty pour imaginer une souveraineté solidaire, qui dépasse le cadre des États ; une approche qui, en considérant que les forêts jouent un rôle sur l'ensemble de la planète et de l'humanité, nous aurait peut-être permis d'éviter l'actuelle pandémie. C'est aussi, je l'appelle de mes vœux, une manière de reconnaître les savoirs populaires : les savoirs autochtones bien sûr, mais au-delà, toutes les sagesses des catégories populaires dans leur rapport au vivant. À ce titre, je recommande la lecture de l'excellent ouvrage de Karl Jacoby, « Crimes contre la nature ». A travers l'étude historique de la création de trois parcs naturels aux Etats-Unis de la fin du XIX^e siècle, l'auteur démontre que les politiques conservationnistes des bureaucraties américaines ont ignoré et

nié les bienfaits des pratiques d'usufruit des amérindien.ne.ss, mais aussi des classes populaires américaines. Reconnaître les forêts anciennes et primaires comme des communs naturels mondiaux reviendrait ainsi à mieux protéger les droits humains et à redonner de la voix et de la puissance aux « subalternes », au sens où l'ont employé tour à tour Gramsci et Spivak.

Reconnaître les forêts comme des communs naturels, c'est aussi requérir de nouvelles relations avec les forêts. A l'heure actuelle, en Europe, seuls 15% des habitats forestiers présentent un état de conservation favorable. Pourtant, les stratégies dessinées par l'Union européenne pour les forêts de l'Union donnent encore trop de latitude aux grands exploitants forestiers. Partout, des forêts riches en biodiversité sont coupées et remplacées par des monocultures, souvent de résineux. À entendre les exploitants forestiers et leurs alliés politiques, on croirait que les promesses de plantation d'arbres qui se multiplient sont une promesse pour la biodiversité et le climat. Dans les faits, nos forêts disparaissent, les vieux arbres sont remplacés par de plus jeunes, les espèces végétales et animales qui s'y épanouissaient sont détruites. Parfaite illustration de cette tendance : l'acte délégué instituant une taxonomie européenne, vouée à déterminer quels sont les actifs verts pour diriger les flux financiers, ouvre grand la porte à la poursuite de la déforestation sur le continent européen. En effet, le secteur forestier n'a qu'une obligation lointaine d'élaboration d'un plan de préservation de la nature, tandis que la bioénergie est plébiscitée. Or, dans nombre de situations, ce ne sont pas les résidus de biomasse qui sont récupérés pour produire de l'énergie, ce qui serait respectueux du rythme de vie du vivant ; mais des forêts qui sont coupées, (re)plantées et exploitées aux fins de produire du bois qui sera utilisé pour créer de l'énergie dite propre. De cette manière, les forêts ne sont pas protégées, non plus que leurs écosystèmes, mais une étiquette verte est collée à une pratique qui contribue au dérèglement climatique via la destruction de puits de carbone et de la biodiversité. Le 11 février 2021, 500 scientifiques interpelaient d'ailleurs la Commission européenne sur le risque de considérer sans conditions la biomasse comme « énergie renouvelable »⁴. Rien n'y a fait. Considérer les forêts comme des communs naturels reviendrait à imposer la protection des forêts actuelles et des droits humains de celles et ceux

⁴ <https://www.documentcloud.org/documents/20482842-scientist-letter-to-biden-van-der-leyden-michel-suga-moon-february-11-2021>.

qui y habitant -ainsi qu'y appellent notamment les Sami de Suède - avant même de déployer des projets de plantations.

Le risque de développer une pseudo-politique de protection des forêts ayant pour effet de lancer une nouvelle vague d'exploitation industrielle destructrice se pose aussi au niveau mondial. Car c'est la même vision qui guide les décisions internationales en la matière. Tandis que le Brésil de Bolsonaro revendique sa pleine souveraineté sur l'Amazonie qui brûle, que les libéraux préféreraient voir la création de nouveaux labels pouvant influencer le comportement des consommateurs plutôt que des règles contraignant les entreprises à cesser toute déforestation, la Commission européenne exprime son intention de créer un grand « marché de compensation biodiversité ». Cela ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe, la tentation au tout-financiarisation est en effet globale. A Kunming, à la fin de l'année, les dirigeants du monde devraient s'accorder sur l'objectif de préservation de 30% d'aires naturelles, dont 10% strictement protégées. Pour mettre en œuvre cet objectif, les discussions portent sur la création de ce grand marché de compensation biodiversité.

C'est un fait : le marché s'adapte à tout, tout comme le capitalisme. S'accaparant les termes de « solutions basées sur la nature », les libéraux les dévoient et en font le fer de lance d'une nouvelle séquence d'appropriation, d'exploitation et *in fine* de destruction de la nature. En bref : les entreprises responsables d'atteintes à la nature dans un endroit de la planète pourraient compenser cette destruction par l'achat de « bons biodiversité », soit de parcelles riches en biodiversité à tout endroit de la planète. Les lecteurs et lectrices pourront alors me répondre ici : « Et alors ? Puisque ce mécanisme prévoit justement la préservation de la biodiversité ». Ce serait oublier plusieurs choses. D'abord, il nous est impossible aujourd'hui, et cela le sera certainement toujours, d'attribuer une valeur économique au vivant ; l'économie relève en effet d'une convention sociale, un écosystème peut alors représenter différentes valeurs en fonction de qui y habite, des activités qui s'y déploient, de l'agrément qu'il procure... C'est toujours l'humain qui détermine la fiction prix d'entités naturelles. Les méthodes d'analyse du « coût des dommages à la nature » ou des « services rendus par les écosystèmes » reposent ainsi quasi toujours sur l'estimation de la valeur de ces écosystèmes pour les êtres humains. Ensuite, la biodiversité d'un lieu n'a ni la même fonction dans l'écosystème planétaire, ni le

même fonctionnement, que la biodiversité d'un autre espace. Qui peut prétendre que remplacer un étang de l'Union par une parcelle de forêt indonésienne remplit les mêmes fonctions ? En troisième lieu, les territoires du monde sont habités ; or, ces mécanismes de marché ne prêtent aucune considération aux droits de celles et ceux qui y vivent, notamment des peuples autochtones. Ainsi que cela a été brillamment démontré par Guillaume Blanc dans *L'invention du colonialisme vert*, la création de parcs naturels en Afrique, usant des mêmes méthodes que celles utilisées par Pinchot et décrites par Karl Jacoby, ont abouti à l'expulsion de nombreuses populations privées de leurs terres, de leurs logements, de leurs moyens de subsistance. Enfin, certaines entreprises ont des activités si polluantes, notamment les *carbon majors*, ces grandes productrices pétrolières et gazières, qu'il leur faudrait planter plus d'arbres que la surface terrestre ne le permet pour compenser leurs émissions. Vous observerez qu'en évoquant ici le problème de la compensation climat/carbone, à travers l'achat de forêts, je souligne également les limites d'une approche sectorielle du vivant, puisque les marchés carbone et biodiversité continueraient à être séparés, mais reposeraient encore sur les mêmes solutions.

L'approche de Descartes considérant les êtres humains comme « *maîtres et possesseurs de la nature* » est malheureusement toujours d'actualité. C'est pourtant cette approche qui, à travers le prisme du droit de propriété, a conduit à l'exploitation et l'épuisement des ressources naturelles mais aussi à la destruction des milieux naturels. S'il existe des formes de « propriété-protection » notamment aux États-Unis où dès les années 1970 des associations environnementales comme le Natural Conservancy ont pratiqué l'achat massif de terres et sites menacés pour les protéger efficacement, les cas de « propriété-destruction » sont bien plus fréquents. L'enjeu principal étant financier, les associations sont souvent dépourvues de moyens face aux multinationales. *In fine*, la protection des grands équilibres écosystémiques ne peut être réduite à la logique de l'appropriation et à celle des marchés.

En bref : l'approche fondée sur la propriété privée est en effet loin d'être satisfaisante, pour plusieurs raisons. D'une part, elle repose sur l'idée d'une matérialisation et d'une évaluation monétaire de l'environnement qui est largement critiquable. D'autre part, la pensée économique standard postule une égalité des forces sur le marché, une idée non vérifiée en

matière environnementale où règnent les asymétries d'information.

Notre responsabilité est de protéger le vivant, et ses droits à un habitat et à se régénérer à un rythme naturel. Reconnaître les forêts anciennes et primaires d'Europe et du monde comme des communs naturels mondiaux, c'est les préserver des mécaniques d'accaparement et de destruction propres aux marchés et au capitalisme.

Plus qu'une bataille des mots, un combat philosophique

Je reviens à cette résolution adoptée en octobre 2020 sur le rôle de l'Union européenne dans la déforestation du monde. Anecdote notable : ma proposition d'attribuer un nouveau statut juridique, un statut de « commun naturel mondial », a été mal traduite par les services du Parlement européen. En français, ce sont les termes « biens communs mondiaux » qui ont été retenus, et la différence est de taille. Malgré mon insistance et mon argumentation, étayée par les nombreux débats académiques et doctrinaires, il m'a été refusé de modifier les termes employés lors de la traduction. Ne me laissant pas défaire, j'ose une nouvelle tentative, cette fois dans le cadre d'un amendement sur un rapport portant sur la responsabilité environnementale des entreprises. Je dépose cette fois mon amendement sur les communs naturels mondiaux en français. Mal m'en a pris : les services de traduction détournent une nouvelle fois ces termes. La version anglaise sera cette fois « shared world heritage ». À en perdre son latin... Et encore, je n'ai pas exploré dans le détail les traductions délivrées dans l'ensemble des autres langues de l'Union. Malheureusement, cet épisode n'a rien d'anecdotique. Car en droit plus encore que dans toute autre matière, les mots ont un sens et une portée concrète.

Plusieurs auteurs de cet ouvrage ont employé le terme de « bien commun » pour parler d'entités naturelles. Je les sais bien intentionnés, et ne leur en tiens pas rigueur. Les débats qui animent aujourd'hui la sphère académique comme le monde diplomatique quant aux termes devant être utilisés ne me permettent certainement pas de donner des leçons. Mais puisque chaque terme a un sens, je me permets de leur porter contradiction.

Une entité vivante, plus encore un écosystème, ne constitue pas un « bien ». Un « bien », meuble ou immeuble, est dénué de vie. Le manier, le heurter, l'échanger, ne lui cause aucune souffrance et ne bouleverse pas un milieu de vie. Plus encore, le régime juridique du « bien » se trouve au sein du régime de la propriété. Ce sont des *res propriae*, des choses appropriées ; plutôt que des *res communes*, inappropriables. Or, c'est précisément le régime de propriété que celui de « commun » vient bouleverser. Si les communs naturels ne doivent et ne peuvent être appropriés, c'est parce qu'ils sont vitaux à toutes et à tous, et parce qu'ils sont une condition de notre survie. C'est donc une nouvelle approche, basée sur l'interdépendance, qu'il nous faut déployer. Et ce, d'autant plus que nous autres humains faisons partie de ces entités naturelles, et que nous refusons à juste titre d'être nous-mêmes « appropriables ». Ainsi que l'indique le 2e considérant du préambule de la Charte de l'environnement français : « L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ».

Philippe Descola parmi d'autres a déconstruit l'opposition entre nature et culture, fiction à laquelle les Lumières européennes ont largement contribué, en défendant une approche par les communs qui réconcilie les intérêts humains et ceux du vivant. Reconnaître les communs, c'est dépasser le droit de l'environnement instrumental élaboré depuis plus de 50 ans, pour inventer une nouvelle approche basée sur la relation et l'interdépendance. R. Mathevet et M-P Camproux proposent ainsi de développer le concept de « solidarité écologique », que le groupe de travail dirigé par Agnès Michelot propose de reconnaître comme « *un principe selon lequel les interdépendances des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels et artificialisés (quel que soit leur degré d'artificialisation) sont reconnues et guident toute action, pratique et décision.* ». Le commun est alors un en « commun » en tant qu'un « vivre ensemble » selon l'expression de Pierre Dardot et Christian Laval.

La théorie des communs naturels s'inscrit ainsi, selon Marie-Pierre Camproux, « dans une dynamique en rupture avec les logiques (encore) actuelles incarnant l'individualisme et l'individualisation menant à l'appropriation ou accaparement, la marchandisation et la financiarisation de la nature dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et du vivant et de dégradation ou dysfonctionnement des écosystèmes. (...) Cette théorie est donc dans la lignée de la réflexion d'Elinor Ostrom sur les

communs comme troisième voie entre le marché et l'Etat. » Marie-Pierre Camproux, dans son analyse, pointe toutefois qu'Elinor Ostrom dans son approche ne s'intéresse qu'aux « communs naturels territorialisés ».

Avant de terminer cette partie, je tiens donc à distinguer ce qui relève des « communs naturels mondiaux », et des « communs naturels territorialisés ». Un commun naturel est une entité indissociable comprenant une entité naturelle (forêt, fleuve, eau, biosphère...) et une communauté d'usages (commoners) incluant générations présentes et futures, humains et non-humains. Les communs naturels mondiaux sont alors ceux qui déterminent la survie de l'humanité et du reste du vivant. Quant aux communs naturels territorialisés, il s'agit d'entités localisées susceptibles d'être rattachées à une communauté précise, notamment leurs riverains. Les forêts anciennes et primaires répondent ainsi aux deux catégories. Elles posent ce double défi que d'imaginer une gouvernance respectueuse des populations habitant ces forêts, tout en garantissant la protection de ces entités indispensables à la survie du vivant dans son ensemble, y compris de l'Humanité.

Des communs naturels aux droits de la nature

L'Europe a une responsabilité particulière. La colonisation de l'Afrique, de l'Asie et des Amériques a porté dans le temps et dans l'espace un modèle économique, de pensée et donc un système juridique anthropocentré, censé apporter épanouissement et liberté, mais qui portait en lui les graines de la destruction.

Nous avons trop longtemps considéré, tel Dédale, que la science nous permettrait de répondre à tous les défis qui se poseraient à l'Humain, et pas même la chute d'Icare ne nous a rappelé aux limites de la technique et de la démesure de l'appétit humain face au vivant. L'Appel de Heidelberg ne disait-il pas : « l'Humanité a toujours progressé en mettant la Nature à son service et non l'inverse » ?! Nous ne reviendrons pas ici sur l'apport fondamental des Lumières, ce n'est pas l'objet de ce chapitre. Mais en voulant garantir la liberté et l'émancipation humaine, ces philosophes ont façonné un monde considérant le destin humain indépendant du destin de la Terre que nous habitons. En instituant une rationalité séparée du

vivant, la philosophie des Lumières a érigé l'expansion, l'exploitation et *in fine*, l'épuisement des humains et des non-humains comme norme et fondement de notre contrat social.

Des sagesse populaires originaires du monde entier, y compris européennes, ont été niées, méprisées et détruites, au nom d'un idéal qui ignorait notre in-Terre-dépendance. La croissance comme source unique de progrès humain et la souveraineté nationale comme modalité de gestion des affaires du Monde ont été érigées comme dogmes, que nous nous devons absolument de surpasser si nous voulons préserver la capacité de l'humanité à habiter notre planète.

Cette responsabilité historique impose à l'Europe de prendre toute sa place dans le combat de la préservation du vivant. Nous devons revisiter nos normes fondamentales, changer nos Constitutions pour y inscrire la valeur intrinsèque du vivant, l'obligation d'action contre le dérèglement climatique et de revenir au respect des limites planétaires dans la justice climatique et sociale mondiale. C'est une nécessité notamment en France où nous avons adopté dès 2005 une Charte de l'environnement ayant valeur constitutionnelle mais où, chaque année, des décisions rendues par le Conseil constitutionnel constituent une réelle régression du droit de l'environnement. La décision rendue le 10 décembre 2020 relative à la loi sur la réintroduction des néonicotinoïdes n'en est qu'un exemple parmi d'autres. Nous devons enfin instaurer un nouveau Traité environnemental européen qui place ces valeurs et boussoles au sommet de ses normes et des objectifs de convergence. Ce dont nous avons besoin est d'un changement complet de paradigme et de société. Nous devons modifier en profondeur notre modèle économique et notre relation au monde.

Nous ne pouvons nous arrêter là. Puisque le défi est planétaire, c'est à cette échelle qu'il nous faut agir, en coopération avec les peuples de la Terre. Nous devons reconnaître que le vivant ne nous appartient pas, mais est commun à toutes et tous et élaborer de nouveaux outils pour le protéger et le respecter. C'est le sens de l'amendement que nous avons adopté le 22 octobre dernier au Parlement européen, et ce n'est que le début du chemin.

Toute sa vie, Wangari Maathai a porté le combat de l'émancipation de

tous et l'égalité femmes-hommes en prenant soin des arbres et du vivant. Ken Saro-Wiwa a perdu la vie pour protéger la nature des méfaits des entreprises pétrolières et défendre ainsi les droits de son peuple. La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1982 portait parmi les premières le droit à un environnement sain. En février 2019, le Parlement Ougandais reconnaissait dans sa loi nationale sur l'environnement les droits fondamentaux de la nature à être, à évoluer et à se régénérer. Au Nigéria, la mobilisation grandit, notamment autour de la River Ethiope Trust Foundation pour reconnaître les droits de la rivière Ethiope et la protéger des nombreuses pollutions dont elle est victime et qui menacent des écosystèmes entiers tout le long de son cours, ainsi que les populations riveraines. Et l'Afrique n'est pas seule dans ce combat.

En 2008, l'Équateur a inclus les droits de la nature dans sa Constitution. Celle-ci reconnaît ainsi les droits inaliénables des écosystèmes notamment «le droit d'exister, de persister, de maintenir et de régénérer ses cycles vitaux, sa structure, ses fonctions et ses processus en évolution». Elle permet aux individus de réclamer la protection de ces droits et exige du gouvernement qu'il répare leurs violations. De même, aux États-Unis, une trentaine d'États, dont la Pennsylvanie, l'Ohio, la Californie, la Virginie ou encore le Maryland ont adopté des lois accordant aux communautés locales et aux écosystèmes une personnalité juridique et le droit de les défendre devant les tribunaux.

En 2017, en Inde, la Cour suprême a reconnu d'abord les droits des deux fleuves sacrés, le Gange et le Yamuna, puis ceux de tout le règne animal. La même année en Nouvelle-Zélande, une loi a été adoptée accordant des droits au fleuve Whanganui et reconnaissant une co-tutelle de l'État et de la tribu Whanganui pour les défendre. Puis, en 2019, c'est la Colombie qui a reconnu la personnalité juridique du fleuve Atrato. Dans plusieurs de ces pays, des tuteurs légaux ont été nommés pour défendre les intérêts de ces écosystèmes.

En Colombie, la décision de justice peut être la plus ambitieuse en matière de droits de la nature a été rendue en mai 2018. Suite à la saisine des tribunaux de 25 jeunes pour l'inaction climatique de leur pays, la Cour Suprême a condamné l'État et ordonné la mise en place de plans de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et contre la déforestation à

la fois à l'état central et aux régions. Elle a aussi reconnu les droits de la forêt amazonienne. Pour veiller à la mise en œuvre des plans demandés ainsi que sur la forêt elle-même, la Cour a requis l'instauration d'un Pacte intergénérationnel pour la vie dans l'Amazonie, composé de quatre parties prenantes : les jeunes plaignants au nom des générations futures, les représentations de l'État et des collectivités, mais aussi les scientifiques et les populations vivant dans l'Amazonie. Ainsi, la nécessité d'une prise en compte de la science est-elle reconnue, mais au sens large et inclusif. Aux « sachants » traditionnellement reconnus, pouvoirs publics et scientifiques, s'ajoutent les savoirs populaires des communautés autochtones et locales, et une préoccupation pour l'avenir à travers les 25 jeunes. Ce Pacte intergénérationnel doit encore faire ses preuves ; mais l'intuition de la Cour Suprême est une grande source d'inspiration. Pour inventer la gouvernance des communs naturels, territorialisés comme mondiaux, nous devons à la fois tenir compte des meilleures connaissances scientifiques, de l'intérêt général et de la démocratie censée être promus par les représentants de l'État, ainsi que des voix de l'ensemble des commoners et des générations futures qui disposent de connaissances et de savoirs d'usage et d'expérience, niés et méprisés depuis aussi longtemps que la voix de la nature l'est.

En Europe aussi, des initiatives existent, de l'Assemblée de la Mer du Nord aux Pays-Bas, à la requête pour reconnaître les droits de la Mar Menor en Espagne, en passant par le Parlement de Loire en France : toutes ces initiatives concrètes rejoignent les appels des juristes pour améliorer en substance le droit de l'environnement et reconnaître, pour le moins, la valeur intrinsèque des écosystèmes. Cette dernière proposition devrait d'ailleurs être adoptée par le Parlement européen en ce mi-mai 2021.

Cependant, en Europe, les réticences sont nombreuses. Lors de sa réponse à la Convention citoyenne pour le climat, le Président Macron a d'ailleurs insulté celles et ceux qui défendent la voix des écosystèmes, en déclarant, au sujet de la proposition de modification du préambule de la Constitution, que « il est essentiel [...] de ne pas mettre un droit de la nature au-dessus des droits humains parce que je crois que ce n'est pas cohérent avec le projet et la philosophie des Lumières des portent notre République ». Comme si nous ne faisions pas partie de la nature, comme si réclamer des droits pour les écosystèmes revenaient à amoindrir les droits des humains, alors qu'il s'agit, au contraire, d'une révolution civilisationnelle qui devrait

permettre à la vie humaine sur Terre de perdurer dans le respect des droits humains, notamment des droits à la vie et du droit à un environnement sain ! Défendre les droits humains, c'est défendre l'unicité du vivant. Les droits de la nature constituent en réalité une extension du domaine des droits humains, non pas une rétractation. En séparant l'Homme de la nature, philosophiquement mais aussi concrètement -il n'y a qu'à voir les métropoles bétonnées et leurs banlieues où le droit à la nature et aux espaces verts est toujours plus bafoué, on nous a amputé d'une dimension essentielle : le rapport et la relation au reste du vivant. L'écologie, au fond, nous rend à notre plénitude d'êtres humains.

Nous ne pouvons plus continuer à piller aveuglément la nature, s'approprier ses ressources, sans en subir âprement les conséquences sur nos vies quotidiennes. Le défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés nous impose de tout repenser. Refonder le droit planétaire pour une justice sociale mondiale devra toutefois impérativement introduire de nouvelles relations entre l'humain et le vivant.

Le sujet est posé : si les droits de la nature n'ont pas encore été reconnus au niveau international, les Nations Unies ont mis en place un programme de travail "Harmonie avec la Nature". Grâce notamment à la mobilisation de la société civile, les droits de la nature ont été intégrés au draft zéro du futur accord sur la biodiversité, qui statue que "*certaines conditions seront requises pour la mise en œuvre du cadre. (...) Ces conditions favorables sont les suivantes : (m) Prendre en considération et reconnaître, le cas échéant, les droits de la nature.*" Pour que cette condition soit conservée dans le texte final, il y a maintenant besoin du soutien des États.

Reconnaitre les droits du vivant, c'est faire vivre trois piliers majeurs : d'abord, reconnaître la valeur intrinsèque des écosystèmes et leurs droits à exister, à perdurer, à se régénérer à un rythme naturel ; ensuite, ouvrir partout la possibilité de défendre ces écosystèmes devant la justice, le préjudice écologique français est un premier pas en ce sens ; enfin, intégrer la voix du vivant et de toutes celles et ceux qui le protègent dans le processus décisionnel. Certains sont sceptiques face à l'attribution d'une personnalité juridique aux éléments naturels, nous leur répondons deux choses : si nous avons reconnu l'octroi de cette fiction juridique aux États ou aux entreprises, comment exclure les écosystèmes de ce schéma

juridique ? Toutefois et d'autre part, reconnaître les droits de la nature ne se limite donc pas à l'octroi de ce statut juridique, mais porte une révolution bien plus profonde de la prise en compte du vivant dans nos sociétés.

Vers la reconnaissance et condamnation de l'écocide

Les débats nous menant à Kunming et à la COP15 doivent également porter vers l'inscription dans les droits nationaux et le droit international de la condamnation de l'écocide, ces graves atteintes au vivant mettant en danger la sûreté de la planète. Du grec « *oikos* », la maison, et du latin « *occidere* », tuer, le terme d'écocide recouvre les crimes les plus graves contre le vivant, portant atteinte à la capacité de nombreuses espèces, dont l'espèce humaine, d'habiter la Terre. Ces crimes, pourtant discutés depuis au moins 1970 avec la dénonciation de l'usage de l'agent orange par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam, dénoncés lors de l'introduction par le Premier Ministre suédois Olof Palme de la toute première conférence internationale sur l'environnement en 1972, ne sont toujours pas reconnus ni condamnés aujourd'hui.

En lançant l'Alliance internationale des parlementaires pour la reconnaissance et la condamnation de l'écocide en octobre dernier, nous avons affirmé notre détermination à condamner enfin ces crimes et à en porter la reconnaissance dans des termes similaires partout dans nos États, afin de faire émerger soit une jurisprudence internationale de la Terre, soit un nouveau texte global. Le travail de la Fondation Stop Ecocide pour faire inscrire le crime d'écocide dans le Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale et condamnant les atteintes les plus graves aux valeurs universelles est en ce sens inestimable.

La reconnaissance de l'écocide est urgente, et très directement liée à la protection des communs naturels localisés et mondiaux que sont les forêts. C'est d'ailleurs en dénonçant l'attitude de Jair Bolsonaro face à la déforestation au Brésil que le Président de la République française Emmanuel Macron utilise pour la première fois publiquement le terme d'écocide. C'est en premier lieu pour faire face aux feux de forêt de Chiquitania que la Bolivie travaille à la reconnaissance de l'écocide. C'est enfin parce que les

forêts et mangroves vietnamiennes ont été détruites par l'agent orange que le terme d'écocide avait été pour la première fois utilisé.

En reconnaissant et en condamnant les écocides, la communauté internationale se donnerait les moyens de poursuivre ceux, acteurs privés comme responsables politiques, qui détruisent les poumons de la planète.

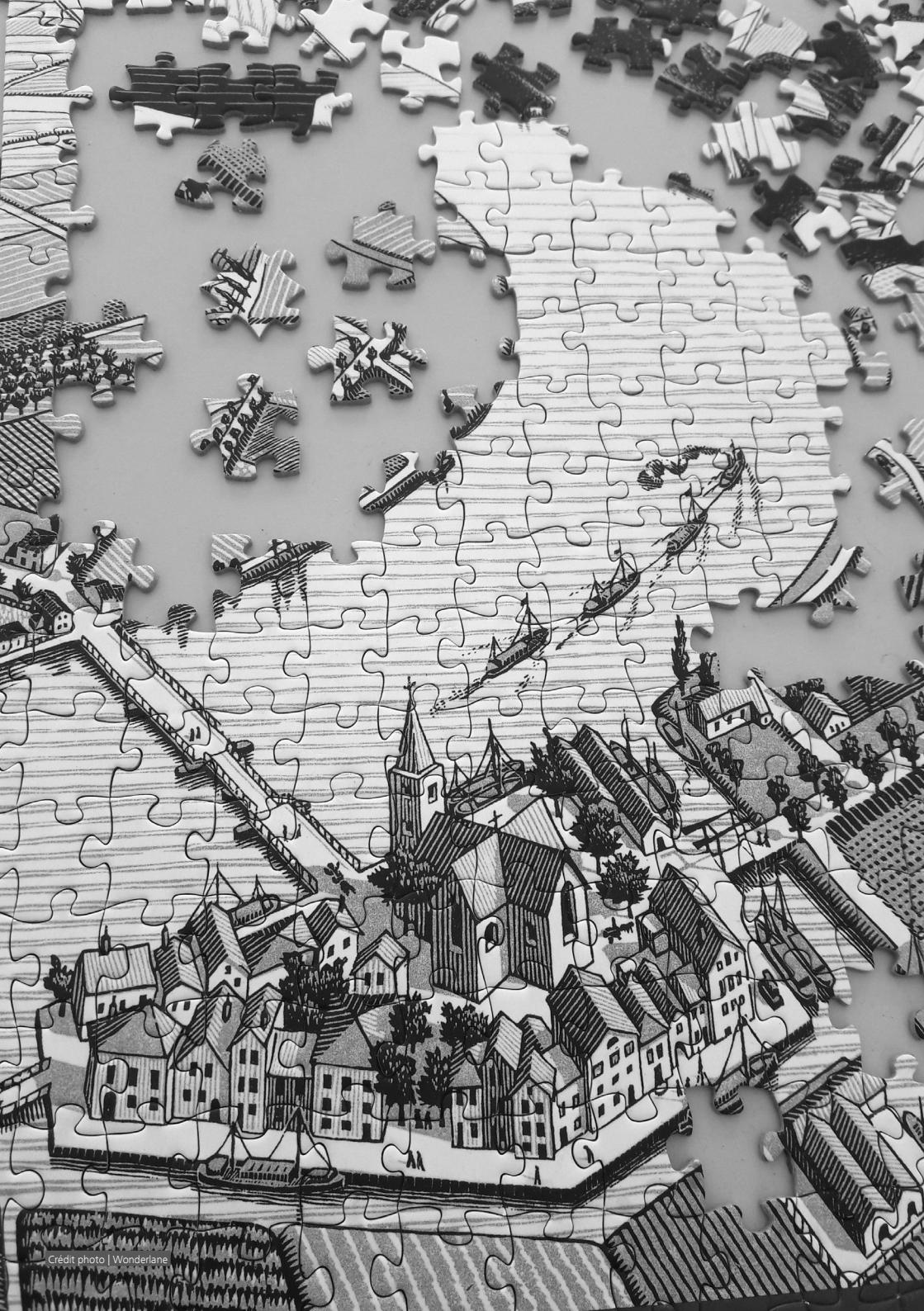
Conclusion

La reconnaissance des communs naturels territorialisés et mondiaux serait un véritable pas en avant pour sortir de l'Anthropocène, tout autant que pour garantir le respect des droits humains partout autour du globe. Il ne peut y avoir ni égale dignité ni protection de la santé humaine sans protection du vivant.

Pour nous protéger nous-mêmes, il nous faut d'abord et d'urgence protéger les écosystèmes qui forment notre maison commune, la Terre ; dont nous faisons partie. L'approche "One Health" qui émerge doucement dans le débat public, après des décennies d'alerte des scientifiques, est une première avancée qui doit être poursuivie d'actions concrètes et être menée à bien. On se demande d'ailleurs comment les dirigeants du monde n'ont pas fait de la lutte contre la criminalité environnementale une priorité politique, alors que cette forme de criminalité est devenue la 3e la plus lucrative au monde et que les bénéfices nourrissent les paradis fiscaux où est aussi caché l'argent du terrorisme et des groupes armés, et alors que le pangolin, soupçonné d'appartenir à la chaîne ayant mené la Covid-19 à l'humain, est l'espèce la plus braconnée au monde.

Il y a deux manières d'aboutir à « l'humain augmenté » : la voie des transhumanistes, qui poursuit la chimère de l'« Homme-Dieu » au risque de mettre en péril non seulement l'humanité, mais aussi l'ensemble du vivant qui lui est relié ; ou la voie des écologistes, qui proposent de retrouver l'humilité et le sentiment d'appartenance au vivant pour mieux construire une société de l'harmonie, de la solidarité, des droits et libertés, et de la justice sociale. C'est une démarche profondément politique, qui doit conduire à des changements de régime.

Sans attendre toutefois que les verrous institutionnels, politiques et posés par les intérêts privés ne se débloquent, le changement nous arrive par les territoires. Comme en France, où un nombre croissant de citoyen.ne.s et de collectivités, bien décid.e.s à ne pas attendre une hypothétique reconnaissance des droits du vivant par un gouvernement encore très anthropocentré et obnubilé par la croissance de la production et de la finance, déploient des initiatives concrètes pour faire reconnaître les droits du vivant, entrent en contact et se coordonnent. De quoi tracer, par le bas, dans le respect des droits humains et de la participation démocratique, une nouvelle voie pour l'avenir de l'humanité.



CONCLUSION



VERS UNE ALLIANCE VERTE DE L'ÉTAT ET DES COMMUNS



Par **JONATHAN PIRON** | Coordinateur du pôle prospective pour Etopia et professeur de relations internationales contemporaines à Helmo (Liège)



Et **SAMUEL COGOLATI** | Député fédéral à la Chambre des représentants et auteur d'une thèse de doctorat en droit sur les communs (KU Leuven)

À qui appartient l'air que nous respirons ? L'eau qui s'écoule naturellement ? Les graines et semences naturelles, etc. La réponse qui coule de source serait : à tout le monde et à personne. C'est un peu le sens traditionnel donné aux "biens communs". Mais si nous élargissons à de nouvelles notions, tout aussi importantes et plus complexes, comme le génome humain ou les logiciels libres, nous commençons à réfléchir à une toute autre organisation de la société : celle où c'est l'usage qui remplace la notion de propriété, qu'elle soit publique ou privée. Nous arrivons ici dans l'institution des "communs" ("commons") pour gérer des ressources de manière démocratique.

Cet ouvrage aura tenté de rassembler diverses initiatives politiques très concrètes, de Philippeville en Wallonie jusqu'au Parlement européen, qui ont fondé ou tentent de fonder de nouvelles institutions du commun, de véritables alternatives au contrôle public classique et à l'organisation du marché. Du local au global en passant par le régional, les témoignages mis

CONCLUSION

en avant auront pu éclaircir le sujet et montrer son fort ancrage humain. Ce qui transparaît également, au sein des communs, ce sont les traces du temps long. Loin d'être une nouvelle institution, les communs trouvent leurs origines loin dans l'histoire humaine. L'avènement de l'État centralisé et du capitalisme auront raison des premiers communs. Cette parenthèse n'aura toutefois jamais été complète. Les communs semblent d'ailleurs renaître aujourd'hui.

Il reste que le processus reste mal compris et peu connu. Un effort réalisé dans cet ouvrage a été de démythifier les communs. Une erreur est souvent de faire un lien entre les communaux de l'Ancien régime et les nouveaux communs. Les communaux n'ont pas été gérés de manière démocratique. Fermés, cloisonnés dans chaque village, ils existaient au sein d'un système fort peu démocratique. Aujourd'hui, la dynamique nouvelle est celle de leur ouverture. La volonté a donc été de parler des communs et du commun. Biens publics mondiaux et communs mondiaux sont différents et véhiculent des effets différents. En reprenant ce qui paraît le plus intéressant dans la démarche d'Elinor Ostrom (1933-2012), première femme à obtenir le Prix Nobel d'économie en 2009, il émerge que les communs sont avant tout des espaces institutionnels, à l'intérieur desquels on définit collectivement et de manière autonome un certain nombre de pratiques pour gérer une ressource partagée sur le long terme. *Le commun est affaire d'institution*. C'est un acte, une activité concrète ou spécifique. L'échelon local ou global de l'action importe peu. Ostrom a aussi bien écrit au sujet de comment les bergers de villages suisses protégeaient leurs pâtures pour des générations, ou du climat et de l'Internet. Il n'y a donc pas de commun qui coule de source, défini de manière théorique, qui existe sans communauté ou qui ne soit pas institué. Tous les communs, comme institutions, mettent en œuvre ce principe d'action collective.

Que signifie dès lors la notion d'institution, d'instituer ? L'intention est claire : il faut inventer, pour produire de nouvelles règles. Le plus important, dans le commun, c'est cette activité qui voit le collectif définir des nouvelles règles qui engagent collectivement. C'est un lien vivant entre une chose, une place, un théâtre, un lieu culturel, des processus naturels, la biodiversité, etc. Ce n'est pas la liste des choses qui peuvent être prises en charge par le collectif. C'est le lien entre un objet et le collectif d'hommes qui le prend en charge. C'est un processus normatif et non pas factuel. On ne se trouve

pas ici dans un espace d'inappropriation mais dans un espace qui repense l'usage. On distingue, au final, usage et propriété. Les différentes histoires qui parsèment ce livre mettent d'ailleurs bien en avant l'idée que l'usage ne veut pas dire consommation mais promeut une autre idée, celle de « veiller sur », de « protéger », de « prendre soin » et de le faire avec la communauté.

Nous percevons donc bien le lien direct entre cette définition des communs et le principe de la démocratie politique. Un commun au sens institutionnel requiert un gouvernement démocratique, un auto-gouvernement. Le lien est clair, franc, entre l'institution et le mode de gouvernement. Ce qui est décisif, ce n'est pas le type de bien, le régime de propriété, mais bien le mode de gouvernement. C'est pourquoi il faut parler du « commun », comme signifiant le principe même de la démocratie, poussé à l'extrême.

C'est en ce sens que les communs rejoignent l'objectif de radicale-démocratie, qui est un pilier de l'écologie politique. Les démocrates radicaux appellent à la fois à repenser les moyens de favoriser la participation populaire au processus de prise de décision. De plus, s'ils partagent une préoccupation égalitaire avec les sociaux-démocrates, ils mettent davantage l'accent sur la diversité des luttes sociales. Les communs ne sont pas seulement des ressources de sondage commun, mais aussi un ensemble de pratiques et de normes sociales co-décidées de manière autonome (Ostrom). Les communs ne sont pas seulement un modèle alternatif de production économique, mais peuvent aussi inspirer de nouveaux principes démocratiques. Comme le disent Pierre Dardot et Christian Laval, les institutions gouvernantes ne font pas partie des communs, elles sont constitutives des communs.

Pour rappel, ce qui caractérisait les études d'Ostrom était sa méthode profondément empirique, basée sur les faits, des études de cas, et non des idées préconçues (comme la tristement célèbre "Tragédie des Communs" qui assumait que chaque être humain était par nature égoïste, guidé par ses seuls intérêts personnels). A notre modeste niveau, nous avons également voulu rendre hommage à l'héritage d'Ostrom en mettant en lumière des exemples concrets de contributions politiques à l'émergence de nouveaux communs au sein de nos villages, villes, régions, forêts mondiales, océans...

CONCLUSION

La première partie consacrée à l'échelon local a clairement mis en évidence le rôle de premier plan occupé par les villages et les villes. Les communes ou municipalités sont des incubateurs d'innovation, de transformation, permettant de passer à un nouveau système économique. Mais des contraintes, des freins, existent notamment de par la configuration des centres urbains. Droit, mondialisation, etc. sont des blocages à dépasser. Il faut donc refonder la démocratie en créant des formes d'auto-gouvernement en entrant non seulement dans les pouvoirs mais aussi en transformant les institutions locales (participatives et directes).

Les communes peuvent être le tremplin d'une transformation de la vie sociale, économique et politique. Il faut cependant qu'il y ait une réappropriation par les habitants. Cette réappropriation est peut-être déjà en cours. Dans une étude réalisée avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, Oikos, le centre de recherche flamand en écologie politique, démontre le fort accroissement des projets citoyens en Flandre au cours des dix dernières années. Nous avons aujourd'hui dans nos sociétés un décuplement des initiatives citoyennes orientées vers les communs. Il y a dix fois plus d'initiatives organisées vers les communs qu'il y a dix ans. Une étude de Tine de Moor fait le même constat pour les Pays-Bas. Le même processus est en cours en Catalogne.

Il reste que créer un commun reste une entreprise difficile, tout comme, sinon plus, son maintien dans le temps, et ce pour plusieurs raisons. Déjà, la difficulté de ces expériences est double : comment la municipalité ou les municipalités acceptent de se dessaisir d'un certain nombre de leurs prérogatives et de les transférer à des collectifs citoyens ? L'objectif est de produire du bien commun urbain. Sur quoi arrivent-elles ou pas à se dessaisir ? Et quel est le modèle économique viable pour offrir ces services ? Ensuite, les communs font face au problème habituel du besoin en capital de départ, aussi bien économique que social. Que ce soit pour créer un potager collectif ou un habitat groupé, les besoins sont importants et empêchent souvent un commun de se développer voire de s'installer durablement dans le temps et dans l'espace. Trop souvent, encore, les initiatives restent hyper-locales, concentrées à l'échelle d'un quartier et dépendantes de la motivation de quelques individus, motivation ayant tendance à s'étioler au fur et à mesure du temps.

La ville contemporaine n'est plus seulement un espace local. Le capital n'est plus localisé, nationalisé mais bien transnational. Les échanges, les flux, les partages transcendent les limites urbaines. La ville devient finalement le foyer où ces transformations sont possibles. Les interactions entre les autres acteurs, le privé et le public, sont donc constantes. Il est nécessaire, dès lors, de les prendre en compte, l'émergence des communs n'étant pas possible sans repenser le poids et l'implication de ces deux sphères.

Force cependant est de constater que différentes façons de voir le problème existent : pour Dardot et Laval, il n'y a guère de place possible pour la sphère du privé, du marché. Pour d'autres, comme nous avons pu le lire ici, cette implication du privé doit être possible mais tempérée par une réforme du marché. Pour d'autres enfin, une piste doit être de dépouiller l'État en faveur du commun.

Que faire ? Si nous voulons empêcher la catastrophe du réchauffement climatique, devons-nous donner la priorité aux gouvernements, aux entreprises privées ou aux citoyen·ne·s ? Si nous prenons le temps de revenir à Ostrom et aux penseurs de l'écologie politique comme André Gorz, nous pouvons en fait voir des complémentarités entre le privé, le public et le commun. Mais même dans ce domaine, des antagonismes et des tensions subsistent. Pour certains, le risque est d'avancer vers une Big Society à la David Cameron, dans laquelle l'État se désengage, ce qui serait une catastrophe sociale. Cheval de Troie du néolibéralisme, les communs seraient une nouvelle adaptation du système face à une menace externe. L'absorber permettrait de résoudre le conflit. Or, comme nous le savons, les services publics ont toujours leur rôle à jouer. Pour le capitalisme, la valeur est dans le marchand. Toutefois, ici, le régime de valeur des communs est contributif. Il s'agit de passer dans un régime de reconnaissance basé sur la contribution. La philosophie de l'économie contributive amène aussi une nouvelle réflexion sur le partage de la valeur créée. Une piste pourrait être, dès lors, la redéfinition des droits fondamentaux vis-à-vis desquels une injonction existe par rapport à l'État et à son obligation à assurer son existence et à assurer la protection de ses citoyens. Bref, la promotion des communs doit être une opportunité pour repenser le contrat social autour des enjeux de solidarité et de durabilité. Nous voulons en tous cas faire le choix de ne pas négliger, dès le départ, l'incroyable potentiel de la coopération entre citoyen·ne·s et donc de promouvoir le commun

CONCLUSION

dans toutes nos politiques vertes de redistribution, de climat, de transition énergétique, de redéploiement, de solidarité digitale, de construction européenne, de défense des droits humains.

Repenser le rôle de l'État est donc un préalable. Différentes visions s'affrontent. La querelle porte souvent entre les « étatistes » et les « anarchistes ». Une troisième voie est cependant possible, insistant sur le croisement de ces deux fédérations, pensées sur des bases différentes. D'une certaine manière, une piste est celle d'une polyarchie (Robert A. Dahl). Le sens de « de nombreux gouvernements » combine des types de gestions publiques différentes, dans une combinaison qui remet en cause le fonctionnement de la souveraineté étatique. Ce qui importe, dans l'État et le marché, ce n'est pas le régime ou le marché mais le fait que les structures de pouvoir permettent l'exercice d'un monopole. Avec cette polyarchie, un nouvel état de fait se met en place, permettant la contestation de ce monopole.

La question principale est donc la suivante : plutôt que de définir les biens qui font partie de la sphère privée, publique ou commune, comment définir plutôt les limites et rôles de chacune des sphères ? Quelles sont leurs compétences et responsabilités respectives ? Et comment s'équilibreront-elles entre elles ? Ne soyons pas naïfs : l'Etat et le marché ont jusqu'alors principalement représenté des menaces de commodification ("enclosure") et de pollution ou dégradation du commun. En revanche, tout comme la société ne peut évoluer vers le tout au marché ou le tout à l'État, le tout au commun n'est pas la seule voie d'avenir proposée par l'école d'Ostrom : certaines compétences et responsabilités continueront et devront continuer à dépendre en partie, de la sphère publique, voire de la sphère privée. Néanmoins, ces sphères vont devoir se transformer de manière fondamentale afin de répondre aux défis futurs, à savoir les tensions économiques, sociales, politiques et écologiques. Ostrom parlait, elle, de polycentrisme : c'est-à-dire l'existence de plusieurs centres décisionnels dans un même espace. Ces unités, autonomes, prennent en compte les autres, et sont interconnectées à travers des relations de coopération, mais aussi de conflits. À l'inverse d'une hiérarchie monocentrique (pensez, par exemple, au modèle du capitalisme de surveillance), un système polycentrique à la Ostrom implique des solutions plus dynamiques, durables, démocratiques, flexibles, et ancrées dans le réel (les écosystèmes), entre

communs, gouvernements et entreprises privées.

Il n'y a pas de solution toute faite. Mais le polycentrisme peut en tous cas nous inspirer dans l'institution de nouveaux communs. Le vœu que nous formulons à la fin de cet ouvrage collectif serait que l'État devienne un facilitateur de communs, notamment en aménageant l'accès des *commoners* aux ressources juridiques qui leur sont nécessaires. Par exemple, en droit, des initiatives comme les *Community Land Trust* restent compliquées. Introduire des communautés d'habitat qui distinguent le foncier du bâti est une piste. Les cahiers des charges peuvent aussi être modifiés pour faciliter l'émergence des Communs. De même que des modes de gestions communaux plus ouverts à la promotion des communs au niveau local.

Un autre enjeu à solutionner est celui de la rémunération du travail génératif. Aujourd'hui, la valeur est payée par l'extraction. Pour parvenir à ce recalibrage des sphères et à l'émergence des communs, la réflexion doit s'organiser autrement. La création de financements circulaires y aide. De nouveaux mécanismes doivent donc émerger, notamment autour de circuits économiques courts à un niveau supra-local pour soutenir les initiatives émergentes et assurer leur pérennité. Ainsi, plutôt que de faire un achat public compétitif (public-privé), non holistique et non systémique, pourquoi ne pas avoir un financement pour l'impact par tout le monde ? Un protocole de « l'état écologique » définirait les effets et impacts sur les critères de durabilité. Tandis que l'émergence d'un État social-écologique en calibrerait les effets sur les systèmes de solidarités. L'idée est bien d'avancer désormais sur les externalités positives non encore financées aujourd'hui.

L'autre nécessité serait également de voir comment créer de l'emploi localisé avec les communs. En ajoutant une monnaie complémentaire qui reste dans la région, la communauté augmente la possibilité de maintenir et de créer des emplois locaux durables. De même qu'il devrait être désormais possible de proposer des activités économiques alternatives. La structure publique, rénovée, devient clairement facilitatrice, enlevant les blocages, aidant les commoners à porter leurs initiatives et veillant à ce que l'initiative soit porteuse de sens pour la société la plus large possible.

La deuxième clef à engager est celle de l'institutionnalisation du soutien

CONCLUSION

public au commun. D'où notre appel à une nouvelle alliance verte de l'État et des communs. Comme le soulignait Ostrom, un commun ne peut pas exister sans le droit des *commoners* d'élaborer leurs propres institutions, et donc l'aval des autorités publiques (il s'agit là du fameux septième "principe de conception" des communs, selon elle). La question de l'institutionnalisation publique des communs se pose donc aussi dans la sphère politique. Celle-ci est nécessaire, le danger étant de rester dans l'affectif. L'objectif étant de mieux protéger l'institution du commun dans la durée, face à la privatisation galopante de l'espace public. Un soutien public qui reconnaît la vraie valeur sociale, écologique, humaine, portée par ces initiatives citoyennes est donc crucial pour les écologistes !

Il est pourtant nécessaire de reconnaître qu'une autre difficulté vient de la crainte (souvent légitime) des commoners eux-mêmes vis-à-vis des autorités publiques, longtemps considérées (à juste titre, d'ailleurs) comme des sphères dominantes et prédatrices du commun. La confiance doit être renouée et ce n'est pas chose facile ! Dans la pratique, les demandes de soutien public aux communs sont, encore, excessivement faibles. Souvent, celles-ci portent sur des petits points, autour d'un phénomène micro-local, de quartier.

Un autre écueil est celui du manque potentiel de diversité au sein des institutions autonomes des communs. Supposons qu'un groupe écrive dans une charte d'un commun, partageant les terres, que celles achetées par le collectif ne peuvent être données qu'à des hommes blancs âgés de 25 à 35 ans ? Il serait important que l'État intervienne pour dénoncer cette discrimination. Bref, un enjeu est le travail complémentaire entre les communs et les garanties de base de l'ordre public pour fabriquer des chartes d'engagement réciproques dans une société émancipée.

Il reste qu'un gros travail de popularisation reste à faire. Les commoners doivent monter en puissance et occuper plus de place dans l'espace public. Or, pour le moment, nombre d'entre eux sont le nez dans le guidon. Au mieux, certains ne savent s'impliquer que dans des échanges d'expériences. Deux actions doivent dès lors être soutenues : systématiser les besoins et demandes des commoners (autour des communs fonciers, logiciels de partage, etc.) mais aussi mettre en place des chambres professionnelles de commoners, pour que leurs demandes soient formalisées et que leurs

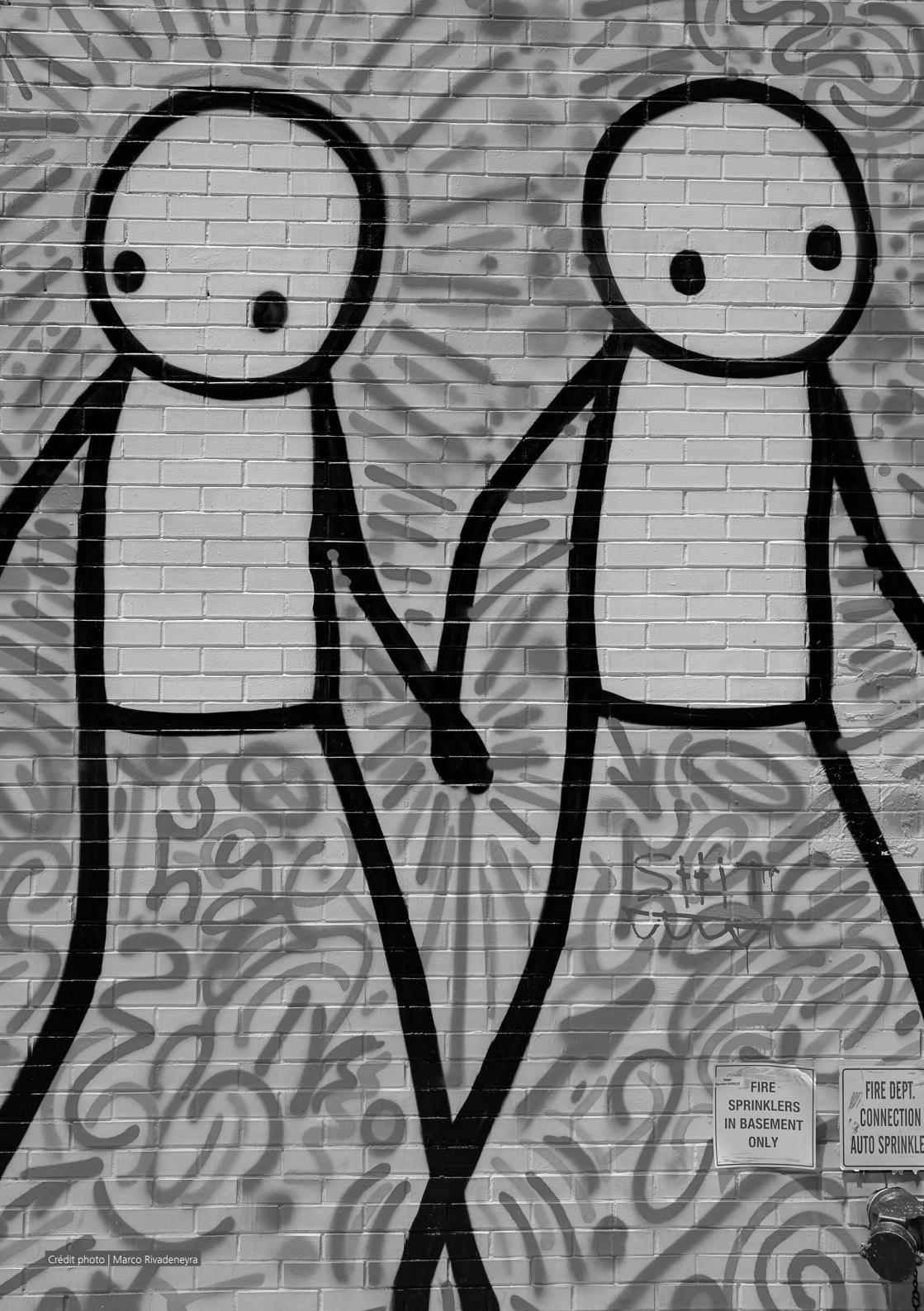
besoins soient connus (que ce soit en capital de départ, ou bien un local à disposition). Quand des cahiers de doléances sont alors rédigés, une autre démarche doit être celle de la construction des alliances pour s'adresser aux autorités diverses, afin de faire aboutir les demandes. C'est dans ce cadre qu'il serait possible sinon probable de voir surgir des militants réclamant des nouveaux engagements et cadres politico-juridiques tels que des chartes des communs. Le travail à venir doit donc être de systématiser et de mettre en place cette nouvelle coalition entre l'État et les communs. Dans ce cadre, la société civile devient une société des communs. Au niveau de l'État, les associations ne sont plus hiérarchisées verticalement mais s'inscrivent aussi dans une démarche facilitatrice horizontale. L'État stimule la création de communs dans la société civile. La situation ne serait plus celle du vieux modèle de l'État social, où les citoyens sont des consommateurs de services publics. L'évolution serait dans des formes de collaborations public-commun ou public-social. Des Partenariats Public-Commun (PPC) seraient lancés, ouvrant de nouvelles brèches dans le fonctionnement classique binaire du marché et de l'État.

Nos sociétés se trouvent au début d'un mouvement, qui se répand vite. Nous avons montré à travers les chapitres de ce livre que tous les secteurs et niveaux de pouvoir sont concernés par les communs. Un vrai récit alternatif est en train de se former autour de ces projets autonomes et durables, avec des citoyen·ne·s qui les portent activement. Certes, tout n'est pas rose, certains communs peuvent échouer, tandis que d'autres peuvent être portés par des stratégies peu vertueuses, mais un nouveau récit politique est en train de se constituer à travers l'essor des communs. Et dans cette histoire, la dimension écologique est une clef sans oublier aussi l'inclusion de la dimension sociale.

Le mouvement des enclosures a commencé en Angleterre à la fin du Moyen Âge au XVI^e siècle. Des communs ruraux et traditionnels desquels dépendaient pour leur survie des communautés de paysans, étaient clôturés en parcelles et convertis en propriété privée individuelle. Cette vague de privatisation profitait à l'émergence de la société capitaliste en visant le profit maximal, aux dépens du paysan anglais ainsi prolétarisé, contraint de quitter ses terres. Et cette vague était rendue possible grâce aux milliers d'*acts of enclosure* votés par le Parlement en Angleterre au cours du XVIII^e siècle.

CONCLUSION

Aujourd’hui, face à l’effondrement de la société capitaliste et aux crises sociale, environnementale, sanitaire, climatique, nous avons une opportunité historique d’inverser le cours des choses et de promouvoir non seulement la défense des derniers communs encore existants, mais aussi l’essor de nouveaux communs à travers nos continents. Cette contre-histoire des communs ne sera rendue possible qu’avec l’aide d’un État social-écologique fort. Quand un système complexe est en crise, les solutions développées par divers individus et communautés ne sont pas nécessairement en adéquation avec les principes de la société dominante. C’est souvent là que se trouvent les racines des systèmes durables à venir. S’il est possible d’analyser les changements et innovations qui ont amené à un nouveau système, on peut anticiper/accompagner ces changements de manière positive. Les communs représentent pour nous la nouvelle matrice de ce système écologique, pour peu que les principes démocratiques, sociaux et durables soient protégés et encouragés. À tous les niveaux, il revient à chaque responsable politique de s’en assurer !



POSTFACE



Par **DIRK HOLEMANS** | Coordinateur du centre de recherche flamand en écologie politique, Oikos, co-président de la Green European Foundation, co-éditeur d'un livre de référence sur les communs en néerlandais "Op grond van samenwerking: Woningen, voedsel en trage wegen als commons" (2018)

Ce livre témoigne que les temps changent dans le domaine des communs, en Belgique et au-delà. Il y a à peine deux décennies, par exemple, il n'y avait qu'une seule coopération citoyenne active dans le domaine des énergies renouvelables dans notre pays. En ce qui concerne les collectifs de citoyens actifs autour de l'alimentation durable, seuls quelques pionniers expérimentaient en toute solitude. Cette situation a radicalement changé en une période relativement courte. Les gouvernements qui ont mis en œuvre des politiques d'austérité néolibérales et privatisé les services publics, le tout cumulé à la plus grande crise financière depuis la Seconde Guerre mondiale, nous ont mené vers une combinaison douloureuse de défaillances du marché, mais aussi de l'administration publique dans la fourniture de services de base cruciaux et d'un avenir durable pour toutes et tous. Face à ces échecs, les citoyens se sont réveillés, ont pris leur avenir en main et ont créé de nombreux communs, tels que des monnaies alternatives, des projets d'habitat groupé, des potagers collectifs et des coopératives énergétiques. Et ce, souvent dans des circonstances difficiles, les gouvernements et les réglementations favorisant les entreprises privées dans de nombreux domaines. Mais l'enthousiasme et l'énergie des citoyens ne pouvaient être arrêtés. Par exemple, la Belgique compte aujourd'hui 30 coopératives énergétiques, dont plusieurs dépassent les 1 000 membres et les millions d'euros en fonds de roulement. Et ces initiatives se sont organisées, par le bas, en fédérations régionales et européennes, car la coopération mutuelle est une propriété essentielle des coopératives éthiques. Dans le domaine des fermes d'agriculture soutenue par la communauté (ASC), la même

CONCLUSION

évolution positive peut être constatée, à savoir une croissance substantielle et rapide, chaque ville belge en possédant au moins une.

Nous pourrions dire qu'une première phase est maintenant achevée, celle de l'émergence et de l'établissement d'une nouvelle vague de communs. Et cela nous amène à constater que nous sommes maintenant entrés dans une deuxième phase, où certaines autorités locales ne se contentent plus de découvrir et d'apprendre à apprécier les communs. Un certain nombre de municipalités prennent aujourd'hui des initiatives concrètes pour soutenir l'essor de ces nouveaux communs, par exemple en mettant des terres publiques à disposition de comités de quartier pour les transformer en potagers collectifs.

Mais cette deuxième phase ne sera pleinement réussie que si les autorités, à tous les niveaux, modifient les réglementations afin qu'elles soutiennent résolument les communs au lieu de les entraver. Et tous les gouvernements devraient permettre la réalisation de projets concrets - à petite mais aussi large échelle - que nous pourrions décrire comme des formes de Partenariats Public-Commun (PPC). Cette nouvelle forme de coopération entre les autorités publiques et les communs encouragerait en effet la diversité institutionnelle, en reconnaissant, à côté de l'importance de l'État et du marché, le rôle crucial de l'auto-organisation des citoyens.

Ce livre montre que les mandataires politiques des partis verts, actifs à différents niveaux de pouvoir, assument activement la responsabilité de la réussite de cette deuxième phase active de collaboration. De la sorte, ces élu-e-s rappellent une valeur fondamentale de l'écologie politique - soutenir les citoyen-ne-s dans leur autonomie. Une autonomie dont Ivan Illich nous a déjà appris qu'elle ne peut être réalisée que collectivement : l'autonomie dans les liens sociaux.

Editions Etopia

Editeur responsable : Christophe Derenne

Imprimé en Belgique

Juillet 2021

ISBN : 978-2-930558-24-0

Dépôt légal : D/2021/11.983/1

Mise en page : MeMyself&Mag

Crédits photos : Unsplash, Pexels, Pixabay, WikiMedia Commons